

LE MONDE *diplomatique*

À JACQUES DELORS,
LE MARCHÉ UNIQUE
RECONNAISSANT

PAR FRANÇOIS RUFFIN
Pages 20 et 21.

Mensuel - 28 pages

N° 839 - 70^e année. Février 2024

DOSSIER : LA SANTÉ À LA CASSE

Soignants suspendus, autopsie d'une erreur

« Antivax », « complotistes »... Les soignants qui ont refusé la vaccination ont subi l'opprobre, en plus des suspensions. Leurs décisions n'étaient pourtant pas étrangères à la rationalité mais l'exécutif ne les a pas écoutés. Trop occupé à faire entendre sa raison.

PAR ALEXANDRE FAUQUETTE
ET FRÉDÉRIC PIERRU *

Ça restera comme un moment de bascule. En juin 2021, pour la première dose et la vaccination complète, la couverture vaccinale des professionnels de santé atteint 78 % et 69 % en libéral ; 64 % et 42 % en établissement de santé ; 55 % et 42 % en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et unité de soins de longue durée (USLD) (1). Le chef de l'État s'en exaspère. À la télévision, le 12 juillet, il avertit les soignants de leur suspension s'ils refusent l'inoculation. Tandis que la situation épidémique appellerait selon lui une vaccination de masse, M. Emmanuel Macron s'agace aussi des hésitations de la population : plus de la moitié des personnes interrogées par Ipsos les partageaient début 2021. Il instaure donc un passe sanitaire qui condamne à la mort

* Respectivement enseignant à Sciences Po Lille, Ceraps (UMR 8026), et chargé de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS-Arènes-Rennes).



MALACHI FARRELL. – De la série « Covid les poches », 2020-2021

sociale tous les réfractaires au vaccin. Avant d'annoncer, lors de la même allocution télévisée, des réformes de l'assurance-chômage et des retraites.

(Lire la suite page 16.)

(1) « Covid-19. Point épidémiologique hebdomadaire n° 68 », Santé publique France, 17 juin 2021.

La révolte des tracteurs

PAR BENOÎT BRÉVILLE

LORS de son monologue télévisé de deux heures, le 16 janvier dernier, M. Emmanuel Macron n'a pas consacré plus de cinq secondes au sort des agriculteurs. Une clairvoyance indéniable : deux jours plus tard éclatait l'une des plus importantes révoltes agricoles des dernières décennies. Aux quatre coins de France, des tracteurs bloquent les autoroutes, des éleveurs déversent du lisier devant les supermarchés, des pneus brûlent sur le parvis des mairies, préfectures et permanences d'élus sont prises pour cibles...

Les signes annonciateurs de cette colère paysanne s'étaient pourtant multipliés au cours des dernières semaines. En Europe, où des mobilisations avaient agité l'Allemagne, la Pologne, la Roumanie, les Pays-Bas, l'Espagne, la Belgique. Mais aussi en France où, depuis novembre 2023, des agriculteurs retournaient les panneaux de signalisation plantés à l'entrée des communes, en symbole d'une profession qui « marche sur la tête ». Le 10 janvier, dans un communiqué, six centrales syndicales européennes décrivaient même une situation devenue « insoutenable », pouvant « compromettre la survie des producteurs de l'Union européenne ».

Voilà bien longtemps que les agriculteurs du Vieux Continent se trouvent sur la corde raide, endettés, pressurés par la grande distribution et les géants de l'alimentaire, frappés par les sécheresses et les inondations à répétition, obligés de s'aligner sur la concurrence étrangère et ses produits bon marché, dépendants d'un système de subventions qui favorise les grands exploitants. Depuis la guerre en Ukraine, le tableau s'est encore obscurci. Avec l'abolition des droits de douane et la création de « corridors de solidarité » décidées par Bruxelles, les denrées agricoles ukrainiennes ont inondé l'Europe orientale, entraînant une chute des prix qui touche désormais l'ensemble du continent et affecte les revenus des agriculteurs, dont les diverses factures (énergie, eau, matériel, semences...) explosent. Des recettes en berne, des

coûts de production en hausse, le tout dans un secteur déjà fragile : la moindre étincelle pouvait enflammer la plaine.

En Allemagne, ce fut la suppression d'une ristourne fiscale sur le diesel ; en Belgique et aux Pays-Bas, des projets visant à restreindre la taille des cheptels ; en France, une hausse de la « redevance pour pollutions diffuses »... Se focalisant sur la goutte qui fait déborder le vase plutôt que sur les torrents qui l'ont rempli, les commentateurs résumèrent cette colère à une protestation « contre les normes environnementales », comme si les paysans étaient par définition indifférents à la crise climatique. Mais c'est précisément cela que dénoncent les manifestants un peu partout en Europe : l'absurdité d'un système qui les fait contribuer à leur propre destruction, en défendant, faute de solutions immédiatement disponibles, des pesticides dont ils sont les premières victimes, les gains de productivité qui les conduisent à s'autoremplacer par des robots, l'altération de l'environnement dont leur activité dépend.

La part des agriculteurs dans la population active française est passée de 35 % en 1946 à moins de 2 % aujourd'hui. L'avenir du monde paysan oscille entre trois horizons. Disparaître, sous l'effet de la division européenne du travail et de l'entrée dans l'Union de grandes nations céréalières. Survivre, en empruntant la voie imposée par les bureaucraties et les fonds d'investissement, celle de l'industrialisation forcée – mais au prix de ravages environnementaux et humains qui, déjà, suscitent ici et là des soulèvements de la terre. Ou se battre, pour imposer une agriculture paysanne, qui retrouverait sa vocation nourricière tout en assurant l'autonomie de ses travailleurs. Quelle force politique saura proposer ce chemin-là ? Nombre d'éleveurs et de cultivateurs y aspirent ; les citoyens le désirent ; la rationalité à long terme l'exige.

PROCHE-ORIENT, EXTRÊME DROITE

Le journalisme français, un danger public

Depuis le 7 octobre dernier, les grands médias veillent à l'alignement des planètes autoritaires en France. Leur soutien inconditionnel à Israël s'accompagne de leur diffamation des opinions dissidentes, de leur mise en cause des libertés publiques et de leur chasse aux immigrés. Jusqu'où ira cette guerre idéologique ? Au service de qui ?

PAR SERGE HALIMI ET PIERRE RIMBERT

UN moment de folie médiatique a révélé en même temps que précipité un mouvement de bascule politique : dans les semaines qui ont suivi les massacres perpétrés par le Hamas le 7 octobre 2023, les principaux médias et le gouvernement français ont réalisé une double prouesse. Celle d'exclure de l'« arc républicain ». La France insoumise (LFI), qui refusait d'absoudre d'avance les représailles militaires du gouvernement israélien à Gaza, et, symétriquement, celle d'y inclure le Rassemblement national (RN). Jugé indigne de gouverner par les classes dirigeantes qui appelaient à « faire barrage » contre lui, le parti fondé en 1972 par M. Jean-Marie Le Pen s'est trouvé subitement réhabilité et blanchi par son alignement sur les positions du gouvernement israélien de M. Benjamin Netanyahu. Sur CNews-Europe 1, la journaliste Sonia Mabrouk en vint même à célébrer en M^{me} Marine Le Pen « le rempart, la protection, le bouclier pour les Français juifs » (10 octobre 2023), tandis que *Le Figaro* (5-6 novembre 2023) et BFM TV (12 décembre 2023) alternaient un portrait louangeur de M. Jordan Bardella et des bandeaux triomphaux « Bardella à Matignon : 46 % des Français séduits ». Au même moment, la presse progressiste pilonne M. Jean-Luc Mélenchon dans les termes qu'elle réservait autre-

fois à M. Le Pen : il « accumule les dérapages rances » (*L'Obs*, 12 octobre 2023) à force de déclarations « imprégnées de stéréotypes antisémites » (Mediapart, 10 novembre 2023). « Antisémisme : comment Jean-Luc Mélenchon cultive l'ambiguïté », titre un long article du *Monde* (4 janvier 2024) qui échoue à produire le moindre propos antisémite. En trois mois, ce quotidien aura consacré une demi-douzaine d'articles et plusieurs éditoriaux à la tentative d'assassinat symbolique du dirigeant de LFI.

« Le diable a changé de camp », constate Nicolas Beytout dans le quotidien patronal *L'Opinion* (12 octobre 2023) : « L'attaque du Hamas rebat les cartes. Les Insoumis sont plus faciles à haïr, le Rassemblement national plus difficile à combattre. » Dans les médias, l'arc républicain se confond alors avec l'arc israélien. Le 12 décembre, le journaliste de France Culture Brice Couturier révèle même dans un tweet le désir inavouable d'une fraction croissante des élites françaises : « Puisqu'il va falloir en passer par un épisode RN (tous les sondages le montrent), pourquoi pas dans le cadre d'une cohabitation ? Dissolution. À l'Élysée, Macron garde la main sur la politique étrangère (pas de rupture avec l'UE et l'OTAN), et il dissout au moment propice en 2026. »

(Lire la suite pages 10 et 11.)

MONDE
diplomatique
MANIÈRE DE VOIR

ISRAËL
PALESTINE
Une terre à vif

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX
Également sur www.monde-diplomatique.fr

★ SOMMAIRE COMPLET EN PAGE 28

ÉDITION ABONNÉS
INTERDIT À LA VENTE

NOUVELLE LIVRAISON DE « MANIÈRE DE VOIR »

L'amour d'une même terre

CENT jours après ses débuts, l'offensive de Tel-Aviv à Gaza se poursuivait sans la moindre issue en vue. Au 25 janvier, cette campagne de représailles avait déjà causé près de 25 000 morts et plusieurs dizaines de milliers de blessés dans l'enclave, dont les infrastructures et les habitations ont été ravagées par les bombardements. À ce bilan effroyable s'ajoutent les 1 200 victimes dénombrées après l'attaque du Hamas le 7 octobre 2023, la plus brutale jamais perpétrée en territoire israélien.

Par l'acharnement de ses protagonistes et l'ampleur des pertes en vies humaines, cette guerre marque un tournant dans l'histoire tourmentée des relations israélo-palestiniennes depuis 1948. Du rêve sioniste apparu à la fin du XIX^e siècle à l'anéantissement en cours de Gaza, la nouvelle livraison de *Manière de voir* (1) dissèque les grandes séquences d'un engrenage qui s'est révélé toujours plus meurtrier. Ce numéro est composé d'archives, d'analyses et de reportages inédits, qui entrent en résonance avec une sélection audacieuse de photographies. Une chronologie exhaustive et de nombreuses cartes détaillées apportent des clés de compréhension indispensables.

Le premier chapitre rend compte de l'enchaînement sans fin d'épreuves auxquelles les Palestiniens ont été confrontés, du plan de partage des Nations unies à aujourd'hui : guerres, expulsions, colonisation, massacres, destructions, emprisonnements arbitraires et luttes fratricides. Un chemin de croix qui, à mesure que s'enrayait le processus de paix amorcé par les pourparlers d'Oslo, a fini par avoir raison de leurs aspirations à une nation indépendante.

La deuxième partie éclaire la manière dont Israël, un État né de la



volonté d'offrir un havre de sécurité aux Juifs du monde entier, s'est transformé en démocratie fragile. Prisonnier de l'idéologie hégémonique des plus extrémistes de ses citoyens, le pays traverse désormais une crise existentielle à laquelle le choix de la force n'apporte aucune des réponses attendues.

La troisième partie, enfin, s'attache à l'analyse des répercussions de ce conflit interminable sur l'ensemble du Proche-Orient. Que certains aient opté pour la voie de la normalisation, quand d'autres demeuraient en situation de belligérance ouverte avec Tel-Aviv, les capitales arabes se sont collectivement distinguées par leur inertie depuis le 7 octobre, leurs appels à la désescalade étant restés bien trop insignifiants pour juguler la tragédie de Gaza.

(1) « Israël, Palestine. Une terre à vif », *Manière de voir*, n° 193, février-mars 2024, en kiosques et sur la boutique en ligne.

Israël

M. Luc Delval regrette que plusieurs éléments concernant la riposte à l'attaque perpétrée par le Hamas sur le sol israélien en octobre n'aient pas été mentionnés dans l'article « L'erreur stratégique d'Israël » (janvier). Il tient aussi à insister sur la militarisation croissante de la société israélienne :

Il est dommage que l'article n'ait pas fait la plus petite allusion au fait qu'un nombre non négligeable d'Israéliens, tant dans un kibboutz que sur le site d'un festival de musique, paraissent bien avoir été victimes de tirs de l'armée israélienne, qu'il s'agisse de l'intervention d'hélicoptères ou de chars. L'ampleur de ces faits reste sans doute difficile à déterminer, mais des médias israéliens (notamment Ynet) en ont fait état dès le 15 octobre. De même, le 16 décembre, toute la presse a fait état de la mort de trois otages qui ont été abattus par des soldats israéliens alors qu'ils avaient échappé à la garde des militants du Hamas, agitaient un drapeau blanc et criaient en hébreu pour se faire reconnaître. (...) Davantage de permis de port d'arme ont été délivrés par les autorités israéliennes en quelques semaines qu'au cours des vingt dernières années. Il y a là une dimension de la politique actuelle d'Israël qui mérite d'être signalée.

Russie

Réagissant à l'article « La Russie est-elle impérialiste ? » (janvier), M. Simon Abramowicz souhaite apporter des précisions sur la définition du terme « empire » :

Les auteurs estiment que le qualificatif « empire » employé durant la guerre froide fut instrumentalisé à des fins politiques, notamment par la mouvance anticommuniste américaine. Pour eux, si Empire existe, il faut un degré de différenciation

COURRIER DES LECTEURS

entre le centre et ses marges, qu'elle soit d'ordre culturel, ethnique, géographique ou administratif. Dès lors, on ne peut que constater que cette définition correspond aux types de relations que l'ex-URSS entretenait avec ses pays satellites d'Europe de l'Est.

M. David Gaillard souligne quant à lui la responsabilité première de la Russie et de son président Vladimir Poutine dans le déclenchement de la guerre en Ukraine :

La Russie préfère se voir en victime du passé, alors même qu'au début des années 2000 elle était tournée vers un partenariat avec l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) et l'Union européenne. (...) L'irruption de l'Ukraine sur la scène internationale ne résulte pas d'une manigance de l'OTAN, mais d'une véritable volonté des Ukrainiens de se détacher de l'emprise historique et meurtrière qui les lie à Moscou. (...) Il est certain que des auteurs et des concepts issus des études décoloniales nous apporteraient beaucoup sur l'analyse d'un empire et de ses prétentions.

Cuba

La population cubaine étant confrontée à d'importantes difficultés économiques telles que décrites par l'article « Bonjour, où puis-je trouver des "perritos" ? » (novembre), l'Institut français des huiles végétales pures estime qu'une solution réside dans le recours à des carburants alternatifs :

Compte tenu du blocus imposé par les États-Unis depuis 1962 et des problèmes rencontrés en matière énergétique, il serait opportun que Cuba fasse appel massivement aux huiles végétales pures en substitution du carburant diesel qui lui manque cruellement. Les huiles végétales pures ou les huiles alimentaires usagées pourraient être utilisées en lieu et

place du gazole. Si, dans les pays industrialisés, et notamment en France, cette filière n'a pas pu se développer à cause de l'obstruction industrielle et politique, il n'en va pas de même pour ce pays. L'expérimentation pendant une dizaine d'années effectuée en France, où quatorze collectivités territoriales ont fait rouler des centaines de camions et où des bateaux de pêche du Pays basque ont navigué, a démontré la faisabilité de cette solution.

Temps de lecture

Est-il possible de lire chaque livraison du Monde diplomatique dans son intégralité quand nombre de lecteurs estiment manquer de temps pour le faire ? M. Frédéric Magallon répond par l'affirmative :

Sans être un super-héros, il est possible de lire l'intégralité du journal chaque mois. Nous avons tous des moments de calme dans nos journées qui le permettent : petit déjeuner, métro, pause déjeuner, etc. Vingt minutes me suffisent quatre fois par semaine pour en venir à bout. Si l'on réduit la lecture du mensuel aux deux tiers de son contenu, il est possible de compresser ce temps de lecture à moins de quinze minutes quatre fois par semaine, ce qui pourrait aussi représenter moins de dix minutes chaque jour. Cela passe par des arbitrages en matière de temps de loisir en supprimant notamment la navigation sur les réseaux sociaux et en réduisant fortement le temps de lecture sur écran.

Vous souhaitez réagir à l'un de nos articles :

Courrier des lecteurs,
1, av. Stephen-Pichon 75013 Paris
ou courrier@monde-diplomatique.fr

RECTIFICATIFS

– Dans la note de lecture consacrée à l'ouvrage *Journal de la construction d'un phare* (janvier), il est question de « vagues de cinquante mètres de haut », chose impossible comme l'ont souligné plusieurs lecteurs. Il s'agissait de « vagues de cinquante mètres d'envergure ».

– Dans la carte des dépenses militaires (« À qui profitent les guerres ? », janvier), la légende indique des dépenses annuelles atteignant au maximum 777 000 dollars ; il s'agit en fait de 777 milliards de dollars.



GROS PROSPÈRES

La liste 2023 des grandes fortunes chinoises publiée par l'institut Hurun Research suggère qu'en dépit d'un recul du nombre de milliardaires, l'« atelier du monde » demeure une source prodigieuse de grands enrichissements (https://hurun.net, 24 octobre).

Hurun Research a identifié 1 241 individus possédant plus de 5 milliards de renminbis (environ 640 millions d'euros), soit une baisse de 5 % (ou 64 personnes) par rapport à 2022 et de 15 % (224 personnes) par rapport au record établi il y a deux ans. Depuis sa création il y a vingt-cinq ans, c'est la deuxième fois seulement que la liste Hurun des grandes fortunes chinoises recule deux années de suite (après la période 2018-2019). (...) Mais la liste affiche toujours une hausse de 40 % des fortunes chinoises depuis la pandémie, et leur multiplication par 4 en dix ans et par 120 en vingt. (...) La Chine demeure la

« capitale [sic] mondiale des milliardaires », avec 895 milliardaires [en dollars], soit 200 de plus que les États-Unis et près de trois fois plus qu'en Inde. Dans ce domaine, le pays a connu une croissance vertigineuse puisque le nombre de milliardaires est passé de 0 dans la liste 1999 à plus de 100 en 2007 avant de doubler environ tous les quatre ans jusqu'en 2021.

CANCRE

La présidente de la Banque centrale européenne (BCE) séduit davantage les médias que les salariés de l'institution qu'elle pilote (Financial Times, 23 janvier).

Un peu plus de la moitié des 1 159 personnes interrogées [par le syndicat IPSO sur les 5 089 salariés de la BCE] estiment le travail de Mme Christine Lagarde « mauvais » ou « très mauvais ». Un niveau d'opinion négative [23 %] bien

plus élevé que celui de M. Mario Draghi (inférieur à 9 %), que Mme Lagarde a remplacé en 2019, et que celui de son prédécesseur Jean-Claude Trichet (14,5 %). (...) [Le syndicat IPSO] explique que Mme Lagarde a « prêté le flanc » à de telles critiques puisque « ses activités extérieures sont de toute évidence liées à autre chose qu'au cœur de métier de la BCE ». Il critique en particulier sa tendance « trop fréquente » à faire de la politique. (...) Illustration de la désillusion du personnel de la BCE, près de 60 % des personnes interrogées expliquent qu'elles ont peu ou pas confiance en Mme Lagarde et en son conseil exécutif.

EFFET SECONDAIRE

Le 20 janvier, l'Ukraine parvenait à frapper des infrastructures de l'entreprise pétrolière russe Novatek à Oust-Louga, au bord de la mer Baltique. Un site d'information consacré aux pays d'ex-URSS analyse la portée de

l'événement (www.intellinews.com, 22 janvier 2022).

L'Europe demeure attachée aux exportations de gaz russe : elle continue d'acheter la moitié de la production gazière russe, de plus en plus sous forme liquéfiée. Pour l'heure, les principales installations de GNL [gaz naturel liquéfié] de Novatek restent hors de portée des drones ukrainiens, mais pas la production de produits pétroliers de l'entreprise. Novatek aurait temporairement fermé ses installations d'Oust-Louga le temps de procéder aux réparations. L'usine est un producteur majeur de naphtha, de carburateur, de fioul, de gazole et de gaz de pétrole liquéfié. Si l'usine était détruite, le marché mondial de tous ces produits serait affecté. Selon le spécialiste du marché de l'énergie David Edick, l'arrêt des exportations de pétrole et de gaz russes serait à peine moins perturbateur pour le marché mondial de l'énergie que la fermeture du détroit d'Ormuz [dans le golfe Arabo-Persique].

TOUT LE « DIPLO »
POUR 5 EUROS

Votre abonnement mensuel et sans engagement

Édition imprimée * Version numérique et intégralité des archives
Application mobile * Journal audio * Hors-séries numériques

www.monde-diplomatique.fr/hiver

ou par tél. : 03-21-13-04-32 (du lundi au samedi de 9h à 18h)

Offre valable jusqu'au 29 février

Édité par la SA Le Monde diplomatique.
Actionnaires : Société editrice du Monde, Association Gunter Holzmann, Les Amis du Monde diplomatique
1, avenue Stephen-Pichon, 75013 Paris
Tél. : 01-53-94-96-01, Télécopieur : 01-53-94-96-26
Courriel : secretariat@monde-diplomatique.fr
Site Internet : www.monde-diplomatique.fr

Directoire :
Benoît BRÉVILLE, président, directeur de la publication
Anne-Cécile ROBERT, directrice adjointe

Autres membres :
Vincent CARON, Élodie COURATIER, Pierre RIMBERT
Conseiller éditorial auprès du directeur de la publication : Serge HALIMI
Conseiller en finance et développement auprès du directeur : Bruno LOMBARD
Secrétaire générale : Anne CALLAIT-CHAVANEL

Directeur de la rédaction : Benoît BRÉVILLE
Rédacteur en chef : Akram BELKAÏD
Cheffe d'édition : Anne-Lise THOMASSON
Rédaction : Martine BULARD, Philippe DESCAMPS, Renaud LAMBERT, Evelyne PÉILLER, Hélène RICHARD, Pierre RIMBERT, Anne-Cécile ROBERT, Grégory RZEPSKI
Cartographie : Cécile MARIN
Site Internet : Guillaume BAROU
Conception artistique : Nina HLACER, Boris SÉMÉNIKO (avec la collaboration de Delphine LACROIX pour l'iconographie)
Archives et données numériques : Suzy GAIDOZ, Maria IERARDI
Mise en pages et photogravure : Jérôme GRILLIÈRE, Patrick PUECH-WILHEM
Correction : Dominique MARTEL, Xavier MONTHEARD

Directeur commercial et administratif : Vincent CARON
Directrice des relations sociales : Élodie COURATIER
Responsable du contrôle de gestion : Zaïa SAHALI
Administration : Sophie DURAND-NGÔ (9674), Sylvia DUNCHEK (9621), Eleonora FALETTI (9601)
Courriel : prenom.nom@monde-diplomatique.fr

Fondateur : Hubert BEUVE-MÉRY.
Anciens directeurs : François HONTI, Claude JULIEN, Ignacio RAMONET, Serge HALIMI

Publicité : Hélène FAVERIE (01-57-28-38-03)

Diffusion, mercatique : Saveria COLOSIMO-MORIN, Maureen DECARPIGNY, Sophie GERBAUD, Sabine GÜDE, Adeline KRUG DONAT, Christiane MONTILLET
Relations marchands de journaux (numéro vert) : 0805-050-147
Service relations abonnés
• Depuis la France : 03-21-13-04-32 (non surtaxé) www.monde-diplomatique.fr
• Depuis l'étranger : (33) 3-21-13-04-32
Conditions générales de vente : www.monde-diplomatique.fr/egy

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration
© ADAGP, Paris, 2023,
pour les œuvres de ses adhérents
Prix au numéro : 5,40 €
Prix de l'abonnement annuel à l'édition imprimée : France métropolitaine : 59 €
Autres destinations : www.monde-diplomatique.fr/abo
Merci à nos acheteurs chez les marchands de journaux de nous signaler toute anomalie au 01-57-28-33-25

UN HÉROS ORDINAIRE POUR CONQUÉRIR L'ESPACE ET L'OPINION

Comment fut inventé l'astronaute

Leur dévouement, leurs prouesses physiques en impesanteur sont autant d'ingrédients d'une recette éprouvée depuis les années 1950. Astronaute, cosmonaute, spationaute, taïkonauta, bientôt « vyomanoute » indien : ils forcent l'admiration et donnent corps à la nécessité d'une aventure humaine... qui n'a rien d'évident. A fortiori avec la perspective de l'envoi dans l'espace de robots augmentés par l'intelligence artificielle.

PAR IRÉNÉE RÉGNAULD
ET ARNAUD SAINT-MARTIN *

EN 1955, ABC diffuse *Man in Space*. Quarante-deux millions de téléspectateurs regardent ce documentaire produit par les studios Disney ; la moitié des Américains l'auront vu après sa rediffusion en 1956 ; et 38 % d'entre eux estimeront possible d'aller prochainement sur la Lune contre 15 % en 1949 (1). Des romans de Jules Verne à *Interstellar* (Christopher Nolan, 2014), la fiction présente la conquête spatiale comme l'accomplissement d'un rêve. L'assouvissement d'un désir naturel, universel, atemporel. Pourtant, il a fallu fabriquer le consentement à l'espace. Les retombées scientifiques que permettrait son exploration ou la conscience planétaire née des images satellitaires de la Terre y ont contribué. De même que la figure de l'astronaute et son héroïsation.

Les astronautes incarnent non seulement le voyage vers l'espace en tant que tel, mais aussi les valeurs de leur pays d'origine. Youri Gagarine, premier homme placé en orbite en 1961 par l'URSS, est avant tout choisi en raison de ses origines paysannes modestes et de son parcours collant ainsi au plus près à l'idéal de l'homme soviétique. Beaux, mariés à de belles femmes, loyaux, patriotes, blancs, émotionnellement stables, prêts à prendre des risques... les États-Unis sélectionnent dès 1959 les sept astronautes du groupe « Mercury Seven » – les tout premiers – avec cette même idée de représenter le peuple américain. Talentueux pilotes de chasse, ils personnifient la compétence en matière technologique, le sens du devoir et le courage nécessaire à l'accomplissement d'une mission sacrée au service de leur pays. Les foules les adulent avant même qu'ils n'aient parcouru le moindre kilomètre à la verticale.

Les critères physiologiques qui préjugent de leur sélection sont cependant encore peu clairs. Les premiers tests réalisés par le National Advisory Committee for Aeronautics (le NACA, devenu la National Aeronautics and Space Administration [NASA] en 1958), censés attester leur fiabilité, semblent avoir été conçus pour les conditionner et les humi-

Des pionnières socialistes

DE prime abord, l'idée de rendre publique la vie des astronautes ne récolte pas les faveurs des dirigeants politiques américains ni celles de la NASA. D'abord réticents à laisser filer l'image de leurs poulains dans les médias de masse, ils finissent néanmoins par s'y résigner, y voyant un avantage certain pour maintenir l'intérêt du public pour le vol habité. Les Mercury Seven sont autorisés à vendre leur image à *Life* en 1959, sous réserve que le magazine s'en tienne à leur vie privée officielle et au soutien inconditionnel de leurs familles et de leurs enfants à leurs dangereux exploits. Les nombreuses affaires extraconjugales, pourtant bien connues des reporters, sont passées sous silence. Plus généralement, la vie des astronautes est idéalisée, alors que leurs tâches s'étendent à ce qu'il convient de nommer une « fonction promotionnelle » : ils partent en tournée et répètent à l'envi les mêmes discours dans des écoles, à l'occasion de séminaires de motivation en entreprise...

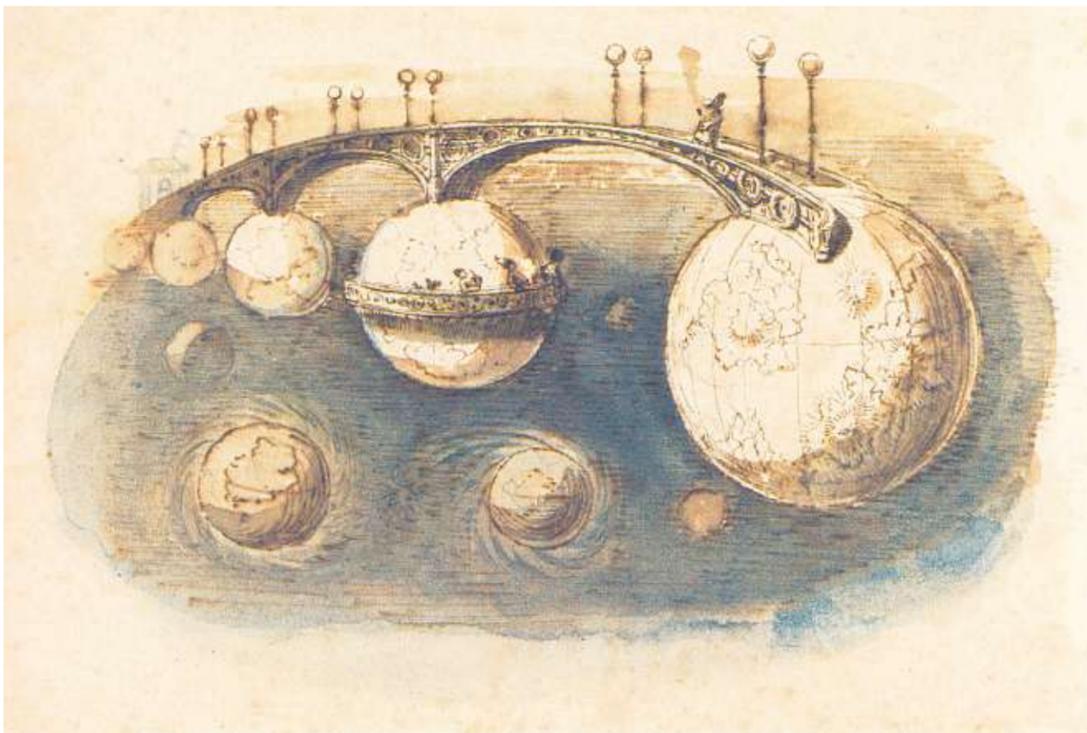
* Respectivement consultant et sociologue. Auteurs d'*Une histoire de la conquête spatiale. Des fusées nazies aux astrocapitalistes du New Space*, dont ce texte est adapté, à paraître le 2 février, La Fabrique, Paris, 2024.

lier au maximum : ils sont photographiés nus, soumis à différents appareils intrusifs et à toutes sortes d'expériences. L'idée même de recruter des pilotes de chasse ne va pas de soi. Avant que le président Dwight Eisenhower ne valide ce choix, tout est envisagé : joueurs de base-ball, trapézistes, alpinistes, médecins ou professeurs. Mais, à la fin des années 1960, l'agence cherche avant tout un profil de « *superman ordinaire* », selon la formule de l'historien Gerard DeGroot (2) : le gendre idéal et bien rangé auquel tout le monde peut s'identifier, de préférence pas trop exubérant. Les pilotes sont donc des militaires, dociles, dotés des bonnes habilitations de sécurité et familiers des combinaisons pressurisées.

Leurs premiers pas dans l'environnement naissant qu'est l'astronautique ne sont pas simples. Aux débuts de l'ère spatiale, les Mercury Seven font face au double défi de démontrer leur utilité à l'extérieur, vis-à-vis du grand public, comme à l'intérieur, face aux scientifiques et aux ingénieurs dont les corps de métier sont déjà constitués. Les premiers êtres vivants envoyés dans l'espace par les Américains sont des singes, et il s'agit pour les astronautes d'expliquer en quoi leur présence là-haut a plus de valeur ajoutée que celle des primates. La réalité du métier se résume alors à s'asseoir dans une capsule exiguë et à supporter ses turbulences jusqu'à la mise en orbite. Une fois dans l'espace, il n'est pas encore question de batifoler en apesanteur. Puis viennent la redescende et de nouvelles turbulences lors de cette opération très risquée de rentrée dans l'atmosphère terrestre. Les scientifiques, peu enthousiastes à l'idée de s'embarrasser de systèmes de survie lors de vols largement automatisés, pensent même à droguer les astronautes dans la capsule, non pas pour les protéger des désagréments du voyage, mais pour éviter qu'ils n'appuient sur le mauvais bouton. À bord, ils n'ont alors pas plus d'autonomie qu'un passager d'une compagnie aérienne classique, qu'on « *autorise à ajuster son siège, sa tablette et le volet du hublot* », ironise DeGroot.

En quelques années à peine, ils se muent en icônes culturelles : de nouveaux héros symbolisant la toute-puissance technologique des États-Unis, et aussi une certaine idée de la masculinité et de la virilité. Les premières combinaisons d'astronautes du programme Mercury sont peintes à la bombe argentée pour leur donner un aspect plus futuriste. Au cinéma, ils sont experts en combat rapproché dans le James Bond de 1967, *On ne vit que deux fois*, et armés de lasers dans une scène épique de *Moonraker* en 1979. Et il n'est toujours pas question d'envoyer des femmes dans l'espace, malgré des performances physiques similaires sinon meilleures que celles des hommes, et malgré le premier vol spatial de la Soviétique Valentina Vladimirovna Terechkova en 1963 – il faudra attendre encore vingt ans pour qu'une Américaine, Sally Ride, s'y rende.

Après la conquête de la Lune, en 1969, la célébrité et l'héroïsme ne suffisent plus à légitimer la présence d'astronautes dans l'espace. Pour recueillir un maximum de soutien, la NASA a besoin d'un nouveau récit, et d'employer des métaphores dépassant les habituelles références à la fron-



JEAN-JACQUES GRANDVILLE. – « Les Mystères de l'infini », 1843

tière. Dès les années 1970, et plus encore dans les années 1980, ce récit valorise la routinisation de l'accès à l'espace (à bord de la navette spatiale), et sa déclinaison humaine, l'astronaute comme travailleur orbital, chargé de monter la station et de réaliser des expériences scientifiques à son bord. « *Aller dans l'espace rime avec aller au travail* », écrit l'historienne Valerie Neal (3). Des années durant, les astronautes construisent en orbite des stations, morceau par morceau, une activité que de nombreuses images illustrent à l'envi. Côté soviétique, des cosmonautes issus de pays alliés sont invités dans la station *Saliout*. On compte parmi eux le Vietnamien Pham Tuan en juillet 1980, pilote ayant abattu un avion américain B-52 pendant la guerre du Vietnam et premier Asiatique dans l'espace : la machine symbolique tourne à plein régime. Depuis l'orbite, il constate les dommages environnementaux produits par l'usage d'agent orange, un défoliant déversé par l'armée américaine au-dessus des forêts vietnamiennes et sur des cultures vivrières de 1962 à 1971.

Les décennies 1980 et 1990 voient également voler plus de femmes et de personnes non blanches. La NASA comprend bien la nécessité de mieux représenter la diversité de la population dans l'espace, alors que les critiques vont bon train quant à l'utilité de la navette, et plus largement de la science en orbite. L'idée que n'importe qui peut voler dans l'espace atteint son paroxysme en 1986, quand la professeure des écoles Christa McAuliffe est sélectionnée pour un vol sur *Challenger* dans le but d'inspirer les élèves du pays. La navette explose après soixante-treize secondes de vol. C'est un drame national qui rappelle que malgré la routinisation du vol spatial (encore loin d'être acquise), ce n'est pas une activité comme les autres.

À l'aune de ces événements, il faut lire le rôle actuel des astronautes aux États-Unis, en France ou encore en Chine. Comme Gagarine et les Mercury Seven, l'astronaute Thomas Pesquet occupe aujourd'hui, en France, une triple position de héros, de vedette et d'homme ordinaire. On en est fan comme on adore Jennifer, l'abbé Pierre et Jean-Jacques Goldman, tout en reconnaissant que l'homme de l'espace est le fruit d'une super-sélectivité. Ce statut de héros moderne se marie ainsi parfaitement avec l'idéal de l'homme simple, celui qu'on apprécie précisément parce qu'il ne complexifie pas ses admirateurs. Dans un livre où il s'interrogeait sur l'utilité du voyage sur la Lune, le philosophe Günther Anders remarquait déjà que les astronautes étaient héroïsés autant que « *médiocrisés* » car, « *pour être admiré comme un héros dans les démocraties de masse, les individus doivent être d'une nature telle, ou du moins être présentés de telle manière que tout le monde puisse se reconnaître en eux et s'identifier* » (4).

Ces gars du coin assurent et rassurent, tant par leur compétence que par leur proximité et leur normalité, à l'image du Canadien Chris Hadfield, qui, depuis la Station spatiale internationale, explique l'importance de se relier aux gens y compris « *en se filmant, [se] rasant, buvant et mangeant des cacahuètes en apesanteur* » (5). Car l'astronaute du XXI^e siècle est aussi un influenceur adepte des réseaux sociaux numériques, bien que ses interventions soient largement contraintes par les lignes

directrices des agences employeuses : avoir une attitude positive, s'en tenir aux déclarations convenues sur la beauté de la Terre et la fragilité de son climat, ne pas trop aborder la pollution due au nombre croissant de débris dans l'espace. L'astronaute italienne Samantha Cristoforetti a pris le parti de pousser les jeunes générations à s'intéresser aux carrières scientifiques : elle sert de modèle (*role model*), notamment via un partenariat avec Mattel, qui vend une poupée Barbie à son effigie.

7,5 millions de dollars par jour

CEs éléments expliquent pourquoi M. Pesquet, 550^e homme à partir dans l'espace et 10^e Français, jouit, depuis les années 2010, d'une telle célébrité, bien plus forte que celle de ses prédécesseurs. Une célébrité parfaitement orchestrée et chorégraphiée par l'Agence spatiale européenne (ESA). Qu'il s'agisse de sport, de musique ou d'enjeux caritatifs comme les Restos du cœur, M. Pesquet est partout et cultive cette image de gars sympa à qui rien ne peut être décevant reproché. L'astronaute sait y faire, titillant les sentiments patriotiques ou régionalistes avec ses photographies choisies (la Bourgogne et ses vins à la réputation internationale « *ablement* » méritée, la Bretagne, cette « *silhouette familière* » qui ferait un joli fond d'écran), livrant ses pensées poétiques sur le dérèglement climatique tout en immortalisant les incendies en Grèce, au Canada, en Californie ou en Turquie en 2021.

La double casquette de vedette nationale et d'ambassadeur des programmes habités présente l'avantage de s'adapter aux différentes revendications sociales pouvant surgir ici et là. La direction de la NASA, par exemple, est tout à fait lucide quant au manque de représentativité de ses astronautes, qui sont encore aujourd'hui très majoritairement des hommes blancs. Personne ne le dit mieux que M^{me} Lori Garver, administratrice adjointe de l'agence de 2009 à 2013 : « *Diversifier les équipages d'astronautes fournira des "role models" et des bouffées d'espoir pour les gens qui ne se voient que rarement représentés dans de telles positions* » (6). C'est bien pour cette raison que les États-Unis ambitionnent d'envoyer sur la Lune la première femme et la première personne « de couleur » dans le cadre du programme Artemis, qui prévoit le retour d'astronautes sur la Lune en 2026. Après s'être inscrite dans la lignée des acteurs du petit et du grand écran, après avoir intériorisé les inquiétudes écologiques, la figure de l'astronaute pourra incarner l'apaisement à l'endroit des injustices de genre, de race, de handicap.

Quant à savoir à quoi servent les astronautes, leurs stations, leurs recherches, c'est bien là un serpent de mer. Le coût

d'une journée sur la Station spatiale internationale s'élève à 7,5 millions de dollars par astronaute, lancement compris, soit 315 000 dollars de l'heure. À ce tarif, difficile de justifier des études scientifiques menées à bord (7). Un argument souvent employé pour leur trouver une utilité consiste à rappeler que ce sont cinq visites humaines depuis la navette spatiale qui ont permis de réparer en orbite le télescope Hubble en 1993. Mais cela s'est alors fait au prix de la construction et de l'envoi de sept télescopes équivalents...

(1) David Meerman Scott et Richard Jurek, *Marketing the Moon : The Selling of the Apollo Lunar Program*, The MIT Press, Cambridge (Massachusetts), 2014.

(2) Gerard DeGroot, *Dark Side of the Moon : The Magnificent Madness of the American Lunar Quest*, Vintage, Londres, 2008.

(3) Valerie Neal, *Spaceflight in the Shuttle Era and Beyond : Redefining Humanity's Purpose in Space*, Yale University Press, New Haven, 2017.

(4) Günther Anders, *Vue de la Lune. Réflexions sur les vols spatiaux*, Héros-Limite, Genève, 2022.

(5) Olivier Dessibourg, « L'exploration spatiale n'a rien de magique, c'est juste de l'exploration », *Le Temps*, Genève, 22 mai 2016.

(6) Lori Garver, *Escaping Gravity : My Quest to Transform NASA and Launch a New Space Age*, Diversion Books, New York, 2022.

(7) Donald Goldsmith et Martin Rees, *The End of Astronaut : Why Robots Are the Future of Exploration*, Harvard University Press, Cambridge (Massachusetts), 2022.

L'imprimerie
79, rue de Roissy
93290
Tremblay-en-France

ACPM

IMPRIM'VERT

Origine du papier : Allemagne.
Taux de fibres recyclées : 100 %.
Ce journal est imprimé sur un papier UPM issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées, porteur de l'Ecolabel européen sous le n° FI/37/001.
Eutrophisation : Ptot = 0,007 kg/t de papier

Commission paritaire des publications et agences de presse : n° 0524 D 86051
ISSN : 0026-9395
PRINTED IN FRANCE

À la disposition des diffuseurs de presse pour modification de service, demandes de réassort ou autre, nos numéros de téléphone verts : 0 805 050 147.



La Colombie, usine à mercenaires

Kiev peut désormais compter sur de nouvelles troupes. Non plus les contingents de volontaires en quête d'aventures, galvanisés par leur détestation de la Russie ou proches de certains groupuscules locaux d'extrême droite, mais des mercenaires, motivés par l'appât du gain. Au premier rang desquels des Colombiens : un type d'exportation devenu une spécialité du pays latino-américain.

PAR HERNANDO CALVO OSPINA *

À UNE heure du matin, le 7 juillet 2021, le président haïtien Jovenel Moïse est assassiné dans sa résidence de Port-au-Prince. Douze coups de feu le touchent au front, à l'œil gauche, à la poitrine, à la hanche et à l'abdomen. Ordre semble avoir été donné de ne laisser aucun témoin. Sa femme parvient toutefois à survivre à la fusillade en se faisant passer pour morte, cependant que ses enfants réussissent à s'échapper. Quarante-huit heures plus tard, on apprend le nombre et la nationalité des assassins : ils étaient vingt-six, tous Colombiens. En réalité, la cruauté de l'exécution valait déjà signature.

Dans le pays andin, les médias (tous privés) tentent à l'époque de présenter les coupables comme des victimes en s'appuyant sur les déclarations de membres des familles : ils auraient été « trompés » par leurs commanditaires, lesquels les auraient engagés pour protéger des personnalités... Mais les intéressés avouent finalement : ils avaient bien été payés pour tuer (1).

La figure du mercenaire a émergé en Colombie dans les années 1980 autour du narcotrafiquant Pablo Escobar. Au fil des années, ces combattants ont peaufiné l'art de la violence après être

passés par l'une des armées les plus répressives au monde (2). De sorte que la Colombie est devenue un réservoir planétaire de mercenaires et de tueurs à gages (3).

Moins d'un an après l'assassinat du président haïtien, des sicaires colombiens tuent le procureur paraguayen Marcelo Pecci, à Baru, une île de la Caraïbe colombienne, où il était en voyage de noces. L'homme menait une lutte contre les entreprises criminelles dans son pays. Et puis ce fut le tour d'un autre dirigeant politique, tombé sous des balles colombiennes le 9 août 2023 : Fernando Villavicencio, journaliste et candidat à la présidence de l'Équateur (4).

Depuis une vingtaine d'années, la presse colombienne mentionne de temps à autre, comme des faits divers, les équipées d'anciens militaires locaux au Proche-Orient : certains combattent, d'autres protègent des puits de pétrole. Dès 2006, certains médias, comme *Semana* ou *The New Arab*, rapportent que trente-cinq vétérans ont été engagés pour défendre des bases militaires américaines en Irak. En 2010, des centaines de ressortissants colombiens participent également aux combats en Afghanistan (5).

« Comme un chien ! »

DANS la foulée du 11 septembre 2001, les opérations militaires des États-Unis au Proche-Orient entraînent une croissance accélérée des sociétés de sécurité privées. Liées au Pentagone et au département d'État, elles sont chargées de recruter des mercenaires. Ceux-ci sont alors utilisés pour mener à bien les actions les plus dangereuses ou le « sale boulot » contre la population. Ils constituent une ressource idéale puisque leur mort est sans coût politique et ne pèse pas sur le moral de la nation. Les sociétés privées n'ont par ailleurs pas de comptes à rendre sur leurs actions, en l'absence d'un droit international clair. Pendant longtemps, donc, l'activité des mercenaires se caractérise par la diversité des théâtres d'opérations (Syrie, Iran, Libye, Irak, etc.) et la monotonie des commanditaires (presque toujours les États-Unis).

Et puis, les choses changent. En mai 2011, le *New York Times* révèle que de nombreux vétérans ont débarqué à Abou Dhabi, en se faisant passer pour

des « ouvriers du bâtiment » (6). Ces mercenaires sont alors placés sous le commandement opérationnel d'un ancien colonel des opérations spéciales conjointes de Colombie. Ils viennent grossir l'armée de mercenaires, au Yémen, dans le cadre d'une coalition de pays emmenée par l'Arabie saoudite. En 2015, le même *New York Times* dévoile que 450 anciens soldats latino-américains, dont une grande majorité de Colombiens, ont été engagés directement par les Émirats arabes unis dans le même but. Certains médias colombiens rapportent que le 10 décembre, 15 d'entre eux sont tués dans la ville de Taz, où se déroulent les plus violentes batailles et où plus de 10 000 civils trouvent la mort (7).

M. Dante Hincapié, officier retraité du commandement général des forces armées, a combattu au Yémen. En 2015, il est engagé par les Émirats arabes unis pendant un an, avant de revenir entre 2018 et 2020. Il raconte que jusque-là, trois bataillons étrangers avaient été formés. Dans le premier, on comptait 10 % de Colombiens ; dans le deuxième, 90 %.

Et dans le troisième, auquel il a participé, tous les soldats étaient colombiens. M. Hincapié ferait partie des quelque dix mille anciens militaires colombiens ayant servi comme mercenaires au Proche-Orient au cours de la dernière décennie, la plupart d'entre eux engagés par les Émirats arabes unis et presque tous d'anciens soldats professionnels (8).

Lorsque Kiev a commencé à avoir besoin de troupes, les candidats colombiens se sont manifestés. Le plus souvent, ils vendent tout ce qu'ils possèdent pour commencer un long voyage : République dominicaine, Belgique, Pologne, puis, par voie terrestre, l'Ukraine. D'autres passent par le sud : Espagne, Italie, puis, à nouveau, Pologne... À la frontière, ils utilisent des applications de traduction pour se faire comprendre. Comme ils expliquent vouloir se battre, ils sont envoyés dans une base militaire de la ville de Ternopil, à l'ouest du pays. Là, on les interroge, les examine médicalement. Les personnes recrutées sont envoyées au 49^e bataillon d'infanterie *Sitch des Carpates* ou à la Légion internationale pour la défense de l'Ukraine. Avant de partir au combat, on les autorise à ouvrir un compte

ils sont considérés comme responsables à titre individuel. Ils peuvent donc être poursuivis par les nations qui les engagent, au prétexte que ces dernières « ne savaient pas » ou que « les procédures n'avaient pas été respectées ».

En raison d'une guerre interne de soixante ans, les forces armées colombiennes sont les plus importantes d'Amérique latine, avec quelque

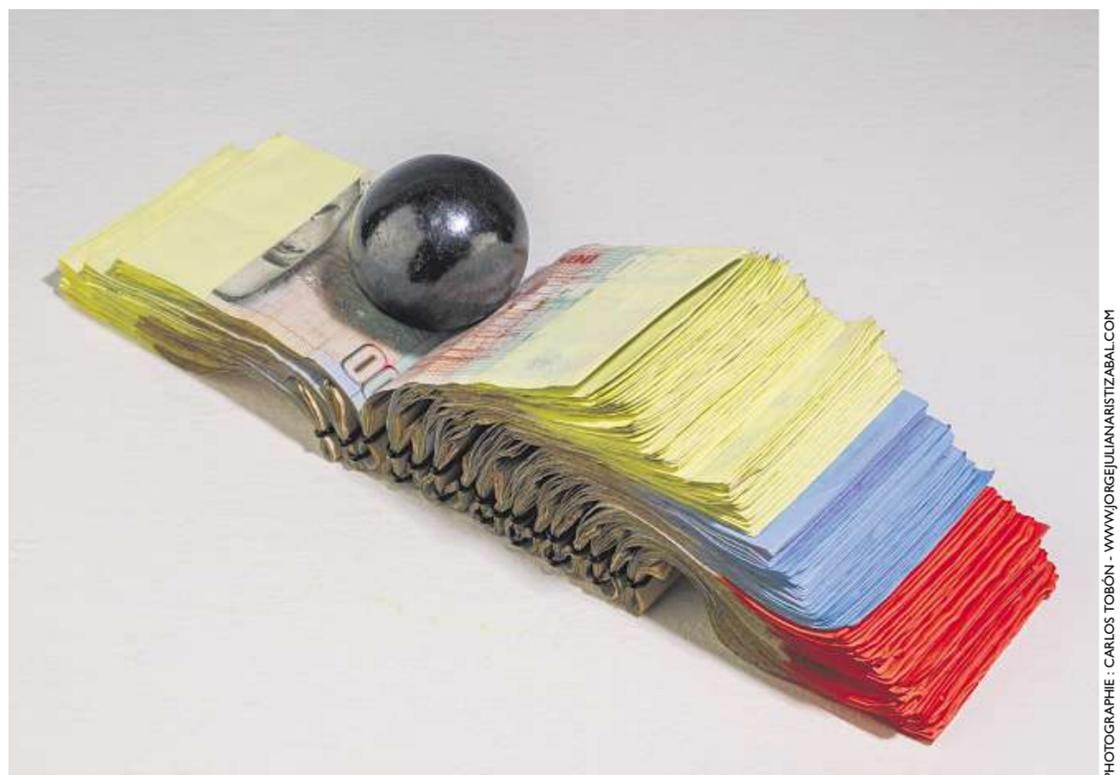
450 000 soldats. Avec la démobilisation des guérilleros des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), à partir de 2017, leurs effectifs ont été réduits de près de 50 000 hommes. Chaque année, environ 6 000 soldats prennent leur retraite après vingt ans de service et, à l'âge de 40 ans, 10 000 de plus partent faute de promotion ou parce qu'ils vivent dans des conditions trop difficiles (11).

Formation technique et idéologique

LES retraités de l'armée reçoivent une pension mensuelle à vie qui ne dépasse pas l'équivalent de 2 600 000 pesos colombiens (environ 600 euros), ce qui ne suffit pas à joindre les deux bouts, même si l'on est célibataire. Ceux qui ont assassiné le président d'Haïti espéraient recevoir environ 3 000 dollars. Au Proche-Orient, ils peuvent gagner jusqu'à 90 dollars par jour. Ceux qui sont allés combattre au Yémen ont été payés entre 2 000 et 3 000 dollars par mois, avec des primes de 1 000 dollars par semaine pour ceux qui ont été déployés à l'intérieur du pays (12). Pour beaucoup, toutefois, les sommes promises ne se concrétisent jamais. En Irak, en

de l'aide militaire des États-Unis en Amérique latine. Le plan s'est accompagné de l'arrivée de sociétés de sécurité privées, dont Blackwater. Celles-ci ont fait appel à des centaines de vétérans de l'armée américaine pour former des troupes spéciales et combattre les guérilleros. Blackwater a été la première à créer une société colombienne de recrutement de mercenaires en 2009, de sorte que beaucoup la considèrent comme le symbole de la privatisation de la guerre au XXI^e siècle.

Tout comme les États-Unis, la Colombie n'a pas signé la convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de



JORGE JULIÁN ARISTIZÁBAL. – « Columbia es un pastel » (La Colombie est un gâteau), 2015-2016

bancaire afin de pouvoir envoyer de l'argent à leur famille.

Bon nombre ne résistent pas longtemps aux mauvais traitements, à la xénophobie, aux promesses de paiement non tenues ou à la violence des crimes de guerre dont ils sont les témoins. Il n'est pas rare qu'ils soient contraints de laisser des compatriotes sans sépulture sur le champ de bataille. Quand l'un d'entre eux meurt, les autorités ukrainiennes envoient aux proches une petite boîte contenant une médaille – jamais l'argent qui leur est dû en vertu du contrat. À la mi-juillet 2023, une vidéo devenue virale sur YouTube (9) montre des mercenaires dénonçant les mauvais traitements dont ils font l'objet... et ne recevant pour seule réaction qu'un nuage de gaz lacrymogène. « Ils me traitent comme un chien alors que j'ai un putain d'éclat d'obus dans le bras pour avoir défendu votre putain de pays ! », hurle un soldat. Dans une seconde vidéo, un autre, blessé au visage, gît au sol, en pleurs : « Ces salauds d'Ukrainiens sont pires que les Russes (10) ! »

Les mercenaires ne sont pas protégés par le droit international humanitaire. Ils ne sont considérés ni comme des combattants, ni comme des civils, mais comme des tueurs à gages. Lorsqu'ils meurent, leurs cadavres ne reçoivent aucune cérémonie ; personne ne les traite en héros. En cas de violation des droits humains et de crimes de guerre,

2006, des Colombiens s'étaient vu offrir un paiement mensuel de 7 000 dollars, mais ne reçurent que 1 000 dollars par mois, avec l'obligation d'aller jusqu'au bout de leur contrat (13).

En Ukraine, on leur promet 40 000 dollars pour chaque char ennemi capturé, ainsi qu'une somme supplémentaire recherchés, c'est que, depuis 1947 (lorsque Washington et Bogotà ont signé le premier accord militaire d'Amérique latine), ils reçoivent une formation idéologique et militaire qui sied à l'Occident. C'est ainsi que la Colombie est la seule armée de la région à avoir participé à la guerre de Corée, à partir de 1951, avec près de cinq mille hommes.

Si la Colombie constitue un réservoir inépuisable de jeunes vétérans particulièrement recherchés, c'est que, depuis 1947 (lorsque Washington et Bogotà ont signé le premier accord militaire d'Amérique latine), ils reçoivent une formation idéologique et militaire qui sied à l'Occident. C'est ainsi que la Colombie est la seule armée de la région à avoir participé à la guerre de Corée, à partir de 1951, avec près de cinq mille hommes.

Mais le plan Colombie, lancé en 1999 par les présidents William Clinton et Andrés Pastrana Arango, a été un élément décisif. Ce programme de « lutte contre la drogue » de plusieurs millions de dollars, qui visait en réalité à éliminer les guérillas, a fait du pays le plus grand bénéficiaire

mercenaires. Légalement, être un mercenaire en Colombie n'est pas un crime, et le bureau du procureur général n'est donc pas compétent pour enquêter sur cette activité.

(Traduit de l'espagnol par Hélène Vaucelle.)

(1) Renán Vega Cantor, « Mercenarios de exportación : La industria de la muerte made in Colombia », 3 mars 2022, www.nodal.am

(2) Colombie, derrière le rideau de fumée. Histoire du terrorisme d'État, Le Temps des cerises, Montreuil, 2008.

(3) « Mercenaries : the sinister export from Colombia's conflict », 10 juillet 2021, www.france24.com

(4) Lire Maurice Lemoine, « Comment l'Équateur est descendu aux enfers », *Le Monde diplomatique*, décembre 2023.

(5) Cf. « EEUU - Mercenarios de Colombia en Irak y Afganistán piden ser reconocidos como veteranos », *Euronews*, 16 janvier 2022.

(6) Mark Mazzetti et Emily B. Hager, « Secret desert force set up by Blackwater's founder », *The New York Times*, 14 mai 2011.

(7) Inigo Alexander, « From Haiti to Yemen : Why Colombian mercenaries are fighting foreign wars », 4 août 2021, www.newarab.com

(8) Iván Gallo, « Ganarse la vida matando : testimonio de un mercenario colombiano », 18 août 2021, www.las2orillas.co

(9) « Mercenarios colombianos son humillados por parte del ejército ucraniano - Telemedellín », YouTube.

(10) « Videos demostrarían maltrato a exmilitares colombianos en Ucrania - Semana Noticias », YouTube.

(11) José Ospina-Valencia, « Colombia : mercenarios, solo preparados para la guerra », *Deutsche Welle*, 27 juillet 2021, www.dw.com

(12) Inigo Alexander, *op. cit.*

(13) « Atrapados en Bagdad », *Semana*, Bogotà, 19 août 2006.

Les publications du Monde diplomatique au format numérique

www.monde-diplomatique.fr/boutique

EN ARGENTINE, SYNDICATS MENACÉS, ÉLITES CONFORTÉES

Comme avant, la violence en plus

Pouvoir rémunérer ses salariés en lait ou en viande ?

La « liberté » telle que l'entend le nouveau président argentin, M. Javier Milei, enchante le secteur privé ; moins les électeurs qui ont cru à ses recettes pour en finir avec la crise. Ceux-là découvrent le sens de sa promesse d'« éradiquer la caste » : servir l'oligarchie. Entre la rue et l'homme à la tronçonneuse, la bataille ne fait que commencer.

PAR NOTRE ENVOYÉE SPÉCIALE
ANNE-DOMINIQUE CORREA *

Le masque sera rapidement tombé. Le 10 décembre, jour de son investiture, le président argentin Javier Milei diffuse la première photographie officielle de son gouvernement sur les réseaux sociaux. Il est désormais réduit à neuf ministères, contre vingt lors du mandat de son prédécesseur, M. Alberto Fernández : ministères du capital humain, des infrastructures, de la santé, de l'économie, de la justice, de la sécurité, de la défense, des affaires étrangères et de l'intérieur.

Sur l'image, deux figures familières pour les Argentins. Celle du nouveau ministre de l'économie, M. Luis Caputo, ancien secrétaire d'État puis ministre des finances du gouvernement de M. Mauricio Macri (2015-2019). Celle également de M^{me} Patricia Bullrich, qui retrouve le poste de ministre de la sécurité qu'elle occupait dans le gouvernement de M. Macri. D'ordinaire austère, elle affiche désormais un large sourire : celui d'une candidate défaite lors du premier tour de la présidentielle (sous la bannière du parti de la coalition conservatrice Juntos por el cambio, « Ensemble pour le changement ») parvenue à se faire une place au gouvernement grâce à l'alliance avec son rival d'hier...

Une équipe quelque peu conventionnelle pour celui qui se présentait, lors de la campagne présidentielle, comme un candidat « antisystème » et promettait de rompre avec « la caste » politique. En réalité, « la caste est au pouvoir », analyse David Copello, chercheur en science politique à CY Cergy Paris Université et spécialiste de l'Argentine, qui note par ailleurs que « plusieurs membres du gouvernement viennent du secteur privé ». M. Nicolas Posse, chef de cabinet du nouveau chef d'État, et M. Mariano Cúneo Libarona, nouveau ministre de la justice, ont tous deux travaillé pour Corporación América, le conglomérat financier et médiatique de M. Eduardo Eurnekian, un important homme d'affaires à qui M. Milei a prodigué des conseils économiques. L'économiste-président lui doit d'ailleurs ses débuts sur les plateaux télévisés en 2016, dans le programme « Animales sueltos » (« Animaux en liberté ») sur la chaîne America TV (propriété du groupe), qui l'a rendu célèbre.

« Milei n'est pas anticaste, mais antikirchneriste », analyse Gabriel Vommaro, professeur de sociologie politique à l'Université nationale de San Martín (EIDAES) et chercheur au Conseil national de la recherche scientifique et technique (Conicet), en référence aux mandats de Néstor Kirchner (2003-2007) puis de M^{me} Cristina Fernández de Kirchner, sa veuve (2007-2015). Finalement, les premières mesures de M. Milei « rappellent les autres programmes d'ajustement structurel de l'histoire de l'Argentine », souligne-t-il, faisant référence aux gouvernements néolibéraux de Carlos Menem (1989-1999) et de M. Macri.

Celles-ci se résument en deux points : l'austérité et la libéralisation de l'économie. Dès le 12 décembre, après une dévaluation de plus de 50 % du peso, M. Caputo annonce des coupes budgétaires massives équivalentes à quelque 20 milliards de dollars, soit 5 % du produit intérieur brut (PIB), notamment à travers la réduction des subventions aux transports publics, à l'électricité, au gaz et à l'eau (1). L'ajustement « pèsera presque entièrement sur l'État et non sur le secteur privé », se félicitait M. Milei lors de son discours d'investiture.

Dix jours plus tard, le nouveau président annonce la signature d'un décret de « nécessité et d'urgence » comprenant 366 réformes visant à « déréguler le commerce, les services et l'industrie sur l'ensemble du territoire national ». Qualifié par la presse de « decretazo » (« méga-décret »), il met fin, entre autres, à l'encadrement des loyers, des mutuelles, des prix de produits essentiels, des services liés à Internet (pour ouvrir la porte à Starlink, l'entreprise du milliardaire Elon Musk en Argentine). Il facilite également les privatisations, et flexibilise

le droit du travail : la période d'essai pour tout nouvel emploi passe de trois à huit mois et les indemnités pour licenciement se trouvent amputées.

Si M. Milei innove, c'est par la « violence » et la « précipitation » : « Jamais auparavant, un gouvernement n'avait osé mettre en œuvre un aussi grand nombre de réformes sans passer par le Congrès », constate Vommaro. Alors que M. Macri misait sur une stratégie « gradualiste » pour éviter toute rébellion populaire, M. Milei a choisi la stratégie du choc. « Pour faire dans le gradualiste, il faut de l'argent. Malheureusement, je dois vous le répéter : il n'y a pas d'argent (2) », justifiait M. Milei, lors de son premier discours.

Pourtant, après sa victoire, les « grands titres » de la presse internationale assuraient que, faute de majorité au Congrès, le « libertarien (3) » allait devoir se « modérer ». Si La Libertad avanza (« La liberté avance »), la formation politique de M. Milei, a remporté 56 % des voix lors du second tour de la présidentielle contre le péroniste Sergio Massa le 19 novembre, elle n'a obtenu que trente-huit des 257 sièges (15 %) de la Chambre des députés et sept des 72 sièges (10 %) du Sénat. « Pour faire passer des réformes difficiles, M. Milei aura besoin du soutien du Congrès », écrivait *The Economist*, le 23 novembre 2022. Il devra négocier avec Juntos por el Cambio, une coalition de centre-droit, et avec les péronistes modérés (4). Le *Financial Times* s'était dit « rassuré » par la nomination de M. Caputo au ministère de l'économie : pour la bible de la City londonienne, il s'agissait d'un « signe » prouvant que M. Milei était en train de laisser son « excentricité de côté » pour se muer en « chef d'État ». La presse libérale sous-estime volontiers l'autoritarisme quand il sert les marchés...

En réalité, M. Milei n'a jamais entendu faire de concessions sur son programme. Dès son investiture, il a annoncé la couleur : il prononce, symboliquement, son premier discours dos au Congrès. Puis, le 27 décembre, une semaine après avoir signé le decretazo, il présente son projet de « loi omnibus », qui, outre de nouvelles privatisations (41 entreprises publiques dont le géant pétrolier YPF et la compagnie aérienne Aerolíneas Argentinas), concède les pleins pouvoirs à l'exécutif.

« Nous n'avions pas connu cela depuis la dictature »

La loi, qui comprend 664 articles, déclare « l'état d'urgence en matière économique, financière, fiscale, administrative, de sécurité sociale, tarifaire, sanitaire et sociale jusqu'au 31 décembre 2025 ». Elle autorise l'exécutif à gouverner par décrets au moins jusqu'à la fin 2025. voire jusqu'à la fin du mandat de M. Milei, puisque l'« urgence » pourrait être renouvelée une fois pour deux ans.

Le texte, censé « défendre la liberté et les Argentins », restreint leur droit à manifester. Il définit tout rassemblement de plus de trois personnes comme une « manifestation » qui devra faire l'objet d'une information aux autorités au minimum quarante-huit heures à l'avance. Si la manifestation entrave la liberté de circulation ou la fourniture de services publics, le texte prévoit des peines pouvant aller jusqu'à six ans de prison pour les participants et les organisateurs. « Nous n'avions pas connu un tel dispositif depuis la dictature », s'inquiète M. Jorge Sola, le porte-parole de la Confédération générale du travail (CGT), principale centrale syndicale en Argentine.

Le Congrès, qui doit examiner tous les articles de la « loi omnibus » lors de sessions extraordinaires convoquées jusqu'au 31 janvier 2024, a encore la possibilité de la rejeter. Plusieurs articles, notamment ceux portant sur la réforme du système politique, devront obtenir la majorité absolue. L'application du decretazo peut elle aussi être bloquée par le Parlement à la majorité, avant la fin de ses sessions extraordinaires, soit avant le 15 février.



MARIANA NEDELCO. – Manifestants de la Confédération générale du travail contre les réformes du président Javier Milei, décembre 2023

Pour l'heure, l'autoritarisme de M. Milei suscite toutefois peu de réactions dans le monde politique. « L'opposition est déstabilisée et se cache sous le lit », regrette M. Juan Grabois, président du front Patria Grande (gauche), qui s'était présenté à la primaire présidentielle du parti péroniste face au centriste Sergio Massa. « Elle ne parle pas aux médias, elle n'a pas de stratégie parlementaire claire. Il n'y a pas d'union transpartisane pour défendre la démocratie. »

Ne pouvant compter sur le Congrès, la CGT a saisi la Chambre nationale du travail, instance régissant le droit du travail argentin, afin de contester la constitutionnalité de certains aspects du decretazo. « Nous n'avons pas eu d'autre choix », explique M. Sola, qui, pendant notre entretien le 3 janvier, reçoit « une bonne nouvelle » sur son smartphone : un message l'informant que les juges ont décidé de suspendre provisoirement le chapitre du décret touchant au droit du travail, s'interrogeant sur la réalité de l'« urgence » invoquée.

Une victoire ? « Pas encore », estime-t-il. La décision finale de la Chambre nationale du travail reste incertaine : elle dépendra de l'examen législatif du texte. Or, quelques minutes après la réception du message par M. Sola, le gouvernement a annoncé qu'il ferait appel. En outre, comme en témoigne le harcèlement judiciaire dont fait l'objet l'ancienne présidente Fernández de Kirchner (gauche), visant à lui barrer un éventuel retour au pouvoir, la justice argentine ne se range pas toujours du côté de la loi...

Pour le chercheur Pablo Semán, la résistance à M. Milei ne « viendra pas des institutions » mais « de la rue ». Ce ne serait pas la première fois. En 2001, la politique néolibérale du gouvernement Menem déclenche une crise économique inédite. Des milliers de personnes manifestent alors, munies de caseroles, pour exiger « qu'ils s'en aillent tous ! ». Face à la pression de la foule, le président Fernando de la Rúa (du Parti radical, centre), qui avait succédé à Menem, finit par prendre la fuite en hélicoptère, le 20 décembre 2001.

Mais ces mobilisations ont laissé derrière elles trente-neuf morts et un demi-millier de blessés... « Quand les politiques ne font pas leur travail, ce sont toujours les pauvres qui finissent par sacrifier leur corps et leur sang dans la lutte », regrette M. Grabois, qui avait participé aux mobilisations de 2001 et a alors été détenu par les forces de l'ordre.

L'histoire se répètera-t-elle ? Déjà, la colère gronde. « Moins de trente jours se sont écoulés [depuis la prise de fonctions de M. Milei] et le mal-être social s'observe déjà », remarque M. Sola. Selon un sondage du Centre d'études de l'opinion publique (CEOP) (5), sa popularité avait déjà chuté de six points de pourcentage le 22 décembre – soit seulement douze jours après son arrivée aux affaires. Le 24 janvier, la grève générale décrétée par les syndicats a été accompagnée d'imposantes manifestations dans tout le pays.

Alors qu'il avait réussi à gagner le soutien des classes populaires en leur promettant de mettre fin à l'inflation qui les a paupérisées sous les gouvernements de MM. Macri et Fernández (2015-2019), la « révolution libérale » de M. Milei se contente pour l'heure de tout aggraver.

En décembre, l'inflation a encore grimpé de 25 %, atteignant un taux annuel de 211 %. Rien n'indique qu'elle baissera dans les mois à venir. « Milei n'a pas de plan pour réduire la dette argen-

tine [contractée par le gouvernement de M. Macri auprès du Fonds monétaire international (FMI)], qui est la principale cause de l'inflation », analyse l'avocat Carlos Maslatón, l'une des principales figures libérales du pays et ancien conseiller de M. Milei. Le remboursement des quelque 44 milliards de dollars (6) que le pays doit au FMI met la pression sur ses faibles réserves en dollars (7), l'obligeant à se procurer des billets verts en augmentant les exportations, ce qui incite à la dévaluation du peso. Le 18 octobre 2023, le gouvernement de M. Fernández avait négocié l'extension d'un accord d'échange de devises avec la Chine afin d'obtenir 6,5 milliards de dollars pour le remboursement du prêt. À la suite des promesses du candidat Milei de « rompre diplomatiquement » avec la Chine « communiste », Pékin a suspendu le dispositif le 20 décembre. Le président chinois Xi Jinping est resté insensible à la lettre « de regrets » envoyée par M. Milei une semaine plus tôt, le suppliant de maintenir son soutien financier à Buenos Aires (8).

Félicitations du Fonds monétaire international

D'où viendront alors les dollars ? Pour M. Milei, il est hors de question de décevoir le FMI. « J'ai été très clair, la dette sera payée », avait-il ainsi déclaré le 14 septembre, après une réunion avec les représentants de l'organisme international alors qu'il était toujours candidat à la présidentielle. Le FMI s'en réjouit : sans se formaliser des dérives autoritaires du nouveau président argentin, le 11 janvier, l'organisme le félicite pour sa « rapidité » et sa « détermination » (9).

À la suite de l'annonce du « méga-décret », la CGT a appelé à une première mobilisation, qui a réuni entre 25 000 et 30 000 personnes dans la capitale. M^{me} Sandra Pettovello, ministre du capital humain, a immédiatement menacé de suspendre les allocations des manifestants qui oseraient bloquer des rues. M. Manuel Adorni, porte-parole du gouvernement, a quant à lui promis qu'il ferait payer aux mouvements sociaux la facture (10) du déploiement des 5 000 policiers et gendarmes. En dépit de ces tentatives d'intimidation, la CGT refuse de baisser les bras.

(1) Mar Centenera, « Primer martillazo de Javier Milei : devaluación de más del 50 % y paralización de la obra pública », *El País*, Madrid, 12 décembre 2023.

(2) Gerardo Lissardy, « “No hay alternativa al ajuste” : 5 frases del primer y duro discurso de Javier Milei como presidente argentino », *British Broadcasting Corporation (BBC)*, 10 décembre 2023.

(3) Lire « En Argentine, la droite rugit mais innove peu », *Le Monde diplomatique*, octobre 2023.

(4) « Javier Milei will be Argentina's first libertarian president », *The Economist*, Londres, 23 novembre 2023.

(5) Raúl Kollmann, « La encuesta que muestra la caída de imagen de Javier Milei : la mayoría está en contra del DNU », *Página 12*, Buenos Aires, 24 décembre 2023.

(6) À l'origine, elle s'élevait à 57 milliards de dollars, mais ce montant a été réduit à la suite de la renégociation de la dette sous le gouvernement de M. Fernández.

(7) « Argentine : le FMI adoube le plan “ambitieux” du président Milei avec une première tranche d'aide », *La Tribune*, Paris, 11 janvier 2024.

(8) Jaime Roseberg, « Javier Milei pidió por carta a Xi Jinping que interceda por el swap con China », *La Nación*, Buenos Aires, 12 décembre 2023.

(9) Anaïs Dubois, « Le FMI octroie une bouffée d'oxygène à l'Argentine de Milei », *Les Échos*, Paris, 11 janvier 2024.

(10) « En Argentine, Javier Milei présente la facture aux organisateurs d'une manifestation », *France 24*, 23 décembre 2023.

Comment l'Afrique du Sud

En décembre 2023, l'Afrique du Sud a saisi la Cour internationale de justice (CIJ) contre Israël pour génocide dans la bande de Gaza. Si les chances de voir appliquer d'éventuelles mesures conservatoires ou condamnations sont minces, l'initiative de Pretoria a fait l'effet d'une bombe géopolitique et pourrait modifier le rapport de forces au Proche-Orient.

PAR ANNE-CÉCILE ROBERT

Six millions de Juifs ont été assassinés entre 1933 et 1945, victimes d'un génocide inédit par son ampleur et son caractère industriel. Près de quatre-vingts ans plus tard, Israël, l'État supposé fournir un havre aux survivants et à leurs descendants, est accusé par l'Afrique du Sud d'en commettre un à son tour. Le 29 décembre 2023, s'appuyant sur la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948, Pretoria a en effet demandé à la Cour internationale de justice (CIJ) d'ordonner à Tel-Aviv la cessation de ses opérations militaires « dans et contre » la bande de Gaza afin d'empêcher que des dommages « irréparables » soient infligés aux habitants de l'enclave. Si la CIJ, qui doit se prononcer le 27 janvier, accédait à cette demande, elle reconnaîtrait, avant toute décision au fond qui pourrait prendre plusieurs années, que le risque est suffisamment plausible pour justifier l'adoption de mesures conservatoires (1). Dénonçant un « monde à l'envers », le gouvernement israélien affirme lutter contre le Hamas, non contre les populations ; il qualifie les atrocités commises par l'organisation palestinienne, le 7 octobre, de « plus grand massacre de Juifs depuis l'Holocauste », l'accusant à son tour de crime contre l'humanité (2).

Qu'elle aboutisse ou non, la plainte aura peu d'effets concrets sur le sort des Gazaouis puisque la CIJ n'a aucun moyen d'imposer quoi que ce soit aux États récalcitrants. En revanche, ses conséquences politiques et symboliques pourraient se révéler considérables. En effet, la procédure intervient alors que le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (ONU), paralysé par le veto américain, est incapable d'appeler à un

cessez-le-feu ou même de fixer des limites sérieuses aux actions meurtrières de l'armée israélienne. « C'est la réputation même du droit international qui est en jeu », a ainsi affirmé M. Blinne Ni Ghrálaigh, l'un des avocats de Pretoria. Les alertes du secrétaire général de l'ONU António Guterres et de nombreux organes onusiens dans les termes les plus nets n'ont eu aucun effet sur Washington et son allié britannique alors que toutes les règles humanitaires sont violées (3). Face à l'inaction internationale, couverte par un silence médiatique assourdissant en Europe, la CIJ devient la seule instance capable de rappeler le droit et de donner une voix aux Palestiniens (4). Le 13 novembre 2023, un collectif de juristes avait déjà suggéré la saisine de la CIJ tandis que plusieurs associations et l'État de Palestine demandaient à la Cour pénale internationale (CPI) d'émettre des mandats d'arrêt contre plusieurs dirigeants de Tel-Aviv (5). Mais, alors qu'il a fait preuve d'une grande célérité pour inculper le président russe Vladimir Poutine, le procureur de la CPI Karim Khan semble ici hésiter. « Lorsque les preuves que nous recueillons atteindront le seuil d'une perspective réaliste de condamnation, je n'hésiterai pas », se justifie ce dernier (6). Des plaintes ont également été déposées, sans plus d'effet pour l'instant, contre les dirigeants du Hamas.

Au-delà de l'échange des arguments juridiques, la diffusion en mondovision, depuis les bâtiments historiques de la CIJ à La Haye, des audiences décrivant la destruction de Gaza ainsi que les souffrances des populations constitue en soi une reconnaissance de la gravité des événements et du sérieux de la plainte après des décennies



© WILLIAM KENTRIDGE - GOODMAN GALLERY, LE CAP, JOHANNESBURG, LONDRES, PARIS

WILLIAM KENTRIDGE. – Les images de cette double page sont tirées de la série « Paper Procession » (Procession de papier), 2023

d'étouffement. « Il n'est pas indifférent que ces faits soient exposés dans un cadre formel, suivant les codes juridiques en vigueur, prononcés par des avocats et entendus par des juges. Même la sobriété du rituel et la chorégraphie de l'audience étaient une sorte de bénédiction, analyse la journaliste et essayiste soudanaise Nesrine Malik. Tout cela faisait ressortir l'énormité du déni des droits des populations de Gaza (...) et l'incurie choquante (7) » de la « communauté internationale ».

La charge symbolique tient autant à l'identité de l'accusé qu'à celle de l'accusateur. Pour se défendre, Tel-Aviv a désigné le juge Aharon Barak, survivant de la Shoah, tandis que Pretoria nommait son homologue Dikgang Ernest Moseneke,

compagnon de captivité de Nelson Mandela à Robben Island. Dernier pays colonisé d'Afrique, où l'un des régimes racistes les plus criminels de l'histoire – l'apartheid – a été abattu pacifiquement, l'Afrique du Sud est investie d'une légitimité incontestable pour déposer plainte. L'attachement du pays à la cause palestinienne est ancien, Mandela lui-même ayant souvent comparé les souffrances des deux peuples « colonisés » : « Notre liberté est incomplète sans la liberté des Palestiniens », avait-il déclaré. Pretoria ne manque jamais une occasion de rappeler et de condamner la situation dans les territoires occupés où le défunt président effectua un déplacement mémorable en 1999. L'Afrique du Sud a toujours accompagné son soutien d'actions concrètes : reconnaissance de la souveraineté de l'État

palestinien dès 1995 et condamnation systématique, depuis 2006, des opérations militaires israéliennes à Gaza. Pretoria avait tenté d'inscrire le mot « génocide » dans un communiqué des Brics – Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud – appelant à un cessez-le-feu, le 22 novembre 2023, mais s'était heurté aux réticences de la Russie, elle-même poursuivie sur ce même crime devant la CIJ par l'Ukraine, et de la Chine, mise en cause de la même manière pour les traitements infligés aux Ouïgours.

Israël a tenté de discréditer l'Afrique du Sud en invoquant les liens supposés entre des dirigeants du Congrès national africain (ANC) et le Hamas (8). Mais, quand bien même de telles accointances seraient avérées, elles ne sauraient avoir la moindre portée car, le génocide étant un crime contre l'humanité, il doit être poursuivi en lui-même et empêché par tout moyen par qui que ce soit en quelque lieu qu'il se commette. La CIJ l'a rappelé en refusant la projection, demandée par Tel-Aviv, de la vidéo des atrocités commises par le Hamas et le Jihad islamique, le 7 octobre 2023. Rien ne pouvant jamais justifier la destruction d'un peuple pour ce qu'il est, toute tentative d'explication est en soi vaine. Les juges se concentrent sur les faits qui se déroulent.

Le dossier constitué par Pretoria s'attache ainsi à répondre avec minutie aux critères constitutifs du crime de génocide.

(1) Lire Adil Ahmad Haque, « How International Court of Justice should stop the war in Gaza », Just Security, 15 janvier 2024, www.justsecurity.org

(2) Eylon Levy, porte-parole du gouvernement israélien, conférence de presse, 2 janvier 2024.

(3) Lire « Feu sur le droit de la guerre », *Le Monde diplomatique*, décembre 2023.

(4) Lucie Delabie, « Plainte de l'Afrique du Sud pour risque de génocide : quel rôle pour la Cour internationale de justice », *Le Club des juristes*, 10 janvier 2024.

(5) Lucie Delabie, *op. cit.*

(6) Stéphanie Maupas, « La CPI sous presse pour délivrer des mandats d'arrêt pour "crimes de guerre" et "crimes de génocide" », *Le Monde*, 14 novembre 2023.

(7) Nesrine Malik, « It is not Israel on trial. South Africa is testing the West's claim to moral superiority », *The Guardian*, Londres, 15 janvier 2024.

(8) Vincent Coquaz, « L'Afrique du Sud entretient-elle des liens étroits avec le Hamas, comme l'avance Israël ? », *Libération*, Paris, 17 janvier 2024.

ENTRE NORMALISATION

Un continent divisé

Les conséquences territoriales des guerres israélo-arabes de 1967 et 1973 ont poussé la plupart des pays africains à prendre fait et cause pour la cause palestinienne. Mais, depuis le début du XXI^e siècle, Tel-Aviv a réussi à multiplier les accords économiques et sécuritaires sur le continent. Le conflit déclenché depuis du 7 octobre pourrait freiner ce rapprochement.

PAR ALHADJI BOUBA NOUHOU *

APRÈS l'attaque du Hamas, le 7 octobre 2023, et la réplique militaire israélienne à Gaza, la plupart des cinquante-quatre chancelleries africaines sont restées silencieuses. Quatre États, le Togo, le Kenya, la République démocratique du Congo (RDC) et le Sénégal, tous partenaires économiques et sécuritaires de Tel-Aviv, ont condamné sur le réseau X (ex-Twitter) les massacres perpétrés par le parti islamiste et ses alliés. Le Ghana a apporté un soutien ferme à Israël (12 octobre 2023) et le Cameroun a envoyé une lettre officielle de condoléances (8 octobre). Djibouti, les Comores, la Somalie, le Mali, le Niger, l'Algérie, la Tunisie et la Mauritanie, seuls pays du continent qui ne reconnaissent pas Israël, ont réaffirmé leur adhésion à la cause palestinienne. La situation humanitaire se dégradant à Gaza, le Tchad, qui avait normalisé ses liens avec Tel-Aviv en 2019, est le premier pays africain à rappeler, le 4 novembre 2023, son chargé d'affaires pour « consultation ». « La reprise des relations diplomatiques (...) n'entame aucunement la position du Tchad sur la question de la Palestine et des territoires arabes occupés » (1),

avait pris soin de préciser, en 2020, le ministre des affaires étrangères Chérif Mahamat Zene. L'Afrique du Sud s'est engagée plus nettement devant la Cour pénale internationale (CPI) et la Cour internationale de justice (CIJ) (lire ci-dessus).

Cette disparité des réactions illustre l'évolution du continent, traditionnellement attaché à la cause palestinienne, vers une normalisation. Six États africains (Égypte, Ghana, Éthiopie, Libéria, Somalie, Soudan) avaient participé en 1955 à la conférence de Bandung (Indonésie), dont Israël était exclu. L'accent y était mis sur la décolonisation, la lutte contre l'apartheid et l'appui aux « droits du peuple arabe de Palestine ». Le lien entre les trois causes a longtemps cimenté les positions diplomatiques.

Après les indépendances du début des années 1960, Tel-Aviv voit dans les nouveaux régimes des partenaires potentiels. Invoquant une « communauté de souffrance », la diplomatie israélienne se tourne notamment vers l'Afrique subsaharienne. Au même moment, plusieurs accords de coopérations sont ainsi signés avec l'Éthiopie, l'Ouganda, le Zaïre (future RDC), le Kenya, le Rwanda, le Tchad et la République centrafricaine. Les kibboutzim sont alors le lieu de nombreux voyages d'études pour des ressortissants de ces pays.

Au fil du temps, la cause palestinienne s'est invitée à tous les sommets de l'Organisation de l'unité africaine puis de l'Union africaine (à partir de 2002). Ainsi, en 1971, lors du sommet de Dakar (Sénégal), les États du continent déplorent l'échec de la mission du représentant des Nations unies Gunnar Jarring pour un règlement pacifique du conflit israélo-arabe fondé sur la résolution 242 votée le 22 novembre 1967, après la guerre des six jours, et qui souligne l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre. Alors qu'un comité de dix chefs d'État (Cameroun, Éthiopie, Côte d'Ivoire, Kenya, Libéria, Mauritanie, Nigeria, Sénégal, Tanzanie et Zaïre) est constitué sous la houlette du président Léopold Sédar Senghor pour promouvoir la

solution à deux États, la première ministre israélienne Golda Meir adresse une lettre, en forme d'avertissement, au président du Zaïre, Mobutu Sese Seko, le 12 novembre 1971, estimant « qu'il est d'une importance primordiale de ne point exiger de l'une quelconque des parties d'accepter à l'avance les positions de l'autre » (2).

Après la guerre d'octobre 1973, la quasi-totalité des États africains (exceptés le Malawi, le Botswana, le Swaziland, le Lesotho et l'Afrique du Sud sous apartheid) décide de rompre les relations diplomatiques avec Tel-Aviv. En Tunisie, le président de l'époque, Habib Bourguiba, partisan d'une approche par étapes, héberge le siège de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), à Hammam Chott (1983-1994), après son expulsion du Liban. Les bombardements par Israël du quartier général de l'OLP en 1985 et l'assassinat d'Abou Iyad, numéro deux de l'organisation, renforcent le sentiment propalestinien dans la population. Aujourd'hui encore, pour le président tunisien Kaïs Saïed, une normalisation avec Israël constituerait « une haute trahison » (3).

Une campagne de séduction

La position officielle de l'Union africaine suit celle de l'Organisation des Nations unies (ONU), et, après le 7 octobre 2023, le président de la Commission de l'organisation panafricaine, M. Moussa Faki Mahamat, appelle les parties à retourner à la table des négociations en vue d'une solution à deux États. Le 27 octobre, l'Afrique a largement voté la résolution non contraignante de l'ONU en faveur d'une « trêve humanitaire » immédiate (Tunisie, Éthiopie, Soudan du Sud, Zambie et Cameroun se sont abstenus).

En juillet 2021, M. Faki avait été à l'origine d'un incident diplomatique : poursuivant son idée

de favoriser le dialogue, il avait émis le souhait d'accorder à Israël un statut de membre observateur similaire à celui dont bénéficie la Palestine au sein de l'Union africaine depuis 2013. Une décision « injuste et injustifiée » puisqu'elle n'a pas été examinée conformément à ses statuts, selon Pretoria, qui, suivi par l'Égypte, l'Algérie, Maurice, les Comores, la Tunisie, Djibouti, la Mauritanie, la Libye et la Nigeria, l'a tuée dans l'œuf, obligeant la représentante d'Israël, venue assister au sommet annuel de l'organisation, à quitter précipitamment Addis-Abeba. La tentative maladroite de M. Faki est peut-être la conséquence de la campagne de séduction lancée par Israël depuis près de dix ans (4). Les échanges avec l'Afrique ne représentent certes que 1,5 % du commerce extérieur israélien (environ 1,3 milliard de dollars), dont une part importante pour l'Afrique du Sud (241 millions de dollars d'exportations israéliennes pour les neuf premiers mois de 2023), mais le potentiel de croissance des échanges est jugé considérable par les milieux d'affaires à Tel-Aviv, en particulier dans les secteurs technologiques et numériques (cybersécurité, e-santé, télécommunications, etc.). Par ailleurs, des accords bilatéraux, notamment économiques ou en matière de sécurité, avec plusieurs États (Cameroun, Togo, Sénégal, Ghana, Kenya) ont certainement amoindri l'hostilité à l'égard d'Israël. Ainsi, certains partenaires de Tel-Aviv dans ces mêmes domaines (Ouganda, Rwanda, Maroc, Égypte) demeurent discrets ou soutiennent la position défendue par l'Union africaine.

(1) Cf. Mathieu Olivier, « Guerre Israël-Hamas : le Tchad rappelle son chargé d'affaires de Tel-Aviv », *Jeune Afrique*, Paris, 6 novembre 2023.

(2) Hanan S. Aynor (sous la dir. de), *Relations Between Israel and States in Asia and Africa : A Guide to Selected Documentation*, The Hebrew University of Jerusalem, 1994.

(3) Entretien accordé à France 24 le 25 mai 2021.

(4) Lire « Lente progression d'Israël en Afrique », *Le Monde diplomatique*, décembre 2017.

* Chercheur associé au Centre Montesquieu de recherche politique et enseignant à l'université Bordeaux Montaigne.

POUR GÉNOCIDÉ

défend une cause universelle

cide : massacres – directs ou par destruction délibérée de ce qui permet de vivre comme l'alimentation ou les soins – d'un groupe donné de personnes dans l'intention de le détruire, totalement ou partiellement, en tant que tel pour des motifs ethniques, raciaux, religieux... Reprenant les rapports internationaux, les juristes sud-africains ont décrit le nombre élevé de morts, dont probablement 70% de femmes et d'enfants, le déplacement forcé de 85% de la population de Gaza, la fermeture de deux tiers des hôpitaux, l'absence de refuge sûr y compris dans le sud de l'enclave lui-même bombardé. « Cette tuerie ne signifie rien de moins que la destruction de toute vie en Pales-

tine », a résumé la juriste Adila Hassim. Tel-Aviv a justifié ses opérations par l'utilisation, elle-même constitutive de crimes de guerre, de « boucliers humains » par le Hamas, qui installerait ses postes de commandement dans des bâtiments civils ou des infrastructures hospitalières. Mais il n'a pas pu démontrer, note le juriste Kenneth Roth (9), que sa riposte était proportionnée comme l'exige le droit international, ni justifié le recours avéré à des bombardements lourds en zones densément peuplées, forcément aveugles dans ce cas. Israël n'a pas non plus pu prouver que l'hôpital Al-Shifa, détruit par des attaques massives et répétées, abritait un quartier général du Hamas.

pourrait aller plus loin que cette suggestion et se montrer « créative » en ordonnant à Pretoria d'utiliser de son influence en Palestine pour freiner le Hamas (10).

À ce stade de la procédure, il suffit de démontrer que le risque de génocide est simplement plausible. Le niveau d'exigence est donc assez « bas », comme le rappelle le juriste David Kaye (11), et porte sur la démonstration de l'urgence et du danger de « préjudices irréparables » infligés aux populations, y compris par la destruction des preuves. En 1993, la CIJ avait ordonné à la Yougoslavie d'appliquer des mesures conservatoires semblables tout comme à la Birmanie en novembre 2023 dans le cas des Rohingyas. Mais, prenant en compte la menace constituée par le Hamas pour Israël, la CIJ pourrait se contenter d'exiger de Tel-Aviv une certaine modération et non l'arrêt pur et simple des opérations militaires (12).

Les soutiens politiques à l'action sud-africaine affluent du monde entier, notamment du Sud : Brésil, Indonésie, Égypte, Turquie, etc. Plus de cinquante pays au total, même si, pour l'instant, aucun ne participe formellement à la requête sud-africaine. L'action intentée par Pretoria est, au sens propre, extraordinaire. Un État du Sud accuse une nation qui se revendique de l'Occident de commettre l'un des crimes les plus graves en droit international. Alors que trente-deux pays, dont vingt-six États membres de l'Union européenne, se sont joints à l'action intentée devant la CIJ sur le même fondement – la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide – par l'Ukraine contre la Russie, aucun pays occidental ne soutient l'Afrique du Sud. Seule l'Allemagne envisage de participer au procès... mais du côté d'Israël. Le porte-parole du Conseil de sécurité nationale américain John Kirby dénie toute valeur à une plainte « sans fondements » tandis que le premier ministre britannique Rishi Sunak la juge « injustifiée ». Le ministre français des affaires étrangères Stéphane Séjourné l'a, pour sa part, qualifiée de « faute morale » le 17 janvier dernier à l'Assemblée nationale.

L'Afrique du Sud a joué pleinement la carte symbolique en dépêchant à La Haye une délégation internationale de juristes noirs, blancs, hommes et femmes, une manière d'incarner visuellement l'universalité de sa requête. C'est l'humanité tout entière qui se plaint. Ce procès est aussi celui du « deux poids, deux mesures » dans lequel se vautrent les Occidentaux au risque de saper l'ordre international tout entier bâti sur le « plus jamais ça ». Ayant tous ratifié la convention sur le crime de génocide, les pays occidentaux se sont engagés à la respecter mais aussi à la faire respecter. L'ambassadeur de France à l'ONU, M. Nicolas de Rivière, qui n'avait sans doute pas encore reçu d'instruction particulière dans ce dossier, avait rappelé, début janvier 2023, lors d'une conférence de presse, que la France était, par principe, partisane de la justice internationale et qu'elle soutiendrait la décision de la CIJ comme celle de la CPI quelles qu'elles soient. En acceptant le procès et en y consacrant des moyens importants, souligne le magistrat Reed Brody (13), Tel-Aviv a lui-même reconnu la légitimité et le sérieux de l'instance, fragilisant moralement son refus plus que probable d'en appliquer une éventuelle sentence négative. Mais la pression morale d'une « solution stigmatisante », selon l'expression de Roth, pour un État issu d'un génocide, sera sans doute plus forte sur ses alliés américains et européens, dont les populations sont fortement mobilisées en faveur des Palestiniens, que sur le gouvernement de M. Netanyahu. Un bras de fer s'enclencherait sans doute, qui pourrait soulager les populations de Gaza en facilitant au moins l'aide humanitaire. En Belgique, des voix s'élèvent pour que le royaume se joigne à l'action sud-africaine, notamment celle de la vice-première ministre Petra De Sutter. Pretoria envisagerait désormais de poursuivre Londres et Washington pour complicité de génocide au regard de leur soutien matériel à l'effort de guerre israélien, tandis que l'inaction des autres signataires de la convention de 1948 pourrait les conduire eux aussi un jour devant la CIJ.

Cette procédure de l'Afrique du Sud contre Israël revêt une portée géopolitique plus vaste encore et qui la dépasse. Elle

place en effet les pays occidentaux « en situation de décrédibiliser leur propre système [et] l'autorité morale qu'ils [se] sont attribuée pour mener des politiques étrangères prétendument protectrices des faibles et fermes contre les agresseurs, souligne Malik. Elle est emblématique d'une confrontation plus large qui révèle les contradictions occidentales et l'affaiblissement de leur pouvoir d'influence (14) ».

ANNE-CÉCILE ROBERT.

(9) Kenneth Roth, « South Africa's case against Israel is imperfect but persuasive. It may win », *The Guardian*, 13 janvier 2023.

(10) Reed Brody, « South Africa calls in the law », *The Nation*, New York, 17 janvier 2024.

(11) David Kaye, « Why Israel is taking the genocide case seriously », *The Atlantic*, Washington, DC, 19 janvier 2024.

(12) Adil Ahmad Haque, *op. cit.*

(13) Reed Brody, *op. cit.*

(14) Nesrine Malik, *op. cit.*

À l'heure où nous mettons sous presse, la Cour internationale de justice (CIJ) prévoyait de rendre sa décision le vendredi 26 janvier 2024. Retrouvez notre analyse sur www.monde-diplomatique.fr/66549

Des « animaux humains »

À L'APPUI de l'élément intentionnel, les juristes sud-africains ont produit plusieurs déclarations officielles : celle du ministre de la défense Yoav Galant qualifiant les Palestiniens d'« animaux humains », celle du président Isaac Herzog réfutant toute distinction entre le Hamas et les civils forcément complices, et surtout les références répétées – y compris dans la bouche de M. Benjamin Netanyahu – à Amalek, passage de la Bible appelant à l'assassinat de tous les ennemis d'Israël, « hommes, femmes, enfants, et nouveau-nés ». Prétendre que de telles déclarations seraient prises au hasard et non représentatives, comme l'ont fait les avocats d'Israël, ne tient pas, compte tenu du rang de ceux qui les ont prononcées et du fait qu'elles n'ont été ni désavouées ni sanctionnées. Tel-Aviv avance, de manière plus solide, que les propos incriminés ne forment pas un plan délibéré caractéristique d'une intention génocidaire et traduisent surtout le choc provoqué par les massacres du 7 octobre. Jusqu'à présent, la CIJ s'est en effet fondée sur l'existence d'un projet ou d'une politique « exterminatoire », voulue par un État ou une organisation, pour reconnaître ce crime contre l'humanité (affaires « Bosnie c. Yougoslavie » et « Gambie c. Myanmar »). Dans le cas de Gaza, elle devra donc préciser si l'effet

cumulé des paroles et des actes de terrain revient au même. Les vidéos des soldats israéliens se réjouissant de leurs actes en se référant à Amalek pourraient y contribuer dans la mesure où elles « suggèrent, selon Roth, que le message génocidaire fait son chemin ».

Plus habilement, Tel-Aviv a soulevé le déséquilibre d'une action en justice dont toutes les conséquences pèseraient sur elle et aucune sur le Hamas, qui poursuit ses tirs de roquettes. L'arrêt des opérations militaires donnerait un avantage à l'organisation palestinienne, affirment notamment les avocats d'Israël. C'est en effet la première fois que l'accusation de « génocide » est portée contre un État qui réagit à une agression armée qualifiée de « terroriste » et se présente comme exerçant son droit à la légitime défense. Cet argument pourrait peser dans le verdict des quinze juges de La Haye. Anticipant l'objection, l'Afrique du Sud a, tout d'abord, nettement et sans ambiguïté, condamné les crimes du 7 octobre 2023 en ouverture de sa requête; elle demande ensuite à la Cour d'ordonner à Pretoria, ainsi qu'à Israël, de prendre, conformément aux obligations qu'ils tiennent de la convention de 1948, toutes les mesures en leur pouvoir pour empêcher la réalisation du crime de génocide. Certains juristes avancent que la CIJ

ET BOYCOTT

face à Tel-Aviv

La condamnation ferme, sans mention du contexte régional, par le Sénégal des massacres perpétrés par le Hamas, dénote en revanche une inflexion inattendue. En 1967, le président Senghor avait en effet octroyé un passeport diplomatique à Yasser Arafat, président de l'OLP; de même, Dakar préside depuis 1975 le comité de l'ONU pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (5). En décembre 2016, (avec la Nouvelle-Zélande et le Venezuela), la diplomatie sénégalaise a parrainé la résolution 2334 du Conseil de sécurité (les États-Unis s'étant abstenus) condamnant la colonisation israélienne dans les territoires palestiniens (6). En réaction, Israël avait rappelé son ambassadeur au Sénégal « pour consultation », annulé les pro-

grammes de coopération et suspendu la visite des responsables sénégalais à Tel-Aviv. Cependant, les deux pays ont rétabli leurs relations diplomatiques en juin 2017, en marge du sommet de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) au Liberia, auquel participait M. Benjamin Netanyahu.

Le cas du Soudan illustre les attermolements de plusieurs pays du continent. Israël a longtemps accusé ce pays d'alimenter les filières d'approvisionnement en armes iraniennes pour le Hamas, via le Sinaï. De son côté, Khartoum imputait à Tel-Aviv des bombardements sur son territoire (janvier 2009, avril 2011 et octobre 2012). En avril 2019, le coup d'État contre le président Omar Al-Bachir et l'arrivée au pouvoir du général Abdel Fattah Al-Burhan à la tête du Conseil militaire de transition ont débouché sur une évolution pour le moins inattendue. Le 3 février 2020, M. Al-Burhan rencontre ainsi M. Netanyahu à Entebbe (Ouganda) : « Israël et le Soudan ont entamé des discussions pour une normalisation de leurs relations », se hâte de tweeter le chef du gouvernement israélien. Un rapprochement qualifié alors de « nouveau coup de poignard dans le dos du peuple palestinien, une trahison de sa juste cause et une rupture avec l'initiative de paix arabe » par M. Wassel Abou Youssef, membre du comité exécutif de l'OLP. Les autorités soudanaises ont protesté de leur bonne foi en affirmant que cette « normalisation n'a rien à voir avec le droit des Palestiniens de créer leur propre État », selon les propos de M. Al-Burhan. Pour ce dernier, il s'agissait d'« une réconciliation avec la communauté internationale, qui inclut Israël » (7).

Le Maroc est le point d'orgue de la reconquête israélienne. Rabat, qui avait hébergé le sommet arabe d'octobre 1974 reconnaissant l'OLP comme « seul et légitime représentant du peuple palestinien », avait normalisé ses relations avec Israël en 1994 (à la suite des accords d'Oslo), puis les avait rompues en 2000 (après la seconde Intifada). En octobre 2016, le

roi Mohammed IV, en tant que président du comité Al-Qods (qui œuvre pour la défense des lieux saints musulmans à Jérusalem), avait parrainé (avec l'Algérie, l'Égypte, le Liban, le Qatar, Oman et le Soudan) la résolution de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) qui qualifie Israël de « puissance occupante » à Jérusalem et qui dénonce la poursuite des fouilles archéologiques dans la vieille ville. Mais, sous la pression américaine et en échange de la reconnaissance de sa souveraineté sur le Sahara occidental, Rabat a renoué avec Tel-Aviv en décembre 2020. En juillet 2023, le royaume chérifien a annoncé avoir reçu une lettre de M. Netanyahu officialisant sa reconnaissance de la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental. Les deux pays envisagent de porter leurs échanges commerciaux à plus de 500 millions de dollars par an et de renforcer leur coopération dans plusieurs domaines (innovation numérique, automobile, agroalimentaire, aéronautique, énergies renouvelables et industries pharmaceutiques).

Déplacement « volontaire » des Palestiniens

Le 24 novembre 2021, les deux capitales ont signé un accord de coopération en matière de sécurité : « Il s'agit d'une chose très importante qui nous permettra aussi d'échanger nos opinions, de lancer des projets conjoints et qui favorisera les exportations israéliennes jusqu'ici », souligne Benny Gantz, alors ministre de la défense israélien. Un rapprochement que n'a pas manqué de dénoncer l'Algérie, qui a rompu ses relations diplomatiques avec son voisin en août 2021 (8). Mais, au lendemain de l'attaque perpétrée par le Hamas et les manifestations pro-palestiniennes dans les rues du pays, le Maroc a appelé à mettre fin à une « escalade dangereuse » et à une « réunion d'urgence du conseil de la Ligue arabe au niveau des ministres des affaires étrangères ». Position jugée trop modérée par le Front marocain de soutien à la Palestine et contre la norma-

lisation, qui a organisé, le 20 octobre, un rassemblement de soutien à Gaza et demandé l'annulation des accords Abraham.

Au début de l'année 2024, la question palestinienne rebondit d'une manière inattendue. Selon *The Times of Israel* du 3 janvier 2024, le cabinet de sécurité israélien travaillerait sur un plan de déplacement « volontaire » des Palestiniens de Gaza vers le Congo (sans préciser lequel), le Rwanda ou le Tchad : « Notre problème est de trouver des pays qui sont désireux d'intégrer les Gazaouis et nous travaillons là-dessus », a déclaré M. Netanyahu, en réponse à une question du député du Likoud, M. Danny Danon. Les chancelleries africaines nient toute négociation avec Israël sur ce sujet. « Des médias évoquent, sans aucune autre forme de précision, des discussions entre le Congo et le gouvernement israélien pour l'accueil de migrants venus de Gaza », déclare le porte-parole du gouvernement de Brazzaville, M. Thierry Mounghalla, sur X le 4 janvier 2024. Le gouvernement dément tout contact avec les autorités de ce pays sur un tel sujet. »

À Dakar, à Kaduna (Nigeria) ou au Cap (Afrique du Sud), des foules immenses expriment leur solidarité avec la Palestine. Les conséquences politiques de ces décalages entre les peuples et leurs dirigeants sont encore imprévisibles, mais une chose est certaine, la question palestinienne continue d'entraver la stratégie israélienne de normalisation avec les États du continent.

ALHADJI BOUBA NOUHOU.

(5) Neuf des vingt-cinq États membres du comité sont africains (Guinée Conakry, Mali, Namibie, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Afrique du Sud, Madagascar, Tunisie).

(6) Lire John Kerry, « Un danger pour la solution à deux États », *Le Monde diplomatique*, février 2017.

(7) « Khartoum défend la normalisation avec Israël », *L'Orient-Le Jour*, Beyrouth, 17 mai 2021.

(8) Lire Olivier Pironet, « Israël, source de déstabilisation régionale », dans *Manière de voir*, n° 181, « Le Maghreb en danger... », février-mars 2022.

Les Juifs américains, Israël

À mesure que les Israéliens basculent à droite, les Juifs américains s'ancrent à gauche. Résultat : le lobby pro-israélien aux États-Unis s'appuie désormais davantage sur les chrétiens fondamentalistes que sur les juifs. Mais la guerre de Gaza a également percuté l'université américaine quand certains de ses bailleurs de fonds ont décidé de sanctionner les établissements trop critiques du gouvernement israélien.

PAR ERIC ALTERMAN *

CINQ semaines après l'attaque meurtrière du Hamas, le 7 octobre 2023, une foule d'environ 290 000 personnes, Juifs américains pour la plupart, se rassemblait à Washington pour réaffirmer son soutien à Israël, exiger la libération des otages retenus à Gaza et dénoncer l'antisémitisme. Ce fut sans doute la manifestation pro-israélienne la plus massive de l'histoire des États-Unis. D'un point de vue strictement politique, ce fut aussi la moins nécessaire, le gouvernement de M. Joseph Biden ayant déjà, sans la moindre ambiguïté possible, fait sienne chacune de ces trois positions.

Cette mobilisation jurait avec les quelque deux mille manifestants réunis « en solidarité avec le peuple juif » au début de la guerre précédente entre Israël et le Hamas, en mai 2021. Il y a trois ans, la plupart des organisations juives progressistes et « pro-paix » avaient boycotté l'initiative, reprochant à ses organisateurs d'assimiler toute critique du sionisme à de l'antisémitisme. Le 14 novembre dernier, elles sont venues en masse, après avoir toutefois appelé M. Biden à faire pression sur le gouvernement de M. Benjamin Netanyahu pour que cessent les massacres de civils palestiniens. Les dirigeants des deux partis représentés au Congrès étaient également présents, le soutien à Israël ayant cette capacité miraculeuse à fédérer partisans de M. Biden et supporteurs de M. Donald Trump.

* Auteur de *We Are Not One : A History of America's Fight Over Israel*, Basic Books, New York, 2022.

Parmi les Juifs présents ce jour-là, nombreux s'émurent sans doute de voir le prédicateur évangélique John Hagee parader au milieu des invités. Chef du groupe Christians United for Israel (« Chrétiens unis pour Israël »), M. Hagee considère par exemple que le « chasseur » Adolf Hitler a été envoyé par Dieu afin de punir les Juifs pour leur refus de se plier aux promesses du « livre de la Révélation », et que leur retour en Terre sainte doit servir à déclencher l'Apocalypse. (Écuménisme, la bannière pro-israélienne s'étend ainsi jusqu'aux antisémites les plus fanatiques (1)).

Lorsque Anthony Jones (« Van Jones »), le commentateur noir et « progressiste » de Cable News Network (CNN), tente à la tribune un exercice d'équilibre – « *Je prie pour la paix. Qu'il n'y ait plus de roquettes depuis Gaza. Et plus de bombes non plus sur la population de Gaza* » –, il reçoit en retour une volée de « *bouh* » et de « *pas de cessez-le-feu !* ». Pendant ce temps, des petites contre-manifestations se forment en marge de l'événement, sous l'égide des groupes juifs « dissidents » Jewish Voice for Peace (« La Voix juive pour la paix ») et IfNotNow (« Si ce n'est maintenant »). Lesquels s'étaient massivement mobilisés au cours des semaines précédentes contre les bombardements sur l'enclave palestinienne. Aux côtés d'autres collectifs, palestiniens ou non, ils avaient manifesté à maintes reprises, paralysé la circulation et occupé des gares dans plusieurs grandes villes du pays – et même le Capitole –, en réclamant la fin des livraisons d'armes à Israël et en som-

mant M. Biden d'user de son pouvoir pour faire immédiatement cesser le massacre.

Moins nombreux que les manifestants pro-israéliens du 14 novembre, les contre-manifestants n'en étaient pas moins de meilleurs représentants de la population américaine dans son ensemble, majoritairement opposée à la guerre contre Gaza. Selon un sondage réalisé avant même que le bilan des victimes palestiniennes ne perce le seuil des dix mille, 66% des électeurs américains disaient approuver « *totement* » ou « *à peu près* » la proposition d'un cessez-le-feu immédiat. Un nombre significatif de Juifs y étaient également favorables, surtout parmi les moins de 24 ans, de plus en plus sensibles au sort et aux droits des Palestiniens, alors qu'en Israël la même tranche d'âge a basculé très largement dans le sens inverse.

À chacun des cinq derniers scrutins nationaux, les électeurs israéliens n'ont eu de cesse d'embrasser l'autoritarisme, la théocratie et l'annexion rampante de la Cisjordanie. Dans le même temps, les dirigeants d'extrême droite s'affranchissaient un à un de tous les liens, politiques et psychologiques, qui les reliaient aux Juifs américains, en courtisant désormais ouvertement les sionistes évangéliques, qui déterminent les positions du Parti républicain sur ces questions. Selon Gary Rosenblatt, ancien rédacteur en chef du *New York Jewish Week*, M. Netanyahu admet en privé que « *tant qu'il a le soutien en Amérique des chrétiens évangéliques, qui excèdent largement en nombre les*

juifs, et plus encore les juifs orthodoxes, tout va bien pour lui ». L'apparatchik néoconservateur Elliott Abrams (2) le rappelle, « *les évangéliques dans ce pays sont vingt à trente fois plus nombreux que les juifs* ». Le groupe de lobbying American Israel Public Affairs Committee (Aipac) est donc devenu plus droitier à mesure qu'il devenait moins « juif ».

Si l'attaque du Hamas et la réaction israélienne n'ont pas substantiellement modifié les positions politiques des Juifs américains, elles ont en revanche exacerbé leurs divergences. Dans une lettre ouverte demandant au président Biden de soutenir un cessez-le-feu immédiat, plus de cinq cents employés de quelque cent quarante organisations juives américaines ont notamment déclaré : « *Nous savons qu'il n'y a pas de solution militaire à cette crise. Nous savons qu'Israéliens et Palestiniens sont là pour rester, et que ni la sécurité des Juifs ni la libération des Palestiniens ne peuvent se réaliser si l'on oppose l'une à l'autre* (3). » Onze sénateurs démocrates ont par ailleurs signé une lettre exhortant M. Biden à admettre que « *la souffrance croissante et prolongée à Gaza est non seulement intolérable pour les civils palestiniens, mais dommageable aussi à la sécurité des civils israéliens par l'aggravation des tensions existantes et l'affaiblissement des alliances régionales* (4) ». Ils enjoignent à la Maison Blanche en outre d'intervenir auprès d'Israël pour lui arracher des concessions, une demande qui aurait été inimaginable dans la vie politique américaine dix ans plus tôt.

Orchestrer une seconde « nakba »

DE son côté, sans toutefois appeler à un cessez-le-feu, M. Bernie Sanders, n'a pas ménagé ses attaques contre le « *gouvernement d'extrême droite de Netanyahu* », jugeant que sa « *guerre presque totale contre le peuple palestinien [était] moralement inacceptable et en violation des lois internationales* ». Et il a réclamé que l'aide américaine à Israël (3,8 milliards de dollars par an) soit dorénavant conditionnée au droit des Gazaouis à retourner dans leurs foyers, à la fin des violences perpé-

trées par les colons de Cisjordanie, au gel de la politique d'expansion des colonies et à une reprise des discussions de paix en vue d'une solution à deux États (5).

Paradoxalement, plus on compte d'élus démocrates qui relaient les positions pro-palestiniennes de leurs électeurs, plus M. Biden s'acharne à faire cause commune avec le premier ministre israélien. En dehors de quelques groupes marginaux, qui qualifient de « propagande sioniste » les crimes perpétrés le 7 octobre par le Hamas, personne aux États-Unis ne conteste le droit d'Israël à y riposter militairement. Même si le ciblage de la population civile de Gaza et la destruction quasi totale de ses infrastructures laissent présager des formes de résistance plus radicales et déterminées encore dans les années qui viennent.

Le président américain paraît cependant surestimer l'influence qu'il peut exercer sur M. Netanyahu, qui confiait en 2001 à un groupe de colons de Cisjordanie : « *L'Amérique est une chose qu'on peut facilement faire bouger dans la bonne direction... Ils ne nous embêteront pas* (6). » Avec le soutien de ses ministres les plus extrémistes et de ses supporteurs chauffés à blanc, le chef du gouvernement israélien a infligé camouflet sur camouflet à son allié américain, sans faire aucunement mystère de son intention d'orchestrer une seconde *nakba*, consistant à forcer les Palestiniens de Gaza à émigrer en Égypte et ailleurs. Il prévoit de conditionner l'arrêt des combats à la réalisation de trois objectifs : « *Détruire le Hamas, démilitariser Gaza et déradicaliser la société palestinienne*. »

M. Biden, en faisant cavalier seul, fragilise par ailleurs ses chances de réélection en novembre prochain. Si la politique pro-israélienne du président mécontente la plupart des sympathisants démocrates, c'est surtout chez les plus jeunes que la désaffection gagne du terrain : 70% des électeurs âgés de moins de 24 ans seraient opposés à l'alliance Biden-Netanyahu. Nombre d'Américains d'origine arabe ont également annoncé qu'ils s'abstiendraient de voter pour M. Biden cette fois-ci, sans ignorer pour autant que les républicains embrassent la cause israélienne avec plus de passion encore que les démocrates.

Plusieurs motifs expliquent que M. Biden ait pris un risque politique aussi lourd. Son amour d'Israël et du récit sioniste n'est plus à démontrer. Au cours de sa campagne

présidentielle de 2020, lorsque ses rivaux de gauche, M. Sanders et M^{me} Elizabeth Warren, refusèrent d'apparaître devant l'Aipac et appelèrent à une mise sous conditions des aides à Israël – une position soutenue à l'époque par une majorité de Juifs américains –, M. Biden pourfendit une prise de position « *absolument scandaleuse* ». Comme vice-président de M. Barack Obama, il se vanta un jour devant un public juif : « *J'ai reçu plus d'argent de l'Aipac que certains d'entre vous*. »

Le président américain estime qu'entre États-Unis et Israël la soudure ne doit pas laisser passer la lumière du jour. À plusieurs reprises il est intervenu dans la politique étrangère du président Obama pour adoucir les frictions causées par la répugnance d'Israël à tout effort de paix avec les Palestiniens (7). Il pense qu'il peut ainsi contenir les élans les plus agressifs de M. Netanyahu : plan d'annexion de la Cisjordanie, tentation d'attaquer le Hezbollah au Liban.

Il tient également compte du pouvoir indéniable qu'exercent les organisations juives conservatrices américaines, qui s'emploient à sanctionner tout élu tenté de s'écarter des exigences de l'orthodoxie pro-israélienne. En 2009, aux débuts de sa présidence, lorsque M. Obama, encore très populaire, voulut relancer les discussions de paix en demandant à Israël de geler l'expansion de ses colonies en Cisjordanie, l'Aipac riposta par une lettre signée par 329 membres de la Chambre des représentants (sur 435) qui sommait le président de présenter sa requête aux Israéliens « en privé »... M. Obama avoue avoir rapidement compris que la moindre brouille avec Israël « *se payait d'un prix politique dans [son] pays sans équivalent lorsqu'il avait affaire au Royaume-Uni, à l'Allemagne, à la France, au Japon, au Canada ou à aucun autre de [ses] plus proches alliés*. »

Aujourd'hui, en déconnexion complète avec l'orientation démocrate de 70% des Juifs américains, les organisations pro-israéliennes lèvent des millions de dollars auprès de donateurs conservateurs afin de soutenir des candidats qui marchent dans les clous de M. Trump lors des primaires républicaines et de battre les candidats progressistes jugés insuffisamment loyaux à la cause israélienne lors des primaires démocrates. Le comité d'action électoral de l'Aipac, l'United Democracy Project, a ainsi dépensé près de 36 millions de dollars en 2022 pour faire mordre la poussière aux quatre élues nationales les plus connues de l'aile gauche du Parti démocrate et sensibles à la cause palestinienne, M^{mes} Rashida Tlaib, Ilhan Omar, Alexandria Ocasio-Cortez et Ayanna Pressley. En vain, mais la tentative sera répétée cette année. Il est également question d'une levée de fonds de 100 millions de dollars afin que les démocrates ne dévient pas de leur soutien sans faille à Israël et au Likoud, le parti de M. Netanyahu. En l'absence d'un candidat acceptable, l'Aipac le recrute lui-même. Deux habitants de l'agglomération de Detroit ont ainsi raconté avoir reçu une offre de 20 millions de dollars en échange de leur candidature contre M^{me} Tlaib, seule élue palestinienne-américaine du Congrès, exclue de la commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants par ses collègues pour avoir défendu les droits des Palestiniens (8).

(1) Lire « Israël s'aliène les Juifs américains » et Ibrahim Warde, « Il ne peut y avoir de paix avant l'avènement du Messie », *Le Monde diplomatique*, respectivement février 2019 et septembre 2002.

(2) Lire « Le retour du "secrétaire d'État aux sales guerres" », *Le Monde diplomatique*, mars 2019.

(3) Alex Seitz-Wald, « Hundreds of Jewish organization staffers call for White House to back Gaza cease-fire », NBC News, 7 décembre 2023, www.nbcnews.com

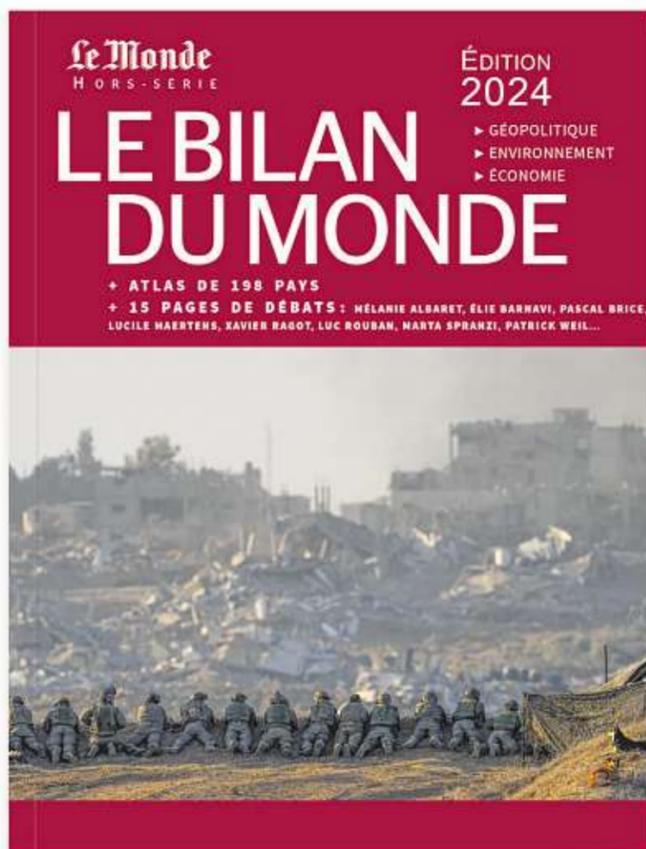
(4) Patricia Zengerle, « US Democrats urge Biden to push Israel over Gaza humanitarian assistance », Reuters, 20 novembre 2023.

(5) « Sanders calls for conditioning aid to Israel amidst the growing crisis in Gaza and the West Bank », site officiel de M. Bernie Sanders, 18 novembre 2023, www.sanders.senate.gov

(6) Ron Kampeas, « Netanyahu changed the way Americans view Israel – but not always in the way he wanted », Jewish Telegraph Agency, 2 juin 2021, www.jta.org

(7) Peter Beinart, « Joe Biden's alarming record on Israel », Jewish Currents, 27 janvier 2020, <https://jewishcurrents.org>

(8) Sara Powers, « A second Michigan senate candidate says he was offered \$20M to run against Rashida Tlaib », CBS News, 28 novembre 2023.



AU BORD DU PRÉCIPICE ?

Le Monde

Guerres en Europe et au Proche-Orient, crises permanentes en France, catastrophes écologiques à répétition sur la planète, l'inquiétude générale monte en 2023 au sein des populations, témoins d'un monde de plus en plus au bord du précipice.

Pour mieux mesurer l'état de cette peur collective, le *Bilan du Monde* dresse l'état des lieux des 198 pays du globe après une année d'épreuves et d'événements locaux et globaux.

Une publication indispensable pour comprendre le monde d'aujourd'hui et revisiter l'année 2023.

Vient de paraître chez votre marchand de journaux et sur lemonde.fr/boutique

DES ÉVANGÉLIQUES, TOUT VA BIEN POUR LUI»

et la politique des États-Unis

Le débat sur les relations israélo-américaines est par ailleurs indissociable de ce qui apparaît comme une hausse alarmante de l'antisémitisme et de la volonté de certains groupes juifs, emmenés par la Ligue anti-diffamation (ADL), d'y assimiler l'antisionisme, y compris quand des Juifs eux-mêmes s'en réclament. Or presque toutes les violences antisémites recensées aux États-Unis émanent de l'extrême droite. Les données recueillies par l'ADL elle-même indiquent qu'en 2022 chaque meurtre commis par haine des Juifs avait eu pour auteur un extrémiste de droite (9). Ceux qui scandaient à Charlottesville en 2017 « *les Juifs ne nous remplaceront pas* » étaient des néonazis, et l'auteur de la tuerie à la synagogue Tree

lestiniens ont perdu leurs agents, et des agents propalestiniens ont perdu leurs clients. À New York, le propriétaire du magazine d'art *Artforum*, M. Jay Penske, héritier milliardaire d'une société de transport routier, a congédié son rédacteur en chef après que celui-ci eut diffusé une lettre ouverte « *en solidarité avec*

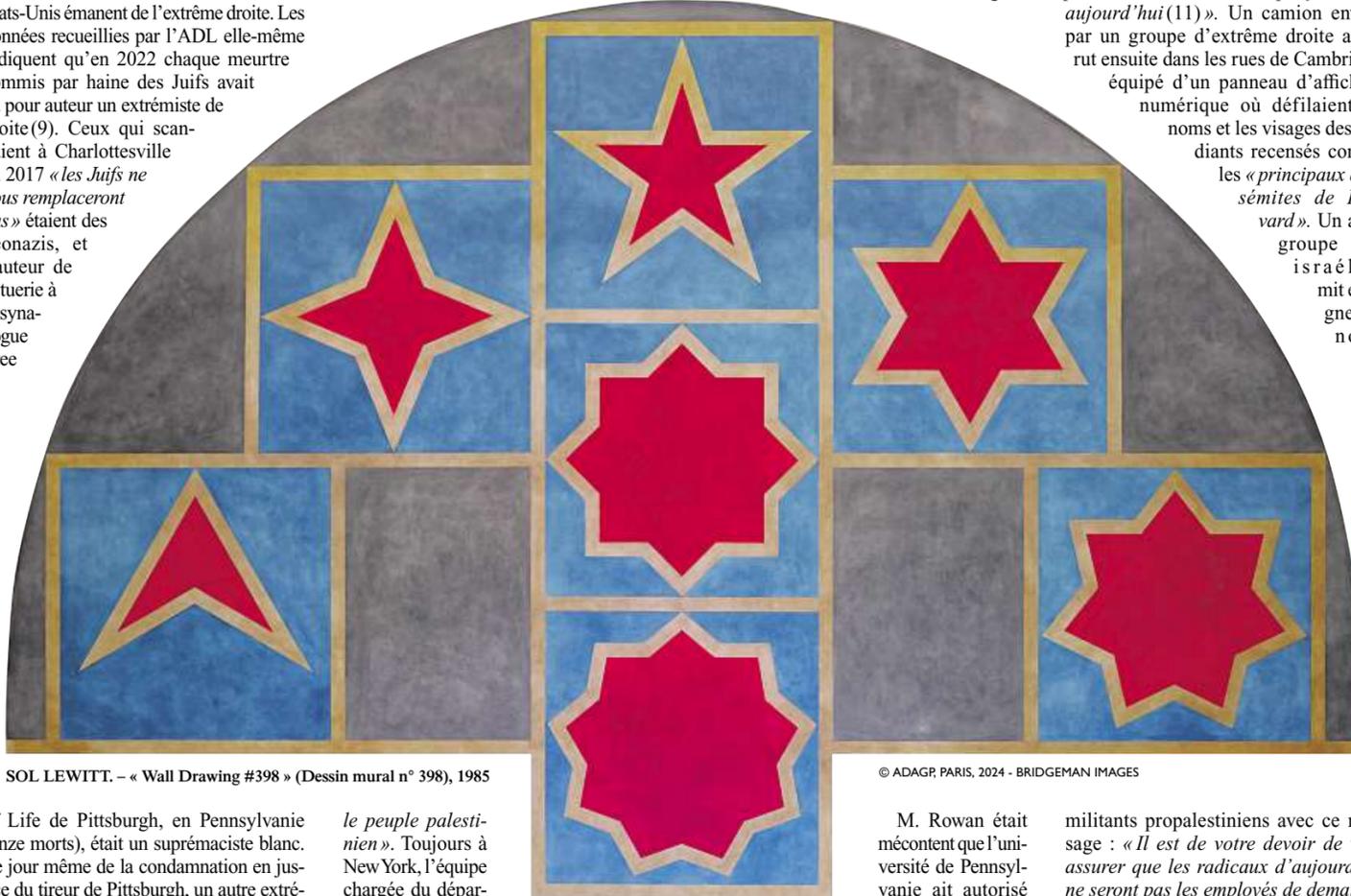
unifié des Juifs») de New York et compte parmi les principaux donateurs de l'ADL. Il siège par ailleurs au Conseil consultatif de Wharton, l'école de commerce associée à l'université de Pennsylvanie. Avant même le 7 octobre, il a orchestré une campagne pour écarter sa présidente, M^{me} Elizabeth Magill.

Toutes les universités de haut rang connaissent des histoires similaires. À Harvard, un milliardaire du nom de Bill Ackman a dressé une liste de « *personnes à ne pas recruter* », où figurent les membres des trente-quatre organisations étudiantes signataires d'une lettre accusant Israël d'être « *entièrement responsable des violences qui font rage aujourd'hui* (11) ». Un camion envoyé par un groupe d'extrême droite apparut ensuite dans les rues de Cambridge, équipé d'un panneau d'affichage numérique où défilaient les noms et les visages des étudiants recensés comme les « *principaux antisémites de Harvard* ». Un autre groupe israélien mit en ligne les noms de

d'avoir refusé de condamner le Hamas ou l'antisémitisme, mais de les avoir condamnés d'une façon jugée inadéquate par M. Ackman et ses collègues. À son tour elle dut quitter son poste le 2 janvier au prétexte officiel qu'elle s'était rendue coupable de plagiat.

Pourtant, bien qu'Israël et la Palestine soient au cœur d'une lutte acharnée sur de nombreux campus américains, personne ou presque dans la communauté universitaire n'accrédite la thèse d'une flambée d'antisémitisme chez les étudiants. En 2017, quatre chercheurs de l'université Brandeis ont conduit une étude à ce sujet sur quatre campus de renom, au terme de laquelle ils ont conclu : « *Les étudiants juifs sont rarement exposés à de l'antisémitisme sur leurs lieux d'études. (...) Ils ne pensent pas que leur campus est hostile aux Juifs. (...) Une majorité d'entre eux récuse l'idée d'un environnement qui serait hostile à Israël* (12) ». Les chercheurs associés au programme d'études juives à l'université Stanford ont abouti à une conclusion similaire après avoir observé la vie estudiantine sur cinq campus californiens. Les étudiants juifs interrogés témoignaient d'« *un faible niveau d'antisémitisme* » et se sentaient « *à l'aise en tant que Juifs* » sur leurs campus respectifs (13).

Des incidents déplorables, il y en a eu, indéniablement, et des deux côtés. Des étudiants, musulmans comme juifs, ont été pris à partie. Mais nombre d'universités – dont Harvard, l'université de Pennsylvanie, Stanford et l'université de New York – ont cru bon de réagir à ces tensions en créant des commissions d'études sur l'antisémitisme pour satisfaire leurs bailleurs de fonds, le cas échéant en écartant leurs propres chercheurs (14). Des projections du documentaire *Israelism*, une approche critique du sionisme réalisée par deux cinéastes juifs, ont été annulées dans de nombreuses universités, souvent à la dernière minute, alors que le public était déjà présent dans la salle. Plus grave, trois étudiants palestiniens repérables à leurs keffiyehs furent la cible de coups de feu fin novembre dans le Vermont (15).



SOL LEWITT. – « Wall Drawing #398 » (Dessin mural n° 398), 1985

© ADAGR, PARIS, 2024 - BRIDGEMAN IMAGES

of Life de Pittsburgh, en Pennsylvanie (onze morts), était un suprémaciste blanc. Le jour même de la condamnation en justice du tireur de Pittsburgh, un autre extrémiste de droite était arrêté pour avoir planifié une attaque contre une synagogue dans le Michigan. Mais, pour combattre un nationalisme blanc en plein essor, la gauche est divisée – non pas tant sur le soutien aux Palestiniens, devenu un principe largement acquis, que sur la manière de l'affirmer.

L'attaque meurtrière du Hamas a exacerbé ces désaccords et rendu plus coûteuses les prises de position hostiles à Israël. À Hollywood, des acteurs propa-

le peuple palestinien ». Toujours à New York, l'équipe chargée du département de littérature au centre culturel 92nd Street Y – une institution qui se définit elle-même comme sioniste – a démissionné en bloc pour protester contre les pressions internes visant à faire annuler une conférence du romancier d'origine vietnamienne Viet Thanh Nguyen, coupable d'avoir signé un texte dans la *London Review of Books* accusant Israël d'avoir « *délibérément tué des civils* » et appelant à un cessez-le-feu immédiat (10).

M. Rowan était mécontent que l'université de Pennsylvanie ait autorisé sur son campus un festival littéraire intitulé « *La Palestine écrit* », en mémoire de la défunte poétesse Salma Khadra Jayyusi. L'événement eut lieu le 22 septembre dernier. M. Rowan, comme l'a rapporté le magazine *The American Prospect*, accusa les organisateurs d'avoir « *fait l'apologie du nettoyage ethnique* », défendu le recours à la violence et prononcé des « *appels à la haine contre les Juifs* », sans apporter le moindre élément de preuve à l'appui de ses accusations. Et pour cause : il s'agissait d'un festival littéraire, non d'une réunion politique, encore moins d'une émeute antisémite. M^{me} Magill publia néanmoins une déclaration condamnant « *avec force et sans ambiguïté* » l'antisémitisme, tout en réitérant l'engagement de son établissement en faveur du « *libre-échange des idées* », du dialogue avec les étudiants juifs et de la sécurité de leurs organisations, et en promettant de faire mieux encore à l'avenir.

Les pressions se poursuivirent cependant, autant de la part de politiques que d'anciens étudiants et de donateurs. Après le 7 octobre, elles allèrent crescendo. M^{me} Magill fut l'une des trois présidentes d'université, aux côtés de M^{me} Claudine Gay (Harvard) et de M^{me} Sally Kornbluth (Massachusetts Institute of Technology, MIT), auditionnées par le Congrès pour leur supposé laxisme envers des propos ou des actes antisémites. Elles s'en défendirent, non sans maladresse, donnant des réponses étroitement juridiques à des questions délibérément conçues pour attiser l'indignation des supporteurs d'Israël. M^{me} Magill démissionna le 10 décembre, ce qui encouragea la Chambre des représentants, à majorité républicaine, à proposer une résolution réclamant la tête des deux autres présidentes. Sous le choc, le monde universitaire ne sut comment faire face à la démonstration de force des parlementaires et des bailleurs de fonds. « *Des milliardaires non élus et dépourvus de toute qualification dans ce domaine cherchent à contrôler des décisions académiques qui ont vocation à rester de la compétence exclusive de l'université, afin que la recherche et l'enseignement préservent leur légitimité et leur autonomie face aux intérêts privés et partisans* », protesta le comité exécutif Penn de l'Association américaine des professeurs d'université.

militants propalestiniens avec ce message : « *Il est de votre devoir de vous assurer que les radicaux d'aujourd'hui ne seront pas les employés de demain.* »

Depuis, M. Ackman a lancé une autre campagne pour contraindre au départ la présidente de Harvard, M^{me} Gay, première femme noire jamais nommée à la tête d'une université de l'Ivy League. Une nouvelle fois, on ne lui reprocha pas

Un nouveau maccarthysme

DANS ce contexte, l'activisme agressif du groupe Students for Justice in Palestine (« *Étudiants pour la justice en Palestine* »), SJP) pose un défi supplémentaire à certains administrateurs d'université. Ses militants ne répugnent pas aux attaques personnelles et à la surenchère. Dans les instructions écrites que leur donne le SJP figure notamment un passage assimilant l'attaque du 7 octobre à une « *victoire historique* » et une liste d'actions à mener pour permettre à « *notre peuple d'actualiser la révolution* ». Certaines antennes du SJP sont allées jusqu'à diffuser des images de parapentistes, en référence aux combattants du Hamas venus depuis les airs le 7 octobre pour massacrer les civils israéliens rassemblés à un festival de musique près de la frontière de Gaza. En conséquence de quoi le SJP a été suspendu à l'université George Washington, à Brandeis et à Columbia (laquelle a également décidé l'exclusion du bureau local du groupe Jewish Voice for Peace). En Floride, le gouverneur ultraconservateur Ronald DeSantis a donné l'ordre aux universités de « *désactiver* » les antennes du SJP, en prétextant que celles-ci fourniraient un « *soutien matériel* » à des groupes « *terroristes* » – une allégation ridicule et pourtant entérinée par M. Greenblatt (16).

Le Congrès en redemande, et la Maison Blanche ne rechigne pas à le satisfaire, en annonçant par exemple qu'elle mobilisera les ministères de l'éducation, de la justice et de l'intérieur afin de protéger les Juifs sur les campus contre ce qu'elle appelle une « *combinaison extrêmement inquiétante de sentiments et d'actions hideux* » (17).

Un tel environnement politique s'apparente au maccarthysme. Aux États-

Unis comme au Proche-Orient, le seul pouvoir politique concédé aux Palestiniens ou à ceux qui défendent leurs droits consiste à rappeler leur existence : refuser de garder le silence, saboter les tentatives de rendre l'oppression exercée par Israël inaudible aux oreilles du monde. C'est précisément ce que le Hamas avait comme objectif lorsque ses hommes ont massacré plus de huit cents civils israéliens et enlevé des centaines d'autres. Tragiquement pour tous les concernés, au premier chef les Palestiniens eux-mêmes, l'assaut meurtrier du 7 octobre a rendu plus incertaine que jamais la perspective de les voir un jour contrôler leur destin.

ERIC ALTERMAN.

(Traduit de l'américain par Olivier Cyran.)

(9) « *Written testimony of Amy Spitalnick on May 16, 2023* », Human Rights First, 16 mai 2023, <https://humanrightsfirst.org>

(10) Alexander Zevin, « *Gaza and New York* », *New Left Review*, n° 144, Londres, novembre-décembre 2023.

(11) J. Sellers Hill et Nia L. Orakwue, « *Harvard student groups face intense backlash for statement calling Israel "entirely responsible" for Hamas attack* », *The Harvard Crimson*, Cambridge (Massachusetts), 10 octobre 2023.

(12) Graham Wright, Michelle Shain, Shahar Hecht et Leonard Saxe, « *The limits of hostility : Students report on antisemitism and anti-Israel sentiment at four US universities* », Brandeis University, Waltham (Massachusetts), décembre 2017.

(13) « *New study by professor Kelman finds lower levels of anti-semitism at US universities* », Stanford Global Studies, 15 septembre 2017, <https://sgs.stanford.edu>

(14) Peter Beinart, « *Harvard is ignoring its own anti-semitism experts* », *JewishCurrents*, 11 décembre 2023.

(15) Nadia Abu El-Haj, « *The Eye of the Beholder* », *The New York Review*, 24 décembre 2023, www.nybooks.com

(16) Alex Kane, « *The push to "deactivate" Students for Justice in Palestine* », *JewishCurrents*, 21 novembre 2023.

(17) Emma Green, « *How a student group is politicizing a generation on Palestine* », *The New Yorker*, 15 décembre 2023.

Les campus, cibles des censeurs

TOUTEFOIS les batailles les plus intenses relatives à Israël – aussi bien avant qu'après le 7 octobre – se concentrent dans les universités les mieux cotées du pays. M. Natan Sharansky, un ancien dissident soviétique devenu une figure politique israélienne très marquée à droite, n'a suscité aucun tollé dans les grands médias américains lorsqu'il a déclaré : « *Il y a un autre front dans cette guerre qui ne se situe pas dans les tunnels de Gaza ou sur les collines de Galilée, mais à Harvard, Yale, Penn et Columbia.* » Il est vrai que les journalistes des médias dominants sont eux-mêmes aux petits soins pour ces établissements prestigieux dont ils sont souvent issus et où la communauté juive est notablement surreprésentée.

Au cœur de la controverse, il y a le fait qu'à l'heure actuelle les universités américaines – souvent influencées par le livre d'Edward W. Saïd intitulé *L'Orientalisme* – enseignent une histoire d'Israël moins manichéenne que celle délivrée par le passé, au risque de heurter certains étudiants, et plus encore leurs parents. C'est pourquoi les campus de l'élite sont scrutés comme le lait sur le feu par ceux des Juifs qui s'inquiètent du changement de perception d'Israël dans les milieux universitaires et les cercles de gauche. Presque tous les jeunes Juifs des classes moyennes supérieures suivent des études, mais nombre d'entre eux ont été instruits aux réalités israéliennes dans une bulle idéologique. Une fois à l'université, ils découvrent un univers parallèle dans lequel Israël est défini comme l'oppressé et les Palestiniens comme les vic-

times. Il en résulte une dissonance cognitive pouvant conduire à la panique. Leurs parents se montrent souvent plus alarmés encore en voyant les centaines de milliers de dollars qu'ils ont déboursés en frais de scolarité aboutir à ce résultat : l'enfant qui rentre à la maison avec des arguments critiques certes fondés, mais personnellement (et douloureusement) offensants. Le choc est à la mesure du rôle joué par le soutien à Israël dans la définition de l'identité séculaire des Juifs américains.

Dans le même temps, les organisations juives conservatrices cherchent à imposer le postulat que « *l'antisionisme est un antisémitisme, point barre* », selon l'expression du directeur de l'ADL, M. Jonathan Greenblatt, pour qui l'expression « *Palestine libre* » serait également antisémite. Cette offensive vise particulièrement les universités, où les voix propalestiniennes se font entendre chez les enseignants comme chez les étudiants. Les tentatives de l'ADL et d'autres organisations droitières d'entraver la liberté d'expression sur les campus trouvent un large écho dans les médias, au premier rang desquels Fox News et le *New York Post*, propriétés du groupe Murdoch, mais aussi sur les grandes chaînes d'information moins marquées à droite. Ces mêmes groupes incitent par ailleurs les donateurs privés à mettre sous pression les établissements jugés trop insolents envers Israël, en menaçant de leur couper les subsides.

Le milliardaire Marc Rowan, patron du fonds d'investissement Apollo Global Management, préside également l'organisation United Jewish Appeal (« Appel

Le journalisme français,

(Suite de la première page.)
 INIMAGINABLE il y a encore dix ans, une extrême-droite aussi rapide du spectre politique hexagonal a évolué de pair avec la restriction des libertés d'expression, d'opinion, de manifestation. À l'unisson du ministre de l'intérieur, les médias assimilent, par dessein idéologique ou par paresse intellectuelle, à de l'antisémitisme des manifestations ordinaires de soutien à la cause palestinienne, lesquelles sont d'abord interdites. « Des manifestations de soutien aux terroristes », corrige alors Bernard-Henri Lévy dans *Le Point* (9 novembre). Son admirateur, le journaliste Darius Rochebin, propose sur LCI l'« internement administratif des islamistes » (15 octobre 2023). La « loi immigration » votée par la majorité présidentielle, la droite et le RN viendra couronner cette séquence, le 19 décembre : le texte, qui institutionnalise la préférence nationale et durcit la répression des étrangers, a été promu par le ministre de l'intérieur comme un bouclier contre les « atteintes aux intérêts fondamentaux de l'État », les « activités à caractère terroriste », et la provocation à la violence – entendre celle de musulmans « islamistes » tentés de commettre des pogroms antisémites.

Le séisme couvait – et s'était déjà manifesté ailleurs en Europe. L'ironie

veut cependant qu'en France un tel tournant autoritaire s'effectue sous la conduite conjointe d'une corporation journalistique qui s'autoproclame gardienne des libertés démocratiques et d'un gouvernement élu pour faire barrage à l'extrême droite. Et que l'une et l'autre justifient leurs agissements par la nécessité de soutenir le « droit d'Israël à se défendre » au moment où cet État multiplie les crimes de guerre dans l'espoir de précipiter l'exil ou la déportation de tout un peuple et d'empêcher ainsi qu'il devienne un jour souverain sur son territoire. L'ampleur des massacres commis à Gaza, la réprobation internationale qu'ils suscitent et le discrédit d'un journalisme occidental à la partialité caricaturale amèneront probablement certains protagonistes à espérer qu'on oubliera leur égarement et les dégâts qui en ont découlé. Raison de plus pour revenir en détail sur les deux temps de la guerre de l'information qui s'est ouverte le 7 octobre : la médiatisation des massacres du Hamas, abondamment décrits comme une culmination historique de l'horreur, puis celle, toute en retenue et en litotes, de la guerre totale menée par Israël contre les Palestiniens. En quelques semaines, la France a fait l'expérience d'un journalisme de meute qui déteste autant le débat contradictoire que la liberté d'expression.

la journaliste Laurence Ferrari dans une question-manifeste posée à Michel Onfray (*Paris Match*, 4 janvier 2023). « Parce que l'horreur a été commise, il faut qu'elle soit commise de l'autre côté ? » Lorsque M. Dominique de Villepin interroge ainsi l'animatrice de BFM TV Apolline de Malherbe (27 octobre 2023), il s'attire cette réplique : « Mais vous pensez comme quelle partie de l'humanité ? » – l'Occident éclairé ou ce Sud peuplé où « la rue » ménage les terroristes. « J'aime Israël (...) parce que c'est un pays où souffle l'esprit européen », résume l'ancien directeur

tête et dans les cœurs des Israéliens autant que dans la tête et les cœurs des téléspectateurs bien tranquilles de New York, de Paris ou de Berlin. » En somme, comme le précisera le 31 décembre M. Netanyahu, Israël mène une « guerre d'une moralité sans équivalent ».

Au fil des jours, cette fable débitée sur toutes les chaînes d'information relativise la courbe ascendante des victimes palestiniennes. Et maquille en riposte légitime ce qui a les apparences d'une tentative d'épuration ethnique. « Là, pour que ceux qui nous regardent, nous écoutent, comprennent bien, le Hamas

Deux jours plus tard, Duhamel chapitre un député de LFI qui a, prudemment, évoqué l'idée d'un cessez-le-feu : « Avec le Hamas, François Ruffin ? Le Hamas est un mouvement terroriste ! Ça veut dire que vous dites : il faut qu'Israël négocie avec le Hamas ? » Puis il reprend : « Il y a quelque chose qui m'interpelle dans ce que vous dites. Est-ce que, au fond, vous faites partie de ceux qui, notamment au sein de La France insoumise, semblent renvoyer dos à dos d'un côté les attentats terroristes du 7 octobre et la riposte d'Israël ? »

Même son de cloche sur France Inter, mais un mois et douze mille morts plus tard (16 novembre) : « Si Israël veut atteindre ses objectifs de guerre plus rapidement, il va devoir tuer plus de civils puisque le Hamas se protège derrière les civils », justifie Pierre Servent, l'expert chouchou de la station publique. « Je ne vois pas comment une autre armée d'un État démocratique pourrait faire mieux », poursuit-il, en soulignant lui aussi « l'avertissement des populations, les couloirs humanitaires, un certain nombre de précautions réelles que Tsahal prend pour atteindre ses objectifs de guerre ». Tout le contraire, selon lui, du Hamas, affairé à « créer un événement tragique dans la bande de Gaza, qui va être monté en épingle ». C'est toutefois Europe 1 qui décroche le titre (très disputé) de porte-parole de M. Netanyahu à la radio. Au point de faire parfois rougir d'embarras son idole. Les soldats israéliens, affirme ainsi l'historien Georges Bensoussan sans être contredit par la journaliste Sonia Mabrouk, « ont apporté la vie et la survie, ils ont apporté du matériel médical » (Europe 1-CNews, 16 novembre 2023).

Et puisque cette armée bienveillante nous ressemble, les journalistes français accompagnent un de leurs compatriotes quand il rejoint ses rangs. Le 10 octobre 2023, dans la matinale de France Inter, Sonia Devillers héroïne « Yoval », un étudiant qui, quittant la France pour se battre en Israël, ne semble pas distinguer le Hamas de la population civile de Gaza. « Merci Yoval, bonne route ! », conclut la journaliste en guise de salut au soldat qui se prépare à envahir ce territoire palestinien. Sa consœur Judith Waitraub célèbre un autre paladin dans *Le Figaro Magazine* (24 novembre 2024) : Julien Bahloul, « né en France dont il est parti pour fuir l'antisémitisme », et qui « après cinq ans sur la chaîne de télévision i24News, remet l'uniforme pendant ses périodes de réserve, qu'il effectue en tant que porte-parole de Tsahal ».

« Un combat des démocraties »

TROIS dimensions structurent la médiatisation du conflit israélo-palestinien. L'axe temporel, d'abord, dont le point zéro correspond toujours à l'assassinat d'Israéliens – ici, le 7 octobre – et jamais au moment, antérieur, du meurtre d'habitants de Cisjordanie ou de Gaza. En 2021 et 2022 ainsi qu'au cours des neuf premiers mois de 2023, l'armée d'occupation a pourtant tué respectivement 349, 291 et 227 Palestiniens, sans que ces exactions mobilisent les rédactions. Acrimed (23 octobre) relève que, du 1^{er} janvier au 1^{er} octobre 2023, « le "20 heures" de France 2 n'a consacré que dix sujets au conflit. Sur ces dix mois, le temps de parole de Palestiniens fut de trente-trois secondes ».

Organiser ainsi le calendrier détermine mécaniquement la nature de ce qui fera l'événement (le massacre d'Israéliens), le rôle tenu par les protagonistes (les terroristes du Hamas, les victimes israéliennes et les justiciers de l'armée), enfin le déroulement du scénario : à l'horreur (du 7 au 26 octobre) succède la « riposte », le « droit d'Israël à se défendre » (27 octobre au 10 décembre). Ces deux séquences concentrent l'essen-

tiel de la médiatisation. Au détriment de la troisième : la contestation internationale d'une guerre potentiellement génocidaire (dépuis le début du mois de décembre) sensiblement moins couverte que la première séquence (1). L'importance de cette dimension temporelle se perçoit facilement : si l'événement médiatique s'était construit autour des crimes ordinaires perpétrés par Israël dans les territoires occupés ou du blocus meurtrier de Gaza, le « droit des Palestiniens à se défendre » aurait pu s'imposer comme un sujet d'actualité légitime.

Ou pas... Car le regard journalistique sur le conflit israélo-palestinien s'articule autour d'un deuxième axe : l'occidentalisme. Alignées sur une diplomatie française et européenne de plus en plus atlantiste, les rédactions voient en Tel-Aviv l'allié qui partage la même vision du monde, les mêmes ennemis, la même conviction d'appartenir à une civilisation supérieure, celle des sociétés libérales. Au Proche-Orient fait rage « un combat des démocraties occidentales contre l'obscurantisme de l'islamisme radical », affirme



de Char-Hebdo Philippe Val, désormais chroniqueur sur Europe 1 (9 octobre 2023), la radio extrême droite de M. Vincent Bolloré.

Comme ce fut le cas pour Kiev un an et demi plus tôt, les médias entérinent sans vérification ni recul la plupart des récits du gouvernement et de l'armée israéliens, dont les communicants parlent souvent parfaitement l'anglais et connaissent les codes journalistiques du public-cible. En revanche, toute information issue du Hamas, y compris le décompte des victimes, se trouve frappée au coin du doute. Au-delà des multiples *fake news* de « Tsahal » (les quarante bébés décapités, les vingt enfants brûlés et exécutés, le nouveau-né rôti au four, la femme enceinte abattue et éventrée, le quartier général du Hamas sous l'hôpital Al-Shifa, etc.), dont le démenti tardif a moins d'écho et d'impact que l'information sensationnelle initiale, c'est le cœur même du récit officiel israélien que les médias français relaient : l'armée de la « seule démocratie du Proche-Orient » a pour mission de détruire un monstre inhumain fondu dans la population gazaouie ; le Hamas porte par conséquent la responsabilité principale de toutes les victimes du conflit.

Comme souvent en pareilles circonstances, ce genre de propagande n'a pas de meilleur interprète que Bernard-Henri Lévy. « Israël s'oblige à respecter le droit humanitaire, plaide l'essayiste sur LCI le 29 octobre 2023. Israël fait tout ce qui est en son pouvoir pour qu'il y ait le moins de victimes civiles possible. Encore une fois, Israël lance des tracts, téléphone, envoie des messages de toutes sortes aux Gazaouis en disant "Ne restez pas ! Ne restez pas les otages de ces salopards qui vous manipulent depuis quinze ans, partez, fuyez." Donc le droit humanitaire, il est dans la

demande aux civils de ne pas bouger pour ensuite s'en servir comme... boucliers humains et s'en servir comme une sorte de propagande alors même que l'armée israélienne prévient et donne cet ordre d'évacuation. C'est... c'est bien ça l'objet de cette propagande du mouvement terroriste ? » demande Benjamin Duhamel, le 13 octobre 2023, sur BFM-RMC. Perplexe face à une présentation aussi lumineusement objective de la situation, son invité, le journaliste Georges Malbrunot, répond : « Oui... c'est grosso modo à peu près ça. »

Drames individuels et statistiques

SI l'idée d'un traitement critique de ces Français partis se battre à Gaza ne s'impose pas aux rédactions des médias, publics ou privés, c'est que leur biais occidentaliste postule une hiérarchie entre, d'un côté, des démocraties menacées par l'islamisme allié aux grands démons du moment (la Russie, la Chine) et, de l'autre, le reste du monde. Nul journaliste n'admettra volontiers qu'il assigne une partie de la planète à un statut de sous-humanité. Mais, ce qui revient au même, beaucoup se refusent à mettre « sur le même plan des massacres qui ont été commis, avec des viols, des femmes qui ont été mutilées, et puis des bombardements aujourd'hui qui sont dans le cadre d'une riposte, certes avec des morts qui sont tout à fait inacceptables » (Sonia Mabrouk, Europe 1, 26 novembre 2023).

Selon que le clavier du journaliste décrit Tel-Aviv ou Gaza, le vocabulaire et la syntaxe humanisent ou déshumanisent le propos : Le Hamas « massacre » ou « tue » ses victimes israéliennes ; les Palestiniens « meurent » sans qu'on précise qui les fait périr. Comme après chaque attentat en Occident, la presse dresse le portrait individuel de victimes

émouvantes tandis que les Palestiniens se trouvent souvent réduits dans les reportages à des ombres anonymes errant dans les décombres (2). Morts-sujets auxquels on s'identifie comme les personnages d'un film, contre morts-objets qui tapissent un décor où le regard glisse sans accrocher.

Près de quatre mois après le déclenchement du conflit, aucun grand média français n'a réalisé une enquête quantitative sur le traitement journalistique du conflit. Aux États-Unis, *The Intercept* (9 janvier 2024) a analysé un vaste échantillon d'articles du *New York Times*, du *Washington Post* et du *Los Angeles Times* parus entre le 7 octobre et le 24 novembre 2023 (3). Les résultats ne devraient pas dépayser les lecteurs français. « Le terme de "carnage" a été uti-

(1) Nombre d'articles et de séquences audiovisuelles répertoriés dans la presse française sur l'agrégateur Europresse.

(2) Cf. Pauline Perrenot, « À la Une du *Parisien*, la caricature du double standard », Acrimed, 21 décembre 2023.

(3) Cf. également les recherches de Holly Jackson sur un autre échantillon de presse américaine à l'adresse : https://github.com/hollyjackson/casualty_mentions_nyt

Tripatouillage et diffamation

LA famille de plus en plus fournie des gens qualifiés à tort d'antisémites compte un nouveau membre : M. Dominique de Villepin. Dans l'émission « Quotidien », sur TMC, le 23 novembre, après un reportage sur les artistes sanctionnés aux États-Unis en raison de leur position sur la guerre à Gaza, M. de Villepin commente : « On voit en filigrane dans votre reportage à quel point la domination financière sur les médias et sur le monde de l'art, de la musique, pèse lourd. Ils [les artistes] ne peuvent pas dire ce qu'ils pensent parce que, tout simplement, les contrats s'arrêtent. Immédiatement. Malheureusement, nous le voyons aussi en France. »

Trois jours plus tard, le présentateur de BFM TV Ronald Guinrange fait réagir le président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) Yonathan Arfi au commentaire de M. de Villepin. Mais le journaliste trafique la déclaration de l'ancien premier ministre. Il prétend : « Au départ Villepin parle des États-Unis et il dénonce la domination de la finance juive sur les sociétés occidentales. Cette domination, dit-il, empêche les gens d'exprimer leur soutien aux Palestiniens, victimes d'un effroyable nettoyage ethnique en direct. Il commente la situation américaine et il dit : "C'est la même chose en France." » Puis Guinrange ajoute, en guise de commentaire : « Pardon d'employer cette expression, mais quand on dit d'un petit Arabe en banlieue qu'il a des propos antisémites, c'est facile... Là, on parle d'un ancien premier ministre de la France, et on a du mal à comprendre ce qu'il veut vraiment dire. »

Le 28 novembre, confronté à l'évidence de son mensonge, BFM TV diffuse ce très bref communiqué d'excuse : « À l'occasion de l'émission "120 minutes" du dimanche 26 novembre 2023, une formulation inexacte et malheureuse a été utilisée concernant des propos de Dominique de Villepin tenus dans la semaine. BFM TV présente ses excuses à ses téléspectateurs. La vigilance de chaque instant est le gage de la confiance entre la chaîne et son public. »

Et que Dieu nous protège des *fake news*...

ET RECOMPOSITION DE L'« ARC RÉPUBLICAIN »

un danger public

lisé 60 fois plus dans le cas de victimes israéliennes plutôt que palestiniennes, et celui de "massacre" 125 fois dans le premier cas et 2 fois dans le second. "Terrifiant" est employé 36 fois dans le cas de victimes israéliennes, 4 fois si elles sont palestiniennes. Les auteurs relèvent par ailleurs « le manque d'attention médiatique réservée au nombre sans précédent d'enfants et de journalistes tués, alors que ces deux groupes suscitent en général la sympathie des médias occidentaux ». Enfin, alors que les assassinats de civils commis par le Hamas sont bien présentés comme le produit d'une stratégie intentionnelle, les journalistes dépeignent les meurtres de Gazaouis « comme s'il s'agissait d'une succession d'erreurs reproduites des milliers de fois ».

Le lexique chargé d'émotion pour les uns, distancié pour les autres, est également confirmé par l'étude d'un autre média occidental, la British Broadcasting Corporation (BBC) (4). Les chercheurs ont passé au crible 90 % de la production en ligne de la BBC entre le 7 octobre et le 2 décembre 2023. Outre l'association presque systématique des mots « massacres », « meurtres » et « carnage » aux victimes israéliennes – les Palestiniens étant « tués » ou « morts » –, la recherche établit que les termes exprimant les relations familiales comme « mère », « grand-mère », « filles », « fils », « époux », etc., ont été beaucoup

Et « Brice » interpelle France Inter

ANALYSER un carnage israélien conforme au destin que les dirigeants de Tel-Aviv entendaient réserver à des « animaux humains » n'exigeait pas une puissante enquête pour en retracer l'origine, ni des cours de sémiologie avancée pour en saisir le sens. Mais les médias ont alors changé de stratégie. Après avoir disséminé sans relâche une histoire boiteuse résumant le destin palestinien au « terrorisme islamiste » et la politique israélienne à une série de « ripostes » à ces massacres, après avoir affiché une solidarité occidentale permettant d'humaniser l'allié et d'ensauvager l'adversaire, la plupart des journalistes français ont choisi de détourner le regard. Ils ont délibérément réduit la médiatisation du conflit afin de ne pas devoir poser des questions qui fâchent (6).

La logique et la justice auraient pourtant voulu que les régiments de commentateurs et de décideurs qui avaient proclamé en octobre qu'« Israël avait le droit de se défendre » soient à leur tour interpellés sur les conséquences de ce « droit » au regard du nombre de victimes qui en avait découlé. Et qu'ils soient sommés de proposer des actions et des sanctions pour interrompre la tuerie. Ne pas parler de « terrorisme » palestinien avait valu une lapidation médiatique aux contrevenants. Cette fois, d'autres termes paraissent découler de l'observation de la conduite israélienne de la guerre : « déportation », « nettoyage ethnique », voire « tentative génocidaire ». Les journalistes allaient-ils à présent retourner leurs armes et leurs commentaires contre certains des avocats d'un « soutien inconditionnel » à d'Israël, allaient-ils leur reprocher leur aveuglement alors que les massacres de civils, cette fois à Gaza, imposaient qu'on hausât le ton contre leur protégé ? Mme Yaël Braun-Pivet, présidente de l'Assemblée nationale, M. Gérard Larcher, président du Sénat, M. Éric Ciotti, président des Républicains (LR), Mme Anne Hidalgo, maire de Paris, pour ne citer que ceux-là, auraient pu être soumis à la question comme les dirigeants insoumis quelques semaines plus tôt. « Approuvez-vous le nettoyage ethnique », « S'agit-il plutôt d'une déportation ? », « Pourquoi ne pas interdire la participation des athlètes israéliens, souvent réservistes de l'armée, aux Jeux olympiques ? », « Quand prendrez-vous enfin des sanctions contre Israël ? ». On sait – mais à vrai dire on avait déjà deviné – qu'il n'en serait rien. Même un journal comme *Le Monde*, qui s'est distingué par une couverture plus juste du conflit que la plupart de ses

plus fréquemment utilisés pour décrire des Israéliens que des Palestiniens.

Cent jours après l'attaque du Hamas en Israël dont le bilan s'élève selon Tel-Aviv (15 décembre) à 1 139 morts dont 766 civils et 132 otages toujours retenus à Gaza, les militaires israéliens, équipés et financés par les États-Unis, avaient tué 23 000 Palestiniens (8 000 autres étant portés disparus), bombardé des hôpitaux, des écoles, des églises, les centres culturels, les archives, les routes, les infrastructures énergétiques, endommagé ou détruit 60 % des bâtiments, déplacé 85 % de la population, organisé méthodiquement une pénurie d'eau et de médicaments ainsi qu'une famine à grande échelle qui menace 40 % des survivants. C'est l'« une des campagnes punitives contre des civils les plus intenses de l'histoire », relève l'historien américain Robert Pape, l'ampleur des destructions surpassant celles d'Alep en Syrie, de Marioupol en Ukraine et même de villes allemandes par les bombardements alliés à la fin de la seconde guerre mondiale (5). Or il ne s'agit pas d'un dérapage : l'opération a été précédée de déclarations officielles à tonalité génocidaire. À commencer par celles du président socialiste Isaac Herzog (« C'est une nation entière là-bas qui est responsable ») et du ministre de la défense Yoav Galant (« Gaza ne redeviendra jamais ce qu'il a été. Nous éliminerons tout »).

confrères, ne recommande toujours pas que l'État coupable de crimes de guerre en Palestine soit sanctionné par la « communauté internationale ».

Lors de ses vœux du Nouvel An, le président Macron a consacré quinze mots aux 22 000 morts de Gaza. Ce même 31 décembre 2023, *Le Journal du dimanche* est parvenu, malgré ses 48 pages, à ne publier aucun article sur le martyr palestinien. Deux semaines plus tard, deux dirigeants politiques aussi différents que MM. Raphaël Glucksmann et Éric Zemmour étaient longuement interrogés, l'un par France Inter, l'autre par Europe 1. Seul point commun entre ces deux émissions : cinquante minutes d'entretien, aucune consacrée à Gaza. M. Glucksmann parla bien d'hôpitaux attaqués – mais seulement de celui de Corbeil-Essonnes, victime de hackers russes.

Quelques jours plus tôt, le 21 décembre, M. François Hollande était – une nouvelle fois – invité par France Inter. Après seize minutes d'entretien la guerre de Gaza n'avait toujours pas été abordée. Un auditeur, « Brice », perturba alors le ronronnement de l'échange : « À partir de combien de dizaines de milliers de morts en Palestine va-t-on enfin décider de demander à tous vos intervenants s'ils condamnent sans ambiguïté les atrocités de l'armée israélienne ? Au début, pendant quelques jours vous égreniez le nombre de morts de chaque côté, et puis, je me rappelle bien Nicolas Demorand [présentateur de la matinale de France Inter], vous vous êtes arrêtés à 1 200, au moment où c'était à égalité. Là, maintenant, on est à vingt fois plus [de morts côté palestinien]. Donc il serait peut-être temps de demander à chacun s'il condamne sans ambiguïté tout ça. » Peine perdue. Le lendemain, le député insoumis François Ruffin était l'invité de France Inter ; à aucun moment les journalistes ne l'interrogèrent sur Gaza.

Du 8 au 21 octobre, dans les quinze jours qui suivent l'attaque du Hamas, tous les invités de la matinale de France Inter sauf deux sont interrogés sur les massacres ou expriment spontanément leur horreur : « On est obligés aujourd'hui si on veut se conduire bien de dire ce que ça nous fait à l'intérieur de nous, ce qu'on ressent », explique le comédien Vincent Lindon le 13 octobre. Deux mois plus tard, cette « obligation morale » a disparu. Du 8 au 21 décembre, alors qu'enflait un débat international sur les risques de génocide à Gaza, y compris au sein d'agences des

Nations unies, seuls deux des invités de la matinale de France Inter sont questionnés sur le sujet. L'intervention de « Brice » portera ce nombre à trois...

On cumulerait à l'envi les preuves d'un journalisme biaisé en faveur d'Israël, comme la couverture en direct par France Info, le vendredi 12 janvier 2024, de la défense de Tel-Aviv contre les accusations d'actes de génocide alors que, la veille, les plaidoiries sud-africaines devant la Cour internationale de justice à La Haye n'avaient pas bénéficié du même traitement. Toutefois, la critique d'un « deux poids, deux mesures » qui suggère un déséquilibre justiciable d'un réglage ne suffit pas. Car ce traitement particulier du conflit israélo-palestinien participe d'une transformation plus large.

En quatre mois, les dirigeants du « quatrième pouvoir » n'ont pas seulement alimenté un culturalisme qui, comme au temps des empires coloniaux, place l'Occident au pinacle de l'humanité. Ils ont, dans leur grande majorité, entériné le point de vue de l'extrême droite israélienne et accompagné ou cautionné en France la marginalisation des opposants à la guerre en leur interdisant d'exprimer des solidarités hier encore évidentes. Ils ont ainsi précipité le baptême républicain du RN, en même temps qu'ils célèbrent le réarmement militaire et moral de la France au nom de la lutte contre la menace russe et le terrorisme islamiste. Le combat mené depuis quinze ans par les gouvernements libéraux contre les mouvements « populistes » et les régimes « illibéraux » a ici trouvé un renfort inattendu : la naissance et l'installation en France d'un journalisme autoritaire.

SERGE HALIMI
ET PIERRE RIMBERT.

(4) L'étude est résumée par Xander Elliards, « Study shows BBC "bias" in reporting on Palestinian and Israeli deaths », *The National*, Glasgow, 9 janvier 2024. Les données sont disponibles à l'adresse <https://github.com/liet-git/bbc-bias-word-bank-analysis>

(5) Julia Frankel, « Israel's military campaign in Gaza seen as among the most destructive in recent history, experts say », *Associated Press*, 11 janvier 2024.

(6) Cf. Alain Gresh et Sarra Grira, « Gaza, l'escorte médiatique d'un génocide », *Orient XXI*, 8 janvier 2024.

Une France disqualifiée

Dès le début du conflit, s'agissant de la France et de l'Union européenne, mais aussi des médias occidentaux, certains Palestiniens savaient à quoi s'attendre. Avec une ironie amère, M. Elias Sanbar, ancien ambassadeur de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), avait écrit : « La France est un pays souverain et indépendant. Et elle peut s'indigner légitimement du sort des civils, israéliens ou d'autres nationalités, tombés les premiers jours de la guerre en cours. Elle peut aussi garder le silence s'agissant du bilan horrible, encore en augmentation, des enfants morts sous les bombardements de Gaza. Elle peut interdire les manifestations solidaires des Palestiniens, continuer à faire des déclarations enflammées en faveur d'Israël, ne pas dire grand-chose des malheurs palestiniens. Elle peut... Mais c'est la meilleure façon de se disqualifier et de sortir du jeu futur. » (Entretien publié dans *Le Monde* du 13 octobre 2023.)

Bombarder, une solution d'avenir

Rédacteur en chef du service « monde » de l'hebdomadaire *Le Point*, Luc de Barochez imagine le 18 janvier dernier les conséquences d'un éventuel cessez-le-feu à Gaza :

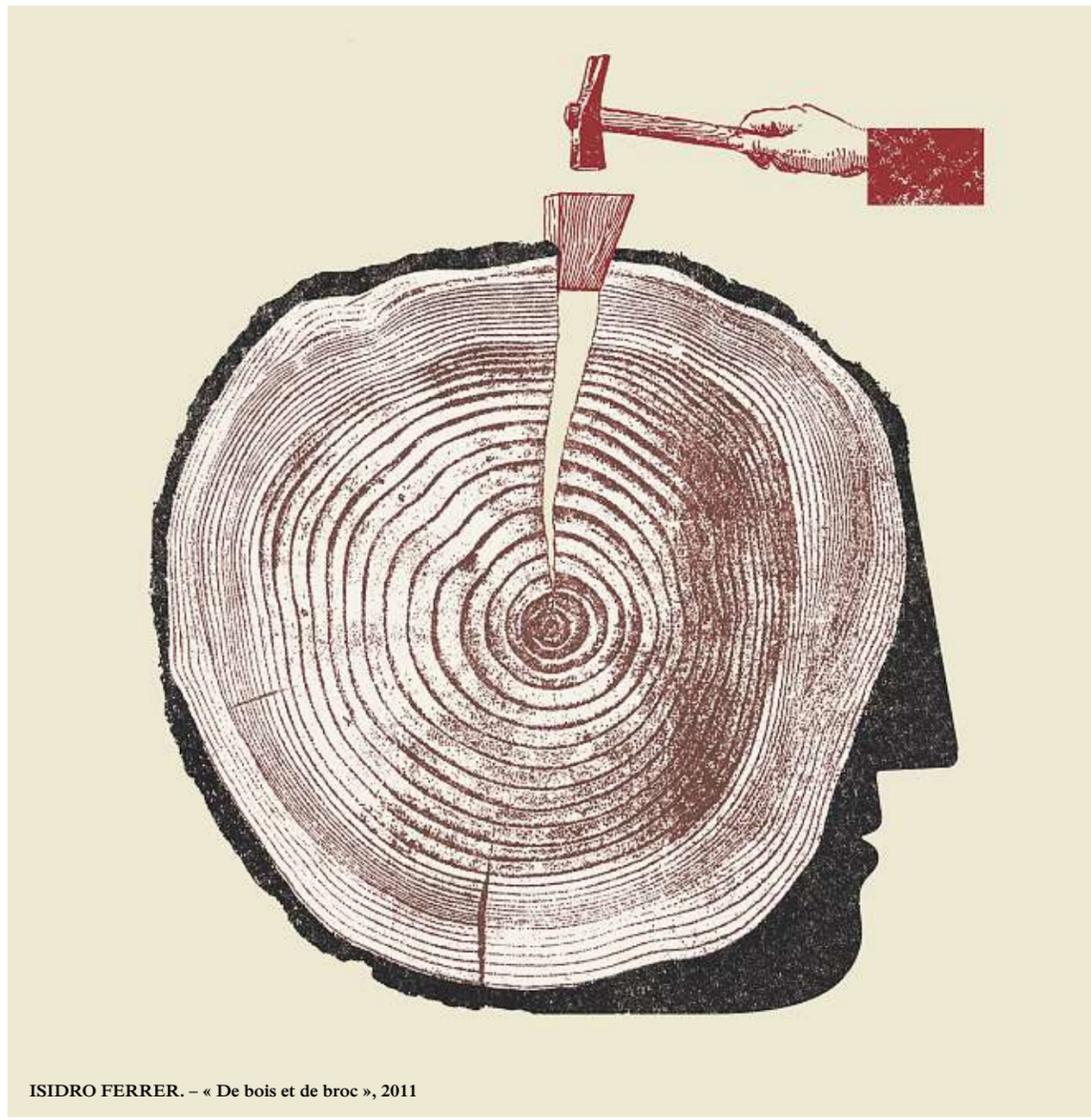
« Les résultats de l'armée israélienne sont tragiquement insuffisants pour arrêter les hostilités. Car que se passerait-il si Israël déposait les armes ? Avec ses otages, le Hamas aurait les moyens de le faire chanter pendant des années. Il continuerait à contrôler la bande de Gaza. Ses chefs seraient érigés en héros à travers le monde arabo-musulman. Vladimir Poutine et Xi Jinping se féliciteraient des atteintes portées aux intérêts occidentaux. L'Iran et ses milices supplétives au Yémen, en Irak, en Syrie et au Liban se sentiraient pousser des ailes. Les officines djihadistes, Daech en tête, seraient encouragées à reprendre leurs attentats, ne serait-ce que pour montrer qu'elles sont aussi capables que le Hamas d'infliger des coups mortels à leurs ennemis – au nombre desquels nous figurons. Est-ce vraiment cela que l'on souhaite ? »

La paix, cette idée « infantile »

Au *Figaro*, la journaliste Laure Mandeville n'a pas apprécié que M. Emmanuel Macron, qui avait d'abord proposé une « coalition internationale contre le Hamas », se ravise et réclame le 9 novembre 2023 un arrêt des bombardements à Gaza. Huit jours plus tard, elle chapitre le président de la République : « En appelant à un cessez-le-feu alors que Tsalah est au milieu d'une opération militaire aux enjeux existentiels, la France reflète une tendance européenne à fuir le rapport de force et à enjamber le temps de la guerre, comme s'il pouvait être évité. » Apparemment déconfitée que la destruction de Gaza et de sa population s'interrompe, Mandeville précise : « La question de la "vitesse" avec laquelle il faudrait mener la guerre est significative car elle reflète, là encore, une disposition désormais très répandue : l'impatience, un peu infantile. Il faudrait que le dénouement soit rapide, comme dans une série de Netflix. » Ah Dieu ! que la guerre est jolie sur les écrans du *Figaro*...

Hallucination

Le 12 décembre dernier, le professeur de géométrie variable et grand témoin tout-terrain Bernard-Henri Lévy n'a pas su retenir son indignation, toujours sincère, sur la chaîne israélienne en français i24 : « Il y a vraiment un "deux poids et deux mesures" en défaveur d'Israël qui est hallucinant. »



ISIDRO FERRER. – « De bois et de broc », 2011

« IL EST NÉCESSAIRE D'OUBLIER CE QUE NOUS AVONS PROMIS »

Le vol du vote thaïlandais

Écrite pour permettre au pouvoir en place de conserver la main, la Constitution thaïlandaise vient de jouer son rôle : offrant un poids démesuré au Sénat non élu, elle a facilité l'élection, au poste de premier ministre, d'un dirigeant politique n'émanant pas du parti ayant remporté les élections de mai 2023... Mais ce type de bricolage institutionnel pourrait bientôt ne plus fonctionner.

PAR EUGÉNIE MÉRIEU *

UN coup de tonnerre étrangement silencieux. Jusqu'au mois d'août dernier, la priorité du pouvoir thaïlandais – aux mains des militaires et des royalistes – semblait être d'empêcher le retour au pays de M. Thaksin Shinawatra. Premier ministre de 2001 à 2006, immensément populaire, celui-ci avait été renversé par un coup d'État et contraint à l'exil. En 2014, un deuxième putsch (contre sa sœur cadette, M^{me} Yingluck Shinawatra) avait neutralisé en extrémisme le vote d'une loi d'amnistie permettant à M. Thaksin de revenir aux affaires sans passer par la case prison. Pourtant, depuis le 23 août, l'homme politique le plus clivant de ces trente dernières années foule de nouveau le sol thaïlandais, dans une indifférence quasi générale, notamment chez ses anciens ennemis. Comment expliquer un tel revirement ?

Il résulte en grande partie des élections législatives du 14 mai 2023. Celles-ci ont conduit à la nomination, le 22 août, de M. Srettha Thaven (du parti Peua Thai, fondé par M. Thaksin) : un tournant dans l'histoire politique du pays. En effet, le scrutin de mai a acté la disparition de l'ancien clivage jaune-rouge (respectivement anti- et pro-Thaksin), qui avait structuré le paysage depuis le début des années 2000, au profit d'un conflit générationnel : d'un côté, les partisans d'une démocratie libérale et, de l'autre, ceux d'une démocratie « à la thaï ». À la clé, la possible extinction du rôle politique de l'armée et de la monarchie, diptyque ayant dominé le pays depuis le début du xx^e siècle.

Un coup d'État tous les six ans

TRADITIONNELLEMENT, les « chemises rouges », qui rassemblent les classes populaires des provinces du Nord et du Nord-Est, votent pour M. Thaksin ou ses avatars depuis que ce dernier a mis en place la Sécurité sociale pour tous : tout acte médical étant facturé, quelle que soit sa nature, 30 bahts (THB), soit un peu moins de 1 euro ; quant aux « chemises jaunes », qui représentent les élites de Bangkok, souvent instruites à l'étranger ou dans des écoles privées, majoritairement royalistes, bouddhistes et proarmée, elles donnent leur vote soit au Parti démocrate, soit aux partis de l'armée(1).

Pour sa part, le MFP, porté par une jeunesse qui ne se reconnaît pas dans ces clivages, est la résurrection du parti Future Forward (« Nouvel avenir »), créé en 2018 et entré au Parlement en 2019, mais dissous par la Cour constitutionnelle un an plus tard, à la suite de son opposition parlementaire au budget pour l'armée et la monarchie. Dans la foulée, la Cour a prononcé pour ses fondateurs, l'homme d'affaires Thanathorn Juangroongruangkit et le constitutionnaliste Piyabutr Saengkanokkul, une peine d'inéligibilité de dix ans.

Si l'élection de 2023 représente un séisme politique, ses secousses restent pour l'instant sous cloche. Premièrement, les militants prodémocratie ont été en grande majorité réduits au silence par le biais de multiples procédures judiciaires en cours, en particulier des poursuites pour lèse-majesté(2). Deuxièmement, en dépit de sa victoire électorale, le MFP se retrouve dans l'opposition : le 19 juillet, son leader, M. Pita Limjaroenrat, est suspendu à titre conservatoire de

Le scrutin, en effet, a vu triompher la formation Move Forward (« Aller de l'avant », MFP) – parti de la jeunesse ayant adopté un positionnement à la fois antimonarchiste et antimilitariste mais aussi, subtilement, anti-Thaksin, d'où le choix de sa couleur, orange. Mais si l'organisation s'est donné pour mission de remporter l'adhésion aussi bien des anciennes « chemises jaunes » royalistes que des anciennes « chemises rouges » pro-Thaksin, ce n'est pas en suivant une stratégie centrée du « en même temps ». Au contraire, elle a fait le choix de la radicalité, désignant l'armée, la monarchie et la vieille politique des dynasties familiales à la Thaksin comme des ennemis du peuple tout entier et en particulier des jeunes.

Avec 151 sièges sur les 500 de la chambre basse du Parlement, 14 millions de voix récoltées, soit près de 40 % des votants, c'est historiquement le deuxième meilleur score électoral de toute l'histoire de la Thaïlande, après celui de M. Thaksin en 2005 (18 millions). Peua Thai, lui, en obtient alors 10 de moins, soit 141 sièges. Les deux partis de l'armée, Phalang Pracharat (PPRP), du général Prawit Wongsuwan, vice-premier ministre sortant, et United Thai Nation (UTN), du général Prayut Chan-ocha, auteur du coup d'État de 2014 et premier ministre sortant, ne récoltent respectivement que 40 et 36 sièges. Quant au Parti démocrate, le plus ancien parti de Thaïlande, allié historique de la monarchie, il signe définitivement son déclin, avec 25 sièges.

son siège de député par décision de la Cour constitutionnelle. À l'issue du vote des deux chambres réunies en Congrès le 22 août dernier, le parti ne parvient pas à former de gouvernement.

L'ensemble de l'architecture institutionnelle fixée dans la Constitution de 2017 avait en effet été pensée pour empêcher ce parti non seulement d'être élu, mais également, en cas d'élection, de prendre les rênes du pays. En la rédigeant, les militaires se sont assurés des moyens de leur maintien au pouvoir, grâce à une Chambre haute de 250 membres entièrement nommés par les militaires, avec des sièges réservés aux chefs des trois armées et de la police. Ce Sénat participe à la désignation du premier ministre, à égalité avec la Chambre basse élue. Elle peut faire et défaire l'élection législative : il lui suffit de trouver cent vingt-six députés alliés. Les règles électorales ont également été modifiées en 2022 pour entraver la progression du MFP au profit des partis de l'armée.

En dépit de ces précautions, le nombre de sièges de ce jeune parti n'a pas diminué entre 2019 et 2023. Au contraire, il a presque doublé. De quoi prétendre former le gouvernement, en se passant complètement des sénateurs nommés par l'armée, si le Peua Thai de M. Thaksin le suivait. Mais après avoir promis durant toute la campagne électorale qu'il ne s'allierait en aucune circonstance avec les militaires et qu'il soutiendrait le parti qui remporterait les élections, le Peua Thai a finalement annoncé... s'allier à l'armée. « Nous n'avons pas menti au peuple, mais aujourd'hui nous devons être réalistes », a ainsi déclaré le nouveau premier ministre, M. Srettha, lors de la conférence de presse précédant le vote au Congrès. Il est nécessaire d'oublier ce que nous avons promis (3). »



PHOTOGRAPHIE : CLAUDE GERMAIN - MUSÉE DU QUAI BRANLY/JACQUES CHIRAC - RMN-GRAND PALAIS

VICHIT THAMTHIP. – Masque de buffle représentant le génie tutélaire Phi khon nan, du village de Na Sao, au nord-est de la Thaïlande, 2013

Le Peua Thai, littéralement parti « pour les Thaïs », révèle ainsi son vrai visage, non pas de démocrate et encore moins de « populiste » comme on l'a souvent décrit, mais bien de parti opportuniste, prêt à toutes les compromissions avec l'armée pour une place au pouvoir. Objectif : ramener M. Thaksin au pays, après son exil dubaïote à l'issue de sa condamnation pour corruption en 2008.

Certes, son parti n'a pas dit les choses comme ça. « Le retour de Thaksin n'a rien à voir avec la politique », a déclaré sa fille Paethongtarn Shinawatra(4). Pour justifier sa trahison, Peua Thai a prétexté se trouver dans l'impossibilité éthique de s'allier avec un parti souhaitant réformer la loi de lèse-majesté, le fameux article 112 du code pénal – un argument qu'on dirait emprunté directement à l'armée et aux « chemises jaunes ». C'est ainsi qu'un premier ministre inconnu du public et pour lequel les électeurs n'ont pas voté a été désigné trois mois après le scrutin. M. Srettha n'était même pas le candidat présenté par son parti pour être premier ministre ; ce devait être la fille de M. Thaksin, M^{me} Paethongtarn. Pour autant, M. Srettha n'est pas étranger à la famille – il « est personnellement très proche » de M^{me} Yingluck, la sœur de M. Thaksin, élue première ministre en 2011. Le Peua Thai demeure le parti de la famille et les non-membres ayant souhaité se porter candidats à l'élection en ont été exclus.

Cela risque de s'avérer un fort mauvais calcul. Les Thaïlandais ne pardonnent plus les alliances avec l'armée : le Parti démocrate, qui avait accepté de former un gouvernement de coalition avec elle après l'élection de 2019, a connu une chute vertigineuse dans les scrutins suivants, perdant jusqu'à la mairie de Bangkok, qui lui était pourtant jusque-là acquise ; le même sort attend probablement le Peua Thai, surtout si il continue à s'accrocher à la « vieille politique » des dynasties familiales.

Reste que, en dépit du triomphe électoral sur fond de forte mobilisation dans les urnes (plus de 75 % de participation), le MFP se retrouve dans l'opposition, comme après le scrutin de 2019. Une bonne façon de persister sans faiblir dans la stratégie de la radicalité qui a été si payante jusqu'alors ; un pari pour les élections de 2027. Là où, notamment, Peua Thai a échoué à conquérir les élites instruites des grands centres urbains, mobilisant principalement des « riziculteurs » des provinces rurales du Nord et du Nord-Est, le « parti orange » a pleinement atteint ses objectifs de remporter une adhésion multiclassée et sur tout le territoire national.

Il a conquis 100 % des districts électoraux de Bangkok – y compris ceux où votent les militaires. Certes, le Peua Thai avait pu gagner ça et là quelques circonscriptions, surtout dans la périphérie bangkokoise, en 2011, mais jamais la ville n'avait été si unanimement antimonarchiste et antimilitariste. Ce raz de marée orange dans la capitale signe peut-être la fin des coups d'État et du « cercle vicieux de la politique » thaïlandaise : traditionnellement, on dit que les provinces élisent les premiers ministres et que la capitale les renverse par des manifestations suivies d'interventions de l'armée. Depuis 1932, date de la première Constitution, on compte un coup d'État en moyenne tous les six ou sept ans(5).

Lorsque les militaires chassent les gouvernements, le peuple de la capitale est souvent au rendez-vous pour les acclamer, comme cela avait été le cas en 2006 lors du renversement de M. Thaksin, où, dans un singulier clin d'œil à la « révolution des œillets » portugaise, une ville en

liesse avait accueilli les chars, les badauds ornant de fleurs les canonniers des tanks, se photographiant devant les véhicules blindés à côté de soldats tout sourires. En 2014, le coup d'État contre M^{me} Yingluck donne lieu à moins d'ivresse populaire ; il fait tout de même suite à des manifestations massives contre cette dernière. Mais tout porte à croire que si un autre putsch avait lieu demain, les Bangkokois, antimonarchistes et fermement opposés à l'armée, prendraient d'assaut les rues pour s'y opposer et l'opération ne pourrait qu'échouer – ou sombrer dans l'extrême violence comme en Birmanie.

Aujourd'hui, l'élection suggère qu'il n'y a presque plus de royalistes en Thaïlande. Les partis défendant la loi de lèse-majesté en proposant d'en alourdir la peine – actuellement, toute critique à l'égard de la monarchie est passible de trois à quinze ans d'emprisonnement – ont fait des scores proches de zéro, alors que le premier parti du pays, le MFP, a, depuis sa fondation, placé la réforme de cette loi et de la monarchie au cœur de son programme ; il promet toute une série de mesures constitutionnelles, budgétaires et sociales, pour transformer la monarchie thaïlandaise en monarchie constitutionnelle à l'anglaise.

Cette évolution est évidemment liée au moins autant à la désaffection pour la personne du nouveau roi, M. Maha Vajiralongkorn, que pour l'institution. Son père, Bhumibol Adulyadej, Rama IX, avait su incarner le « roi-dharmaraja », rempli de vertus bouddhiques, et se maintenir sur le trône pendant soixante-dix ans quasiment sans scandale – à l'exception de sa propre accession en 1946 liée à un régicide commis, intentionnellement ou accidentellement, sur la personne de son frère aîné tout juste devenu roi ; et du rôle qu'il aurait joué en 1976 dans le massacre des étudiants « communistes » de Thammasat par l'armée, soit en l'encourageant soit en laissant faire l'armée (près d'une cinquantaine de morts, plus de trois mille arrestations)(6). Le fils, monté sur le trône en 2016, dont les scandales sexuels ont émaillé à intervalles réguliers ses décennies de vie publique en tant que prince héritier, jouit d'une impopularité qui ne se résorbe pas avec le temps. Entre épisodes d'interventionnisme politique et désintérêt pour la chose publique, il vit loin du pays, entre la Bavière et la Suisse.

Pas de cuisine pour les ministres

Si cette élection est annonciatrice de la fin du rôle politique de l'armée et de la monarchie, et par conséquent des coups d'État réguliers, leur organe de substitution – la Cour constitutionnelle – est, quant à lui, promis à un bel avenir. En effet, les affaires judiciaires s'amorcellent contre l'ex-dirigeant du MFP, M. Pita, même si, le 24 janvier, la Cour l'a blanchi des accusations qui l'avaient privé à titre conservatoire de son mandat de député. À l'heure où nous mettons sous presse, l'instance doit encore se prononcer sur la constitutionnalité de la proposition-phare de son organisation, la réforme de la loi de lèse-majesté. Une décision défavorable exposerait le parti à une nouvelle dissolution judiciaire assortie d'une longue peine d'inéligibilité pour M. Pita.

Par le passé, la Cour n'a pas hésité à renverser les gouvernements élus, parfois pour des motifs frivoles comme, en 2008, lorsqu'elle disqualifia M. Samak Sundaravej de son poste de premier ministre pour avoir participé à une émission de cuisine à la télévision thaïlandaise, jugeant cette activité incompatible avec l'exercice de ses missions. Ce que d'aucuns appellent des « coups d'État judiciaires », qui ont aussi activement préparé des coups

d'État militaires contre M. Thaksin (2006) et M^{me} Yingluck (2014).

La question que pose Move Forward est existentielle : la loi de lèse-majesté est-elle le pilier de l'identité constitutionnelle du royaume ? En 2012, les juges avaient répondu par l'affirmative. En 2024, prendront-ils acte du fait qu'il ne reste plus que les hauts gradés de l'armée – déjà depuis longtemps à la retraite ou sur le départ – qui soient encore royalistes en Thaïlande ?

(1) Les *Chemises rouges de Thaïlande*, Institut de recherche sur l'Asie du Sud-Est contemporaine (Irasec), Bangkok, 2013.

(2) Lire « En Thaïlande, les jeunes face à la monarchie et à l'armée », *Le Monde diplomatique*, janvier 2021.

(3) Panu Wongcha-um et Panarat Thepumpant, « Thailand's Pheu Thai joins military rivals in bid to form 11-party government », Reuters, 21 août 2023, et « Srettha says has had to eat his words so Pheu Thai can form a government », Thai PBS World, 21 août 2023.

(4) « Thaksin's return has nothing to do with politics, says daughter Paetongtarn », *The Star*, Petaling Jaya (Malaisie), 21 août 2023.

(5) Lire David Camroux, « Douzième coup d'État en Thaïlande », *Le Monde diplomatique*, juillet 2014.

(6) Lire Kao Tom, « Le coup d'État donne plus de consistance à l'opposition de gauche », *Le Monde diplomatique*, novembre 1976 ; et sur la désaffection des jeunes pour la monarchie, cf. « Une nuit de manifestation à Bangkok : ce qui a été tagué puis effacé reste dit », Politika, www.politika.io/fr

* Politiste et juriste, auteure notamment de *Constitutional Bricolage : Thailand's Sacred Monarchy Vs. the Rule of Law* (Hart Publishing, Oxford, 2021).

LA SANTÉ À LA CASSE

Il n'y a pas qu'à l'école que sévit le séparatisme. La sécession des élites met en péril la santé de tous. L'industrie se préoccupe de dividendes plutôt que de fournir les médicaments essentiels (*lire pages 14 et 15*). Des médecins désertent vers l'hôpital privé, financé à 90 % sur fonds publics, moins épuisant et plus rémunérateur. Les patients ordinaires? Souvent laissés à la vigilance de praticiens

étrangers précaires (*lire page 18*) ou de personnels paramédicaux maltraités par une administration autoritaire (*lire pages 16 et 17*). Quand ils ne renoncent pas aux soins. Un ouvrier a pourtant deux fois plus de chances qu'un cadre de développer un diabète ou une maladie psychiatrique. L'égalité demeure une idée neuve en matière de santé. La socialisation, le moyen de sa concrétisation (*lire ci-dessous*).

Et surtout, l'égalité

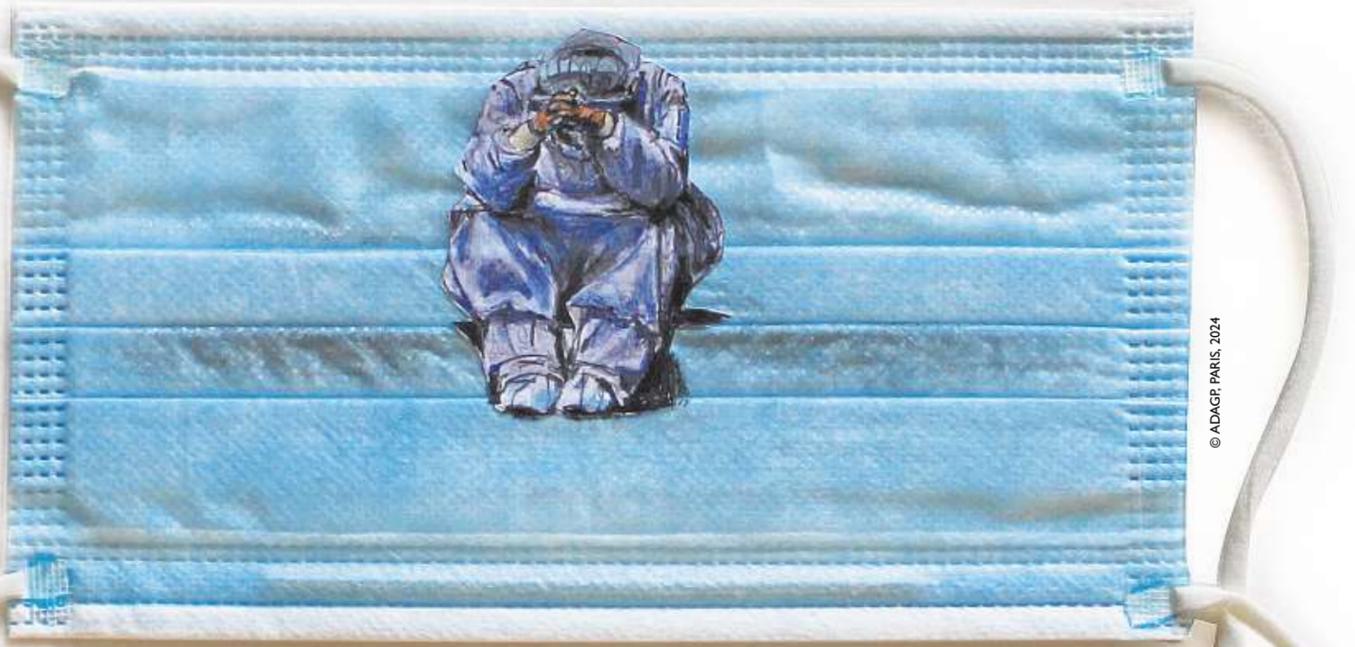
PAR GRÉGORY RZEPSKI

« **L** faut responsabiliser sur la consommation » : le 16 janvier, lors de sa conférence de presse, M. Emmanuel Macron confirmait en beau français de président le doublement des franchises médicales. Pour gourmander des malades qu'ils jugent trop souvent imaginaires, les gouvernants français sont toujours là. Toujours là aussi, bien sûr, pour défendre l'hôpital, ce « trésor national à préserver », comme dit le premier ministre Gabriel Attal. Certes, en 2022, 6 700 lits y ont encore été supprimés. L'augmentation de son budget cette année ne compensera pas l'inflation et les revalorisations salariales. Le collectif Nos services publics a même estimé à au moins 1,5 milliard d'euros ce déficit de financement en 2024, « l'équivalent de 15 000 dialyses ou de 500 000 journées d'hospitalisation en cancérologie auxquelles il faudrait renoncer (1) ». Mais la cohérence est ailleurs, l'enjeu inaccessible au commun des patients comme à celui des soignants. Et la constance indéfectible : au gouvernement ou au Parlement, à l'assurance-maladie ou dans les agences régionales de santé (ARS), politiques et hauts fonctionnaires sont là pour maîtriser les dépenses.

Les maîtriser non pas grâce à une vraie politique de santé publique fondée, entre autres, sur la prévention. Les nitrites cancérigènes seront « bientôt bannis des croquettes pour chiens et chats, mais seulement réduits pour l'alimentation humaine », s'étonnait *Le Monde* le 20 décembre. Non plus en refusant la surenchère de la médecine libérale – l'assurance-maladie devrait encore revaloriser la consultation de généralistes déjà rémunérés trois fois le salaire moyen, soit une des meilleures situations au monde (2). Économiser, insistent-ils, mais sans affronter « Big Pharma » : aujourd'hui, le coût des anticancéreux explose mais, déjà entre 2014 et 2016, le laboratoire américain Gilead avait pu toucher plus de 700 millions d'euros de la Sécurité sociale après avoir obtenu du ministère de la santé le tarif de 56 000 euros pour chaque traitement complet au Sovaldi contre l'hépatite C ; un montant si faramineux que la France n'a pas pu donner accès à cette thérapie à tous ceux qui en avaient besoin – une première.

Non, en réalité, c'est au détriment des patients, et au désespoir de nombreux soignants, que les pouvoirs publics persévèrent à mettre en œuvre « de nouvelles mesures de maîtrise de la tendance de progression de la dépense publique », comme le débitait le précédent ministre de la santé au Sénat, le 13 novembre. En 1995, l'hôpital public satisfaisait 63 % des Français selon la Sofres ; 73 % estiment dorénavant qu'il dysfonctionne d'après l'IFOP (3). Peut-être parce que le nombre de lits pour mille habitants y a été divisé par deux depuis 1980. Sans doute parce que l'activité en général y a augmenté deux fois plus vite que l'emploi depuis les années 2000, que les seuls passages annuels aux urgences ont doublé, passant de dix à vingt millions, au cours de la même période (4). Éventuellement parce que, l'été dernier, 163 de ces services d'urgence sur 389 ont dû fermer, malgré un risque accru de décès parmi les personnes âgées en cas d'attente. Alors que la mobilisation contre le Covid a généré des retards de soin, la surmortalité de l'ensemble de la population – soit l'excédent de décès observé par rapport au nombre attendu – a dépassé en 2022 celle observée en 2020 et 2021 (5). Et, au cours de la même année 2022, l'espérance de vie en bonne santé à 65 ans a reculé en France (6).

De plus en plus de professionnels fuient, eux, l'exercice du soin. Quand le financement à l'activité impose de suivre toujours davantage de patients à effectif constant, l'intensification du travail explique l'importance de l'absentéisme à l'hôpital mais aussi le désir de le quitter. Un quart des étudiants infirmiers ne terminent pas leurs études, plus d'un tiers des infirmiers n'achèvent pas leur carrière (7). Dans



MALACHI FARRELL. – De la série « Covid les poches », 2020-2021

ces circonstances, même l'offre ambulatoire célébrée par l'État pour pouvoir supprimer les lits ne s'élève pas à la mesure du besoin de soins. La médecine libérale connaît pour sa part une crise existentielle avec l'extension des déserts, une dégradation des conditions de travail et une baisse du nombre de généralistes. Ceux-là réduisent leur temps de travail ou font le choix toujours plus fréquent du salariat. Dans le public ou le privé...

Après les cliniques, la radiologie ou la biologie médicale, la financiarisation du secteur se poursuit avec l'ouverture de centres de santé par des acteurs aux buts très lucratifs. La tendance s'observe ailleurs. Aux États-Unis, entre 2010 et 2021, le capital privé investi dans le soin primaire est passé de 15 millions à 16 milliards de dollars (8). En France, la manne de la Sécurité sociale la solvabilise, les choix des pouvoirs publics la favorisent. Au sein de ces nouvelles structures, les médecins échappent au surcroît de travail administratif imposé par l'assurance-maladie ou à l'impératif de productivité lié au paiement à l'acte. Ils bénéficient aussi de capacités très supérieures à celles du public pour acquérir des plateaux techniques ou se lancer dans la télémédecine, encore encouragée par M. Macron lors de sa conférence de presse. En plus de ses centres de santé à Lyon, Poitiers ou Rueil-Malmaison, la filiale française de Ramsay Health Care – société australienne cotée en Bourse – propose un abonnement mensuel à 11,99 euros pour des téléconsultations de médecins, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept.

COMME l'explique l'économiste Nicolas Da Silva, cette financiarisation « décuple les inégalités parce que le capital ne s'investit que là où c'est rentable » et parce que « là où il est investi (...), les patients sont amenés à payer un surcoût non remboursé » (9). Le directeur général de l'assurance-maladie Thomas Fatôme abondait le 20 janvier sur France Inter : « Des acteurs qui prennent le contrôle d'une partie de l'offre de soins avec des motivations purement financières, généralement de court terme (...), oui, ça nous inquiète. » Dans l'épreuve de force, les pouvoirs publics devront de fait aussi compter avec l'accumulation des données de santé privatisées par ces nouveaux acteurs. Elle peut permettre de consolider une position dominante sur le marché du soin comme sur celui de la prise de rendez-vous médical. Comment s'assurer que, demain, Doctolib ou Ramsay œuvreront à la santé publique au détriment de leurs marges ?

Dans *Décideurs Magazine*, le 21 juin 2021, le président d'Edmond de Rothschild Corporate Finance constatait déjà le « véritable engouement » du capital-investissement pour la santé en France. M. Arnaud Petit se réjouissait du parti pris par l'État « d'alléger la charge sociale de la maladie ». Pourtant, ce choix politique n'a rien d'irréversible. Il y a toujours une alternative : plutôt que la financiarisation de la santé, la socialisation des services vitaux (10) ; le rassemblement dans une même entité des activités nécessaires à la

vie collective – les soins, la santé publique, le nettoyage mais aussi le social ou l'éducation ; l'instauration d'un statut pour l'ensemble de ces travailleurs ; un financement sous la forme de cotisation ; un niveau de prélèvement suffisant pour satisfaire les besoins des assurés, pour donner aux producteurs du service les moyens de bien faire leur travail mais aussi pour investir dans la recherche, l'élaboration de campagnes de prévention et la production de nouveaux traitements.

Utopique? Plus forcément. En 2021 puis en 2022, dans des circonstances de pandémie de Covid puis de crise de l'hôpital public, la Cour des comptes puis le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance-maladie (HCAAM) ont, à leur manière, contribué à crédibiliser la perspective d'une « grande Sécu ». Défendue de longue date à gauche, elle consisterait à rembourser à 100 % les tarifs conventionnés, sans l'intervention d'une complémentaire (mutuelle ou assurance) (11). En comparant le surcroît de dépenses publiques – du côté de l'assurance-maladie – aux cotisations et coûts de gestion évités (du côté des mutuelles), le rapport du HCAAM chiffrait le gain pour les assurés et leurs employeurs à 5,4 milliards d'euros. La publication estimait aussi que la réforme profiterait aux 80 % les moins riches. Centré sur la prise en charge des soins, modeste, ce projet de « grande Sécu » tourne le dos à une logique gestionnaire, qui, sous couvert d'économies, combine gabegie et renoncement aux soins. Il confirme aussi les vertus de la socialisation comme condition de l'égalité.

(1) « Un "répit" avant l'austérité? Des textes budgétaires 2024 en deçà des besoins de la population et qui présagent d'une fin de quinquennat particulièrement contrainte », Nos services publics, novembre 2023, <https://nosservicespublics.fr>

(2) Nicolas Da Silva, « À propos de la rémunération des médecins libéraux », 9 décembre 2022, www.alternatives-economiques.fr

(3) Denis Olivennes, « Les Français et l'État : un réformisme de proximité » dans *Sofres. L'État de l'opinion 1997*, Seuil, Paris, 1997 ; « 6 Français sur 10 jugent les services publics défaillants », *Le Journal du dimanche*, Paris, 5 novembre 2022.

(4) Nicolas Da Silva, *La Bataille de la Sécu. Une histoire du système de santé*, La Fabrique, Paris, 2023.

(5) Nathalie Blanpain, « 53 800 décès de plus qu'attendus en 2022 : une surmortalité plus élevée qu'en 2020 et 2021 », *Insee Première*, n° 1951, Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), Paris, 6 juin 2023.

(6) Thomas Deroyon, « L'espérance de vie sans incapacité à 65 ans est de 11,8 ans pour les femmes et de 10,2 ans pour les hommes en 2022 », *Études et Résultats*, n° 1290, direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), Paris, décembre 2023.

(7) Pierre-André Juven, Frédéric Pierru et Fanny Vincent, *La Casse du siècle. À propos des réformes de l'hôpital public*, Raisons d'agir, Paris, 2019.

(8) Daniel Benamouzig et Yann Bourguet, « Financiarisation dans le secteur de la santé : tendances, enjeux et perspectives », Sciences Po - Chaire santé, juillet 2023, www.sciencespo.fr

(9) Nicolas Da Silva, « L'irrésistible financiarisation des soins? », *Alternatives économiques*, Paris, mai 2023.

(10) Lire Pierre Rimbert, « La puissance insoupçonnée des travailleuses », *Le Monde diplomatique*, janvier 2019.

(11) Cour des comptes, « Les complémentaires santé », 21 juillet 2021, www.ccomptes.fr; Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance-maladie, « Quatre scénarios polaires d'évolution de l'articulation entre Sécurité sociale et assurance-maladie complémentaire », janvier 2022, www.securite-sociale.fr

SOMMAIRE DU DOSSIER

PAGES 14 ET 15 : Pourquoi des médicaments essentiels viennent à manquer, par Ariane Denoyel. Les petits soldats de l'hôpital-entreprise, par Selim Derkaoui.

PAGES 16 ET 17 : Soignants suspendus, autopsie d'une erreur, par Alexandre Fauquette et Frédéric Pierru.

PAGE 18 : Étrangers et précaires... mais médecins, par Éva Thiébaud.

Pourquoi des médicaments

Multipliant les promesses sur la souveraineté industrielle en matière pharmaceutique, le président Emmanuel Macron affirme soutenir plus de cent projets de médicaments et de vaccins. Mais ces effets d'annonce masquent mal des pénuries toujours plus importantes, qui trouvent leur origine dans la primauté du libre-échange et le renoncement de l'État à imposer l'intérêt général contre les logiques purement financières des laboratoires.

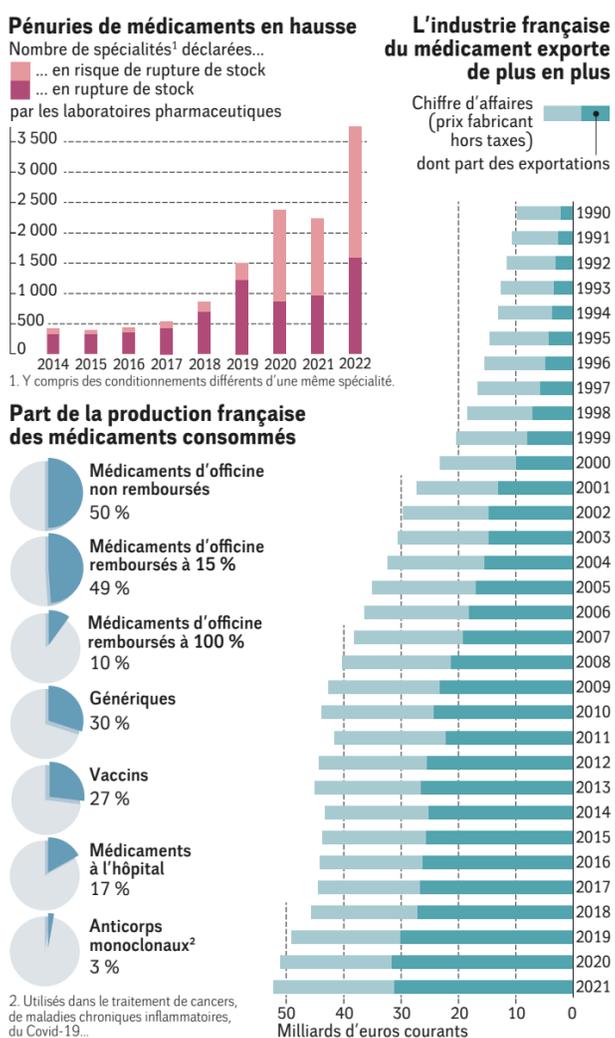
UNE ENQUÊTE D'ARIANE DENOYEL *

ANTICANCÉREUX, analgésiques, antiépileptiques... Des traitements essentiels viennent à manquer dans une France qui se targue d'être au cinquième rang mondial dans la production pharmaceutique. En 2022, plus de 3 700 médicaments ont été signalés en rupture ou à risque de rupture de stock – trois fois plus qu'en 2019 –, relevait un rapport du Sénat l'été dernier (1). Quelque 37% des Français déclarent en avoir fait l'expérience en 2023 (2). « Les pénuries, qui concernent souvent des molécules anciennes, moins rentables pour l'industrie, ont sextuplé depuis 2017 », assure M. Jérôme Martin, cofondateur et coprésident de l'Observatoire de la transparence dans les politiques du médicament (OTMeds) : « L'État s'est laissé dépasser de sa vision à long terme, avec un gouvernement qui s'enferme dans le dogmatisme et une stratégie reposant sur les effets d'annonce. »

Le rapport sénatorial constate l'insuffisance et le manque de lisibilité des mesures prises à compter des années 2010 pour renforcer la responsabilité des fabricants en matière de prévention, de déclaration et de gestion des pénuries, dans une Europe de plus en plus dépendante des importations venues d'Asie. « La négociation entre les pouvoirs publics et les grands laboratoires est structurellement déséquilibrée : les menaces d'arrêt de commercialisation, de déremboursement ou de déni d'accès précoce sont des armes de choix entre les mains des exploitants. Le résultat de ce chantage aux prix, encouragé par la financiarisation des laboratoires, est une explosion du prix en faveur des traitements innovants. »

Pour garantir un « approvisionnement approprié et continu » – conformément aux dispositions de l'article L. 5121-29 du code de la santé publique –, un décret de 2021 instaure des plans de gestion des pénuries (PGP) (3). En pratique, précise M^{me} Catherine Simonin, qui représente la Ligue contre le cancer au sein de la fédération France Assos Santé, ces plans imposent « aux industriels la constitution de réserves de sécurité de deux à quatre mois pour six mille médicaments dits "d'intérêt thérapeutique majeur" (MITM) ». La direction générale de la santé (DGS) nous détaille les mesures réglementaires qui s'appliquent à la liste des MITM : « obligation de constituer des stocks, d'élaborer un plan de gestion des pénuries, d'informer les autorités dès que les industriels ont connaissance de tout risque de rupture de stock ou de toute rupture de stock pour ces médicaments ». La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2024 instaure la possibilité, après une procédure contradictoire, de compléter cette liste si un MITM n'y figure pas, précise encore la DGS.

* Journaliste, auteure de *Génération zombie. Enquête sur le scandale des antidépresseurs*, Fayard, Paris, 2021.



Source : « Rapport n° 828 fait au nom de la commission d'enquête sur la pénurie de médicaments et les choix de l'industrie pharmaceutique française », Sénat, juillet 2023.

Si l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) n'a prononcé que huit pénalités financières entre 2018 et 2022 – pour un montant total de 922 000 euros –, aucune de ces sanctions n'avait pour motif une violation des obligations d'élaboration d'un PGP ou de constitution d'un stock de sécurité, en dépit des pénuries. Les MITM désignent les traitements dont l'arrêt peut mettre en jeu « le pronostic vital des patients à court ou moyen terme, ou représente une perte de chance importante pour les patients au regard de la gravité ou du potentiel évolutif de la maladie ». Dans les faits, ils recouvrent la moitié des spécialités commercialisées en France. Étonnamment, il n'existe pas de liste répertoriant l'ensemble des MITM, mais seulement les médicaments pour lesquels quatre mois de provisions sont requis. Si un arrêté fixe la liste des classes thérapeutiques concernées, chaque fabricant doit identifier lui-même ses produits relevant de cette catégorie.

Les MITM constituent le dernier avatar des « médicaments essentiels ». Comme souvent en matière de santé, cette notion – qui pourrait sembler relever de l'évidence scientifique – s'avère très complexe, litigieuse, et le recensement des substances concernées est soumis à de nombreuses influences. En 1977, l'établissement de la première liste de 186 médicaments essentiels par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) avait suscité une série de controverses méthodologiques, logistiques et politiques. Cette publication est néanmoins devenue une routine avec une vingt-troisième liste des médicaments « les plus efficaces, les plus sûrs et les plus rentables pour les affections prioritaires », parue le 26 juillet 2023 (4).

DE NOUVELLES MOLÉCULES MIRACLES... POUR LA SAISON PROCHAINE

Un inventaire des médicaments critiques « essentiels pour garantir la fourniture et la continuité de soins de santé de qualité et un niveau élevé de protection de la santé publique » a été dévoilé en décembre dernier par la Commission européenne (5). Il répertorie deux cents substances actives (les molécules qui ont une propriété thérapeutique et auxquelles on ajoute des excipients neutres) et doit « servir de socle à une analyse de la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement », précise l'un des porte-parole de l'institution, M. Stefan de Keersmaecker. Commission, Agence européenne du médicament (AEM) et États membres « pourront recommander des mesures pour remédier [aux vulnérabilités dans les chaînes d'approvisionnement] », ajoute-t-il. Une réponse bureaucratique ?

En juin dernier, la diffusion d'une liste française des 450 « médicaments essentiels pour répondre aux besoins prioritaires des Français (6) » a suscité de nombreuses critiques, portant notamment sur l'opacité de son élaboration, sur les redondances, sur l'absence de certaines molécules ou la présence d'autres, dangereuses ou inutiles. « Il manque des "blocs" entiers, l'ophtalmologie, les soins dermatologiques courants, la gynécologie hors contraception d'urgence. Au total, c'est un résultat surprenant et décevant, je ne sais pas s'il faut l'attribuer à de la négligence, à de la précipitation ou à d'autres facteurs », constate M. Julien Gelly, de la revue médicale indépendante *Prescrire*. La liste devait être révisée en janvier 2024.

« La Haute Autorité de santé (HAS) n'a pas été sollicitée pour son élaboration en 2023. Cela relèverait pourtant (...) de ses missions », regrette M. Christian Guy-Coichard, président du Formindep, une association qui concourt, selon ses statuts, à « une information médicale indépendante ». La tâche de définir des solutions de rechange thérapeutiques quand un produit manque devrait revenir à la HAS, juge aussi M^{me} Simonin, qui déplore que les plans de gestion arrivent trop tard dans le cycle de production et de distribution des médicaments : « Ils répondent à une logique de rationnement, de priorisation, quand il faudrait agir en amont, en identifiant les phases critiques du point de vue industriel » (7).

C'est précisément cette vision exhaustive et prospective de la chaîne industrielle du médicament qui semble faire défaut. Sur cent six projets



MALACHI FARRELL. – Les images de cette double page sont tirées de la série « Covid les poches », 2020-2021

financés par les plans France relance (2020-2022) et France 3030, seuls dix-huit ont concerné une réelle relocalisation et cinq portaient sur un médicament stratégique, lit-on dans le rapport du Sénat. À cet égard, la place faite au paracétamol se révèle emblématique : l'antalgique ne fait pas partie des médicaments pour lesquels il n'existe pas de solution de rechange thérapeutique et dont l'arrêt de traitement met en danger le patient ; la relocalisation de production de son produit actif n'a été choisie que pour le symbole, puisqu'il s'agit du médicament le plus vendu en France. L'opération va coûter 100 millions d'euros, dont 30 à 40% à la charge de l'État – principalement sous forme de subventions, complétées par des avances remboursables.

L'usine Seqens de Roussillon (Isère) devrait fabriquer d'ici 2025 entre le tiers et la moitié de la consommation européenne de paracétamol. Classée Seveso, à l'instar de nombre de sites fabriquant des principes actifs, ce type d'installation soulève quantité de problèmes. La production de ce site avait été délocalisée voici quinze ans, pour des raisons de coûts. « Sans la subvention accordée dans le cadre du

plan de relance post-Covid, nous n'aurions pas pu conduire le projet », précise M. Pierre Luzeau, président-directeur général (PDG) de cette entreprise qui appartient au fonds américain SK Capital Partners (8). La société indique avoir mis au point, dans l'intervalle, une méthode de fabrication innovante « qui devrait [lui] permettre d'être aussi compétitive que les concurrents asiatiques ». Seqens possède aussi deux sites en Chine pour le paracétamol, mais refuse de communiquer les volumes produits.

Une partie des projets soutenus par France relance concerne les étapes de production « aval » – façonnage et conditionnement –, moins critiques. Mais en se focalisant sur le lieu de fabrication, on minore l'importance de la structure de production. Faute de transparence, difficile d'apprécier dans quelle mesure les pénuries tiennent à la concentration de la production sur un petit nombre de sites plutôt qu'à la localisation de ces sites. « Une immense vague de fusions-acquisitions agite le

(1) « Rapport n° 828 fait au nom de la commission d'enquête sur la pénurie de médicaments et les choix de l'industrie pharmaceutique française », Sénat, Paris, 2022-2023.

(2) « Baromètre des droits des personnes malades », mars 2023, www.france-assos-sante.org

(3) Décret n° 2021-349 du 30 mars 2021 relatif au stock de sécurité destiné au marché national.

(4) « WHO model list of essential medicines, 23rd list, 2023 », Organisation mondiale de la santé (OMS), www.who.int

(5) « La Commission publie la première liste de médicaments critiques de l'Union pour faire face aux pénuries », représentation en France de la Commission européenne, 12 décembre 2023, https://france.representation.ec.europa.eu

(6) « Gestion des pénuries : publication de la liste des médicaments essentiels pour répondre aux besoins prioritaires des Français », ministère de la santé, Paris, 13 juin 2023, https://sante.gouv.fr

(7) Sollicitée à de nombreuses reprises, la direction générale de la santé s'est contentée d'un courriel général sans répondre en détail à nos questions.

(8) Justin Delépine, « Médicaments : la France reprend-elle vraiment la main sur la production ? », *Alternatives économiques*, Paris, 1^{er} décembre 2023.

essentiels viennent à manquer

secteur, très financiarisé, depuis plus d'une décennie; elle aboutit à une centralisation des productions qui les fragilise fortement», estime Marc-André Gagnon, professeur à l'université canadienne de Carleton. Selon lui, les pouvoirs publics devraient instaurer un rapport de forces, notamment à travers la création d'un pôle public de fabrication de médicaments : « Il faut discipliner l'industrie », assure-t-il.

En dépit des annonces récentes, comme celle du danois Novo Nordisk – 2,1 milliards d'euros d'investissements dans son usine de Chartres – et du britannique GSK – 240 millions d'euros d'investissements pour trois de ses sites français, dont l'usine de Mayenne, qui produit l'amoxicilline –, les relocalisations restent modestes. En 2017, l'AEM estimait que 40% des médicaments vendus dans l'Union européenne étaient produits hors de son territoire.

La pénurie d'amoxicilline, l'antibiotique le plus couramment utilisé, a marqué les esprits, alors que les services de pédiatrie étaient sollicités par de nombreux cas de bronchiolite l'hiver dernier. « Les médias insistent ad nauseam sur la gravité du virus et l'intensité de l'épidémie sans mentionner d'autres facteurs majeurs de la saturation hospitalière », regrette un praticien hospitalier qui souhaite rester anonyme. « D'abord, le manque chronique de bras et de lits à l'hôpital. Puis les pénuries de médecins et pédiatres de ville : les consulter au début des symptômes permet d'éviter leur aggravation, tout comme l'administration précoce d'amoxicilline peut prévenir les surinfections bactériennes. Or les formes pédiatriques manquaient, pas les formules pour adultes... »

Ce pharmacien hospitalier alerte : « Il est troublant de constater que, de plus en plus souvent, une crise sanitaire principalement liée à un contexte de pénurie ou de mauvaise gestion traumatise patients, parents et soignants, puis ouvre opportunément la voie à une solution médicamenteuse présentée comme miraculeuse pour la saison suivante. » Ainsi le succès du nirsévimab (le Beyfortus de Sanofi), admis au remboursement en France lors de l'été 2023, a conduit à son contingentement fin septembre. Si l'injection préventive semble présenter un léger bénéfice pour certains bébés fragiles, les bronchiolites sont « rarement graves chez les nourrissons nés à terme et en bonne santé », note *Prescrire*, qui souligne que les essais n'ont « pas démontré que le nirsévimab diminue la mortalité » (9).

« BIEN QUE PORTEUSE D'UN DISCOURS TRÈS LIBÉRAL, L'INDUSTRIE PROSPÈRE GRÂCE À L'ARGENT PUBLIC »

L'amoxicilline, qui fait partie des pénicillines à spectre élargi, avait par ailleurs fait l'objet d'une note de synthèse de l'ANSM en 2016. L'agence s'alarmait déjà de la « criticité de l'approvisionnement en substance active ». Elle identifiait quatorze producteurs, dont six dans l'Union européenne (en Autriche et en Espagne). La fabrication des matières premières en amont de cette substance active était entièrement réalisée dans des pays non européens, principalement en Chine. Avec l'Inde, elle fournit aujourd'hui 80% des principes actifs utilisés par l'industrie pharmaceutique, contre 20% il y a trente ans. Ces sites de production sont très insuffisamment contrôlés, ce qui entraîne des risques pour les patients (10).

La communication du gouvernement s'est révélée particulièrement chaotique sur le sujet, évoquant régulièrement de rapides retours à la normale alors que le produit était encore « en tension » en décembre 2023,

dans 60% des officines, et particulièrement pour les formes pédiatriques buvables, indiquait M. Philippe Besset, président de la fédération des syndicats pharmaceutiques de France, sur BFM TV, le 27 décembre. Un an auparavant, l'ANSM avait dû autoriser la réalisation de préparations magistrales (en pharmacie ou à l'hôpital) par les officines pour les enfants de moins de 12 ans.

GSK a refusé de répondre précisément à nos questions sur la provenance des matières premières utilisées dans son usine de Mayenne, se contentant de généralités sur le renforcement de la capacité de production du site. Le constat de l'opacité généralisée du secteur pharmaceutique et celui d'un manque chronique de volonté politique pour y mettre fin reviennent chez de nombreux observateurs indépendants. « Bien que porteuse d'un discours très libéral, l'industrie prospère grâce à l'argent public – des remboursements par la Sécurité sociale aux nombreuses subventions et autres crédits d'impôt », note M. Jean Poitou, pharmacien hospitalier et chargé de cours à l'université Grenoble-Alpes. « Elle maîtrise, en France, les arcanes d'une économie hyperrégulée et centralisée autour d'une poignée d'interlocuteurs-clés. Le tout en maintenant le secret sur ses coûts de fabrication et la ventilation exacte de ses recettes et dépenses. »

Le secteur pharmaceutique représente le deuxième récipiendaire du crédit d'impôt recherche (CIR), constatent les auteurs du rapport sénatorial, M^{mes} Laurence Cohen et Sonia de La Provôté, soit 710 millions d'euros en 2020. Le CIR représentait 19% de l'impôt dû par les entreprises pharmaceutiques en 2015, 34% en 2021. Celles-ci comptabilisent même comme dépenses ouvrant droit au CIR les rachats d'une start-up pour s'approprier un médicament prometteur. « Alors que la recherche publique contribue pour près de moitié à l'effort de recherche-développement pharmaceutique, les profits tirés des médicaments innovants sont intégralement captés par les entreprises », constatent les sénatrices. Ainsi, pour les vaccins à ARN mis au point contre le Covid-19, l'essentiel des risques a été assumé par les pouvoirs publics. La publication sénatoriale leur recommande de réorienter les soutiens vers la production en France de médicaments essentiels. Les auteurs proposent aussi de systématiser le recours aux conditionnalités (pérennité de la présence industrielle, localisation de la propriété intellectuelle, approvisionnement du marché français) et d'améliorer la transparence sur l'utilisation des aides publiques.

Les entreprises ne cessent de brandir l'argument de l'innovation, notamment pour s'opposer aux baisses de prix des médicaments ou justifier leur rémunération. Mais depuis trois décennies elles n'ont conçu que très peu de produits réellement novateurs pour les maladies les plus courantes, au profit de traitements qui concernent des effectifs réduits de patients. Vendus à des prix exorbitants, complètement décorrélés de leurs coûts de production, ces traitements de pointe menacent l'avenir du système français de remboursement. Malgré l'instauration, en 2023, d'une contribution ciblant les médicaments à forte croissance et procurant un chiffre d'affaires élevé, leur poids sur la solidarité nationale ne cesse de croître. Pour certains produits, le rapport sénatorial déplore qu'un « laboratoire qui développe un médicament en monopole dispose, de fait, d'un droit de vie ou de mort sur les patients ». En 2018, la société américaine Vertex avait ainsi menacé d'arrêter un essai clinique mené en France sur des malades atteints de mucoviscidose si les négociations avec l'État pour fixer le prix d'un autre traitement n'aboutissaient pas. L'association Vaincre la mucoviscidose avait dénoncé un chantage du laboratoire. « Pour certains anticancéreux, nous avons calculé que les marges de l'industrie atteignent plus de 80% », s'indigne M. Patrick Durisch, expert en politique de santé de l'organisation non gouvernementale (ONG) suisse Public Eye.

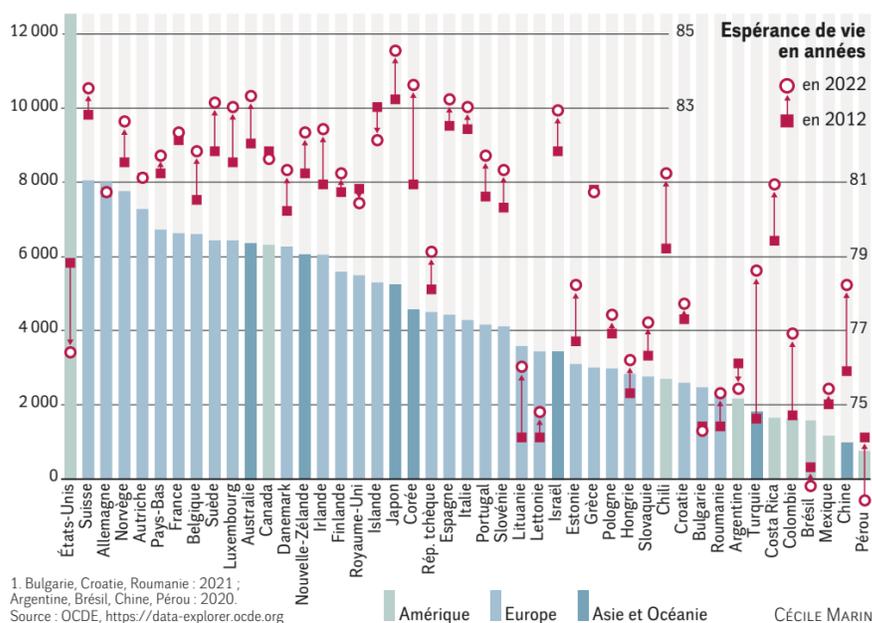
Le 1^{er} mars dernier, M. François Braun, alors ministre de la santé, déclarait devant l'Assemblée nationale : « Le dernier budget de la Sécurité sociale soutient fortement le secteur stratégique du médicament, en permettant une croissance nette d'environ 3% entre 2022 et 2023 (...) [soit] 800 millions d'euros supplémentaires de montants remboursés [en 2023]. » La journaliste Rozenn Le Saint pointe que l'assurance-maladie a versé en 2022 plus du double de cette somme, précisément 2 milliards d'euros, au seul laboratoire Novartis (11). Novartis détient Sandoz, qui produit notamment de l'amoxicilline.

LES ÉTATS REFUSENT DE DEMANDER DES COMPTES AUX LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES

Parallèlement, chaque année, la loi fixe une cible d'économies à réaliser passant par des objectifs de baisses de prix des médicaments – 825 millions d'euros en 2023. Pour les auteurs du rapport sénatorial, le Comité économique des produits de santé, chargé de fixer les prix, devrait négocier avec les exploitants afin de les contraindre à maintenir l'accès à leurs médicaments matures dans le domaine public lorsqu'ils demandent l'admission au remboursement d'une nouvelle spécialité. Mais « il a été impossible de faire prospérer les modestes tentatives faites [en ce sens] », constatent-elles.

L'Union européenne défend le soutien à l'« innovation » et envisage principalement de continuer à arroser d'argent public l'industrie, sans contreparties réelles. « On ne sort pas d'une logique néolibérale à l'origine même des pénuries, s'agace M. Durisch. On le constate aussi dans les négociations entourant actuellement la révision de la législation pharmaceutique de l'Union, ainsi que dans la préparation du futur « traité pandémie » de l'OMS : les avancées vers un contrôle accru des pouvoirs publics sur l'industrie sont peu à peu supprimées, sous l'action des lobbys. »

Dépenses totales de santé en dollars par habitant, en 2022¹



1. Bulgarie, Croatie, Roumanie : 2021 ; Argentine, Brésil, Chine, Pérou : 2020. Source : OCDE, <https://data-explorer.oecd.org>

CÉCILE MARIN

« Par peur de froisser l'industrie, les gouvernements refusent de lui demander des comptes », commente M. Jaume Vidal, conseiller politique de Health Action International, une organisation qui défend l'accès aux médicaments essentiels. « Les accords de libre-échange imposent aux États des situations de compétition ; certains, comme l'Irlande et les Pays-Bas, mènent la course pour consentir le plus d'avantages aux laboratoires pharmaceutiques. L'Union européenne a raté une formidable occasion d'imposer la transparence lors du Covid. » Selon lui, l'opacité du secteur nourrit des soupçons d'instrumentalisation des pénuries, mais toute critique se voit assimilée au rejet de la science. L'indisponibilité des informations économiques et financières – coûts de production, marges, montant des aides, etc. – s'accompagne d'une séquestration, par les laboratoires, d'une part importante des données issues de leurs essais cliniques. Ils en dissimulent couramment les résultats démontrant un manque d'efficacité et faisant ressortir des effets indésirables. Un rapport de l'ONG Transparency International de 2017 estimait que 170 milliards de dollars étaient gaspillés chaque année dans la recherche médicale (12). La seule absence de publication intégrale des résultats des études menées dans le monde expliquerait la moitié de cette dilapidation. Le manque de transparence conduit à répéter des études pour des médicaments nocifs ou inefficaces et retarde la mise au point de bons traitements par défaut de coordination de l'effort de recherche. La situation de cette industrie, étroitement dépendante en France des cotisations sociales, témoigne de la captation des intérêts collectifs, orchestrée avec la complicité d'une partie de l'administration.

ARIANE DENOYEL.

(9) *Prescrire*, Paris, 1^{er} septembre 2023.

(10) Jonathan Lambert, « "Bottle of lies" exposes the dark side of the generic-drug boom », National Public Radio, 12 mai 2019, www.npr.org

(11) Rozenn Le Saint, *Chantage sur ordonnance. Comment les labos vident les caisses de la Sécu.*, Seuil, Paris, 2023.

(12) « Clinical trial transparency : A guide for policymakers », Transparency International, 2017.



© ADAGP, PARIS, 2024



© ADAGP, PARIS, 2024

Soignants suspendus,

(Suite de la première page.)

C E soir-là, M. Macron prend ainsi le risque d'associer injonctions sanitaires et régressions sociales d'abord subies par les classes populaires. Alors qu'à ces catégories, aux travailleurs de la « première ligne » comme à tous les Français, il avait promis le 24 novembre 2020 qu'il n'y aurait aucune obligation vaccinale. Alors surtout qu'un tel raidissement entre en contradiction avec les données pourtant à sa disposition : en dessous de 50 ans, le taux de létalité du Covid-19 tend vers zéro ; les études internationales établissent une efficacité du vaccin limitée dans le temps (trois mois) et une prévention des seules formes graves – ni guère de l'infection ni plus de la transmission (2). Mais ce 12 juillet, sur la base d'une recommandation de la Haute Autorité de santé (HAS), M. Macron affirme que cette obligation divisera par douze le pouvoir de contamination contre le variant Delta... Ce qui n'empêchera pas certains établissements de faire venir au travail des soignants covidés mais vaccinés.

L'allocution laisse abasourdis nombre de soignants applaudis en 2020. Plusieurs centaines d'entre eux ont accepté de revenir sur cette période dans le cadre de notre enquête. Tous ont fait part de leur sidération au soir du 12 juillet. Mais le Parlement ira encore un peu plus loin. Les dispositions de la loi du 5 août 2021 excèdent les annonces du président de la République : alors que le droit commun de la fonction publique conserve son traitement à l'agent suspendu et impose de régler sa situation dans un délai de quatre mois, l'article 1^{er} du nouveau texte permet de suspendre les soignants sans limite dans le temps, sans aucune rémunération ni droit aux minima sociaux ou à l'exercice d'une autre activité professionnelle.

Dans une tribune au *Monde* le 11 mai 2023, peu après que la HAS a préconisé la levée de l'obligation vaccinale, le médiatique médecin urgentiste Mathias Wargon reconnaît la dureté des mesures prises deux ans plus tôt : « De nombreux soignants laissés dans une situation sociale suspendue ont probablement quitté définitivement le secteur. Il fallait bien vivre. On peut regretter qu'aucune porte de sortie ne leur ait été proposée soit par le gouvernement, soit par les partisans les plus virulents de leur réintégration. » On peut le regretter en effet. La France a été parmi les pays les plus répressifs si on lit de façon précise l'évaluation de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (3). Peut-être un peu du fait de la mobilisation de mandarins aussi progressistes qu'incorruptibles, de médecins aux ordres de l'Élysée, de technocrates, d'associations de patients, de journalistes qui appelaient à toujours plus d'intransigeance ; on ne discute ni ne négocie avec les « complottistes » !

Peut-on seulement rappeler que plusieurs vaccinations s'imposent aux soignants, à commencer par celle contre l'hépatite B ? Que, de ce fait, les suspendus sont souvent plus à jour des vaccinations principales que nombre de leurs compatriotes ? Et qu'à cet égard on ne saurait les classer parmi les « antivax », soit les 3 ou 4 % de Français qui refusent par principe toute vaccination ? En réalité, rien ne distingue les soignants de leurs compatriotes : les uns comme les autres acceptent sans barguigner les vaccinations les plus éprouvées tandis que celles plus récentes, et souvent moins efficaces, par exemple contre la grippe, font l'objet d'une plus grande réticence. La nouveauté des vaccins à ARN messenger contre le Covid-19 a suscité des doutes, voire de la méfiance. Comme l'on pouvait s'y attendre, comme on aurait pu l'entendre. Sauf que la séquence vaccinale a vu la police sanitaire se substituer à la santé publique – dans la continuité des débuts chaotiques de la gestion de la pandémie, marqués par l'auto-attestation de sortie, une autre spécificité française (4).

De fait, les soignants sanctionnés par cette police ont connu un calvaire de six cent sept jours. Et le terme « suspendu » permet bien d'en rendre compte : six cent sept jours dans le vide économique, social et professionnel. Après avoir recueilli des centaines de témoignages oraux et écrits, on peut esquisser un profil-type. Le suspendu est plutôt une femme, dans la trentaine, mère ou souhaitant le devenir prochainement, d'extraction populaire, peu voire souvent pas politisée, et dont la principale motivation du refus tient à la peur d'un vaccin sorti bien trop vite au regard de la nouveauté de l'emploi de l'ARN messenger.

Nombre de jeunes femmes ont confié craindre pour leur fécondité. Beaucoup ont également fait part de la maltraitance d'une institution qui leur enjoind de travailler plus et plus vite pour un pouvoir d'achat en berne (5). L'obligation vaccinale a achevé d'exaspérer celles-là qu'on avait envoyées au front pandémique tout au long de l'année 2020 dans des conditions souvent dangereuses (manque de masques, de surblouses, etc.). Nul hasard si le refus vaccinal s'observe davantage au bas de la hiérarchie soignante, parmi celles aux conditions de travail et aux rémunérations les plus dégradées. Chaque témoin a exprimé un fort sentiment d'injustice. De l'incompréhension aussi tant ces suspendus ont eu le malheur de croire que le monde de la santé avait changé, que depuis l'entrée en vigueur de la loi du 4 mars 2002 relative au droit des malades et à la qualité du système de santé, son usager a des droits, notamment à l'information et au consentement... Car en période de pandémie, le « patient acteur » redevient assujéti aux doctes experts médicaux, aux décideurs politiques et aux intérêts industriels.

L'EXIGENCE D'EXEMPLARITÉ DOIT ÊTRE CONÇUE RÉCIPROQUEMENT, LES AUTORITÉS SE DOIVENT D'ÊTRE EXEMPLAIRES

Le grand sociologue chicagoin Howard Becker (1928-2023) a montré comment la déviance procède par étapes, en partie du fait de l'institution qui édicte la norme (6). Schématiquement en l'espèce : les soignants discutent avec leurs collègues du service, où bon nombre refusent initialement la vaccination ou, au minimum, émettent des doutes ; las, la pression des directions et des médecins s'intensifie, soit à l'oral soit par courriels ; certaines cèdent, provoquant l'ire de ceux qui refusent le chantage ; les positions se radicalisent ; les plus réfractaires sont harcelés par leurs supérieurs, notamment les médecins ; ils commencent à échanger sur les réseaux sociaux et à rechercher des informations alternatives, ce qui renforce leur conviction initiale ; ils sont de plus en plus stigmatisés ; ils se rapprochent de collègues qui pensent comme eux, par exemple en manifestant à compter du 15 septembre 2021, date du début effectif des suspensions ; ils sont expulsés parfois par un vigile manu militari de leur service où ils étaient pourtant considérés et bien évalués ; certains sont

(2) Lire Ariane Denoyel, « Covid, vaccins et science aux origines d'une défiance », *Le Monde diplomatique*, avril 2023.

(3) « Premiers enseignements issus des évaluations gouvernementales de la réponse au Covid-19 : une synthèse », OCDE, Paris, 21 janvier 2022, www.oecd.org

(4) Théo Boulakia et Nicolas Mariot, *L'Attestation. Une expérience d'obéissance de masse, printemps 2020*, Anamosa, Paris, 2023.

(5) Frédéric Pierru, « Se soigner », dans Antony Burlaud, Allan Popelard et Grégory Rzepski (sous la dir. de), *Le Nouveau Monde. Tableau de la France néolibérale*, Éditions Amsterdam, Paris, 2021.

(6) Howard S. Becker, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Métailié, Paris, 2012.



© ADAGP, PARIS, 2024

Verbatim

«Voilà ce qui figure dans mon évaluation 2020 : “une infirmière remarquable pour ses soins prodigués et sa conscience professionnelle”. Je suis suspendue depuis un entretien avec des personnes de la direction des ressources humaines auquel assistaient aussi des représentants syndicaux. Ce jour-là, j'ai lu un texte que j'avais préparé :

“Je suis infirmière exerçant au sein de votre établissement depuis près de vingt ans. Je pense que vous n'avez jamais entendu parler de moi car je respecte habituellement toutes les règles. D'ailleurs, depuis le début de cette crise j'ai accepté de :

- d'abord, à l'arrivée du virus, me faire réprimander car j'avais pris l'initiative de mettre un masque pour protéger les autres, au motif qu'il n'y en aurait plus quand on en aurait besoin ;
- porter un masque sans qu'on m'ait expliqué le changement de doctrine ;
- coudre des masques ;
- traiter mes proches comme des parias ;
- mettre un chronomètre pour marcher une heure dans la campagne ;
- me faire des autorisations de sortie ;
- travailler avec des collègues cas contacts quand le reste de la population devait s'isoler dans ce cas ;
- respecter le confinement, comme personne...

Le virus n'avait aucune chance... Ce n'est pourtant jamais assez... Je m'insurge contre ce passe sanitaire appliqué au sein des hôpitaux et cette discrimination faite concernant l'accès aux soins. J'ai aujourd'hui honte d'être soignante. Je m'insurge contre la vaccination des jeunes et toutes les mesures restrictives à leur encontre. La peur de certains ne justifie pas tout.”»

(Infirmière)

«Je suis vaccinée puisque travaillant en milieu hospitalier, mais lorsque j'ai dû faire le vaccin contre l'hépatite B, je me suis montrée très regardante sur les adjuvants notamment et j'ai clairement dit que si j'avais quelques conséquences, j'en rendrais le médecin vaccinateur responsable... On ne m'a jamais fait de rappel !

Le vaccin contre le Covid-19, je n'y ai jamais adhéré : trop rapide, technique non éprouvée et en phase de test. Il m'était impossible de servir de cobaye et j'ai partagé mon point de vue avec mes collègues qui étaient majoritairement d'accord. La grande majorité a attendu la dernière minute pour se faire injecter.

Le fait de perdre tout revenu était inenvisageable et la possibilité de faire bloc tous ensemble n'a pas eu d'écho, pourtant ce n'est pas faute de l'avoir proposé...

J'ai donc été suspendue. J'ai reçu un courrier recommandé. Je n'ai pas jugé nécessaire d'aller en entretien avec ma directrice des ressources humaines (DRH), une personne que j'estimais et que je savais très mal à l'aise sur le sujet. J'ai donc tout simplement fait part à son secrétariat que ça ne changerait rien à l'affaire.»

(Psychologue formatrice)

«Je n'accordais, déjà à l'époque, aucune confiance au gouvernement, ni aux laboratoires pharmaceutiques concernés, qui, selon moi, ne remplissent plus leur mission et semblent avoir adopté une logique financière qui a pris le pas sur les questions de santé. Le discours uniforme des grands médias, l'impossibilité de débattre, de nuancer me faisait un peu peur.»

(Éducatrice spécialisée)

«Nos cœurs de parents de quatre enfants nous poussent au mois d'avril 2021 à faire des recherches sur cette injection. En effet, notre aîné est sous traitement immunosuppresseur en raison d'une maladie auto-immune et le vaccin lui a été proposé par la “gent médicale”. Nous hésitions. Que faire ? Quoi choisir pour notre enfant ? Ce vaccin est nouveau : un travail d'enquête s'imposait. Nos lectures et autres recherches nous ont finalement menés à peu de choses. Nous n'avons rien trouvé sur la composition, tout nous a semblé du bla-bla et surtout nous n'avions clairement aucun recul sur ce procédé d'ARN messenger. Et cette petite voix intérieure qui crie “non”... Bref, dans le doute, s'abstenir.»

(Un couple d'infirmiers)

Ils n'ont pas toujours été des « cost killers ». Mais les réformes de l'hôpital ont donné le mauvais rôle à leurs directeurs.

PAR SELIM DERKAOUI *

«**M**ANAGEMENT financier», «Management stratégique et gouvernance», «Management opérationnel». L'établissement qui dispense ces enseignements ne forme ni consultants ni startupeurs. Chaque année, l'École des hautes études en santé publique (EHESP) prépare à l'exercice des fonctions de directeur d'hôpital (DH), en particulier, selon le site de l'école, à « la conduite du changement dans un contexte réglementaire en constante évolution et dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint ».

«Il faut passer un concours de la haute fonction publique, explique le responsable de la filière, M. Yann Dubois, lui-même DH. La formation dure deux ans, puis vous êtes nommé dans un hôpital, d'abord comme directeur adjoint.» La soixantième promotion comptait 85 élèves affectés le 1^{er} janvier 2024 dans leurs établissements. La plupart des étudiants revendiquent leur attachement au service public. Moins souvent la vocation de l'hôpital : après un passage en institut d'études politiques (IEP) ou un cursus universitaire, nombre d'entre eux ont échoué à rejoindre le Quai d'Orsay ou Bercy, et renoncé à leurs mirifiques régimes de primes.

Tandis qu'au sein d'une administration de l'État plus rémunératrice la féminisation de l'encadrement dépasse à peine les 40 %, plus de la moitié des 2955 directeurs d'hôpital sont des directrices (1). Lauréat du concours ou de la promotion interne, un DH peut tout de même gagner jusqu'à 6000 euros brut par mois hors indemnités. Les futurs directeurs perçoivent un traitement mensuel de 1411 euros brut au cours de leur formation à l'EHESP.

La majeure partie de cette scolarité s'effectue en stage. Le premier – dit « en immersion » ou « blouse blanche » – se déroule dans les services de soins ou de logistique. L'objectif ? « Mieux appréhen-

* Journaliste.

Les petits soldats

der les réalités du quotidien, assure M^{me} Florence Fons-Atger, élève à l'EHESP. Tout le monde en est conscient, les directeurs ne sont pas suffisamment sur le terrain. Après ce stage, je me suis fait la promesse de descendre plus souvent dans les services.»

«Depuis l'épidémie de Covid-19, certifie M. Dubois, la formation évolue pour encourager les échanges avec les personnels.» Car, au sein des hôpitaux, les directeurs incarnent aujourd'hui l'impératif gestionnaire qui, trop souvent, l'emporterait sur l'autorité médicale. Tel n'a pas toujours été le cas. Les directeurs d'hôpital forment historiquement « une profession de l'État-providence (2) », explique le sociologue François-Xavier Schwyer : ils ont accompagné son évolution, de son essor à sa remise en cause.

Les premières nominations de directeur interviennent à la faveur d'un décret de 1943. Ce règlement crée un titre mais la fonction consiste à exécuter les décisions du maire – président du conseil d'administration et véritable chef d'établissement –, sans prise réelle sur le corps médical. S'ils ne consacrent alors que quelques heures quotidiennes à l'hôpital, les médecins disposent de l'autonomie inhérente à une profession libérale et d'une autorité fondée sur l'expérience clinique.

MALACHI FARRELL. – Les images de cette double page sont tirées de la série « Covid les poches », 2020-2021



© ADAGP, PARIS, 2024

autopsie d'une erreur

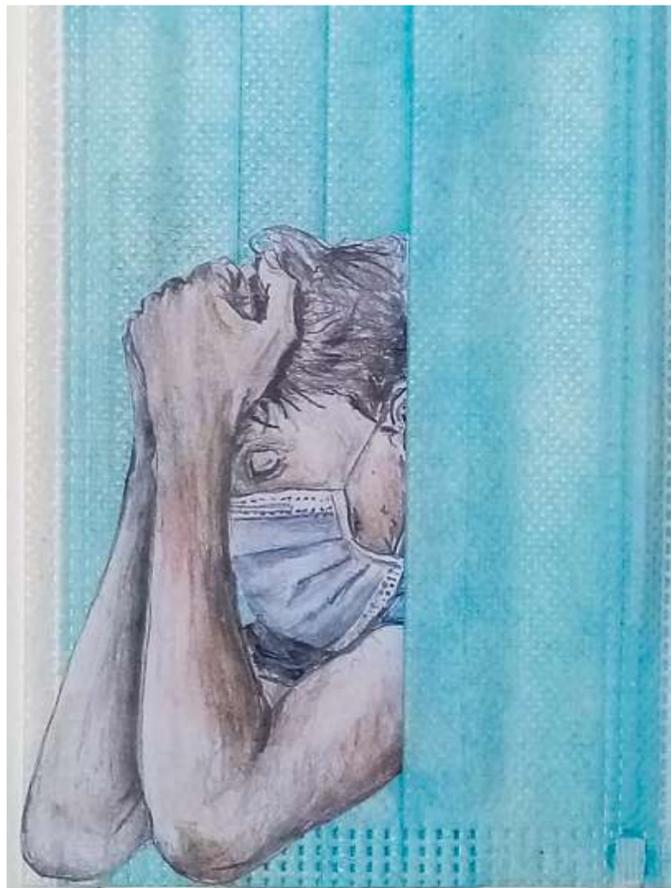
même convoqués à la gendarmerie ou au commissariat ; partant, ils finissent par endosser le stigmate, voire par le revendiquer et l'opposer à un État maltraitant qui leur rend la vie impossible depuis des années à force de dégrader le service public hospitalier.

Sur les réseaux dits « sociaux » ou les plateaux des chaînes d'information en continu, qui vivent de et pour la polémique, certains médecins se mettent alors en scène, même s'ils ne connaissent rien au sujet. Des diabétologues, des dermatologues deviennent infectiologues. Des défenseurs du système public se fourvoient dans leur vindicte contre des personnes modestes plongées de façon cruelle dans les plus grandes difficultés économiques, sociales et familiales : divorces, ruptures avec les parents, pertes de la maison achetée à crédit, tensions avec les amis chez qui on trouve un instant de répit pour l'hébergement, économies accumulées laborieusement au fil d'une vie qui partent en fumée, honte du regard sévère des voisins quand ils constatent qu'en tant qu'infirmière ou infirmier vous n'allez plus au boulot, etc. Certains ont cédé. Pour eux, s'ajoute aux épreuves endurées le sentiment d'avoir trahi leurs compagnons de combat et... leurs propres convictions.

Souvent, pourtant, les suspendus maîtrisaient mieux les controverses scientifiques que les épidémiologistes improvisés de BFM TV ou CNews. Sur des boucles Telegram ou WhatsApp s'échangeaient des articles scientifiques, des interviews de telle ou telle sommité de la virologie, de l'infectiologie... S'il ne pouvait s'agir que de bulles discursives du point de vue des obsédés du complotisme(7), ces derniers n'étaient-ils pas au même moment pris dans leurs propres bulles (entre-soi médical, fréquentation – et même fascination – des coulisses du pouvoir, dîners en ville, etc.) ? Sans disposer d'un minimum de compétences voire d'information sur le sujet, nombre d'auteurs de tribunes ou de bretteurs de débat auront en tout cas pourfendu les suspendus.

Or souvent ces soignants voyaient juste. La plupart savaient, pour avoir été sur le pont en 2020, dans des unités Covid, que la maladie tuait prioritairement des personnes de plus de 80 ans (l'effet « moisson ») ou des gens atteints de comorbidités (obésité, diabète, hypertension, immunodépression). Ils ont aussi constaté que la vaccination vantée fin 2020 par M. Macron n'avait rien de miraculeux. Dès lors, fallait-il faire autant de dégâts humains pour un vaccin qui s'est avéré peu efficace pour empêcher la transmission d'une maladie menaçant en premier lieu la vie des plus âgés et certains malades chroniques ? Car il y a aussi eu des dommages collatéraux : la suspension a brisé des familles et plongé des enfants dans la précarité. En tout état de cause, le président de la République a préféré politiser le vaccin et banaliser le recours à l'État d'exception plutôt que de faire de la santé publique. Partant, il a réactivé la colère des classes populaires auxquelles les paramédicaux appartiennent très souvent.

Alors que les « suspendus » commencent à être réintégrés, le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) a tiré le bilan le plus lucide sur le dévoiement de la santé publique en police sanitaire dans son avis du 6 juillet 2023 : « *L'exigence d'exemplarité, à laquelle il a largement été fait appel pour légitimer l'obligation vaccinale des professions de santé,*



© ADAGP PARIS, 2024

doit être conçue réciproquement : les autorités politiques et sanitaires se doivent d'être exemplaires dans la manière dont elles décident, justifient et mettent en place des politiques vaccinales, a fortiori quand il s'agit d'obligations vaccinales (8). » On ne saurait mieux dire. L'acceptation de la vaccination tient aussi à la crédibilité de ceux qui énoncent les messages de santé publique. À cet égard, les refus de vaccination forment aussi un symptôme de la défection de franges croissantes de la population. Le rapport aux vaccins n'est jamais qu'une facette des rapports ordinaires au politique (9).

ALEXANDRE FAUQUETTE
ET FRÉDÉRIC PIERRU.

(7) Lire Frédéric Lordon, « Le complotisme de l'anticomplotisme », *Le Monde diplomatique*, octobre 2017.

(8) Comité consultatif national d'éthique (CCNE), « La vaccination des professionnels exerçant dans les secteurs sanitaires et médico-sociaux : sécurité des patients, responsabilité des professionnels et contexte social », avis n° 144 du 13 juillet 2023, www.ccne-ethique.fr

(9) Jeremy K. Ward, « Politisation et rapports ordinaires aux vaccins. Premiers enseignements de l'épidémie de Covid-19 », *L'Année sociologique*, vol. 73, n° 2, Paris, 2023.

de l'hôpital-entreprise

Créée en 1945, la Sécurité sociale solvabilise les établissements, qui acquièrent de nouveaux plateaux techniques. Avec l'instauration des ordonnances Debré (voir *chronologie ci-contre*), leurs médecins deviennent aussi des chercheurs tandis que les futurs directeurs reçoivent dès 1961 une formation d'un an à Rennes (droit, comptabilité). Dès lors, les figures du DH modernisateur et du médecin hospitalo-universitaire œuvrent ensemble au développement d'« un hôpital public à la pointe du progrès médical »(3), contre l'establishment mandarin ou les notables locaux.

Le législateur prend acte de l'importance acquise par les directeurs en leur confiant en 1970, au détriment du conseil d'administration, « la marche générale des services ». Mais, à la fin des « trente glorieuses », c'est la maîtrise des dépenses de santé qui tend à devenir une priorité gouvernementale. Entre 1950 et 1985, la seule dépense hospitalière a augmenté de 16 % par an (7 % hors inflation)(4).

« LES MÉDECINS SONT BIEN CONTENTS QUE L'ON GÈRE LES GRÈVES, LEURS SERVICES... »

Plusieurs réformes doivent infléchir cette tendance. En contrepartie de l'intégration de leur corps à la haute fonction publique, au début des années 2000, les DH consentent – dans l'ensemble – à en devenir les exécutants, à réaliser des économies, à fermer des services ou à opérer des fusions. Quand bien même la conversion se révèle moins évidente pour les chefs de petits établissements que pour une élite plus à l'aise avec le néomanagement.

La tarification à l'activité (T2A) instaurée en 2004 – qui substitue à la rémunération des structures celle du volume et de la nature des actes pratiqués par les établissements – suscite même l'enthousiasme de cette élite. Certaines directions créent un service marketing chargé de déterminer leurs capacités de captation, quitte à concurrencer les hôpitaux voisins.

La loi Bachelot de 2009 assoit l'autorité des directeurs en interne et crée les agences régionales de santé (ARS), qui veillent au respect de l'objectif national de dépenses d'assurance-maladie (Ondam) fixé, depuis 1997, par la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS). Dans ce cadre général, les ARS peuvent exiger des DH la présentation d'un plan de redressement en cas de difficultés financières.

« Entre 2010 et 2020, les directeurs ont fait beaucoup de contrats de retour à l'équilibre et il est certain que ça a été très mal vécu, se désole M. Dubois. Il faut faire autant avec moins de moyens. » Urgences saturées, épuisement du personnel soignant : « On a bien sûr conscience de toutes ces difficultés et de nos marges de manœuvre parfois faibles », abonde M^{me} Fons-Atger, en formation à l'EHESP. « Le métier attire de moins en moins, cinquante heures de travail par semaine, les soirées, les week-ends... », se plaint M. Emmanuel B. (5), en poste dans l'Ouest. *Le risque principal de notre profession, c'est le burn-out.* »

Difficile pour autant de déroger à l'orthodoxie encouragée par le ministère et les ARS. « Si on n'est pas d'accord, veut croire M. Emmanuel B., il y a les syndicats ou les conférences nationales des directeurs pour faire remonter... » Et les rapports tendus avec les médecins ? « En vérité, ils sont bien contents que l'on gère les grèves, leurs services, les remplacements, etc. Du temps du mandarinat, les médecins favorisaient trop leurs propres services. »

De toute façon, croit observer M. Yann Maes, aide-soignant et membre du Collectif inter-urgences, « les chefs de service s'écrasent face à la direction ». Parce qu'ils ont moins à perdre, explique-t-il, et un autre rapport aux patients : « Dans une journée, souligne M. Maes, l'aide-soignant va être présent trente minutes auprès du malade. Le médecin, moins de trente secondes. » Ce qui fait dire à M^{me} Françoise C. (6), infirmière, que « tant que les paramédicaux ne seront pas davantage entendus par les directeurs et les praticiens, l'hôpital s'enfoncera dans la crise ».

SELIM DERKAOUÏ.

(1) « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique. Édition 2023. Faits et chiffres », ministère de la transformation et de la fonction publique, Paris, 2023, et « Directeurs d'hôpital. Éléments statistiques sur les directeurs d'hôpital statutaires. Situation au 1^{er} janvier 2022 », Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, Paris, 2023.

(2) François-Xavier Schweyer, « Une profession de l'État providence, les directeurs d'hôpital », *Revue européenne des sciences sociales*, n° 135, Genève, 2006.

(3) François-Xavier Schweyer, « Les directeurs d'hôpital : des entrepreneurs locaux du service public hospitalier ? », *Revue française des affaires sociales*, n° 4, Paris, 2001.

(4) Hélène Soual, « Les dépenses de santé depuis 1950 », *Études et Résultats*, n° 1017, direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), Paris, juillet 2017.

(5) Le prénom a été modifié.

(6) *Idem.*

Petite histoire des politiques de santé

De l'ambition sociale... à la logique comptable



Recherches : MAUD CARLIER D'ODEIGNE

Étrangers et précaires... mais médecins

En annonçant début janvier une « régularisation » floue des médecins étrangers, le président Emmanuel Macron s'inscrit dans la continuité d'un système de formation qui fait d'eux la principale variable d'ajustement. Le maintien d'un volant de praticiens dans la précarité pallie la restriction des postes ouverts au concours et facilite l'affectation des postes les moins demandés.

PAR ÉVA THIÉBAUD *

« J'É préfère ne pas trop penser à ce que j'ai traversé ces dernières années. » Mme Aïcha S. est anesthésiste réanimatrice à l'Assistance publique-Hôpitaux de Marseille (APHM) depuis dix ans. Comme les autres médecins rencontrés, elle préfère témoigner anonymement. Elle a travaillé une décennie en Algérie avant de rejoindre son mari en France en 2006, puis de vivre « un véritable parcours de la combattante » pour faire reconnaître son diplôme. « Il aura fallu seize ans », dit-elle dans un triste sourire. Le tableau d'inscriptions à l'ordre recense 234 028 médecins actifs au 1^{er} janvier 2023, dont 29 238 ont obtenu leur doctorat à l'étranger (1). Ce nombre a doublé depuis 2010 et comprend 16 346 diplômés hors d'Europe. La majorité d'entre eux vient d'Algérie (37 %), les autres de Tunisie, du Maroc ou de Syrie. Leurs compétences intéressent des établissements, notamment périphériques, qui peinent à recruter dans les spécialités mieux rémunérées en libéral – comme l'anesthésie-réanimation –, trop contraignantes ou disqualifiées – comme les urgences ou la psychiatrie. À ces étrangers dont le parcours a en définitive été reconnu, s'ajoutent des milliers de praticiens à diplôme hors Union européenne (Padhue) qui ne peuvent s'inscrire au tableau et sont recrutés sous un statut précaire : stagiaire, faisant fonction d'interne (FFI) ou praticien associé (statut se substituant aux attachés associés et aux assistants associés).

Leur histoire est intimement liée à celle de l'hôpital public. Longtemps lieu d'accueil des déshérités, il ne devient un centre de soin à la pointe du progrès qu'après la seconde guerre mondiale. Alors, le niveau des dépenses s'envole ; les effectifs de praticiens explosent. Ceux des étudiants aussi : leur révolte en mai 1968 affole la frange la plus conservatrice de la corporation, qui voit « dans l'augmentation du nombre d'étudiants – dont certains issus de milieux moins favorisés qu'autrefois – l'une des causes majeures de la crise », selon le chercheur Marc-Olivier Déplaudé (2). L'ordre et plusieurs syndicats obtiennent en 1971 l'instauration d'un *numerus clausus* – un contingent d'admis en deuxième année. « Puis les chocs pétroliers de 1973 et 1979 ont provoqué une crise économique avec une inflation à deux chiffres. Les médecins se sont mis à craindre pour leurs revenus », poursuit Déplaudé. Ce *numerus clausus* passe de 8 588 en 1972 à 3 500 en 1993, à l'initiative de gouvernements qui cherchent à contenir le niveau des dépenses de la Sécurité sociale.

Conséquence immédiate : la main-d'œuvre relativement bon marché (jusqu'à 2 300 euros net par mois, hors gardes, en 2023) constituée par les internes vient à manquer. Or ces praticiens en formation contribuent à la « permanence des soins », notamment aux gardes, la nuit et le week-end. Quand une réforme des études de santé de 1982 encourage les internes de spécialité à s'orienter vers les centres hospitaliers universitaires (CHU) – les hôpitaux réputés, liés à des universités – au détriment des centres hospitaliers (CH), difficile pour ces établissements périphériques de pallier le manque de spécialistes alors que la crise économique frappe aussi les hôpitaux, dotés depuis 1983 d'une enveloppe annuelle limitée.

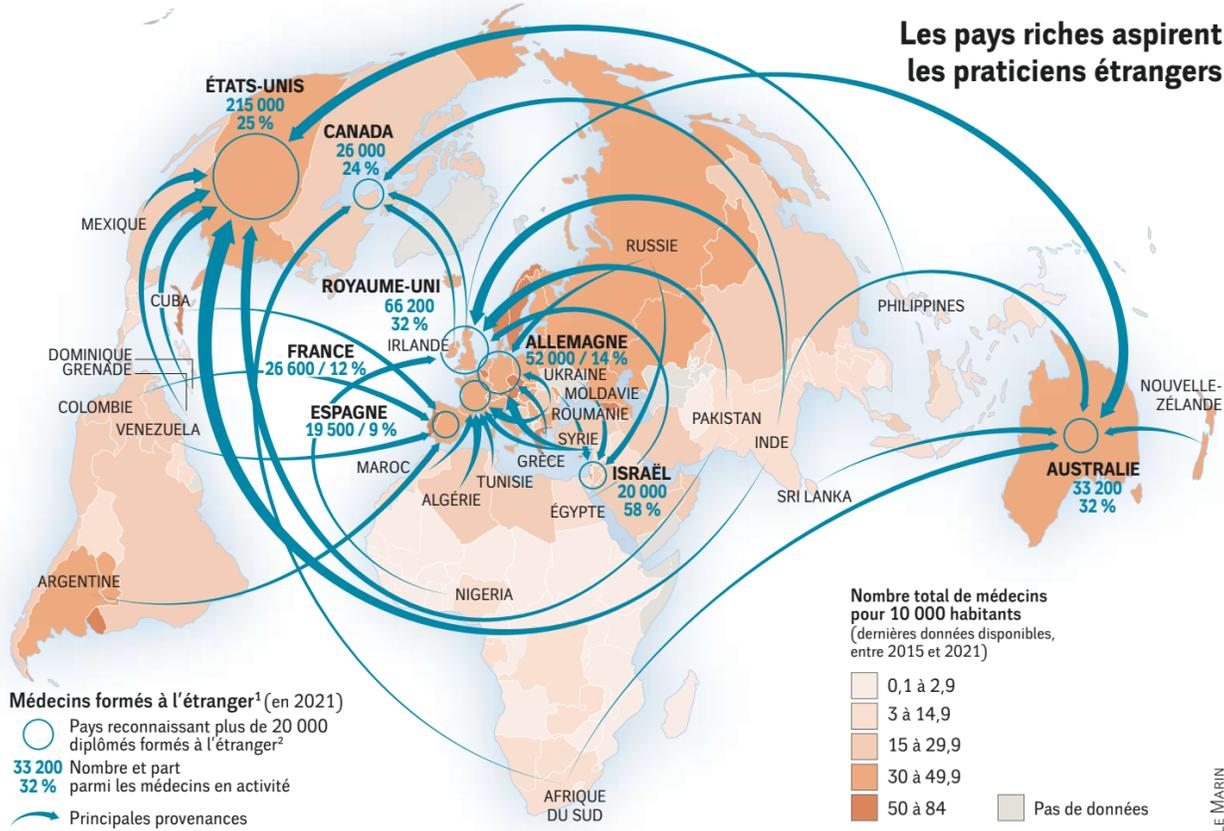
À cette époque, toutefois, d'autres étudiants et de jeunes médecins arpentent eux aussi les couloirs de l'hôpital. Originaires du Maghreb, du Proche-Orient et d'Afrique francophone, ils ont eu l'occasion de compléter leur formation en France. La solution s'impose d'elle-même aux établissements, qui vont les recruter sous le statut de FFI, à des tarifs défiant toute concurrence (17 500 euros brut par an, hors gardes, en 2023).

MENACÉ PAR LES TERRORISTES EN ALGÉRIE, URGENTISTE À MARTIGUES

Comment régulariser ces praticiens alors que les étudiants peinent à passer le concours français ? Il faut attendre 1999 et le relèvement du quota pour que, la même année, la loi du 27 juillet (dite « CMU ») portant création d'une couverture maladie universelle prévoie la régularisation des Padhue exerçant depuis plusieurs années. Au milieu des années 2000, le dispositif a permis la reconnaissance de huit mille médecins (3).

La loi CMU proscriit l'embauche de nouveaux Padhue, mais n'empêche pas, en pratique, la poursuite des recrutements précaires via un millefeuille de statuts discriminatoires, et moins bien rémunérés – qu'il s'agisse de praticiens adjoints contractuels, de FFI ou de stagiaires. « Nous resterons toujours des médecins de seconde catégorie », nous glisse un chirurgien lors d'une réunion de la Fédération des praticiens de santé (FPS), l'un des deux syndicats historiques de Padhue. L'expérience de la discrimination revient systématiquement dans les témoignages. « En Afrique du Sud, le racisme, tu le respères, confie, au sein de ce même service de Marseille, une anesthésiste réanimatrice de l'APHM diplômée à Durban, passée par le statut de FFI. Ici, c'est plus subtil. Ça se traduit, par exemple, par une infirmière qui appelle un autre médecin pour vérifier ta prescription... » Christelle Fifaten Hounsou confirme : « C'est l'un des principaux modes de délégitimation de ces praticiens, explique cette sociologue. Ils peuvent témoigner longuement des multiples fois où leurs consignes ont été remises en cause, voire ignorées. »

* Journaliste.



Dans les années 2000, les hôpitaux doivent concilier des besoins de soin croissants – liés au vieillissement de la population, à l'augmentation de la prévalence des maladies chroniques ou à l'élévation des exigences des patients – et une gestion des personnels toujours plus contrainte par la dégradation de la situation financière. Ils continuent donc à recruter des Padhue. M. Malek A. arrive dans les Bouches-du-Rhône en 2000. « J'exerçais depuis sept ans en Algérie, raconte-t-il. J'ai été menacé par des terroristes. » Au CH de Martigues, il trouve d'abord une place en gastro-entérologie, sa spécialité. Puis on lui propose de rejoindre les urgences du CH – le service qui peine en général à recruter, plus encore dans une petite ville. Une trajectoire commune à nombre de médecins à diplôme hors Union européenne, constate la géographe de la santé Victoire Cottereau.

CONCOURS TRÈS SÉLECTIF ET « PARCOURS DE CONSOLIDATION DES COMPÉTENCES »

La loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) 2007 procède à une nouvelle régularisation et modifie aussi la procédure de reconnaissance du diplôme sous la forme d'un concours très sélectif puis d'un parcours de consolidation à effectuer à l'hôpital sous statut particulier, avant le passage devant une commission d'autorisation. « J'avais un bébé et j'ai mis ma vie familiale entre parenthèses pour passer le concours. Et je l'ai raté de quelques dixièmes de points, se souvient l'anesthésiste de Marseille, Mme S. Ça a été une période de grande souffrance. »

En 2012, le nombre de postes non pourvus dans les hôpitaux par des praticiens statutaires atteint 24 % (4). L'augmentation du *numerus clausus* – autour de sept mille places dans la deuxième moitié des années 2000 – n'a pas d'effet immédiat dès lors qu'il faut environ dix ans pour former un médecin. L'élargissement de l'Union européenne en 2004 permet l'arrivée de milliers de médecins, notamment roumains (5). « Ce qui a rendu amers bien des Padhue, remarque Cottereau. Ils voyaient acceptés du jour au lendemain les diplômés qui hier ne l'étaient pas. » Avec la Roumanie, très majoritaire, et l'Italie, la Belgique a également formé quelques-uns des treize mille médecins à diplôme européen travaillant en France, parmi lesquels plusieurs centaines de Français.

La concurrence avec le secteur privé libéral – un mode d'exercice exclusif choisi par 30 % des spécialistes et 44 % des chirurgiens en France – accentue les problèmes de recrutement de l'hôpital public. Les salaires y sont pourtant bons, très supérieurs à la moyenne des professions, puisque le personnel médical y gagne, en moyenne, primes et gardes comprises, plus de 6 000 euros net par mois (6). Mais en cabinet ou en clinique, les praticiens peuvent prétendre à des revenus bien plus élevés : parmi les mieux lotis, les anesthésistes-réanimateurs gagnent en moyenne presque 17 000 euros net chaque mois (7). En outre, « dans le public, le manque de médecins augmente la charge de travail, nous explique un anesthésiste trenaire de l'APHM. Et les jeunes aujourd'hui préfèrent mieux équilibrer leur vie ».

Rien d'étonnant, donc, à retrouver au milieu des années 2010 des milliers de nouveaux Padhue mal payés et précaires. En 2019, la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé met fin au *numerus clausus* par un nouveau type de quota : le « *numerus apertus* » (nombre ouvert), censé tenir compte tant des « *capacités de l'université* » que des « *besoins en santé du territoire* ». Mais le premier critère l'a emporté sur le second. Faisant le constat d'une augmentation de seulement 13 % des effectifs, un récent rapport de l'Assemblée nationale propose de mieux prendre en compte les besoins et de faciliter la réintégration des étudiants français partis à l'étranger dans une formation de médecine en France (8). La loi de 2019 a tenté aussi de clarifier la voie classique de reconnaissance des diplômés des Padhue en créant un statut de « *praticien associé* » qui remplace ceux d'attaché et d'assistant, le temps du « *parcours de consolidation des compétences* » à l'hôpital public. Ce parcours a été réduit de trois à deux ans après réussite au concours des épreuves de vérification des compétences (EVC). Durant cette période, ces praticiens percevaient entre 36 000 et 41 000 euros brut par an, hors primes et gardes. L'autorisation d'exercice comme l'affectation de ces praticiens reste dans les mains

de l'administration : Centre national de gestion et agence régionale de santé (ARS). Pour régulariser les Padhue présents depuis très longtemps à l'hôpital sans avoir passé ou réussi les EVC, la loi de 2019 a également créé un troisième dispositif de rattrapage, dit du « *stock* », visant à régulariser à terme un peu plus de trois mille médecins.

Secrétaire générale adjointe du Syndicat national des Padhue (SNPadhue), la seconde organisation historique, Mme Nefissa Lakhdara prédit la nécessité d'une nouvelle loi de rattrapage d'ici dix ans. « Le nouveau stock existe déjà, d'ailleurs », affirme-t-elle. Au 1^{er} janvier 2023, les établissements de santé comptaient ainsi 6 179 FFI et stagiaires associés dans leurs rangs (9). Une partie d'entre eux a bénéficié des régularisations exceptionnelles du dispositif « *stock* », qui s'est terminé au printemps 2023, tandis qu'une autre partie a réussi le concours – ce qui leur donnerait à tous, après l'application de la loi immigration adoptée en décembre 2023, accès à une carte de séjour pluriannuelle « *talent profession médicale* » de quatre ans. Mais quid des autres, restés sur le carreau, et qui sont vraisemblablement encore plusieurs milliers ?

Avec 12,3 % des diplômés reconnus venant de l'étranger en 2021, la France n'était pas le pays qui recourt le plus au service de médecins formés ailleurs : 25 % aux États-Unis (chiffres de 2016), 38,4 % en Suisse, 31,8 % au Royaume-Uni ou 13,7 % en Allemagne (10). Mais ces chiffres ne prennent pas en compte les plus de cinq mille praticiens associés (11) ainsi que les milliers de stagiaires et FFI, qui exercent avec un statut restreint à l'hôpital public en France.

Pour ces médecins sous statut restreint subsiste enfin une question de fond. Le code relatif au recrutement des soignants de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) précise que « *le personnel migrant devrait être recruté, promu et rémunéré sur la base de critères objectifs, tels que les niveaux de qualification, les années d'expérience et les degrés de responsabilité professionnelle, sur la base de l'égalité de traitement avec le personnel de santé formé dans le pays* (12) ». Pour Mme Corinne Hinlopen, de l'association néerlandaise Wemos, spécialisée dans les questions de santé à l'échelle mondiale, « *laisser pendant plusieurs années des médecins parfaitement diplômés sous des statuts ne leur permettant pas d'exercer à leur niveau de qualification, et sous-payés, n'est absolument pas compatible avec ce code* ». Imaginer une reconnaissance directe du diplôme semble néanmoins délicat tant ces soignants permettent à l'hôpital public français de faire face aux inégalités territoriales et à la concurrence du secteur privé.

(1) « Atlas de la démographie médicale en France », Conseil national de l'ordre des médecins, janvier 2023, www.conseil-national.medecin.fr; sauf mention contraire, les chiffres fournis dans cet article proviennent de cette source.

(2) Marc-Olivier Déplaudé, *La Hanse du nombre. Une histoire des numerus clausus de médecine*, Les Belles Lettres, Paris, 2015.

(3) Marc-Olivier Déplaudé, « Une xénophobie d'État ? Les médecins étrangers en France (1945-2006) », *Politix*, vol. 3, n° 95, Paris, 2011.

(4) « Évolution du taux de vacance statutaire des PH temps plein et temps partiel de 2007 à 2017 selon la discipline », Centre national de gestion (CNG) des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, juillet 2017, www.cng.sante.fr

(5) Lire Philippe Baqué, « La Roumanie, voie de recours des étudiants français », *Le Monde diplomatique*, juillet 2023.

(6) « Les salaires dans la fonction publique hospitalière – En 2021, le salaire net moyen augmente de 2,8 % en euros constants », *Insee Première*, n° 1965, Paris, septembre 2023.

(7) Christophe Dixte et Noémie Vergier, « Revenu des médecins libéraux : une hausse de 1,9 % par an en euros constants entre 2014 et 2017 », *Études et Résultats*, n° 1223, Paris, 3 mars 2022.

(8) Yannick Neuder, « Rapport sur la proposition de loi visant à améliorer l'accès aux soins par la territorialisation de la formation », Assemblée nationale, 29 novembre 2023.

(9) Statistique annuelle des établissements de santé, direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), www.sae-diffusion.sante.gouv.fr

(10) « Migration of doctors », Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), <https://stats.oecd.org>

(11) Chiffres fournis par le Centre national de gestion, qui gère les procédures d'autorisation d'exercice des Padhue.

(12) Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé, Organisation mondiale de la santé, www.who.int

À lire sur notre site Internet, « Au petit bonheur », par Éva Thiébaud : www.monde-diplomatique.fr/66548

MANŒUVRES SUR LE STATUT DES TRAVAILLEURS DE PLATES-FORMES

Uber fera-t-il sa loi à Bruxelles ?

Ils sont intégrés dans le décor urbain au même titre que les feux rouges qu'il leur arrive de brûler. Coursiers cyclistes et chauffeurs automobiles payés à la tâche pour Uber ou Deliveroo incarnent pour ces entreprises l'avenir d'un travail hors du salariat et donc sans droits. La réglementation européenne, âprement débattue et combattue, rebattra-t-elle les cartes ?

PAR ANNE DUFRESNE *

DANS la matinée du 22 décembre dernier, à Bruxelles, un coup de tonnerre ébranle la réunion d'ordinaire ouatée des vingt-sept ambassadeurs. Ces derniers doivent entériner le texte de la directive européenne sur les 26 millions de travailleurs de plates-formes. Une simple formalité car celle-ci a fait l'objet d'un accord politique entre le Parlement européen, la Commission et les États membres neuf jours plus tôt. Sitôt adoptée fin janvier 2024 selon le calendrier, elle aurait ouvert la possibilité d'octroyer à 5,5 millions de chauffeurs Uber ou coursiers Deliveroo en Europe un statut et des droits (dont la couverture maladie et le chômage) sous certaines conditions de rémunération, de subordination, etc. Mais, chose exceptionnelle, la France – épaulée par une douzaine de pays – torpille ce texte, trop éloigné, à son goût, des exigences des plates-formes numériques. Sachant qu'un chauffeur Uber autoentrepreneur n'atteint l'équivalent du salaire minimum qu'à sa quatorzième heure de travail quotidienne dans l'Hexagone ou que les assurances privées d'Uber Eats et consorts s'arrangent pour ne pas verser les indemnités d'invalidité, voire de décès, on comprend l'émotion du ministre du travail d'alors, M. Olivier Dussopt, face à la perspective de « *requalifications massives* » (1) des ubérisés, du statut de faux indépendant à celui de salarié.

Issu d'un compromis a minima – le déclenchement de la procédure de requalification n'étant pas automatique mais du ressort de chaque travailleur, individuellement –, le texte n'annonçait pourtant qu'une faible régulation d'un secteur jusque-là gouverné par le laisser-faire. La mésaventure offre un bon instantané du déséquilibre entre deux forces qui s'affrontent depuis une décennie : d'une part, les travailleurs atomisés et discriminés qui, face aux obstacles à l'action collective, se tournent vers les tribunaux avec un certain succès ; de l'autre, les plates-formes et leurs lobbys, impatients d'institutionnaliser leur modèle économique basé sur l'évitement du salariat.

Tout l'enjeu consiste en effet à définir la nature de la relation entre les plates-formes et les personnes qui transportent

clients et repas. S'il s'agit du salariat, le code du travail garantit un nombre important de droits (salaire minimum, maximum d'heures, régime général de la Sécurité sociale, congés payés, droit de grève, négociation collective). S'il s'agit d'une prestation indépendante, les plates-formes normalisent leur activité basée sur la disponibilité d'un grand nombre de chauffeurs ou de coursiers résignés à ne pas être payés entre les tâches et à ne pas bénéficier des conquêtes salariales. Cette dernière formule a été validée en Californie par l'entremise d'Uber afin de faire échec à une loi votée en 2019 et qui introduisait, pour la première fois, une présomption de salariat : un travailleur dont l'emploi est contrôlé par une plate-forme peut présumer qu'il est un salarié. Le salariat des ubérisés, cauchemar d'Uber, semblait se réaliser d'autant que la Cour suprême de l'État avait statué en ce sens dès 2018.

Pour contrer cette dynamique, les plates-formes soumièrent à référendum la « proposition 22 » : la création d'un statut d'indépendant « amélioré » spécifique aux chauffeurs « ubérisés ». Moyennant une campagne de lobbying de 200 millions de dollars, une somme dix fois supérieure aux moyens dont disposaient les syndicats des transports, la proposition d'Uber rallia 58 % des électeurs californiens, lors d'un référendum local le 3 novembre 2020. Quant aux « améliorations » du statut d'indépendant, elles ne virent jamais le jour. « *À l'avenir, vous nous verrez plaider plus vigoureusement en faveur de nouvelles lois comme la "Prop 22", qui, selon nous, trouve l'équilibre entre la préservation de la flexibilité que les conducteurs apprécient tant et les protections que tous les travailleurs de plate-forme méritent*, expliqua peu après le patron d'Uber, M. Dara Khosrowshahi. *C'est une priorité pour nous de travailler avec les gouvernements des États-Unis et du monde entier pour que cela devienne une réalité* (2). »

vaillants souvent sans papiers et n'ayant à vendre que leurs mollets ont été les fers de lance d'une vague de résistance. Le point de départ de leur mobilisation à grande échelle coïncide avec le basculement en août 2016 du salaire horaire vers le salaire à la tâche : à Londres les travailleurs de Deliveroo passent de 7 livres sterling (8,20 €) par heure et 1 livre (1,17 €) par livraison à un forfait unique de 3,75 livres (4,40 €) par course. La grève massive et victorieuse provoque l'émergence d'un mouvement transnational de coursiers et de travailleurs précaires. L'année suivante, on recense pas moins de quarante mobilisations dans une quinzaine de villes européennes. Des caractéristiques communes se font jour : forte décentralisation du mouvement, lien avec des syndicats souvent minoritaires, mobilisations spontanées (blocages, manifestations devant le siège de la plate-forme) (6).

En octobre 2018, un livreur affilié au Syndicat des travailleurs indépendants de Grande-Bretagne (IWGB) inaugure la première assemblée générale européenne des coursiers à Bruxelles : « *Nous sommes venus ici pour raviver le senti-*



ment d'unité. *Se sentir membre d'une communauté, c'est ce qui alimente notre force* » (7). Les revendications des collectifs, venues de toute l'Europe, portent alors sur la protection des données personnelles et sur la transparence de l'algorithme, mais également sur le « *salaire garanti minimum par heure* ». Si la question de la rémunération s'impose d'emblée, les coursiers ne font pas toujours le lien avec le statut d'indépendant, qui les mène pourtant à travailler à la tâche et non à l'heure. De cette exigence d'un salaire horaire découle celle du statut d'emploi salarié, qui imposera finalement sa centralité tant aux syndicats qu'aux rédactrices de la directive, comme M^{me} Leïla Chaïbi (La France insoumise), favorables au droit du travail.

tion, port du logo de l'entreprise). Cette jurisprudence se déclinera dans les différents pays dont la France, en novembre 2018, à la suite d'un arrêt de la Cour de cassation confirmant l'existence d'un lien de subordination constitutif d'une relation salariée entre des coursiers et la plate-forme Take Eat Easy. En Espagne, la reconnaissance par la Cour suprême en 2020 d'une relation de travail entre un coursier et la société Glovo pousse le gouvernement à clarifier le statut juridique des coursiers. Entrée en vigueur le 12 août 2021, la dénommée « *loi Rider* » présume automatiquement salarié tout coursier de plate-forme. Cette norme âprement disputée en amont et bien souvent inefficace en aval car contournée par les plates-formes représente toutefois un pas important pour combattre le faux travail indépendant.

Le projet de directive torpillé par la France et ses alliés de la « *start-up Europe* » plaçait le curseur bien en deçà : l'instauration d'un socle social minimal qu'appelle de ses vœux la présidente de la Commission en juillet 2019. L'idée sous-jacente consiste à créer un droit

« ubérisés » en salariés. Deux revendications centrales y figurent : la transparence de l'algorithme et la présomption de salariat, mais subordonnée à certaines conditions. Cinq critères déterminent si la plate-forme exerce ou non un contrôle sur les travailleurs : fixation du niveau ou du plafond de rémunération ; supervision de l'exécution du travail par l'application ; restriction de la liberté de choix sur les horaires ; fixation des règles concernant l'apparence, la conduite envers le client ou l'exécution du travail ; limitation de la possibilité d'effectuer des travaux pour un tiers. Si au moins deux critères (sur les cinq) sont remplis, la plate-forme est considérée comme un employeur.

Pour prendre force de loi, ce texte devait recevoir l'aval du Parlement européen et celui des représentants des États membres réunis dans le Conseil. Le premier a tiré la proposition à gauche en supprimant tout critère de déclenchement de la présomption, la rendant de facto automatique, et en réclamant qu'il incombe aux plates-formes de réfuter le statut de salarié présumé (comme dans la loi Rider) ; le second l'a tirée à droite en ajoutant des critères susceptibles d'empêcher le déclenchement des procédures de requalification dans les tribunaux et en autorisant des dérogations au principe de la présomption. Déclatant dans l'accord provisoire du 13 décembre une tonalité encore trop sociale à son goût, le Conseil l'a renvoyé aux calendes grecques trois jours avant Noël. Le temps joue en faveur d'Uber : les responsables politiques devaient s'entendre avant février en raison de la date butoir des prochaines élections européennes, prévues au début du mois de juin.

(1) Cité dans *Les Échos*, Paris, 22 décembre 2023.

(2) Jeremy B. White, « *Uber CEO sees California ballot initiative as a model for other States* », *www.politico.com*, 5 novembre 2020.

(3) « *The Uber whistleblower : I'm exposing a system that sold people a lie* », *The Guardian*, Londres, 11 juillet 2022.

(4) Lora Verhecke, « *Uberfiles 2 à Bruxelles. Les coursiers du lobbying* », Observatoire des multinationales, octobre 2022.

(5) Sophie Bernard, *Uber-Us. Le capitalisme racial de plateforme à Paris*, Presses universitaires de France, Paris, 2023.

(6) Pour un récit détaillé du mouvement londonien, cf. Callum Cant, *Riding for Deliveroo. Resistance in the New Economy*, Polity Press, Cambridge, 2020.

(7) Sur les acteurs et les formes de la lutte lors de l'assemblée européenne des coursiers de 2018, cf. « *Coursiers de tous les pays, unissez-vous !* », *Gresea Échos*, n° 98, Bruxelles, avril-juin 2019.

(8) Marco Rocca, « *Perspective internationale : les juges face aux plateformes. La liberté d'allumer l'app et celle d'éteindre le droit du travail* », dans Auriane Lamine et Céline Wattercamp, *Quel droit social pour les travailleurs de plateformes ?*, Arthémis, Bruxelles, 2020.

Un partenaire fiable et coopératif

CE que recouvre exactement l'idée de « *travailler avec les gouvernements* » a été révélé depuis juillet 2022 par plus de 124 000 documents internes, datés de 2013 à 2017, transmis au quotidien britannique *The Guardian* (3) par M. Mark MacGann, ex-cadre d'Uber dont il était un des principaux lobbyistes : recrutement d'ex-fonctionnaires de la Commission ou de parlementaires européens comme managers ou membres du conseil d'administration, fourniture aux décideurs-clés d'études, de chiffres et de cadres d'analyse biaisés, entretien d'un large réseau de cabinets d'avocats, d'agences de communication, d'instituts de recherche et d'associations européennes d'entreprises.

Lorsqu'en 2019 la présidente de la Commission européenne, M^{me} Ursula von der Leyen, inscrit la question des travailleurs de plates-formes à l'agenda politique, et plus encore en 2021, lors de la préparation de la directive, Uber, Deliveroo, mais aussi Bolt, Wolt, Free Now,

Delivery Hero et Glovo renforcent leur présence à Bruxelles et étendent leur influence politique. Durant l'écriture du futur texte, on dénombre une centaine de réunions entre la direction générale emploi et affaires sociales de la Commission et les représentants des plates-formes ; entre 2014 et 2022, l'entreprise multiplie ses dépenses de lobbying par quatorze (4). D'abord agressif, Uber modifie sa stratégie pour se présenter comme un partenaire fiable et coopératif auprès de la sphère politique. Au demeurant, l'échelon choisi pour légiférer, celui de l'Union européenne, lui facilite la tâche puisqu'on compte à Bruxelles 25 000 lobbyistes pour 32 000 fonctionnaires européens.

Face à ce rouleau compresseur, un laboratoire de la contestation émerge au milieu des années 2010. Si les luttes tumultueuses menées dans le secteur des « voitures de transport avec chauffeur » (VTC) défraient régulièrement la chronique (5), la bataille engagée par les coursiers reste mal connue. Symbole de l'exploitation la plus primitive, ces tra-

En 2019, une nouvelle dégradation des conditions de travail et de rémunération fait évoluer la population laborieuse dans le secteur. Les travailleurs y sont de plus en plus vulnérables, immigrés sans papiers, coincés dans une économie de survie et moins susceptibles de se mobiliser. Si l'action collective régresse, la contestation juridique s'affirme sous l'impulsion des syndicats. Dans plusieurs pays et depuis 2014, des travailleurs saisissent les tribunaux pour requalifier leur contrat d'indépendant en contrat salarié. En juin 2018, pour la première fois en Europe et en ce qui concerne les coursiers, le tribunal du travail de Valence, en Espagne, requalifie la relation de travail avec la plate-forme Deliveroo en relation de travail salarié au motif que « *la réalité de l'exécution du contrat prime sur la forme décidée par les parties* » (8). Autrement dit, même si la plate-forme prétend formellement n'avoir qu'un rôle d'intermédiation, le juge constate qu'elle exerce en réalité un contrôle sur le coursier au vu des nombreux indices de subordination (suivi GPS, fixation du prix, des créneaux horaires et des lieux de prestation, propriété des moyens de production identifiés dans par le site Internet et l'applica-

IRIS SUP
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
EN RELATIONS INTERNATIONALES

TITRES DE NIVEAU 7 RECONNUS PAR L'ÉTAT, ENREGISTRÉS AU RNCP
(arrêté du 23-02-17 paru au JO du 03-03-17)

**DIPLOMES DE NIVEAU BAC+4 ET BAC+5
EN PRÉSENTIEL ET À DISTANCE**

**PORTES OUVERTES
LE SAMEDI 10 MARS 2024**
OUVERTURE
DES CANDIDATURES
LUNDI 18 MARS 2024

Titre Analyste en stratégie internationale

- parcours **Géopolitique et prospective**
- parcours **Défense, sécurité et gestion de crise**
- parcours **Géoéconomie, gestion des risques et RSE**

**Titre Manager de programmes internationaux -
Humanitaire et Développement**

- parcours **Stratégique**
- parcours **Opérationnel**
- parcours **Plaidoyer et communication d'influence**

+33 (0)1 53 27 60 74 • formations@iris-france.org

LECOLE DELIRIS
INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATÉGIQUES
Établissement privé d'enseignement supérieur technique
enregistré auprès du recteur de Paris
2 bis, rue Mercœur - 75011 PARIS - FRANCE

iris-sup.org
f x @ y in

À Jacques Delors, le grand marché

Parfois la charité voudrait qu'on juge un personnage à ses intentions plutôt qu'à ses réalisations. Jacques Delors, un humaniste chrétien membre du Parti socialiste, s'est ainsi trouvé être l'architecte d'une Europe des marchés qui pratique le dumping social. On dit qu'il en éprouva des remords. D'autres acteurs de cette grande transformation n'ont eu, en revanche, rien à regretter : l'Europe qu'ils ont construite a satisfait presque tous leurs désirs.

PAR FRANÇOIS RUFFIN *

UN « grand Européen » pour M. Laurent Fabius, un « immense Européen » pour M. Gabriel Attal, un « grand serviteur de la France et de l'Europe » pour M. Gérard Darmanin, la « boussole de l'Europe » pour M^{me} Anne Hidalgo, « le plus inspiré, le plus créatif et le plus déterminé des artisans de la construction européenne » pour M. Jean-Louis Bourlanges... Aussitôt après son décès, la classe politique, presque unanime, a salué la mémoire de Jacques Delors, l'ancien président de la Commission européenne (1985-1995). À raison. Il a « marqué son époque » (M. Lionel Jospin) comme peu d'autres. En effet, il nous « légua un héritage immense » (M. Olivier Faure). Et c'est justement parce que cet héritage est « immense » que nous devons l'examiner. À la fois pour l'Europe, pour la France, et pour la gauche.

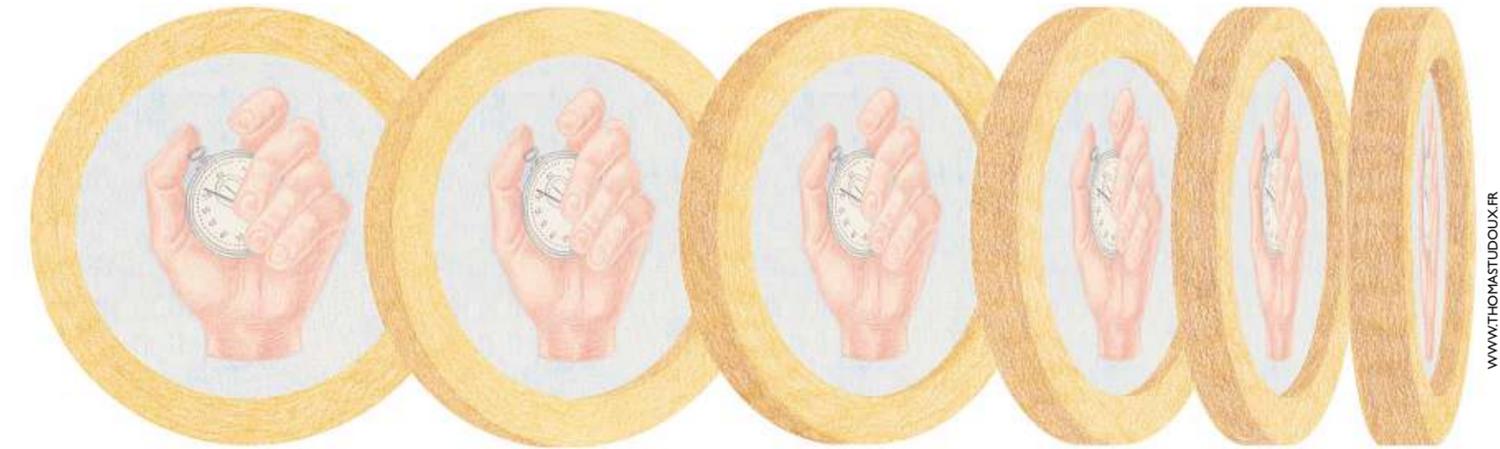
Un mot revient dans les éloges, qui intrigue un peu : « idéal ». « L'artisan infatigable d'un idéal », célébrait M. Emmanuel Macron lors de l'hommage officiel aux Invalides. « Son idéal, son engagement et sa droiture nous inspirent toujours », ajoutait le chef de l'État. « Il a porté un idéal », selon l'ancien président François Hollande, c'était un « socialiste d'une génération qui avait un idéal », d'après M. Jean-Luc Mélenchon. M. François Bayrou admire enfin la « cohérence entre un projet de société, un idéal et l'Union européenne ». Comme si, chez Delors, on saluait moins ses actes, ses décisions, ses choix, qu'une idée, voire un « rêve européen ». C'est à ces actes, pourtant, concrets, qu'il nous faut revenir.

« C'est dans ce bureau du palais du Louvre que, durant trente-sept mois, Jacques Delors a dirigé l'économie et les finances de la France. » Alors qu'il prépare ses bagages pour Bruxelles, en janvier 1985, un reportage de la chaîne de télévision publique Antenne 2 dresse le bilan de son passage au gouvernement : « C'est ici qu'il a pris la décision, en accord avec le premier ministre Pierre Mauroy, de changer de politique économique en 1982 et de renforcer la rigueur en 1983. Jacques Delors qui, en mai 1981, refusait que la France sorte du système monétaire européen [SME] a toujours manifesté une grande foi européenne. »

Même avant l'élection de 1981, le futur commissaire européen préférait l'orthodoxie financière à l'orthodoxie socialiste. « Oui, François Mitterrand va gagner. Mais pour quoi faire ? », s'interrogeait Jean Riboud, président-directeur général (PDG) de Schlumberger et partisan de « ruptures ». Si c'est pour écouter Delors et faire comme Barre, alors la France aura perdu une chance, ultime, de se moderniser et elle disparaîtra de la scène des grands en se fondant dans un magma libéral européen. »

À peine Mitterrand élu, Delors invitait à « la défense de la monnaie » : « La rigueur, c'est de faire en fonction des marges de jeu de l'économie et de l'héritage qui nous est laissé. Voilà les principes qui nous guideront » (25 mai 1981). Il dressait un éloge du libéral Raymond Barre : « Le précédent premier ministre est resté cinquante-six mois au pouvoir, et en dépit d'une politique cohérente, cou-

rageuse, il n'a pas pu infléchir le taux d'inflation française » (30 mai 1981), et il fixait d'étranges objectifs à la gauche : « Nous voulons que la France puisse apporter son concours à l'augmentation des échanges commerciaux et financiers et que l'on puisse dire, dans trois ou quatre ans, "la France est un bon ouvrier de la communauté internationale" » (30 mai 1981). À l'automne 1981, il s'opposait au budget préparé par son ministre délégué, réclamait que 25 milliards de francs (environ 4 milliards d'euros) de dépenses soient supprimés, obtenait le gel de 15 milliards, et souhaitait dans la foulée « une pause dans l'annonce des réformes ».



THOMAS TUDOUX. – « Le Revers de la médaille », 2022

Lui et d'autres, Jacques Attali, Pierre Mauroy, l'emporteront : la « parenthèse libérale » sera ouverte alors, et jamais refermée depuis. Ce tournant acquis, Delors se flattera de trois réussites : avoir « désindexé les salaires », ce à quoi aucun gouvernement de droite n'était parvenu. Avoir imposé au pays, sans révolte sociale, un « plan de rigueur » plus sévère que ses prédécesseurs. Et avoir convaincu ses camarades de donner « la primauté au marché ».

Observant ces succès, le chancelier allemand chrétien-démocrate Helmut Kohl accepte qu'un socialiste français devienne président de la Commission européenne. À une condition, appren-

dra-t-on plus tard : que ses initiales soient « J. D. ». Comment, dès lors, va-t-il relancer une Europe en panne ?

Presque arrivé au terme de son mandat, sa mission désormais accomplie, Delors confie aux caméras (Antenne 2, 7 juillet 1993) : « Les dirigeants de l'ERT ont été à l'avant-garde du soutien de mon idée. » L'ERT est l'European Round Table, la Table ronde des industriels, qui rassemble alors quarante-cinq « capitaines d'industrie », les PDG de Total, de Nestlé, de Renault, de Siemens, etc. Le président de la Commission poursuit : « Donc ce que j'ai fait en 1984, c'est de rechercher un consensus par défaut avec les gouvernements qui refusaient tout, sauf cette idée d'un grand marché, et d'obtenir un consensus par enthousiasme des industriels. » C'est ainsi que fut « relancée l'Europe » : non en s'appuyant sur les « syndicats européens », ou les « peuples européens », jamais cités, mais sur l'ERT. Le principal lobby patronal(1)...

En janvier 1985, l'ERT avait publié « Europe 1990 : un agenda pour l'action ». Dans ce document, cette organisation proposait de faire tomber les barrières commerciales et les frontières fiscales. Delors prend ses fonctions à Bruxelles, et devant le Parlement européen il fait part de ce qu'il appelle « mon

idée » : faire tomber les barrières commerciales et les frontières fiscales. On comprend l'« enthousiasme » de l'ERT... « Dès 1985, raconte-t-il dans ses Mémoires, j'étais allé parler devant la CBI [Confederation of British Industry], l'organisation patronale anglaise, pour défendre l'idée d'un grand marché qui d'ailleurs leur plaisait. Mais, ensuite, je devais m'attaquer à la prévention, voire à l'hostilité des syndicats britanniques (2). » Peut-être pas pour de mauvaises raisons... « En fin de compte, conclut Delors, Margaret Thatcher a accepté l'Acte unique. On lui a expliqué que c'était son approche, sa philosophie économique qui avait été retenue. »

« En fin de compte, conclut Delors, Margaret Thatcher a accepté l'Acte unique. On lui a expliqué que c'était son approche, sa philosophie économique qui avait été retenue. »

À grandes enjambées patronales

UNE première étape est franchie. Malgré ce marché unique, une poignée d'années plus tard, « l'Europe, ça ne va pas assez vite », énonce Jean-Marie Cavada, le présentateur de « La marche du siècle » (FR3, 18 septembre 1991). « Ce sentiment de lenteur, partagé par beaucoup de gens, quarante-cinq grands industriels européens, représentent trois millions d'employés, s'en irritent et tirent la sonnette d'alarme. Ils demandent plus d'Europe. » En toute transparence, le présentateur l'expose : « Cette émission a été déclenchée par le travail de la Table ronde européenne, dont voici trois représentants. Il s'agit d'abord de MM. Jérôme Monod (président de la Lyonnaise des eaux), Pehr Gyllenhammar (président de Volvo, associé comme vous le savez à Renault, associé comme vous le savez à Mitsubishi) et Umberto Agnelli (président de l'énorme groupe Fiat). » Est également convié un banquier, sans doute pour équilibrer le plateau : « Bernard Esambert, président de la Financière Rothschild » (3).

À l'automne 1991, l'Europe se trouve à un moment-clé de son histoire. Le mur de Berlin est tombé. Les objectifs fixés par l'Acte unique de 1986 sont désormais atteints. Et en décembre doit se tenir un sommet des chefs d'État, à Maastricht. À cette occasion, les patrons comptent bien marquer des points, avancer à grandes enjambées. Monod énonce clairement le programme : se charger de « l'éducation, la formation – qui est aussi notre rôle... construire de « grandes infrastructures qui traversent l'Europe... établir la « monnaie unique ». Sur tout ça, « il faut aller vite : on ne peut pas aller se balader avec douze monnaies dans ses poches alors que les Américains ont le dollar et que les Japonais ont le yen ».

Dans cette « Marche du siècle », en direct de Bruxelles, Delors approuve toutes les demandes patronales : « Lorsque j'ai lancé, en 1984-1985, le projet de grand marché, la Table ronde des industriels a soutenu ce projet, rappelle-t-il. Et aujourd'hui, j'ai lu le rapport, les industriels invitent les gouvernements à aller plus vite encore, et ce

n'est pas moi qui leur dirais le contraire : nous avons bien besoin de cette poussée salutaire, sinon nous aurions tendance à ne pas aller au rythme où les événements vont. Cet avertissement est salutaire. Maintenant il faut aller à cent quarante à l'heure... Il faut que les gouvernements se décident : pour ça, ils n'ont plus que trois mois. »

Trois mois plus tard, le contrat sera rempli. Pour la monnaie unique, on le sait. Pour les critères de surveillance financière, la chose est connue. Mais en matière de « grandes infrastructures », le programme est également bouclé.

« Les routes sont trop étroites, déploirait Agnelli, le patron de Fiat, dans la

même émission. Le trafic va doubler dans les années qui viennent, si l'Europe se fait. » Sur le plateau, Cavada piochait un exemple dans l'ouvrage que l'ERT venait de publier : « Pour faire la distance Chicago-Houston en camion, c'est-à-dire environ deux mille kilomètres, il faut trente-trois heures. Pour franchir le même parcours sur le continent européen, entre Anvers et Rome, eh bien, il faut presque le double de temps : cinquante-sept heures. De ce point de vue, l'observation est tout à fait éclairante. » Pour rattraper notre retard, il fallait d'abord alléger les lois : « Limitations de vitesse, temps de travail, poids transporté, circulation le week-end... Les règles qui régissent les transporteurs européens sont nombreuses et contraignantes. »

Circuler plus vite dans un espace plus fluide

LA réponse de Delors ne se fait pas attendre : il apporte son aval en direct. « Un des premiers rapports de la Table ronde s'appelait "Missing Links" (les chaînons manquants), remarque-t-il, en connaissant de cette littérature. Ça veut dire qu'on ne pourra pas tirer tous les bénéfices du grand marché intérieur si l'on ne peut pas circuler plus vite et moins cher dans toute l'Europe. Et par conséquent, dès 1985, nous avions proposé au conseil des ministres un programme ambitieux d'infrastructures. »

« La contrainte européenne joue à plein pour orienter notre pays dans le sens d'une certaine forme de réforme », applaudit ainsi le patron du Mouvement des entreprises de France (Medef), puis de BusinessEurope, M. Ernest-Antoine Seillière (27 août 2003). Mais quelle forme ? « De la libération des prix à la flexibilité du marché du travail en passant par la fiscalité, c'est à notre engagement européen, et à lui seul, que nous devons autant de réformes successives que nous n'aurions

Le rapport « Missing Links » (édité par le patron de Volvo) datait de 1985, et, « dès 1985 », la Commission avait proposé ce « programme ambitieux ». Cette « Marche du siècle » date de septembre 1991 et, dès 1991, la Commission lance le Trans-European Transport Network (TEN-T). Qui comporte, notamment, douze mille kilomètres de voies rapides pour les poids lourds... Cette prime aux autoroutes sera intégrée au traité de Maastricht, puis renouvelée avec l'élargissement décidé dans la foulée. En 1997, le secrétaire général de l'ERT ne masquait pas sa joie : « C'est maintenant une question de détails. Je pense que, dans le principe, nous y sommes. Le tunnel sous la Manche a été construit, les trains à grande vitesse sont en cours de construction, [ainsi que] la jonction entre la Scandinavie et le Danemark. »

Pourquoi cette injonction au béton ? C'est qu'avec le marché unique, l'Europe a fait tomber les barrières commerciales, fiscales, monétaires : restait à éliminer les barrières physiques. Les frontières de l'histoire étaient abolies, il fallait abolir les frontières naturelles. À quoi bon un « grand marché intérieur » si déplacer des marchandises demeure coûteux en temps, en essence ? Pour « en tirer tous les bénéfices », il fallait accélérer le trafic, abattre les obstacles : « Les biens et les services doivent circuler librement sur le marché dans des conditions optimales et au moindre coût. » Dans cet espace ouvert, fluide, les multinationales réalisent des économies d'échelle : ne conserver qu'un seul site par produit sur le continent, délocaliser dans les pays à bas coût de main-d'œuvre, exiger la même chose de leurs sous-traitants.

Ainsi, dans les décennies 1980 et 1990, l'Europe a bien roulé à « cent quarante à l'heure ». Mais vers quel horizon ? Dans une direction fixée par le patronat.

« Les entreprises, surtout internationales, ont acquis, en Europe, la capacité de jouer la concurrence entre les États. L'impact réel des hommes politiques sur la vie économique d'un pays est de plus en plus limité. Heureusement. » Même les hommes « de gauche » approuvaient : l'Union européenne avait mis notre pays au pas, l'avait fait rentrer dans le rang, interdisant une nouvelle « expérience », socialiste ou autre. « En France, résumait le philosophe Alain Touraine, le mot "libéralisme" était imprononçable, alors on en a trouvé un autre : "Europe". » Et Pascal Lamy, alors bras droit de Delors à la Commission, qui prolongerait cette œuvre comme président de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), confirmait : « Les chefs d'entreprise sont européens parce qu'ils ont compris, à raison, que la remise en ordre et la "marchésation" de l'économie française, si j'ose dire, se sont faites par l'Europe, grâce à l'Europe et à cause de l'Europe (4). »

Durant ces années, cinq à dix points de produit intérieur brut (PIB) ont glissé du travail vers le capital. La part des dividendes versés aux actionnaires a triplé dans la valeur ajoutée. Des revenus qui bondissent et sont moins taxés : les impôts sur les bénéfices des sociétés, sur les plus-values, ont plongé. On comprend leur joie, leur félicité. De l'autre côté, deux millions d'emplois industriels sont détruits, la barre des trois millions

(1) Lire « À Bruxelles, les lobbyistes sont "les garants de la démocratie" », *Le Monde diplomatique*, juin 2010, article qui évoquait déjà les confidences de Jacques Delors.

(2) Jacques Delors, *Mémoires*, Plon, Paris, 2004.

(3) Lire « À Bruxelles, les lobbyistes sont "les garants de la démocratie" », *op. cit.*

(4) Pascal Lamy, « Le modèle français vu d'Europe », *Le Débat*, Paris, mars-avril 2005.

* Député de la Somme, auteur de *Je vous écris du front de la Somme*, Les Liens qui libèrent, Paris, 2022.

KERMESSE DES DIVIDENDES

unique européen reconnaissant

de chômeurs franchie. Même les grands fleurons, Alcatel, Péchiney, Usinor sont dépecés. Entre 1984 et 1994, le revenu des ménages employés ne bouge pas. Celui des ouvriers non qualifiés diminue (- 5%). L'intérêt et la précarité explosent, les Restos du cœur ouvrent, le revenu minimum d'insertion (RMI) est instauré. La gauche, le Parti socialiste en premier lieu, perd les classes populaires. Et sur ce terreau, le Front national prospère : son président, M. Jean-Marie Le Pen, qui ne pouvait même pas être candidat en 1981, accède au second tour de la présidentielle en 2002.

Évidemment, je parle depuis la Picardie, qui a subi un cataclysme silencieux. Ma région a vu partir Continental (vers la Roumanie), Goodyear (vers la Pologne), Parisot-Sièges de France (vers la Roumanie), la Générale sucrière (vers la Pologne), Delsey (vers le Portugal), Magneti-Marelli, Honeywell, Lee Cooper, Abélia, et bien d'autres, plus petites. Jusqu'au double choc Whirlpool, bien sûr : d'Amiens, les lave-linge ont fui vers la Slovaquie, les sèche-linge vers la Pologne. En 1989, ce groupe (alors Philips) comptait trente-huit usines en Europe de l'Ouest. Il lui en reste désormais dix, pour l'Europe réunifiée, de l'Atlantique jusqu'à l'Oural, presque. C'est justement le PDG de Whirlpool (alors Philips) qui cofonda l'ERT, qui la présida jusqu'au traité de Maastricht. Mais Wisse Dekker ne songeait à rien de tout cela, sans doute, ni à ces délocalisations, ni à son taux de rentabilité, lorsqu'il soufflait son «idée» à Delors. Tous deux ne pensaient qu'à la paix, à la prospérité...

Cette réalité européenne s'est heurtée à un «hic» démocratique, le dimanche 29 mai 2005 lors du référendum : 55% de «non» chez les Français, 65% chez les Picards, 71% chez les employés, près de 80% chez les ouvriers. Dans ses *Mémoires*, Delors commentait : «Ceux qui avaient fait des études supérieures comprenaient mieux que les autres la construction européenne.» Si les diplômés, les journalistes, les économistes, les ministres, tous ceux qui, dans les médias, parlent devant micros et caméras, si tous ceux-là «comprenaient mieux», peut-être était-ce grâce à leur intelligence. Peut-être... Ou peut-être, aussi, parce qu'eux-mêmes, parce que leurs familles n'étaient guère frappés, parce que leurs métiers étaient protégés, parce que les éditorialistes n'étaient pas mis en concurrence avec leurs homologues roumains ou polonais, aux tarifs pourtant plus compétitifs.



WWW.THOMASTUDOUX.FR

THOMAS TUDOUX. – « Le Revers de la médaille », 2022

Mais qu'importe ce refus dans les urnes, il serait ignoré, et ce serait «oui» quand même : «Un "non" n'arrêtera pas le processus», avait prévenu l'ancien président de la Commission. «L'Europe, énonçait-il, est une construction à allure technocratique et progressant sous l'égide d'une sorte de despotisme doux et éclairé» (Le Figaro, 27 juin 2016). À force de «despotisme» et de désignation, aux dernières élections, sur dix-sept

députés, la Picardie envoyait à l'Assemblée huit parlementaires du Rassemblement national, soit presque la moitié.

Jacques Delors n'est bien sûr pas le seul responsable de ce paysage économique, social, politique, et je dirais moral de désespérance populaire. Mais avec d'autres, parmi d'autres, il l'a largement dessiné. Voilà qui appartient aussi à son «immense héritage».

«Je ne pouvais pas admettre»... ce que j'ai admis

LE plus surprenant, dans les hommages postérieurs à son décès, c'est qu'on y salue moins son œuvre que sa non-œuvre, moins ses réalisations que ses regrets : «Quand il la quitte, en 1995, remarque l'essayiste Alain Minc, l'Europe marche à cloche-pied, avec une branche libérale économique mais pas de branche redistributive et sociale comme il l'aurait souhaité. La construction européenne a toujours été bancal à ses yeux.» Et le successeur annoncé de Delors, le député européen Raphaël Glucksmann, de louer sa lucidité : «Il savait que le saut de géant qu'il avait fait faire à la construction européenne durant ses années à la tête de la Commission n'était pas un aboutissement en soi. Loin de ces parents qui vivent dans l'idolâtrie de leur progéniture, il avait prévenu : "On ne tombe pas amoureux d'un marché unique. Et pas plus d'un billet de banque, si important soit-il. On tombe amoureux d'un projet de justice, de paix, de solidarité. On tombe amoureux d'un modèle social, écologique, politique"» (L'Obs, 4 janvier 2024). Cette citation a valeur d'autocritique car c'est un marché unique, avant tout, qu'il a mis sur pied, Erasmus et fonds européens exceptés.

Ce remords traverse ses *Mémoires* : «Je crois pouvoir dire que, selon les années [à Bruxelles], j'ai consacré au social 25% à 30% de mon temps.» Sans grands résultats : «Je dois le reconnaître, l'équilibre n'était pas facile à trouver entre, d'un côté, la réalisation du grand marché accompagnée d'une certaine dérégulation qui était dans l'air du temps, et, de l'autre, de nouvelles formes de régulation et la concertation sociale. (...) Je voulais un équilibre entre les deux.» Mais ce fut un grand déséquilibre : «Je ne pouvais pas admettre que l'on ait répondu à leur aspiration à une économie plus flexible, plus compétitive, plus ouverte, et que, d'un autre côté, les patrons ne veuillent pas réfléchir à la façon de maintenir les acquis des divers modèles sociaux européens, étant entendu que j'étais moi-même d'accord pour les aménager.»

Dans un discours donné à la cathédrale de Strasbourg, intitulé «Esprit évangélique et construction européenne» (7 décembre 1999), il s'expliquait, s'excusait, sur ce penchant à l'«économisme ambiant», dû au «monde comme il va ou, si vous voulez, l'esprit du temps, les tensions qui travaillent les sociétés

comme les individus (5)». Certes. Certes, en ces années 1980, un vent libéral soufflait puissamment depuis la Grande-Bretagne ou les États-Unis, Friedrich Hayek et Milton Friedman conquéraient les esprits, Ronald Reagan et Margaret Thatcher mettaient en œuvre leurs théories. Mais lui, Delors, par son action, par ses décisions, a-t-il résisté à ces forces, à cet «esprit du temps»? Les a-t-il repoussées, ou au moins atténuées, retardées? Ou les a-t-il, au contraire, appuyées, soutenues? Leur a-t-il ouvert nos terres? Leur a-t-il laissé les clés?

«De nombreuses stratégies furent déployées par la Communauté européenne en vue de créer un large soutien au projet de "marché unique"», analyse la politiste belge Corinne Gobin. Et notamment «un nouveau lexique qui accompagnait, décrivait, justifiait et donnait sens au projet de "grand marché"». Ainsi de «dialogue social, partenaires sociaux, cohésion sociale, dimension sociale du marché intérieur, Europe sociale, modèle social européen» (6).

Fut-ce une «stratégie», de la part de Delors, cette «pensée sociale», cette pincée de social, pour habiller une Europe du capital? Ou plutôt une ruse de l'histoire? Que ce soit un honnête homme, intègre, nul ne le conteste, le moins vérial de nos dirigeants, à la croisée de deux idéaux, chrétien et socialiste, qui, sur notre continent, a organisé le règne tout-puissant de l'argent... Et comme chez les chrétiens, ou chez les socialistes, l'«idéal européen», le «rêve européen» justifieraient les souffrances présentes. Le paradis (social) promis viendrait après les efforts éternellement consentis.

Il ne s'agit pas, aujourd'hui, de refaire le match de «la France du "non"» contre «la

France du "oui"», caricaturant les uns en «frexiteurs», les autres en «eurobéats». Notre débat mérite mieux que ça. D'autant que des choses ont changé, l'Europe elle-même a bougé : depuis la crise du Covid, Bruxelles et Francfort ont desserré les cordons de la bourse, avec moins de dogmatisme qu'après la crise financière de 2008, parenthèse qui ne doit pas se refermer. La Commission se prend moins pour le gendarme de l'orthodoxie économique qu'hier, avec les Grecs notamment. La politique industrielle, longtemps interdite, redevient tolérée, et permettra même, peut-être un jour qui sait, de se protéger des importations chinoises, voire américaines. C'est d'ailleurs notre président de la République qui bloque désormais, sur le congé parental, sur les livreurs Uber (lire l'article page 19), les velléités sociales de l'Europe! Bref, les règles paraissent moins «gravées dans le marbre».

Mais pour une gauche qui aspirerait, un peu encore, à changer la vie, à renouer avec les classes populaires, à défendre pour de bon le monde du travail, à bâtir une société écologique, à reprendre en main notre destin commun, cet «immense héritage» européen, d'«économie de marché hautement compétitive», de «concurrency libre et non faussée», d'«élargissement à l'Est», de «libre circulation des capitaux et des marchandises, y compris avec les pays tiers», cet «immense héritage» exige un droit d'inventaire.

FRANÇOIS RUFFIN.

(5) «Esprit évangélique et construction européenne», <https://institutdelors.eu>(6) «Le discours programmatique de l'Union européenne : de la privatisation de l'économie à la privatisation du politique», dans «La légitimation du discours économique», *Sciences de la société*, n° 55, Presses universitaires de Mirail, Toulouse, 2002.

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

VALENCE. Le 8 février, à 18h30, à l'institution Notre-Dame, rencontre avec Anne-Cécile Robert autour de *Manière de voir*, n° 192, «Géopolitique – Un monde sur le pied de guerre» (décembre 2023-janvier 2024). (suzanne.dejours@orange.fr)

BRETAGNE

BREST. Le 13 février, à 19 heures, au Grabuge, «café-Diplo» autour de deux articles du numéro de janvier : «La Russie est-elle impérialiste?» de Jules Sergei Feduinin et Hélène Richard et «Les bonnes œuvres de Michel-Édouard Leclerc» d'Antoine Pecqueur. (vibayard@gmail.com)

RENNES. Le 8 février, à 18h45, au Baba-Zula, «café-Diplo» autour de l'article «Le Brexit est-il une si mauvaise affaire?» de Tristan de Bourbon-Parme (janvier). (amd.rennes@gmail.com)

CENTRE-VAL DE LOIRE

TOURS. Le 8 février, à 19h45, au cinéma Studio, «Israël-Palestine : de la colonisation jusqu'au génocide?», avec Alain Gresh. Le 9 février, à 20h30, à l'association Jeunesse et Habitat, discussion sur le dossier «La santé à la casse» (février). Le 22 février à 19 heures et le 26 février à 11 heures, sur Radio Béton (93,6), présentation du *Monde diplomatique* du mois. (pjc.arnaud@orange.fr)

GUADELOUPE

LE MOULE. Le 27 février, à 19 heures, au cinéma Robert-Loyson : projection du film *Capitaine Thomas Sankara* de Christophe Cupelin, suivie d'un débat. (amd.guadeloupe@gmail.com)

GRAND-EST

METZ. Le 1^{er} février, à 20 heures, au cinéma Le Klub, projection du film de Fernando Trueba et Javier Mariscal *They Shot the Piano Player*, suivie d'un débat (informations et réservations sur Klubcinema.fr). Le 8 février, à 18h30, petite salle des Coquelicots, «café-Diplo» à partir de l'article «Les pédagogies alternatives sauront-elles l'école» de Laurence de Cock (septembre). Le 13 février, à 18 heures, au forum de l'Institut régional du travail social (IRTS) au Ban-Saint-Martin : «Paulo Freire et les pédagogies critiques», avec Irène Pereira. Le 16 février, à 18h30, librairie Autour du Monde, rencontre autour de l'ouvrage de Stefania Maurizi *L'Affaire WikiLeaks* (Agone). La rencontre sera animée par Gul Ilbay. (pollmann5@univ-lorraine.fr)

STRASBOURG. Le 15 février, à 19 heures, à la librairie-café La Tache Noire, rencontre avec Christophe Ventura pour son livre *Désoccidentalisation, repenser l'ordre du monde* (coécrit avec Didier Billion) (Agone). (gabriel.aussibal@hotmail.fr)

HAUTS-DE-FRANCE

NORD. Le 4 février à 10h30, auditorium du palais des Beaux-Arts à Lille, «L'eau, une souveraineté à reconquérir?», avec Marc Laimé. En collaboration avec l'Université populaire. Le 14 février à 18h30, salle d'honneur de la mairie de Faches-Thumesnil, «Mobilités, les nouveaux projets – L'exemple du projet de RER de la métropole lilloise», avec Vincent Doumayrou. (amdncord@yahoo.fr)

ÎLE-DE-FRANCE

PARIS. Le 8 février, à 19h30, aux Amarres, rencontre «Artificialisation des sols et mode de luttes écologistes», avec Les Soulèvements de la Terre Île-de-France et Claire Lecoeuvre. (amis.diplo.75@gmail.com)

NOUVELLE-AQUITAINE

GIRONDE. Le 9 février à 18h30, médiathèque de Cestas, «Enquête sur les féminismes contemporains», avec Magali Della Sudda. (amis.diplo33@gmail.com)

POITIERS. Le 5 février, à 20 heures, au supermarché coopératif Le Baudet, réunion des Amis et lecteurs du *Monde diplomatique*. (dominique.leblanc@wanadoo.fr)

SAINT-JUNIEN. Le 15 février, à 20 heures, au Ciné-Bourse : projection du film *La Zone d'intérêt* de Jonathan Glazer, suivie d'un débat. (danimaginaire@yahoo.fr)

OCCITANIE

AUDE. Le 6 février à 20 heures, au cinéma Le Colisée à Carcassonne : projection du film *Nous n'avons pas peur des ruines*, en présence de Maud et Yannis Youlountas, réalisateurs. Le 7 février à 18 heures, au Théâtre + Cinéma à Narbonne : «La désobéissance», avec Diane Le Béguet. Rencontre suivie, à 20 heures,

d'une représentation du spectacle *Nous, dans le désordre* (réservation obligatoire au théâtre). Le 22 février à 20h30, à La Borietà à Carcassonne : concert de La Mal Coiffée (réservation conseillée : boutiquelaborieta@ouvaton.org). (contact@amisdiplo11.org)

MONTPELLIER. Le 1^{er} février, à 19 heures, à La Carmagnole, rencontre avec Arié Alimi, autour de son livre *L'État hors-la-loi : logiques des violences policières* (La Découverte). (janinerobert@wanadoo.fr)

PERPIGNAN. Le 28 février, à 18h45, au MIAM Collectif, rencontre avec Paul Guillibert pour son livre *Exploiter les vivants : une écologie politique du travail* (Amsterdam). Les AMD 66 se réunissent chaque troisième jeudi du mois, à 19h15, au Casal de Perpinyà, pour discuter du dernier numéro du *Monde diplomatique*. (amisdipl66@gmail.com)

TOULOUSE. Le 6 février, à 18 heures, salle du Sénéchal : «Proche-Orient, une guerre sans fin?», rencontre avec Akram Belkaïd autour du *Manière de voir* n° 193, «Israël-Palestine. Une terre à vif» (février-mars 2024). (fpcremoux@orange.fr)

PAYS DE LA LOIRE

ANGERS. Le 24 février, à 15 heures, salle du Val de Loire, «Longo Maï, sur les sentiers de l'utopie», avec Anne Jourdain. (mfranssen@orange.fr)

LA ROCHE-SUR-YON. Le 3 février, à 10 heures, au Champ libre, «café-Diplo» autour de trois articles du numéro de janvier : «Pour les Touaregs, s'unir ou disparaître» de Philippe Baqué, «Le Hamas revendique désormais le leadership du mouvement palestinien» de Leila Seurat et «Des villes verrouillées au nom de la sécurité» de Thomas Jusquiamme. (michelme-rel54@laposte.net)

NANTES. Le 22 février, à 19 heures, au café Le Flesselles, «café-Diplo» autour de trois articles du numéro de janvier : «Au Venezuela, des maisons et des femmes» (inédit, disponible sur le site) de Geraldina Colotti, «Vers un droit international de la grève?» d'Alain Supiot et «Bals tragiques, une tradition française» de Pierre Souchon. (claudie.desfosses@orange.fr)

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

AVIGNON. Le 3 février, à 17h15, au Fenouil à vapeur, rencontre avec Didier Billion pour son livre *Désoccidentalisation, repenser l'ordre du monde* (coécrit avec Christophe Ventura) (Agone). (ballaylavallee@gmail.com)

NICE. Le 1^{er} février, à 19h45, Chez Pauline, «café-Diplo» autour de l'article d'Alice Hérait «Guerre du récit national à Taïwan» (janvier). (diplo@geller-conseil.eu)

SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME. Le 3 février, à 21 heures, à La Croisée des arts : représentation de la pièce *Mal de mer*. Du 3 au 14 février, au même endroit, exposition sur l'immigration en Méditerranée avec deux temps forts : le vendredi 9 à 18h30, vernissage avec des témoignages et des lectures ; le samedi 10 février à 15h30, table ronde avec les collectifs migrants du Var, SOS Méditerranée, la Ligue des droits de l'homme, la Cimade et Welcome Var. (pierre.arnault@lilo.org)

HORS DE FRANCE

GENÈVE. Le 13 février, à 18h30, à la Maison des associations, «café-Diplo» autour de deux articles de janvier : «Le Brexit est-il une si mauvaise affaire?» de Tristan de Bourbon-Parme et «L'élection américaine de tous les dangers» de Julien Brygo. (gardonnenis@gmail.com)

Le droit international

Imagine-t-on des relations internationales codifiées et imposées au reste du monde par des pays d'Amérique latine, d'Afrique, du Caucase ou d'Asie ? Guère, et pour cause : depuis le XVII^e siècle, le droit international décalque les intérêts des grandes puissances. Ses formes contemporaines, comme les Nations unies, demeurent toutefois le recours – hélas souvent impuissant – des États dominés.

PAR PERRY ANDERSON *

LE droit international, dans son acception contemporaine, évoque inévitablement l'idée de relations entre États souverains. On estime en Occident que celles-ci ont commencé à prendre une forme plus ou moins codifiée avec les traités de Westphalie, conclus en 1648 pour mettre un terme à la guerre de Trente Ans. Pourtant, la naissance d'un corpus théorique sur la question a précédé ce moment fondateur, puisqu'elle remonte aux années 1530 et aux écrits du théologien espagnol Francisco de Vitoria. Plus qu'aux relations entre les États d'Europe – dont l'Espagne était à cette époque, et de loin, le plus puissant –, Vitoria s'intéressait à celles qu'entretenaient les Européens (à commencer bien sûr par les Espagnols) et les populations des Amériques récemment découvertes.

S'appuyant sur le *ius gentium* romain, ou « droit des gens », Vitoria passait en revue les fondements possibles de la conquête du Nouveau Monde par les Espagnols. Était-ce que les terres accaparées étaient inhabitées ? Qu'elles avaient été attribuées à la couronne d'Espagne par le pape ? Qu'il était du devoir des chrétiens de convertir les païens, de force si nécessaire ? Il rejetait tous ces motifs pour en avancer un autre : les sauvages peuplant les Amériques avaient violé un droit universel, le « droit de communication » (*ius communicandi*), qui correspondait à la liberté de voyager et de commercer où que ce fût, couplée à celle de prêcher la vérité chrétienne aux indigènes. Puisque les Indiens, comme les nommaient les conquistadors, faisaient obstacle à l'exercice de ces libertés, les Espagnols étaient

en droit de répondre par les armes, de bâtir des forteresses et de confisquer des terres. Et s'ils s'obstinaient, ils méritaient le sort que l'on réserve à ses pires ennemis : la déprédation et l'asservissement⁽¹⁾. En d'autres termes, la domination espagnole était parfaitement légitime.

Le premier vrai pilier de ce que l'on continuera d'appeler pendant quelque deux cents ans « droit des gens » fut donc construit pour justifier l'expansionnisme espagnol. Le deuxième, plus crucial encore, fut l'œuvre du diplomate néerlandais Hugo Grotius au début du XVII^e siècle. De nos jours, Grotius est surtout connu – et admiré – pour son traité *Le Droit de la guerre et de la paix* (*De jure belli ac pacis*), qui date de 1625, mais c'est avec un ouvrage rédigé une vingtaine d'années plus tôt qu'il a commencé à imprimer sa marque sur le droit international moderne. Dans *Le Droit de prise* (*De jure praedae*), il fondait en droit un acte de pillage sans précédent qui avait fait sensation à travers l'Europe : un de ses cousins, capitaine au sein de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales, avait attaqué un navire portugais et saisi sa cargaison de cuivre, de soie, de porcelaine et d'argent pour une valeur totale de 3 millions de florins – l'équivalent des recettes annuelles de l'Angleterre. Au quinzième chapitre de son essai, publié plus tard séparément sous le titre *La Liberté des mers* (*Mare Liberum*), Grotius expliquait que la haute mer devait être une zone de totale liberté pour les États comme pour les compagnies privées entretenant une armée. Par conséquent, son cousin était dans son bon droit. Et voilà comment l'impérialisme commercial néerlandais se voyait juridiquement validé à son tour.

encore pour celles qui ne les touchent pas particulièrement, et qui violent à l'excès le droit de la nature ou des gens à l'égard de qui que ce soit⁽²⁾. » Autrement dit, il donnait un permis d'attaquer, de conquérir et de tuer quiconque se mettait en travers de l'expansion européenne.

À ces premiers soubassements du droit international moderne (*ius communicandi* et *ius gladii*) s'ajoutèrent deux autres arguments justifiant les expéditions colonisatrices. Thomas Hobbes prit prétexte de la démographie : alors que l'Europe était surpeuplée, les lointaines contrées de chasseurs-cueilleurs comptaient si peu d'habitants que les colons européens avaient le droit, non pas d'exterminer ceux qu'ils



Laura Willis. – « Public Survey » (Enquête publique), 2010

trouvent, mais [de] contraindre ceux-ci à cohabiter étroitement ensemble, et cela sans occuper de vastes étendues de territoire, en arrachant ce qu'ils trouvent⁽³⁾ – une voie toute tracée vers la création de réserves comme celles où seraient parqués plus tard les Amérindiens. (Bien entendu, si l'on pouvait décréter ces terres vacantes, il n'y aurait nul besoin de s'embarrasser d'un tel raisonnement.) John Locke renforça cette idée communément admise en précisant qu'il était tout à fait légal de confisquer les territoires convoités aux populations qui y étaient installées si celles-ci n'avaient pas su en faire le meilleur usage. Améliorer la productivité des sols revenait en effet à accomplir la volonté divine⁽⁴⁾. Ainsi l'idéologie colonialiste européenne se trouvait-elle bardée à la fin du XVII^e siècle d'une belle panoplie de justifications.

Au siècle suivant, les relations entre États européens étaient devenues le sujet central des écrits consacrés au droit international, cependant que plusieurs penseurs des Lumières, dont Denis Diderot, Adam Smith et Emmanuel Kant, remettaient en cause la moralité des menées coloniales (sans toutefois appeler à faire marche arrière). Le plus notable des traités rédigés durant cette période fut celui du philosophe suisse Emer de Vattel, *Le Droit des gens* (1758). Il y observait froidement : « La Terre appartient au genre humain pour sa subsistance : si chaque nation eût voulu dès le commencement s'attribuer un vaste pays, pour n'y vivre que de chasse, de pêche et de fruits sauvages, notre globe ne suffirait pas à la dixième partie des hommes qui l'habitent aujourd'hui. On ne s'écarte donc point des vues de la nature en resserrant les sauvages dans des bornes plus étroites⁽⁵⁾. » Bien que Vattel s'inscrivît sur ce point dans la continuité de ses prédécesseurs, son ouvrage marquait un tournant conceptuel en proposant une version plus laïque du droit international. L'expansionnisme se réclamait toujours de la religion, mais celle-ci passait au second plan.

Conformément aux conventions diplomatiques de son temps, Vattel partait du principe que tous les États souverains étaient égaux. Le congrès de Vienne, en 1814-1815, rompit avec cette vision et instaura une hiérarchie officielle au sein même de l'Europe en définissant cinq « grandes puissances » – le Royaume-Uni, la Russie, l'Autriche, la Prusse et la France – auxquelles étaient accordés des privilèges spéciaux. Ce système, initialement destiné à consolider la coalition contre-révolutionnaire qui avait défait Napoléon et rétabli les monarchies à travers le continent, se maintint bien au-delà de la période de la Restauration stricto sensu. En 1883, le grand juriste écossais James Lorimer pouvait écrire avec assurance que le principe de l'égalité des États avait été réfuté par l'histoire.

Dans un contexte où l'impérialisme européen ne visait plus seulement des peuples sans défense, mais de vastes empires (notamment asiatiques) et d'autres nations développées bien plus à même de résister à ses assauts, une question nouvelle se posait : comment devait-on classer ces États, et jouissaient-ils des mêmes

droits que les puissances européennes ? Le congrès de Vienne avait implicitement répondu en interdisant à l'Empire ottoman de prendre part au concert des nations qu'il organisait. Alors que ce bannissement aurait encore pu s'expliquer par des considérations religieuses, c'est une autre doctrine qui prit forme dans le courant des décennies suivantes, celle du « critère de civilisation » : les Européens n'accepteraient de traiter en égaux que les États qu'ils jugeaient « civilisés ».

Le critère de civilisation permettait de mettre à l'index trois catégories d'États : les États criminels (ou États voyous dans la terminologie contemporaine), comme la Commune de Paris ou les sociétés musulmanes

fanatiques, qui seraient rejointes par la Russie si d'aventure elle cédait aux sirènes nihilistes ; les États « semi-barbares », qui ne contestaient pas les normes de civilisation européennes de la même manière que les précédents, mais ne les incarnaient pas non plus, à l'image de la Chine et du Japon ; enfin, les États impotents ou déliquescents (on parlerait aujourd'hui d'États faillis), qui ne pouvaient décidément pas être tenus pour des acteurs responsables. En plus d'être exclues de la communauté internationale proprement dite, les nations du premier et du troisième groupe devaient être matées par les armes. Comme l'expliquait Lorimer, « le communisme et le nihilisme sont condamnés et prohibés par le droit international⁽⁶⁾ ».

Sans l'épée, les conventions sont des mots

EN 1884, la conférence de Berlin scella le sort de l'Afrique, comme le congrès de Vienne l'avait fait avec celui de l'Europe. Les États européens réunis dans la capitale allemande se partagèrent le gâteau colonial, la plus grosse part revenant à la Belgique – le pays même où le droit international était en train de se constituer en tant que discipline – sous la forme d'une entreprise privée dirigée par le roi. L'Institut de droit international, fondé à Bruxelles une dizaine d'années plus tôt, applaudit à ces nouvelles acquisitions.

La première guerre mondiale fut suivie d'un nouveau sommet international : la conférence de la paix de Paris. Organisée par les puissances victorieuses – Royaume-Uni, France, Italie, Japon et États-Unis –, elle donna lieu en 1919 à la signature du traité de Versailles, qui fixait les sanctions imposées à l'Allemagne, redessina la carte de l'Europe orientale et répartissait les territoires nés du démantèlement de l'Empire ottoman. Elle accoucha surtout de la Société des nations (SDN), instance internationale chargée de garantir la « sécurité collective » et d'assurer l'établissement d'une paix et d'une justice durables entre les États. Washington prit soin de faire incorporer dans le pacte même de la SDN, au rang des instruments « qui assurent le maintien de la paix », la doctrine Monroe faisant de l'Amérique latine son pré carré. Quant à la Cour permanente de justice internationale créée à La Haye par cette même conférence, elle se réfère encore aujourd'hui dans son article 38 aux « principes généraux de droit reconnus par les nations civilisées ». Parmi les rédacteurs de ses statuts, on comptait l'auteur d'un mémoire de six cents pages défendant l'admirable bilan de l'administration belge du Congo.

Le Sénat des États-Unis allait finalement se prononcer contre l'adhésion à la SDN, mais la nouvelle entité n'en reflétait pas moins fidèlement les exigences des gagnants de la guerre. Les quatre autres vainqueurs furent ainsi gratifiés d'un statut exclusif de membre permanent au sein du Conseil de la SDN, ancêtre du Conseil de sécurité des Nations unies. Indignée par ce criant déséquilibre, l'Argentine

refusa d'emblée de participer, imitée en 1926 par le Brésil (dont la demande qu'un siège permanent soit accordé à un pays d'Amérique latine avait été rejetée). Vingt ans après la création de la SDN, pas moins de huit autres nations du sous-continent, petites et grandes, avaient fait défection.

Au sortir de la seconde guerre mondiale, les cartes avaient été rebattues. La suprématie des pays européens, pour la plupart en ruine ou criblés de dettes, n'était plus. Créée à San Francisco en 1945, l'Organisation des Nations unies (ONU) perpétua le principe hiérarchique hérité de la SDN. Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité avaient même plus de poids que leurs prédécesseurs grâce à leur droit de veto. Le nouveau système sonnait toutefois le glas du monopole occidental, puisqu'aux côtés des États-Unis et d'une France et d'un Royaume-Uni très diminués siégeaient désormais l'Union soviétique et la Chine. Au cours des deux décennies suivantes, avec l'accélération des processus de décolonisation, l'Assemblée générale de l'ONU se transforma en forum où s'exprimaient des requêtes et se votaient des résolutions de plus en plus gênantes pour Washington et ses alliés.

Dans son imposante étude *Le Nomos de la Terre*, parue en 1950, Carl Schmitt soulignait combien le concept de droit international au XIX^e siècle était spécifiquement européen. Ainsi, selon lui, des notions prétendument universelles telles que « civilisation », « humanité » ou « progrès », qui irriguent la pensée et la phraséologie diplomatiques, n'étaient considérées comme valides que lorsqu'on

(1) Francisco de Vitoria, *Relecciones sobre los Indios y el derecho de guerra* (1538-1539), Espasa-Calpe, Madrid, 1946.

(2) Hugo Grotius, *Le Droit de la guerre et de la paix*, vol. 2, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige », Paris, 1999.

(3) Thomas Hobbes, *Léviathan*, partie II, « De l'État », chap. XXX, « De la charge du représentant souverain ».

(4) John Locke, *Du gouvernement civil*, chap. IV, « De la propriété des choses ».

(5) Emer de Vattel, *Le Droit des gens*, livre I, chap. XVIII, « De l'établissement d'une nation dans un pays ».

(6) James Lorimer, *Principes de droit international*, Muquardt-Maresq, Bruxelles-Paris, 1885 (1^{re} éd. : 1883).

Justifier l'expansion européenne

AU moment où parut *Le Droit de la guerre et de la paix*, les Pays-Bas avaient étendu leurs prétentions aux possessions terrestres, arrachant notamment une partie du Brésil des mains des Portugais. Dans son célèbre traité, Grotius proclamait cette fois le droit des Européens de faire la guerre à tout peuple dont ils jugeaient les coutumes barbares, et ce même en l'absence de provocation. C'était le *ius gladii*, ou « droit du glaive » : « Il faut savoir aussi que les rois, et que ceux qui ont un pouvoir égal à celui des rois, ont le droit d'infliger des peines non seulement pour des offenses commises contre eux et leurs sujets, mais

* Historien. Une version longue de ce texte a paru dans la *New Left Review*, n° 143, Londres, septembre-octobre 2023.

TOUTES LES ARCHIVES DU « DIPLO »
depuis 1954



- plus de 800 numéros du journal
- plus de 2 500 cartes
- plus de 50 000 documents accessibles en ligne grâce à un puissant moteur de recherche

ABONNEZ-VOUS !

www.monde-diplomatique.fr/archives

« DEUX POIDS, DEUX MESURES »

du plus fort

y accolait l'adjectif « européen ». Mais Schmitt ajoutait que, à l'heure où il écrivait, cet ordre ancien était sur le déclin (7). Bien sûr, l'Europe n'a pas disparu ; elle a simplement été engloutie par l'un de ses propres prolongements territoriaux : les États-Unis. Ce qui conduit à se demander dans quelle mesure, depuis 1945, le droit international est demeuré une pure création de l'Occident, dorénavant gouverné par la superpuissance américaine.

Mais au fait, comment définir la nature de ce droit ? Sur cette question, la réponse de Hobbes est sans équivoque : ce n'est pas la vérité, mais l'autorité qui fait le droit – ou, comme il l'écrit : « *Les conventions, sans l'épée, ne sont que des mots* (8). » Faute d'une autorité identifiable investie du pouvoir de dire le droit international ou de le faire respecter, celui-ci cesse d'être un droit pour se résumer à une simple opinion. On oublie souvent que, si choquante qu'elle soit pour les juristes et avocats internationaux de notre époque, très majoritairement progressistes, cette conclusion était partagée par le plus grand philosophe libéral du XIX^e siècle, John Stuart Mill. En réponse aux critiques formulées à l'encontre de l'éphémère II^e République française, qui avait pris (verbalement) le parti des insurgés polonais face à la domination prussienne, Mill écrivait ainsi en 1849 qu'« *il n'est possible d'améliorer la moralité internationale qu'en violant, au nom de principes nouveaux, les règles établies* (9) ».

Mill s'exprimait dans un esprit de solidarité révolutionnaire, en un temps où le droit international, dépourvu de toute dimension institutionnelle, n'était guère plus qu'une formule creuse brandie par les dirigeants politiques pour justifier des actions servant leurs intérêts, et où l'on ne trouvait pas encore d'avocats spécialisés dans ce domaine. Au début des années 1880, lord Salisbury pouvait asséner devant le Parlement britannique : « *Le droit international au sens usuel du mot "droit" n'existe pas. Il dérive essentiellement des a priori de ceux qui rédigent les manuels, et nul tribunal ne saurait le faire appliquer* (10). » Un siècle plus tard, l'institutionnalisation battait son plein. À la Charte des Nations unies et à la Cour internationale de justice (CIJ) étaient venues s'ajouter une armada d'avocats professionnels et une discipline universitaire en perpétuelle expansion.

Traité de géométrie variable

SIXANTE ans plus tard, rien n'avait changé. Alors que la convention sur les privilèges et immunités des Nations unies, approuvée en 1946, stipule que tous les biens et avoirs de l'organisation, « *où qu'ils se trouvent et quel que soit leur détenteur, sont exempts de réquisition, réquisition, confiscation, expropriation ou de toute autre forme de contrainte exécutive, administrative, judiciaire ou législative* », on découvrit en 2010 que M^{me} Hillary Clinton, alors secrétaire d'État américaine, n'avait que faire de cette règle. Dans un câble envoyé en juillet 2009, elle avait donné ordre à la Central Intelligence Agency (CIA), au Federal Bureau of Investigation (FBI) et aux services secrets de se procurer les mots de passe et clés de chiffrement du secrétaire général et des ambassadeurs des quatre autres membres permanents du Conseil de sécurité, mais aussi de collecter les informations personnelles (données biométriques, adresses de courriel, numéros de carte bancaire...) d'une foule de fonctionnaires occupant des postes-clés et de responsables engagés sur le terrain dans des opérations de maintien de la paix ou des missions à contenu politique. Il va de soi

que ni M^{me} Clinton ni le gouvernement des États-Unis n'ont eu à répondre de cette violation éhontée du droit international – censé justement protéger son sanctuaire : les Nations unies –, de même qu'aucun décideur américain n'a jamais été inquiété pour les atrocités commises pendant les guerres de Corée et du Vietnam.

Créé en 1993 par le Conseil de sécurité, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) avait reçu la mission de poursuivre les auteurs de crimes de guerre perpétrés lors de l'éclatement du pays. La procureure générale canadienne, en étroite collaboration avec l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN), veilla à ce que les condamnations pour purification ethnique s'abattent majoritairement sur les Serbes, bête noire des Américains et des Européens, tout en épargnant les Croates, armés et entraînés par Washington pour mener à bien leurs propres opérations de nettoyage ethnique. En 1999, elle prit également soin d'exclure du champ de ses investigations toutes les actions commises par l'OTAN durant sa guerre contre la Serbie, parmi lesquelles le bombardement de l'ambassade de Chine à Belgrade. C'était on ne peut plus logique : comme le rappela le porte-parole de l'OTAN, « *le Tribunal a été créé par les pays de l'OTAN, qui le financent et le dépendent au quotidien* (13) ». Une fois de plus, les États-Unis et leurs alliés utilisaient ces procès pour criminaliser leurs adversaires vaincus, tout en s'assurant de rester eux-mêmes hors d'atteinte de la justice.

Quant au Conseil de sécurité, garant (sur le papier) du droit international, son bilan parle de lui-même. Tandis que l'occupation du Koweït par l'Irak en 1990 a entraîné des sanctions immédiates contre Bagdad, doublées d'une riposte militaire mobilisant près d'un million d'hommes, l'occupation israélienne de la Cisjordanie se poursuit depuis plus d'un demi-siècle sans que le Conseil ne lève autre chose que le petit doigt. En 1998-1999, ayant échoué à obtenir le vote d'une résolution qui les

aurait autorisés à frapper la Yougoslavie, les États-Unis et leurs alliés se rabattirent sur l'OTAN, en violation flagrante de la Charte des Nations unies, qui interdit les guerres d'agression. M. Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU désigné par Washington, expliqua alors tranquillement que si l'action de l'OTAN n'était peut-être pas légale, elle était néanmoins légitime. Quatre ans plus tard, après que les États-Unis et le Royaume-Uni eurent attaqué l'Irak en contournant le Conseil de sécurité, où la France menaçait de poser son veto, M. Annan fit en sorte que l'opération

son élaboration à partir de 1998. Lorsqu'une première mouture des statuts fut modifiée pour étendre les possibilités d'inculpation aux ressortissants d'États non signataires – ce qui aurait pu placer les soldats, pilotes, tortionnaires et autres criminels américains dans la ligne de mire de la Cour –, l'administration de M. William Clinton, furieuse, s'empressa de conclure des accords bilatéraux avec plus d'une centaine de pays où l'armée américaine était ou avait été présente afin de protéger les citoyens américains de telles poursuites. Finalement, quelques heures avant de quitter la Maison

Est-ce à dire que ce droit serait dépourvu, en pratique, de toute universalité ? Non, puisqu'il est universel à au moins un titre : tous les États de la planète s'en réclament pour garantir l'immunité diplomatique à leurs personnels à l'étranger – un principe respecté de manière inconditionnelle, y compris lorsque le pays hôte déclare la guerre au pays représenté. Il va de soi que les ambassades des grands États (et de la majorité des plus modestes) sont truffées d'agents exclusivement employés à des missions d'espionnage, sans aucun fondement légal. De telles incohérences ne sont pas pour redorer le blason du droit international.

Envisagé d'un point de vue réaliste, celui-ci n'est en somme ni vraiment international ni vraiment un droit. Il n'est pas quantifié négligeable pour autant, mais constitue une force essentiellement idéologique au service de l'hégémon et de ses alliés. Hobbes appelait cela l'opinion et y voyait un élément crucial pour la stabilité politique d'un royaume : « *Le pouvoir des puissants ne se fonde que sur l'opinion et la croyance du peuple* (14). » Tout chimérique qu'il puisse être, le droit international ne saurait être pris à la légère.

Selon Antonio Gramsci, l'exercice de l'hégémonie implique de réussir à faire passer un intérêt particulier pour une valeur universelle – exactement comme le fait l'expression de « communauté internationale ». L'hégémonie suppose toujours, par définition, un mélange de coercition et de consentement. Dans l'arène internationale, la coercition échappe le plus souvent au couperet de la loi, tandis que le consentement, si tant est qu'on parvienne à l'obtenir, est nécessairement plus faible et plus précaire. Le droit international sert à masquer ce décalage, soit qu'il fournisse aux États des prétextes commodes pour excuser toute action qu'il leur plaît d'entreprendre, soit qu'il se pare des atours de la moralité, en totale déconnexion avec la réalité. Il peut aussi opérer la fusion entre les deux postures : non pas l'utopie ou l'excuse, mais l'utopie comme excuse – la responsabilité de protéger pour légitimer la destruction de la Libye, la recherche de l'apaisement pour justifier l'étranglement de l'Irak, et ainsi de suite.

Ses défenseurs clament volontiers qu'il vaut mieux un droit dont les États abusent dans les faits que pas de droit du tout, invoquant la célèbre maxime de La Rochefoucauld : « *L'hypocrisie est un hommage que le vice rend à la vertu*. » Mais on pourrait tout aussi bien inverser l'adage et définir l'hypocrisie comme la retransformation de la vertu par le vice pour mieux dissimuler des desseins malveillants. N'est-ce pas ce que prouvent l'exercice arbitraire du pouvoir par les forts sur les faibles ou les guerres sans merci livrées ou provoquées au nom de la sauvegarde de la paix ?

PERRY ANDERSON.

(Traduit de l'anglais par Élise Roy.)

(7) Carl Schmitt, *Le Nomos de la Terre*, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige », 2012 (1^{re} éd. : 2001).

(8) Thomas Hobbes, *op. cit.*, chap. XVII, « Des causes, de la génération et de la définition de l'État ».

(9) John Stuart Mill, *La Révolution de 1848 et ses destructeurs*, Librairie Germer Baillière, Paris, 1875.

(10) Lord Salisbury, discours à la Chambre des lords, 25 juillet 1887.

(11) Carl Schmitt, *Die Wendung zum diskriminierenden Kriegsbegriff*, Berlin, 1988 ; traduit en français dans *Deux Textes de Carl Schmitt. La question clé de la Société des nations. Le passage au concept de guerre discriminatoire*, Pedone, Paris, 2009.

(12) Stephen Schlesinger, *Act of Creation : The Founding of the United Nations*, Westview Press, Boulder (Colorado), 2003.

(13) James Shea, 17 mai 1999.

(14) Thomas Hobbes, *Béhémot ou le Long Parlement*, dialogue I.



Laura Wills. – « Loaded » (Chargé), 2010

Blanche, M. Clinton enjoignit au délégué des États-Unis de signer les statuts de la future Cour, sachant pertinemment que cette décision n'avait aucune chance d'être validée par le Congrès. Officiellement créée en 2002, la CPI, qui emploie un personnel fort accommodant, a sans grande surprise refusé d'enquêter sur les opérations américaines ou européennes en Irak et en Afghanistan, réservant ses foudres aux pays d'Afrique en vertu de cette maxime tacite : un droit pour les riches, un autre pour les pauvres.

Quant au Conseil de sécurité, garant (sur le papier) du droit international, son bilan parle de lui-même. Tandis que l'occupation du Koweït par l'Irak en 1990 a entraîné des sanctions immédiates contre Bagdad, doublées d'une riposte militaire mobilisant près d'un million d'hommes, l'occupation israélienne de la Cisjordanie se poursuit depuis plus d'un demi-siècle sans que le Conseil ne lève autre chose que le petit doigt. En 1998-1999, ayant échoué à obtenir le vote d'une résolution qui les

soit entérinée rétroactivement par l'adoption à l'unanimité de la résolution 1483, qui reconnaissait ces deux pays comme « *puissances occupantes* » et leur assurait l'appui des Nations unies. On peut se passer du droit international pour lancer une guerre, mais il tombe à point nommé lorsqu'il s'agit de la légitimer après coup.

La nature discriminatoire de l'ordre mondial né à la faveur de la guerre froide n'est nulle part plus visible que dans le traité de non-prolifération nucléaire (1968), qui réserve aux seuls membres permanents du Conseil de sécurité le droit de posséder et de déployer des bombes à hydrogène. Israël, piétinant cet accord, s'est depuis longtemps doté d'un vaste arsenal nucléaire, mais il ne saurait être question de mentionner ce fait. Dans le même temps, les grandes puissances sanctionnent la Corée du Nord et l'Irak tout en niant l'existence de l'arsenal israélien – une illustration éloquentes des paradoxes du droit international.

Calendrier des fêtes nationales

1^{er} - 29 février 2024

3	BULGARIE	Fête nationale
6	GHANA	Fête de l'indépend.
12	MAURICE	Fête de l'indépend.
17	IRLANDE	Fête nationale
20	TUNISIE	Fête de l'indépend.
21	NAMIBIE	Fête de l'indépend.
23	PAKISTAN	Fête nationale
25	GRÈCE	Fête nationale
26	BANGLADESH	Fête de l'indépend.

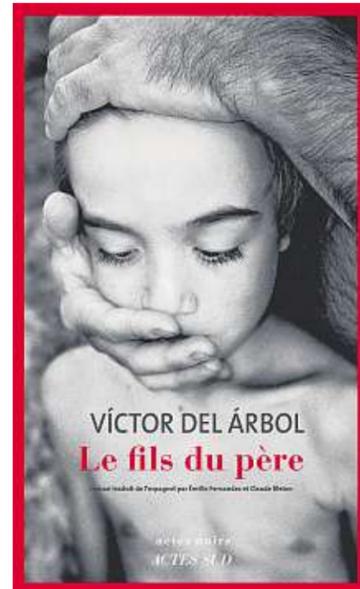


LITTÉRATURES

Un cercle vicieux

Le Fils du père
de Víctor del Árbol

Traduit de l'espagnol par Émilie Fernandez et Claude Bleton, Actes Sud, Arles, 2023, 368 pages, 23 euros.



POURQUOI Diego, professeur d'université a priori sans histoire, la quarantaine à peu près épanouie, symbole d'une belle ascension sociale, a-t-il torturé pendant trois jours – avant de le tuer – l'infirmier qui s'occupait de sa sœur souffrant d'une maladie mentale ? Pour qui a déjà lu Víctor del Árbol, à la fois historien et ancien des services de police de la communauté autonome de Catalogne, il est évident que la réponse dépassera l'explication individuelle. *Le Fils du père* embrasse par le biais de ce fait divers l'Espagne du xx^e siècle, de 1936 à... 2010, et fait renaître à travers trois générations les tragédies qui ont marqué le pays : guerres, franquisme, exil, sur fond de misère, d'exode rural, et de vengeances sans fin. S'appuyant pour le présent sur les notes de Diego, trouvées dans l'unité de soins psychiatriques où il a été enfermé avant d'être jugé, et pour le passé sur une narration extérieure, le récit remonte le cours d'une généalogie comme maudite, en faisant revivre le grand-père et le père, infâmes et porteurs de douleur. « *Les hommes de cette famille sont infectés par le virus du malheur et de l'auto-destruction* », dit la grand-mère de Diego. C'est cette infection que cerne le roman, ce « *virus* » qui passe du grand-père au père puis au petit-fils Diego, l'intellectuel spécialiste de Fiodor Dostoïevski, qui pensait que la culture et l'amour des livres l'en protégeraient. Tout commence dans l'Estrémadura, en pleine guerre civile. Le grand-père de Diego, condamné parce que son beau-frère anarchiste s'est révolté contre les gros propriétaires de son village et qu'il a blasphémé, sera contraint d'aller combattre en Russie, pendant la seconde guerre mondiale, avec la Légion Azul (la « *division bleue* ») des Espagnols franchistes, plus ou moins volontaires, qui ont rejoint la Wehrmacht. Il en reviendra marqué dans sa chair et dans son esprit, contaminé par la violence dont il transmettra les germes à un fils qu'il ne saura que brutaliser. « *Son grand-père avait raison, le bonheur ne ressemble jamais à ce qu'on a imaginé. Il est fragile et volatil. En revanche, le malheur lui convenait parfaitement, c'était une roche noire et fiable. Il était un malheureux de vocation.* » Le fils quittera le village pour aller se perdre dans les bas-fonds de Barcelone et s'y compromettre au point de devoir rejoindre la Légion étrangère. Misère et humiliation, pères tout-puissants et emplis de haine, enfances massacrées, femmes abîmées... « *Il ne parvenait pas à se débarrasser de l'impression que l'histoire de sa famille était un cercle vicieux qui les retenait tous prisonniers et ne laissait personne s'échapper. Un peu comme la Terre tournant éternellement autour du Soleil. Putain de cercle concentrique !* »

Pour raconter cette transmission, l'auteur passe du présent au passé, tissant une trame où les fils se chevauchent au point de se confondre – une construction qui, même s'il ne l'a pas inventée, est une de ses caractéristiques, de *La Tristesse du samourai* au *Poids des morts*. Polar, roman familial, plongée dans l'histoire, mélange des genres où il excelle, ce huitième titre de Del Árbol traduit en français (tous publiés par Actes Sud), d'une extrême puissance, confirme sa domination sur le polar espagnol, riche pourtant de grands noms.

HUBERT PROLONGEAU.

EUROPE

MEMORIAL FACE À L'OPPRESSION RUSSE. – Étienne Bouche
Plein Jour, Paris, 2023, 208 pages, 19 euros.

Dans un récit incarné, sous la forme d'une série de rencontres avec ses membres fondateurs, Étienne Bouche revient sur la genèse de Memorial au sein de la dissidence soviétique, avant que le groupe n'acquière le statut d'organisation en janvier 1989 sous la présidence de Mikhaïl Gorbatchev. Son but : recenser les victimes et documenter les répressions du régime soviétique, notamment à l'époque stalinienne, et inviter les Russes à un vrai travail de mémoire, condition de la démocratisation espérée pendant la perestroïka. Au-delà des pressions croissantes que l'association subit à partir de l'arrivée de M. Vladimir Poutine au pouvoir en 1999, l'auteur s'interroge sur l'échec de cette entreprise. Car les nouvelles générations n'ont guère poursuivi ce travail mémoriel, laissant le champ libre à une réécriture de l'histoire au service de la légitimation de l'État (nouveaux manuels, réhabilitation de Joseph Staline, célébration de la victoire de la « grande guerre patriotique » comme mythe fondateur). La dissolution de Memorial a été prononcée en février 2022, quatre jours après le début de l'invasion de l'Ukraine.

AUDREY LEBEL

LA RDA APRÈS LA RDA, DES ALLEMANDS DEL'EST RACONTENT. – Agnès Arp et Élixa Goudin-Steinmann
Nouveau Monde, Paris, 2023, 436 pages, 19,90 euros.

La République démocratique allemande (RDA) est née, entre autres, de l'action des militants communistes de la République de Weimar qui avaient combattu Adolf Hitler. Ils voulaient montrer au monde entier que l'Allemagne n'était pas uniquement le pays du nazisme et de la Shoah. Cette « utopie » a beau avoir été balayée par l'histoire, elle n'en a pas moins motivé des générations d'Ossis – le surnom des habitants de la RDA. Or, avec la réunification, en réalité l'absorption de la RDA, tout ce passé a été comme effacé. Ce que les Ossis ont ressenti comme une dépossession de leur identité et de leur existence. D'où l'apparition d'une certaine nostalgie, qui est l'une des raisons de la montée de l'extrême droite avec l'AFD (Alternative pour l'Allemagne). Il reste pourtant une RDA après la RDA, par exemple au niveau des types de solidarité ou de la conception de certains métiers, notamment artistiques. Une historienne et une germaniste proposent ici une série d'entretiens avec des citoyens « ordinaires », qui dessinent une RDA vivante, bien différente de l'image reflétée dans les médias, les musées et les livres d'histoire.

EUGÈNE BERG

MONTÉNÉGRO. La mer de pierres. – Jean-Arnault Dérens
Nevicata, Bruxelles, 2023, 96 pages, 9 euros.

La carte au début de l'ouvrage nous l'apprend d'emblée : le Monténégro est encerclé. Croatie, Bosnie, Serbie et Albanie encerrent au cœur des Balkans ce petit pays et ses 600 000 âmes. Mais l'auteur laisse de côté les statistiques officielles pour livrer un récit vivant du Monténégro. Parmi les figures et les lieux qui scandent son histoire, on croise un prince de sang royal exilé en Bretagne, on s'arrête dans une grande ville où personne ne travaille (Cetinje), on arpente des causses pierreux émaillés de villages où les vieilles dames ont des armes, et l'on ne quitte jamais l'ombre de cette montagne qui donne au pays son nom et un peu de sa conscience nationale.

Jean-Arnault Dérens montre comment la fragile identité monténégrine triomphe des fractures et des hésitations balkaniques, rejouées ici à échelle réduite, entre slavisme, serbité, islam, orthodoxie serbe ou russe, et rapport à l'Europe. Particularité de la collection, trois entretiens avec des figures monténégrines, parmi lesquelles l'héritier de la dynastie des Petrović-Njegoš, prennent le relais du récit pour confirmer que l'indépendance du Monténégro, formellement acquise en 2006, vient de très loin.

MARIUS HEINISCH

LE RÉGIMENT AZOV. Un nationalisme ukrainien en guerre. – Adrien Nonjon
Éditions du Cerf, Paris, 2023, 274 pages, 22 euros.

Le bataillon Azov a tenu en 2014 un rôle central dans l'organisation des manifestants lors des affrontements avec la police sur le Maidan. Par la suite, ce groupe paramilitaire aux racines néonazies a-t-il influencé le reste de la société ukrainienne et gagné des positions dans l'appareil d'État ou s'est-il modéré en exprimant le patriotisme de toute une nation en danger, notamment à Marioupol ? Après une enquête de terrain, le chercheur Adrien Nonjon penche plutôt pour la seconde analyse, en pointant la dépolitisation du bataillon à mesure qu'il intégrait de nouveaux membres et passait sous le contrôle de la garde nationale. Un chapitre sur ses sources intellectuelles décrit pourtant un mouvement dont le « nationalisme révolutionnaire » voit l'Ukraine comme le pivot géopolitique d'une Europe blanche. Mais, à force d'euphémismes, l'auteur tient, pour conclure, à le distinguer du fascisme. L'explication de l'échec électoral et militant d'Azov convainc davantage : Nonjon la situe dans la récupération par les partis de gouvernement de certains éléments de la rhétorique la plus nationaliste.

ÉRIC AUNOBLE

AMÉRIQUES

UNE BRÈVE HISTOIRE DES OPÉRATIONS SECRÈTES DE WASHINGTON. – Vijay Prashad
Éditions Critiques, Paris, 2023, 192 pages, 17 euros.

En plongeant dans les déclarations accompagnant les manœuvres des puissances impériales d'hier, cet ouvrage – publié en anglais en 2020 – invite à méditer la situation politique internationale contemporaine. « *Le droit international doit traiter les indigènes comme des êtres non civilisés* », expliquait John Westlake, l'un des pionniers de la discipline, en 1894. « *L'impérialisme n'est pas le mot qui convient à notre vaste travail* », écrit le sénateur américain Albert Beveridge, en 1899. « *J'ai dit à Ramadier [président socialiste du conseil des ministres français en 1947] : "pas de communistes au gouvernement, sinon..."* », se remémorait le secrétaire d'État américain George Marshall. Nous devons « *accélérer l'effondrement* » du Venezuela, plaidait l'ambassadeur américain dans ce pays William Brownfield, en 2018, tout en notant : « *cela aura un impact sur des millions et des millions de personnes qui ont déjà beaucoup de difficultés à trouver de quoi se nourrir* ». Mais c'était hier !... Car, de Kiev à Taipei, Washington n'a plus qu'un objectif : garantir la démocratie.

RENAUD LAMBERT

MAGHREB

FACE AU COLONIALISME VERT. Transition énergétique et justice climatique en Afrique du Nord. – Sous la direction de Hamza Hamouchene et Katie Sandwell
Éditions Syllepse, Paris, 2023, 248 pages, 18 euros.

Avec l'alibi de la « transition verte », les systèmes énergétiques d'Afrique du Nord sont-ils en train de passer sous contrôle néocolonial ? Les exemples mis en avant révèlent une même logique : sous la pression des institutions internationales, les États libéralisent leurs systèmes énergétiques et, pour attirer les capitaux étrangers, supportent l'essentiel des risques économiques à la place des groupes privés. Par ailleurs, « *les énergies renouvelables posent les mêmes problèmes d'expropriation des terres et d'accaparement de certaines ressources* » que l'extractivisme. Installer une centrale électrique solaire à Ouzazzate (Maroc) pourrait sembler une bonne idée... sauf si elle consomme pour son refroidissement et son nettoyage des millions de mètres cubes d'eau, privant les habitants de cette ressource. De tels impacts sociaux restent minimisés par les institutions internationales. Raison de plus pour lire ces écrits de chercheurs nord-africains, qui réintroduisent dans ce débat une véritable analyse de classe.

AURÉLIEN BERNIER

ASIE

L'ÉTREINTE DE LA PATRIE. Décolonisation, sortie de guerre et violence à Taïwan, 1947. – Victor Louzon
Éditions de l'EHESS, Paris, 2023, 336 pages, 26 euros.

Bavure policière du Kuomintang perpétrée dans un contexte de pénurie et de rationnement, l'incident 228 (28 février) de 1947 provoque un soulèvement à Taïwan. Il s'ensuit l'instauration de la loi martiale, le débarquement d'un corps expéditionnaire venu du continent et une répression dont sont victimes des dizaines de milliers de Taïwanais. Les violences politiques sont analysées au prisme des confrontations sino-japonaises, en particulier du conflit armé de 1937-1945. La révolte s'appuie sur la militarisation de la société taïwanaise consécutive à la colonisation japonaise tandis que les nationalistes chinois mobilisent leur expérience contre-insurrectionnelle acquise durant les années 1930. Le 28 février, jour férié à Taïwan, est la référence mémorielle des affrontements idéologiques qui agitent l'île depuis la révolte étudiante de mars 2014.

DOMINIQUE DESBOIS

OCÉANIE

HÉCATOMBE OCÉANIENNE. Histoire de la dépopulation du Pacifique et ses conséquences (xvi-xx^e siècle). – Christophe Sand
Au vent des îles, Papeete, 2023, 376 pages, 33 euros.

Quarante années de fouilles ont convaincu l'archéologue Christophe Sand : les populations océaniques étaient initialement beaucoup plus nombreuses que ne l'estimèrent par la suite les démographes. Les apports techniques modernes ont révélé d'importants vestiges confirmant les premiers témoignages des explorateurs, qui signalaient des îles « *bien peuplées* ». Cinquante-deux études de cas permettent une révision méthodique des courbes démographiques. Depuis le xv^e siècle aux « *Mariannes, premier archipel (...) colonisé par les Espagnols, [où] la chute démographique de la population chamorro a dépassé 95%* », les « *hécatombes* » se succèdent jusqu'à la moitié du xx^e siècle pour certaines îles. De cette mortalité massive induite par les chocs épidémiques à répétition (variole, oreillons...) et de l'infertilité due aux maladies vénériennes, il découlera la désorganisation durable des sociétés, malgré leur « *extraordinaire adaptabilité* ».

SYLVAIN DERNE

HISTOIRE

CINQ TÊTES COUPÉES. Massacres coloniaux : enquête sur la fabrication de l'oubli. – Daniel Schneidermann
Seuil, Paris, 2023, 208 pages, 20 euros.

On hésite. Ces cinq têtes d'« indigènes » aux yeux fermés, disposées devant un autre « indigène » accroupi, le regard atone : fiction ou réalité, œuvre d'art ou photo ? Pour Daniel Schneidermann, cette image exposée au Musée de l'Armée à Paris est un « *révélateur* » au sens physique et photographique. Elle dit l'histoire de la colonisation française en Afrique, telle qu'elle se raconte en France depuis le xix^e siècle : enthousiasmante de découvertes, de couleurs, d'aventures, œuvre civilisatrice, malgré quelques dégâts inévitables. Elle dit aussi que cette histoire est oubliée de la réalité de cette conquête, qui a laissé chez l'« autre », le colonisé, une mémoire de sang et de terreur – meurtres de masse, incendies de villages, viols, éventrations ou encore décapitations... Et l'on imagine alors une autre histoire, qui n'oublierait pas l'expédition Voulet-Chanoine, en 1899, symbole des massacres commis par la France en Afrique dans sa course à l'empire.

SYLVIE BRAIBANT

POLITIQUE

L'ATTESTATION, UNE EXPÉRIENCE D'OBÉISSANCE DE MASSE. – Théo Boulakia et Nicolas Marier
Anamosa, Paris, 2023, 400 pages, 25 euros.

Le confinement de toute la population, à de rares exceptions près, au printemps 2020, en France, et l'obligation de remplir une attestation en cas de sortie engagé à poser les questions du contrôle social et du consentement, ce que font deux sociologues : « *Ce livre a donc deux versants. Le premier est consacré aux formes de la coercition d'État. Le second est réservé aux logiques du conformisme et aux figures du refus.* » Car si de nombreux pays confinèrent, la France s'est singularisée par la mise en place d'une attestation obligatoire pour toute circulation. Elle s'est dotée d'un système de surveillance généralisée, propice à une « *fabrique d'inquéttement* » collectif et à une mise en culpabilité systémique puisque chacun est désormais soupçonnable... Explorant les déclarations des autorités, leur mise en spectacle, leur application quotidienne, et analysant les diverses conduites qu'eurent les confinés, cette étude est peut-être la première à traiter de cet « *état d'urgence* » particulier.

ARNAUD DE MONTJOYE

IDÉES

Utopies au concret

CE fut un temps d'insurrection armée, et d'idées bouleversantes. Ce fut un temps où s'inventa le mot « *communisme* », où se précisa la question féministe, où s'élaborèrent des systèmes propices à l'instauration de l'égalité réelle. Les héritiers critiques des idéaux confisqués de la Révolution française, inspirés par Charles Fourier, Pierre-Joseph Proudhon, Étienne Cabet ou Karl Marx formaient un réseau d'action et de discussion. Ils connurent le plus souvent la prison et l'exil, et l'histoire officielle les a estompés, voire effacés. Ainsi, on ne connaît plus guère Pierre Leroux (1797-1871), typographe, grand lanceur d'idées, longtemps soutenu sinon vénéré par George Sand, auteur d'essais qui firent sensation, en particulier *De l'humanité* (1840). Son « *communisme* », à la fois science et religion, est une doctrine sociale fondée sur la fraternité, et qui en appelle à un nouveau régime de propriété collective. Elle peut être jugée par trop métaphysique (d'ailleurs, la métempsychose ne lui faisait pas peur) ; mais la communauté qu'il fonde à Boussac, dans la Creuse, avec sa famille, tente, concrètement, de 1844 à 1848, l'expérience d'une « *autre société* », où se conjuguent l'élaboration d'une révolution agricole, la diffusion par la presse d'idées politiques, l'égalité salariale, la démocratie

directe. Ce dont se fait l'écho Ludovic Frobert, qui imagine leurs banquets du dimanche, discussions et agapes (1)... En 1848, c'est fini.

Leroux sera député, et il s'exilera en 1851 à Londres puis à Jersey. Il désapprouvait le recours aux armes. À l'aube de la II^e République, c'est pourtant sans doute parce qu'il a un fusil à la main qu'un ouvrier parvient à retenir l'attention du gouvernement provisoire. Cet homme lui demande de reconnaître par décret le « *droit au travail* ». Il s'appelle... Charles Marche. Il va participer à des grèves armées, être membre du Club du peuple, se trouver sur les barricades de juin, puis s'exiler. On le retrouvera aux États-Unis, comme tant d'autres : le frère de Leroux y a rejoint l'une des colonies icariennes de Cabet, les amis de Marche y sont activistes politiques, lui s'engagera auprès de l'Union pendant la guerre de Sécession. Le personnage est étonnant, et énigmatique. Mais la biographie qu'Alain Rustenholz lui consacre rend compte plus largement du rayonnement alors des doctrines « *communistes* », du courage, y compris intellectuel, de leurs militants. Et c'est une émotion (2).

Maurice Lachâtre (1814-1900) fait partie de ces ardens grandioses. Il est anticlérical avec enthousiasme, et il a une passion, l'éducation du peuple. Il dirige l'édition de multiples dictionnaires, aux notices sournoisement choquantes, qui lui valent régulièrement d'être condamné à la prison. Il passe donc un nombre conséquent d'années en exil. Il faut dire qu'il affiche comme références Leroux, Cabet, Louis Blanc, en un temps d'interdictions généralisées. Il publie Eugène Sue, et ses *Mystères du peuple*, la première traduction française du *Capital* (le premier livre). Il n'a peur de rien. Il défend la cause du spiritisme, celle de l'homéopathie, s'oriente vers un socialisme libertaire, soutient la Commune, et ne fléchit jamais. Il est exactement mémorable (3).

EVELYNE PIELLER.

(1) Ludovic Frobert, *Quelques lignes d'utopie. Pierre Leroux et la communauté des imprimeurs à Boussac (1844-1848)*, Agone, Marseille, 2023, 235 pages, 18 euros.

(2) Alain Rustenholz, *Du drapeau rouge à la tunique bleue*, Éditions Syllepse, Paris, 2023, 156 pages, 12 euros.

(3) François Gaudin (sous la dir. de), *Avec la rouge bannière !*, préface de Jean-Yves Mollier, Éditions Lambert-Lucas, Limoges, 2023, 168 pages, 30 euros.

DU MONDE

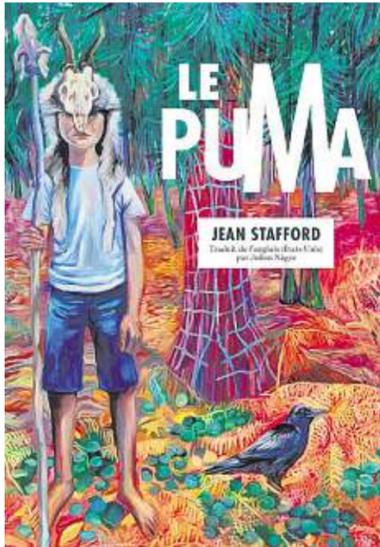
Étrange comme l'enfance

Le Puma
de Jean Stafford

Traduit de l'anglais (États-Unis) par Julien Nègre,
Beau dommage,
Paris, 2023, 208 pages, 21 euros.

Jean Stafford et sa Molly Fawcett ont été quelque peu oubliées. La première était nouvelliste et romancière, collaborait au *New Yorker* et reçut un prix Pulitzer en 1970 ; la seconde est un de ses personnages. Alors que l'une meurt en 1979 à l'âge de 63 ans, épuisée par une vie chaotique, et que l'autre demeure un être de papier, elles semblent toujours vivantes, liées et combattives. Dans une note écrite vingt-cinq ans après la parution de *The Mountain Lion* (1947, désormais traduit en français par *Le Puma*), Stafford repense à son héroïne, avec un pincement : « *Pauvre, pauvre Molly ! Je l'aimais de tout mon cœur et j'espère qu'elle repose en paix* (1). »

Mais qui est Molly Fawcett ? Une jeune fille cruelle diminuée par la scarlatine, et peu avantagée par des lunettes et des dents de travers ? Une gamine biberonnée aux aventures racontées par Mark Twain ? Une frondeuse qui s'entiche de poésie dans une Amérique raciste ? Un peu de tout cela. Ajoutons Ralph, un frère complice, deux ans d'écart mais son quasi-jumeau pendant l'enfance, deux écorchés en miroir, et une mère obsédée par les règles de bienséance dans sa banlieue de Los Angeles, deux sœurs aînées aussi fades que le « *chemisier blanc smocké* » de leur mère, un grand-père vivant à l'écart dans un ranch du Missouri, l'épouvantable pasteur flanqué de son épouse, sans parler des domestiques égarés et du chat Bouge. Dans ce monde puritain qui ne digère pas l'abolition de l'esclavage, mieux vaut savoir user de contre-feux. En la matière, Molly s'impose. Douée d'un humour cynique, elle dynamite les contraintes absurdes qui restreignent la vie. Molly ou l'art de la contrebande. Elle n'est décidément pas en harmonie avec ce qui se fait. Ainsi, « *elle trouvait que Noël était une chose bourgeoise et elle n'avait jamais reçu de cadeau qui lui ait plu mais seulement des babioles comme une boîte à cha-*



peau en cuir ou bien des fleurs confectionnées en fil de laine, à épingler sur son manteau – à supposer que des gens fassent une chose pareille ! ». Mais Stafford n'est pas sans parenté avec Elizabeth Gaskell ou Virginia Woolf. Elle sait que la subtilité d'un personnage s'obtient par les contradictions intimes, les failles masquées et une atmosphère qui lentement s'épaissit. Le premier retournement s'opère quand M^{me} Fawcett voyage un an autour du monde avec ses filles aînées et place Ralph et Molly chez l'oncle Claude, dans sa ferme du Colorado. Au revoir les déjeuner guindés, bonjour la proximité des vaches et des Rocheuses. C'est le retour aux grands espaces, dans la continuité des mythologies façonnées par *La Prairie*, de James Fenimore Cooper, ou *L'Homme pétrifié*, de la nouvelliste et photographe Eudora Welty. Littérature de frontières et veine caustique ; nature sauvage et faiblesses humaines. Le second retournement a lieu lorsque la distance s'instaure entre Ralph et Molly. L'adolescence avide remplace l'enfance blessée. Impossible de grandir, impossible de rester un enfant. Alors, au milieu de la clairière, apparaît un puma... Pour Stafford, « *la littérature est un médicament puissant : elle nous fait sortir de nous-mêmes* ». Et y revenir, troublés.

JEAN-PHILIPPE ROSSIGNOL.

(1) Les éditions Do ont publié en 2019 *Les enfants s'ennuient le dimanche*, huit nouvelles traduites par Jean-Gérard Chauviteau et Véronique Béghain, extraites du recueil *The Collected Stories of Jean Stafford*.

SOCIÉTÉ

LA COMMUNAUTÉ DISLOQUÉE. Essai sur le déclin d'une vallée industrielle. – Henri Eckert

Presses universitaires de Rennes, 2023,
154 pages, 20 euros.

Le sociologue Henri Eckert part d'une interrogation portant sur le comportement électoral paradoxal des habitants de la vallée vosgienne dont il est originaire. Il revisite le passé de l'activité textile de la haute vallée de la Thur et l'emprise du patronat local – secondé par l'Église – sur la communauté locale. Il décrit l'effondrement de ce monde, l'échec de la résistance ouvrière, les transformations sociales qui en découlent et ses effets sur la sociabilité des habitants. Vieillesse, déprise religieuse et syndicale, exode des plus jeunes, éloignement des uns et repli individuel des autres, c'est finalement le tableau angoissant de l'avènement d'un monde désenchanté que nous propose l'auteur, dans lequel dominent les logiques marchandes. L'intérêt de ce travail dépasse largement le cas spécifique étudié. Il donne des clés permettant de comprendre le succès de l'extrême droite, qui exalte une « *communauté fictive* » reposant sur des « *identités exclusives* ».

ROLAND PFEFFERKORN

TOUT PLAQUER. La désertion ne fait pas partie de la solution... mais du problème. – Anne Humbert

Le monde à l'envers, Grenoble,
2023, 72 pages, 5 euros.

« Pénurie de main-d'œuvre, civilisation de la pantoufle... Où est passé le goût de l'effort ? », interrogeait la « *une* » du *Point* du 30 juin 2022. Volatilité des personnels et difficulté à recruter dans certains secteurs (restauration, hôtellerie...) : la « *grande démission* » a passionné la presse française, surtout de droite. Le phénomène s'ajoute à celui des reconversions d'urbains diplômés que le « *désir de sens* » a conduits vers l'élevage, la permaculture ou la boulangerie. Pied de nez aux *bullshit jobs* et au néolibéralisme ? Anne Humbert, ingénieure, qui n'oublie pas les « *non-diplômés* », les « *pas cools* », « *ceux qui n'ont pas confiance en eux* », considère plutôt que « *le plus grand atout des injonctions à tout plaquer pour le néolibéralisme est l'affaiblissement des liens entre les individus. Promouvoir la désertion, c'est promouvoir le droit (et même le devoir) de rompre tous les liens, les engagements, les loyautés, pour soi-disant cheminer vers notre vrai moi (...). Nous sommes incités à faire passer notre destin individuel avant tout le reste* ». Et avant la lutte collective.

MIKAËL FAUJOUR

ÉCONOMIE

L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE 2023-2024. – OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques)

La Découverte, Paris,
2023, 128 pages, 11 euros.

Cet ouvrage collectif revient sur le récent retour en Europe d'une inflation (+ 8 % selon Eurostat) très supérieure à l'objectif (+ 2 %) de la Banque centrale européenne (BCE). Alimentée par les prix de l'énergie et des denrées agricoles, cette inflation s'est accélérée en 2022 dans le sillage de la guerre en Ukraine, le niveau de prix des matières premières reflétant l'incertitude quant aux impacts sur l'approvisionnement en hydrocarbures et céréales.

Contrastant avec la politique uniforme de resserrement monétaire conduite par la BCE, d'importantes disparités demeurent entre les vingt et un membres de la zone euro, notamment en termes de dépendance énergétique. D'un pays à l'autre, les conséquences en termes de précarité énergétique, de sécurité alimentaire mais aussi de pouvoir d'achat renforcent les inégalités sociales, même si les impacts divergent selon le profil des relations de chacun avec la Russie.

Sont également étudiés les conséquences de cette guerre sur l'orientation des systèmes de production agricole en Europe ainsi que les arbitrages en matière de sanctions commerciales.

D. D.

IDÉES

LA DESTRUCTION DE L'ÉTAT. – Maroun Eddé

Bouquins, Paris,
2023, 384 pages, 21 euros.

Alors que la souveraineté est devenue un mot-clé des discours politiques de tout bord, la destruction de l'État français se poursuit. Jeune essayiste, diplômé de philosophie politique, Maroun Eddé retrace l'histoire de ce démantèlement, dont il situe l'origine au tournant libéral des années 1980. Certains aspects sont connus : les privatisations, les différentes « *cures* » d'austérité dans l'éducation, la santé, la protection sociale... ou la destruction « *par le bas* », avec une décentralisation qui ne parvient pas à masquer le désengagement des pouvoirs publics. L'aspect le plus intéressant du livre est l'analyse de la phase « *macroniste* » de cette déconstruction, car une nouvelle étape semble franchie. Avec les réformes de la diplomatie, de la justice, du corps préfectoral, des formations à la haute fonction publique, ou encore une externalisation de l'ingénierie poussée à l'extrême par le recours quasi permanent aux bureaux de conseil privés, la casse de l'appareil d'État n'épargne plus ses fonctions centrales. De quoi faire regretter à l'auteur la planification gaullienne, pourtant loin d'être un modèle, notamment de démocratie.

A. B.

LE TRAVAIL DE PARTI DE MARX. Intervenir dans les organisations ouvrières. – Jean Quétier

Éditions de la Sorbonne, Paris,
2023, 320 pages, 25 euros.

Karl Marx est communément présenté comme un théoricien, voire un économiste ou un sociologue, sinon comme un idéologue. Pourtant, dans cette seconde partie de la moitié du XIX^e siècle qui aura vu, en Europe, assauts révolutionnaires et répressions étatiques, controverses et tentatives d'organisation au sein des regroupements ouvriers, Marx n'aura pas été qu'un commentateur. De la Ligue des communistes à l'Association internationale des travailleurs puis aux partis de la social-démocratie allemande, il aura mené une intense activité à l'intérieur de ces organisations qu'il considérait comme des laboratoires théoriques dont le cœur vivant était le respect des débats et des procédés démocratiques. Sa critique radicale s'accomplissait alors dans la prise en compte de la pratique réelle du mouvement ouvrier afin d'élaborer la constitution d'un parti ouvrier ou communiste. C'est la recherche et l'interprétation de ces activités qu'offre Jean Quétier, analysant par exemple les procès-verbaux de ces rencontres, dans cet essai érudit et loin des caricatures, issu de sa thèse de philosophie.

GILLES LUCAS

CRITIQUE DE LA RAISON RÉIFIÉE. – Benoît Bohy-Bunel et Nikos Foufais

L'Harmattan, Paris, 2023, 190 pages, 21 euros.

Les jeunes auteurs de cet ouvrage – un Français et un Grec – appartiennent à la nouvelle génération de la critique radicale. Leur ouvrage prend la forme d'un singulier dialogue philosophique autour de la critique du capitalisme et de la philosophie moderne dans les écrits de Georg Lukács et de Guy Debord. Au cœur de cette critique se trouve le concept de « *réification* », c'est-à-dire le « *devenir chose* » des rapports sociaux et inter-humains, par la médiation de la structure marchande – un concept qui occupe une place stratégique aussi bien dans *Histoire et conscience de classe* (1923), de Lukács, que dans *La Société du spectacle* (1967), de Debord. C'est en partant de ce concept que les auteurs vont proposer, dans une deuxième partie, une critique matérialiste des concepts philosophiques chez les grands penseurs idéalistes des Lumières, d'Emmanuel Kant à Georg Wilhelm Hegel – ce que Lukács interrogeait, dans son *Histoire et conscience de classe*, comme les « *antinomies de la pensée bourgeoise* ». Un ouvrage stimulant, où on regrette cependant l'absence de table des matières.

MICHAEL LÖWY

LITTÉRATURE

Cristallisations de la créolité

Pour le poète et philosophe antillais Édouard Glissant, la littérature engage une nouvelle poétique des frontières, physiques et psychiques, et l'écriture du roman offre des liaisons magnétiques et insoupçonnées entre réalité et imaginaire. C'est ce qu'offrent, aujourd'hui, certains auteurs des Antilles.

Avec son premier « *polar* », *Un non qui veut dire oui*, Jennifer Richard, la romancière d'origine normande et guadeloupéenne, dont on connaît notamment *Notre royaume n'est pas de ce monde* ou *Le Chemin de la liberté* (tous deux chez Albin Michel), nous plonge au cœur de l'archipel des Petites Antilles, à Marie-Galante (1). En prison à Saint-Martin-de-Ré, l'ancien braqueur Belfort Cuirassé, « *habitué des coups fourrés à Basse-Terre, avant de filer en métropole* », demande à son fils, Archange, ex-gendarme, de prouver l'innocence d'un détenu condamné pour viol. Parce qu'il porte « *ce nom qui agit sur lui comme une marque au fer rouge* », le fils se lance dans une enquête qui va le conduire sur la terre de ses ancêtres. Arrivé à Pointe-à-Pitre, il retrouve des sensations disparues, et lorsqu'une vendeuse lui tend des gâteaux, cannelle ou vanille, il fait mine de refuser, mais « *c'est un non qui veut dire oui...* ». Entre algues brunes et alcool fort, mensonges et trahisons, sur fond de questions écologiques et sociales et de dénonciation des « *élus pourris jusqu'à la trogne* », l'Archange ne lâchera pas...

Avec *Grand-Z'Angle*, Raphaël Confiand, fondateur du mouvement de la créolité (la revalorisation littéraire et linguistique des éléments culturels créoles, menée par Confiand, Patrick Chamoiseau et Jean Bernabé dans *Éloge de la créolité*, en 1989), dresse une galerie de portraits : Tertullien le coiffeur ; le Syrien Abdallah, propriétaire du magasin Les charmes de l'Orient ; l'étudiant en médecine Damien, venu du Morne Balai ; le père Aymeric, béké de Vendée à l'accent rocaillieux ; le boutiquier chinois Ho-Shang, à qui l'on achète sucreries et cerfs-volants (2)... Jeux de dés, carnivals, joutes de ladja (art martial martiniquais, proche de la capoeira au Brésil) et sorcellerie du quimbois prennent vie. Car tout et tous gravitent autour du grand quimboiseur de l'île, le Maître de l'Invisible, Grand-Z'Angle, ainsi surnommé parce que l'ongle de son index droit, qu'il pointe parfois comme une menace, est démesurément long. Si la nuit est le royaume de ce Fils-du-Diable-en-Personne, personne ne connaît sa véritable identité. Cette « *autobiographie imaginée* », selon l'expression de Confiand, qui s'appuie

sur la vie d'un sorcier célèbre, fait étonnamment vibrer le « *magico-religieux créole* » propre à l'auteur.

Dans *Les Derniers Jours de Richard Wagner*, Roland Brival met en scène et en abyme la découverte, par un écrivain en panne d'inspiration, de la correspondance entre Barnabé Morel, ancien esclave antillais, libéré après l'abolition de 1848 puis venu en Europe, et sa sœur restée à la Martinique (3). En 1882, Barnabé se met au service de Richard Wagner. Arrivé en gondole à l'imposant palais Vendramin, il veille sur le maître de Bayreuth, entouré de son beau-père, Franz Liszt, et de son épouse, Cosima. Lorsque le compositeur vacille en pleine rue et s'écroule dans les bras du valet, une étrange relation s'instaure entre les deux hommes. Passant du dédain à

l'amitié, le compositeur se confie peu à peu au domestique noir... L'écrivain va décider de raconter cette histoire, en dépit du peu d'intérêt de son éditrice : « *identité noire* », « *identité d'insulaire* », relecture de l'antisémitisme de Wagner, les liaisons sont bien magnétiques.

ALIOCHA WALD LASOWSKI.

(1) Jennifer Richard, *Un non qui veut dire oui*. Caraïbéditions, Petit-Bourg (Guadeloupe), 2023, 336 pages, 17,25 euros.

(2) Raphaël Confiand, *Grand-Z'Angle*. Le maître de l'invisible. Caraïbéditions, 2023, 432 pages, 21,30 euros. Également, auteur de *La Muse ténébreuse de Charles Baudelaire*, Gallimard, coll. « Folio », Paris, 2023.

(3) Roland Brival, *Les Derniers Jours de Richard Wagner*. Caraïbéditions, 2023, 416 pages, 21,30 euros.

ATLAS

Les archives du sol

Découvrir et déchiffrer un patrimoine invisible d'un million d'années : cet atlas synthétise des milliers de fouilles faites en France, métropolitaine et ultramarine, du paléolithique à nos jours, en passant par les vestiges des activités industrielles, les marques des guerres, etc. Pierres taillées, nécropoles, bijoux, squelettes, indications de la propagation de la peste..., une centaine de cartes (travail remarquable d'Aurélien Boissière), de photographies, de plans, etc., et le commentaire de ces illustrations présentent les résultats d'un siècle de travaux, tout en renouvelant les problématiques à l'usage du profane.

Dominique Garcia et Marc Bouiron, respectivement directeur et directeur scientifique et technique de l'Institut national de recherches archéologiques (Inrap), ont rassemblé une douzaine d'auteurs, responsables d'autant de chapitres précieux : ainsi, l'archéologie de la Guyane porte sur l'esclavage, le bagne, l'implantation, le peuplement ; celle des fleuves et des côtes, des routes et des mines – en plein essor – améliore nos connaissances sur les Gaulois et les Gallo-Romains.

Le déploiement des nouvelles technologies, comme celle de l'ADN en préhistoire, la réécriture d'un espace français dans une archéologie mondiale,



concourent à la richesse et au charme de ce livre, qui se lit comme un roman.

MICHEL GALY.

(1) Dominique Garcia et Marc Bouiron (sous la dir. de), *Atlas archéologique de la France*, Tallandier - Institut national de recherches archéologiques (Inrap), Paris, 2023, 336 pages, 36 euros.



ARTS

CAPTATION ET SUBVERSION – L'art à l'épreuve du capitalisme tardif. – Laurent Buffet

Les Presses du réel, Dijon, 2023, 520 pages, 26 euros.

«L'artiste, selon Maurice Merleau-Ponty en 1948, ne se contente pas d'être un animal cultivé, il assume la culture depuis son début et la fonde à nouveau.» Laurent Buffet le démontre en déconstruisant les discours des «tenants du paradigme sociologique de l'art», ceux qui tirent «de l'art un modèle d'interprétation applicable à l'ensemble de la société», en se soumettant à un «modèle hégémonique de représentation [savante]». Buffet décrypte les procès d'intention intentés aux arts d'avant-garde, depuis la critique – de gauche ou de droite – de Mai 68 jusqu'à leur assimilation postmoderniste à une industrie culturelle parmi d'autres. Issue de l'amalgame de l'artiste et du créateur-entrepreneur (de mode, de sitcom, etc.), cette interprétation fait fi de ceux qui s'ingénient à anesthésier, «dé-crée» et subvertir l'«art» – dont les artistes conceptuels. L'«animal» actuel se qualifie «comme jamais dans l'histoire moderne» par son «ignorance des formes artistiques les plus novatrices de son temps». D'où l'entreprise de l'auteur de «refonder une théorie critique de l'art».

JEAN-CHARLES AGBOTON-JUMEAU

LE STUDIO HAMMER. Laboratoire de l'horreur moderne? – Gilles la direction de Mélanie Boissonneau, Gilles Menegaldo et Anne-Marie Paquet-Deyrès

Le Visage Vert, Cadillac, 2023, 520 pages, 35 euros.

Les actes d'un colloque universitaire, consacré au studio Hammer, très actif du milieu des années 1950 aux années 1970, rappellent les trois noms qui lui sont associés : Terence Fisher, le réalisateur de deux films qui seront les symboles de «la Hammer», *Frankenstein s'est échappé* (1957) et *Le Cauchemar de Dracula* (1958), et les acteurs Christopher Lee et Peter Cushing. Ces œuvres britanniques sont représentatives d'un cinéma de genre plongeant ses racines dans la tradition littéraire gothique, sur fond d'ordre social bien campé sur ses fondamentaux aristocratiques. À quoi tiennent alors la fascination – souvent au deuxième degré – qu'elles ont exercée sur des générations de cinéphiles et leur pouvoir d'inspiration pour de nombreux cinéastes? L'intérêt des vingt-deux contributions du recueil est d'offrir un vaste champ de réponses, à travers des analyses fouillées, et de rappeler le panorama d'une production qui ne s'est pas bornée à créer une galerie incomparable de monstres, mais s'est intéressée à d'autres genres, notamment la science-fiction.

BERNARD DAGUERRE

SPORTS

PIERRE DE COUBERTIN, LE SEIGNEUR DES ANNEAUX. Aux fondements de l'olympisme. – Jean-Marie Brohm

QS? Éditions, Alboussière, 2023, 190 pages, 15 euros.

Tous les quatre ans, les médias répètent les mêmes commentaires léniants sur les Jeux olympiques alors que le sport-spectacle de compétition participe de l'idéologie dominante et de sa reproduction. Depuis les années 1970, le sociologue Jean-Marie Brohm a élaboré une théorie critique du sport dans l'esprit de l'École de Francfort, de Karl Marx et de Wilhelm Reich, autour des revues *Quel corps?* puis *Quel sport?*. Il propose ici une analyse critique étayée par des documents d'archive sur l'imposture olympique depuis l'institution du néo-olympisme moderne par Pierre de Coubertin. Il revient sur son rôle dans l'avènement d'un sport bourgeois et son affinité structurelle avec le fascisme au moment des Jeux de Berlin en 1936, qui ont selon Coubertin lui-même, «magnifiquement servi l'idéal olympique». Augmenté d'extraits de l'œuvre de ce dernier, cet essai voudrait en finir avec le mythe de la «neutralité olympique» qui n'est que la «couverture mensongère» des «compromissions politiques du CIO [Comité international olympique]».

CHARLES JACQUIER

FILMS

LA FERME DES BERTRAND. – Gilles Perret

En salles le 31 janvier, 89 minutes.

Cinquante ans de la vie d'une ferme savoyarde produisent une histoire intime, sociale, économique, puissante : dans un documentaire de 1972 destiné à la télévision, Marcel Trillat avait filmé trois frères paysans, les Bertrand. En proche voisin, Gilles Perret (*Les Jours heureux, La Sociale, Debout les femmes!*) leur consacre en 1977 un premier film, le trio cédant la ferme à un neveu. Un quart de siècle plus tard, le réalisateur revient pour une nouvelle passion familiale. Outre les questions existentielles portées par le film – le sens qu'on donne à sa vie, la notion de bonheur –, les changements vécus dans l'agriculture et la transmission des exploitations sont ici les sujets centraux. L'évolution de la pénibilité du travail sur un demi-siècle pour une agriculture contemporaine située dans une logique de marché est spectaculaire : nous en sommes aujourd'hui à la caméra 3D5G, aux robots de traite et au distributeur d'aliment automatique relié à ordinateur. Avant? «Il fallait tout faire avec rien.» Si la mécanisation a amélioré le sort des travailleurs quant aux tâches répétitives ou pénibles, «les patrons ont augmenté les cadences et les objectifs de production».

JOËL PLANTET

POÉSIE

Les chants soufis de l'amour

Du soufisme, on ne connaît souvent que son évocation par des récits de voyageurs européens (Théophile Gautier, entre autres, avec *Voyage en Algérie*), ou des manifestations «spectaculaires», généralement destinées au public : un concert de musiciens de la sphère indo-pakistanaise (*qawwals*) par exemple, comme ceux du regretté Nusrat Fateh Ali Khan, les tournois de derviches de Damas avec l'ensemble Al-Kindi ou encore le travail de la danseuse d'origine iranienne Rana Gorgani. C'est une première approche, mais le soufisme, voie mystique de l'islam, essentiellement sunnite, est bien plus...

Né quasiment avec l'islam, le soufisme n'hésite pas à utiliser les outils contemporains pour diffuser son message de paix et de spiritualité, ce qui le place en adversaire résolu de tous les djihadismes et salafismes (1). Le XIII^e siècle, qui voit son apogée avec la formation des confréries, marque le début des écrits de ses grands auteurs, comme Ibn Arabi (1165-1240), le «grand maître» andalou, auquel on attribue au moins quatre cents ouvrages, où se mêlent prose doctrinale et poésie initiatique (2).

Cette poésie soufie, lue, récitée ou chantée, individuellement ou collectivement, jouera toujours un rôle important. Leili Anvar, née en 1967 à Téhéran, de mère française et de père iranien, traductrice et savante commentatrice, enseignant la littérature et la mystique persane à l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco), en est devenue une grande passeuse. Elle a ouvert le feu avec une poétesse kurde iranienne du xx^e siècle, Malek Jân Ne'mati, puis avec Djalâl Al-Dîn Rûmî (Mowlânâ en Turquie), le poète soufi probablement le plus lu dans le monde, né au Khorassan en 1207 et mort en 1273 à Konya en Anatolie, où il composera son œuvre monumentale, le *Mathnawî*. Initié au samâ par son maître Shams, il sera à l'origine de l'ordre mevlevî, celui des célèbres derviches tourneurs (3).

Rûmî disait d'un de ses prédécesseurs : «Attâr a parcouru les sept cités de l'Amour et

moi je ne suis encore qu'au coin de la rue.» En 1190, Farid Al-Din Attâr, lui aussi du Khorassan, a écrit *Le Langage des oiseaux*, l'histoire de milliers d'oiseaux partis, emmenés par une huppe, à la recherche de Simorgh, l'oiseau mythique, manifestation du divin. Après de multiples embûches et la traversée de sept vallées, les trente survivants découvriront que leur voyage n'était qu'un cheminement intérieur les conduisant à eux-mêmes. Il n'existait de ces 4724 distiques en vers qu'une traduction de référence, celle en prose de l'orientaliste et indianiste Joseph Héliodore Garcin de Tassy datant de 1857. Leili Anvar en propose une autre, en vers, qui entend privilégier la «jubilation du récit» (4).

Elle avait auparavant traduit *Leyli et Majnûn*, rédigé en 1484 en persan par le poète soufi Jâmi, lui aussi natif du Khorassan, inspiré des poèmes lyriques du VIII^e siècle (5). Ces écrits d'un homme, Qays, à l'intention d'une femme, Laylâ, sont rapidement devenus l'histoire d'amour la plus célèbre de tout l'Orient arabo-musulman et même au-delà. Succédant à la version de 1188 du Persan Nezâmi, Jâmi, comme l'explique Anvar, fait de la tragédie d'un poète bédouin qui, se voyant refuser la main de la femme aimée, devient fou (*majnûn*) et part vivre dans le désert au milieu des bêtes sauvages «une initiation spirituelle par l'amour», la bataille de Majnûn devenant «celle du lecteur qui, lui aussi, veut croire en ses rêves». Présenté sous coffret et illustré de 180 miniatures issues de tout l'Orient, ce livre est une véritable œuvre d'art.

JEAN-LOUIS MINGALON.

(1) Le nombre des soufis dans le monde, très difficile à évaluer, se situerait entre 300 et 400 millions d'adeptes, avec une forte présence de femmes, dont le rôle ne cesse de croître.

(2) Cf. Éric Geoffroy, *Le Soufisme. Histoire, fondements et pratiques de l'islam spirituel*, Eyrolles, Paris, 2022, 208 pages, 12 euros.

(3) Leili Anvar, *Rûmî. La religion de l'amour*, Entrelacs, Paris, 2011.

(4) Farid Al-Din Attâr, *Le Cantique des oiseaux*, Éditions Diane de Selliers, Paris, 2023, 400 pages, 29 euros.

(5) Jâmi, *Leyli et Majnûn*, Éditions Diane de Selliers, 2021.

MUSIQUE

Des bonnes ondes?

La musique planante redescend parmi nous. En 2021, une étude de la société américaine Chartmetric, spécialiste de l'analyse de données générées par l'industrie musicale, concluait que les musiques *ambient* étaient l'un des trois genres (avec le classique et les chansons pour enfants) à avoir gagné des auditeurs durant la pandémie. «*Comme si le fond de l'air, politiquement et socialement chargé, les effets délétères de la pandémie sur le moral collectif poussaient les mélomanes à trouver refuge dans les rassurantes mélodies des compositeurs ambient*», constatait alors le quotidien québécois *Le Devoir* (9 janvier 2021). Cette tendance n'a cessé de s'affirmer. Des bandes originales de séries dystopiques aux playlists d'ambiances atmosphériques, *l'ambient* ruisselle de partout et les artistes sont interchangeables. Les plates-formes de streaming en proposent pour la relaxation, la méditation, le petit déjeuner... et évidemment pour le télétravail, les «bonnes ondes» ayant des effets propices à la concentration.

Mais de quelle *ambient* parle-t-on? Sur son album manifeste de 1978 (1), le musicien et producteur britannique Brian Eno, inventeur du mot, le décrivait comme une musique environnementale, à la fois «*périphérique et intéressante*». Or la version vaporeuse offerte aux nouvelles générations n'est ni l'une ni l'autre : la nappe est réduite à son strict statut utilitaire, jadis conceptualisé par le compositeur français Érik Satie (2). C'est le présent de la *muzak*, fond sonore aseptisé, inévitable naguère dans les grandes surfaces.

Dans cette mer de sonorités analogiques qu'on imagine bien confiées demain aux intelligences artificielles, il reste encore de singuliers archipels, à l'instar du label belge Sub Rosa. La sortie chez ce dernier des réinterprétations, par l'ensemble toulousain Dedalus (3), des œuvres pionnières d'Eno en solo, coule de source (4). Sous les instruments – dont un vibrapone et des violons – des onze musiciens emmenés par Didier Aschour, ce n'est plus la mélancolie des

années 1970 qui est convoquée, mais la solastalgie (5) du XXI^e siècle.

Eno, qui démarra sous les paillettes de Roxy Music, a toujours fait évoluer son *ambient* sur des territoires identifiés, qu'ils soient pop, jazz, ou électro, à l'image de son dernier album sorti cette année avec le jeune musicien Fred Again (6). Pour l'inconnu et l'inconfort – qui requiert donc une écoute attentive – il faut plutôt chercher du côté de son contemporain et compatriote le musicien et chroniqueur David Toop, auteur d'un livre – somme sur *l'ambient* (7). Sa dernière œuvre est le fruit d'un travail sur le «*potentiel physique de la musique*» mené avec le musicien australien Lawrence English, fondateur du label Room 40. Sur *The Shell That Speaks The Sea* (8), le duo parcourt un sentier de traversée oppressant à travers une nature viciée, où les bruits blancs électroniques et les échos de gong côtoient des sons d'insectes et d'oiseaux australs réduits à leurs fréquences hertziennes – expérience psychique et émotionnelle, tous sens dehors, un peu comme si on marchait sur la surface craquelée d'un lac gelé prête à céder. Cette *ambient-là* n'est pas adaptée au télétravail.

JEAN-CHRISTOPHE SERVANT.

(1) *Ambient 1 : Music for Airports*.

(2) Sous le nom de «musique d'ameublement», qui doit être entendue sans être écoutée.

(3) Ensemble de musique contemporaine, associé au GMEA - Centre national de création musicale d'Albi-Tarn.

(4) *Brian Eno Performed by Dedalus Ensemble*, Sub Rosa, 2023, <https://subrosalabel.bandcamp.com>

(5) Ce terme, inventé par Glenn Albrecht en 2005, désigne la détresse psychique suscitée par les changements (notamment environnementaux) que le sujet perçoit.

(6) Brian Eno et Fred Again, *Secret Life*, Text Records, 2023.

(7) *Ocean of Sound : Ambient Music, mondes imaginaires et autres voix de l'éther*, Éditions de l'Éclat, coll. «Kargo», Paris, 2022, 448 pages, 12 euros. Du même auteur, *Inflamed Invisible. Recueil d'écrits sur l'art et le son (1976-2018)*, Éditions Jou, Alfortville, 2023, 312 pages, 23 euros.

(8) David Toop et Lawrence English, *The Shell That Speaks The Sea*, Room 40, 2023. En écoute et en vente sur Bandcamp.

REVUES N° DE FÉVRIER

□ **THE NEW YORK REVIEW OF BOOKS.** Une politique américaine dominée par la gérontocratie; pendant le Covid, les dépenses sociales jugées impossibles aux États-Unis ont été engagées avec des résultats probants. (Vol. LXXI, n° 21, 18 janvier; bimensuel, 9,95 dollars. – New York, États-Unis.)

□ **MONTHLY REVIEW.** Le fils d'Ethel et de Julius Rosenberg, un couple de New-Yorkais communistes arrêtés pour espionnage au profit de l'URSS, condamnés à mort et exécutés, revient sur le procès de ses parents. (Vol. 75, n° 7, décembre; mensuel, 4,50 euros. – New York, États-Unis.)

□ **THE DIPLOMAT.** Le «test de Litmus» des élections indonésiennes ou comment un tortionnaire accusé de crimes contre l'humanité pourrait devenir président. La position chinoise sur le conflit israélo-palestinien. (N° 110, janvier; mensuel, abonnement annuel : 30 dollars. – Washington, DC, États-Unis.)

□ **LATIN AMERICAN PERSPECTIVES.** Une livraison consacrée à la pandémie de Covid-19 : son impact sur l'éducation des femmes, sur la protection sociale, sur le secteur du tourisme... (N° 251, vol. 50, janvier; mensuel, 51 dollars par an. – Thousand Oaks, États-Unis.)

□ **TEMPURA.** Cinq nouvelles inédites. Enquête sur une usine de production de laine de haute qualité, dont l'existence est menacée par l'essor de la *fast-fashion*. (N° 16, hiver; trimestriel, 16 euros. – Paris.)

□ **ASIE REPORTAGES.** Le tabou de l'inceste aux Philippines. La danse sacrée du Cambodge. (N° 226, janvier, quatre numéros par an, 12 euros. – Asnières-sur-Seine.)

□ **MAGHREB-MACHREK.** Quels sont l'importance et le rôle des classes moyennes en Afrique du Nord et au Proche-Orient? (N° 254-255, 2023/2, trimestriel, abonnement annuel : 86 euros. – Paris.)

□ **QUESTIONS INTERNATIONALES.** Ce numéro universitaire se penche sur vingt ans de délitement progressif du système de relations internationales. Une période marquée par l'unilatéralisme américain et la montée en puissance de la Chine. (N° 122, décembre-janvier; bimestriel, 10,90 euros. – Paris.)

□ **POLITIQUE ÉTRANGÈRE.** Les désormais très prisée notion de «Sud global». Qui compose cette entité? S'inscrit-elle vraiment dans une hostilité ouverte vis-à-vis de l'Occident? (Vol. 88, n° 4, hiver 2023, trimestriel, 23 euros. – Paris.)

□ **CONFLITS.** Une analyse en plusieurs volets du conflit à Gaza, la stratégie d'Israël, engagé dans une guerre sans fin, les calculs du Hamas, le rôle de l'Iran et les risques pour l'Europe. (N° 49, janvier-février; bimestriel, 9,90 euros. – Paris.)

□ **ACTES DE LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES.** Apprendre à attendre en prison; les files d'attente socialement stratifiées pour l'attente aux soins d'urgence; placement d'enfant ou dépossession des parents des classes populaires. (N° 250, trimestriel, décembre, 18,50 euros. – Paris.)

□ **ESPRIT.** Comment l'Église défend le chaste mariage? Divorce thatchérien versus divorce social? La fraternité comme remède aux maux du libéralisme? Un dossier sur la famille, pour en finir avec elle, puis la refaire... (N° 505-506, janvier-février; mensuel, 20 euros. – Paris.)

□ **REGARDS SOCIOLOGIQUES.** Prendre soin de soi, pratiquer le yoga ou la méditation : des pratiques médiatisées, un marché. Plusieurs articles explorent l'univers du développement personnel. (N° 61-62, second semestre, 15 euros. – Créchy.)

□ **COMMENTAIRE.** Texte d'une conférence de Raymond Aron en 1969 où il constate la domination par les États-Unis d'une Europe qui «se met au balcon de l'histoire». Les sanctions économiques, un outil qui ne cesse d'être utilisé avec une efficacité décroissante. (N° 184, hiver; trimestriel, 31 euros. – Paris.)

□ **FUTURIBLES.** La part de la France dans les publications scientifiques mondiales ne représente plus que 2,1 %. Toujours significative dans certains domaines (les mathématiques ou les sciences humaines), elle est très faible dans l'informatique ou l'intelligence artificielle. (N° 458, janvier-février; bimestriel, 22 euros. – Paris.)

□ **CAHIERS D'HISTOIRE.** À l'approche des Jeux de Paris 2024, la revue s'interroge sur le déni de politisation dans le sport. Elle met en évidence le «cadre médiatique» qui entretient le «consensus olympique». (N° 158, juillet-septembre; trimestriel, 17 euros. – Paris.)

□ **ÉTUDES RURALES.** Les jeunesses rurales, leurs conditions d'existence, leur vision du monde, au fond pas si différentes de celles qui prévalent ailleurs dans la société. (N° 210, juillet-décembre; semestriel, 32,50 euros. – Paris.)

□ **POLITIQUE.** Héritage : moins taxer la succession du capital constitué par le travail du défunt, davantage celle des biens dont il avait lui-même hérité. (N° 124, décembre; trimestriel, 12 euros. – Bruxelles, Belgique.)

□ **L'OURS.** Célébration de M. Raphaël Glucksmann, continuateur d'«un combat dont son père fut l'un des héros, l'antitotalitarisme». Conflit israélo-arabe : jusqu'à la visite d'Anouar El-Sadate à Jérusalem en 1977, les torts auraient été «essentiellement du côté palestinien». (N° 533, janvier-février; mensuel, 60 euros par an. – Paris.)

□ **RAISON PRÉSENTE.** Intelligence artificielle, «gains de fonction» pour rendre les virus plus infectieux, géo-ingénierie climatique : tout est-il souhaitable en recherche? (N° 228, quatrième trimestre, 19 euros. – Paris.)

LITTÉRATURE

Les styles du travail

Raconter la condition ouvrière de l'intérieur semble susciter depuis quelque temps un regain d'intérêt, dont témoignent des journalistes en « immersion ». Mais c'est par l'invention d'un style qu'émerge, au-delà de la simple véracité, la vérité.

PAR FRANÇOIS ALBERA *

APRÈS *À la ligne*, de Joseph Ponthus, ouvrier intérimaire dans une conserverie de poissons et aux abattoirs, qui remporta notamment le prix Eugène Dabit du roman populiste en 2019, le cheminot Mattia Filice, dans le roman *Mécane*, relate son expérience de conducteur de train (1). Peut-on penser que se renoue le lien avec la littérature prolétarienne des années 1920 ? Se manifesterait-il ainsi, à des décennies de distance, une réponse aux incitations faites aux travailleurs de témoigner de leur condition dans des récits qualifiés, selon les endroits, de « reportage » ou « factuels » ? Dans les années 1920, *L'Humanité* consacrait ainsi une page aux correspondants ouvriers et paysans : « Notre Citron », par exemple, rédigée par les correspondants des usines Citroën, racontait ce qu'il en était des conditions de travail, de la rationalisation et de son corrélat, la diminution du prix des pièces payé aux ouvriers, et rendait compte de l'exploitation des femmes et de l'autoritarisme des chefs. Mais avec Ponthus ou Filice, on a affaire à des projets littéraires, et il n'est pas si courant qu'une œuvre romanesque ou poétique portant sur le monde du travail émane d'un de ses acteurs et non d'un observateur – fût-elle soucieuse de restituer jusqu'aux mots du milieu décrit (Émile Zola dans *Germinal* ou Roger Vailland dans *325 000 Francs*). Roger Garaudy s'était aventuré, dans son roman *Le Huitième Jour de la création* (Hier et Aujourd'hui, 1946), à évoquer l'activité d'un linotypiste dans un style qui fut moqué par Roland Barthes pour sa soumission au « réalisme bourgeois » (*Le Degré zéro de l'écriture*, Seuil, 1953). Les écrivains prolétariens – d'Henry Poullaille à André Stil –, souvent d'origine ouvrière, avaient connu, pour certains, l'expérience du travail en usine, dans la mine ou sur les rails ; mais il restait exceptionnel que leurs livres fussent écrits pendant cette période-là.

Le sujet, le projet, semblait passé de mode. On assiste pourtant depuis plusieurs années à un renouveau d'intérêt pour l'expérience ouvrière ou celle de l'exploitation, qui font l'objet de multiples restitutions par des journalistes se mettant « dans la peau » des travailleurs (Olivia Mokiejewski, Florence Aubenas, Geoffrey Le Guilcher) (2). Écho actuel des démarches de quelques intellectuels d'autrefois, comme Simone Weil dans les années 1930, ou Robert Linhart, choisissant de travailler en usine à l'automne 1968 – ceux qu'on appelle les « établis ». Ces récits trouvent presque toujours désormais un prolongement. *L'Établi*, de Robert Linhart (Éditions de Minuit, 1978), déjà joué au théâtre (2018), a récemment été transposé au cinéma par Mathias Gokalp. Aubenas a été adaptée au théâtre en 2018 et au cinéma en 2021, par Emmanuel Carrère ; *À la ligne* a été porté sur scène et également mis en musique en 2019-2020 (Michel Cloup, Pascal Bouaziz). Comme Ponthus hier, Filice rencontre un vif succès, critique et public. Il semble que le désir du lecteur ne se porte plus sur la seule enquête journalistique ou l'étude sociologique et pas davantage sur la fiction – rare, par ailleurs. Leur sont préférées les expériences qu'on appelle « immersives », garantes de véracité. Pourtant... « Si quelqu'un, venu du dehors, pénètre dans une de ces îles et se soumet volontairement au malheur, pour un temps limité, mais assez long pour s'en pénétrer, et s'il raconte ensuite ce qu'on éprouve, on pourra facilement contester la valeur de son témoignage. On dira qu'il a éprouvé autre chose que ceux qui sont là d'une manière permanente. On aura raison s'il s'est livré seulement à l'introspection ; de même s'il a seulement observé » (Simone Weil, « Expérience de la vie d'usine », dans *La Condition ouvrière*, Gallimard, Paris). En effet, quel que soit le degré d'« immersion », se pose le problème du point de vue adopté pour rendre compte de ce qui a été vécu par rapport à ceux qui le vivent et n'ont pas le souhait ou les moyens de témoigner. Ce qui passe par le travail de l'écriture. Ce que Ponthus et Filice atteignent, par le moyen du style, c'est une vérité – que nourrit le passage par l'imaginaire, les affects, la mémoire. Ponthus s'est distingué des autres écrivains avec un récit sans ponctuation, en « vers libres ». On retrouve ce passage « à la ligne » chez Filice, qui, avant d'être cheminot, fut projectionniste de cinéma (d'où ces éclats de lanterne



AGNÈS GUILLON. – « Nuit gare du Nord », 2013

magique, de *Stalker* à *Shining*, qui illuminent ça et là son texte). Son écriture est à la fois heurtée et lyrique (« la caténaire est un instrument de musique à une corde et le train son archet »), déliée et synopée, documentaire et onirique, rythmée par les voyages, de fret d'abord puis de passagers, avec des interpolations en d'autres langues, des interpellations, et un dialogue imaginaire constant avec les deux grands-mères du narrateur, la Calabraise et la Bretonne. Au plus fort de sa proximité avec sa locomotive, le mécano se fait machine (une déconvenue amoureuse est « une rupture d'essieu », il y a des « tirefonds » dans un regard), mais surtout on l'entend monologuer, chanter, rêver, on entre dans le kaléidoscope multilingue de sa « défonce » maîtrisée, tiraillée entre l'angoisse (rater le signal rouge ?) et la rigolade (réminiscence de ses échanges avec ses « potes », Ach, Kamal, Yann...).

Ce roman provient exclusivement de l'épreuve même du travail et de ce qui précède son exercice : la formation, les tests, le simulateur, les examens. L'auteur a conçu son texte sur un mode initiatique, chevaleresque même (« L'apprentissage du chevalier sans armure ni épée ni cheval » : le chevalier, c'est le Mécano, figure qui synthétise tous les mécaniciens). Il faut dire que, partis à douze, les candidats au métier ne seront plus que quatre après une année d'épreuves. Mais l'initiation n'est pas uniquement technique, elle permet aussi l'entrée dans la communauté des mécanos, invisible au voyageur. Elle est faite de ces horaires décalés, ces attentes vaines, ces « découchers » (le mot entrera-t-il dans le dictionnaire Le Robert ?) dans un dépôt terminal, jusqu'au lendemain où l'on croise les collègues, parfois en coup de vent, sur un quai, quand on vient chercher sa « feuille », où se tissent cependant cette communauté et ses solidarités.

SOUS le couvert de 2023, dans une période de luttes sociales et de grève, notamment à la Société nationale des chemins de fer français (SNCF), *Mécane* prend alors une vive actualité : les bavardages ministériels et présidentiels sur les changements des conditions de travail ne justifiaient plus les « régimes spéciaux » – devenus des « privilèges » – sont pulvérisés à sa lecture. Justement, un isolateur défectueux, « empilement d'assiettes ou de verre trempé », éclate en pleine vitesse, transperce la vitre frontale de la motrice et blesse le Mécano à la tête. Heureusement un collègue était monté avec lui, qui prenait son service plus loin sur la ligne. Il donne l'alerte, fait gagner de précieuses minutes aux secours. « La pédale de l'homme mort ne remplace pas un deuxième agent »... Mais le chef ne l'entend pas ainsi. En 1911 déjà, dans *Le Rail*, Pierre Hamp montrait le cynisme de la hiérarchie à l'endroit des « exécutants » (3). L'ex-Compagnie des chemins de fer – le Paris-Lyon-Marseille (PLM) de l'époque – a toujours raison, les accidents ne peuvent être que des fautes – d'un aiguilleur, d'un mécanicien – et ne sauraient être imputés à des conditions de travail, à l'état du matériel, aux injonctions à respecter l'horaire, quitte à transgresser les règles de sécurité... On l'a vu encore récemment en Inde et en Grèce (4), dix ans après Brétigny-sur-Orge (2013) : « défaillance humaine ». Le discours technique qui résout tout, c'est dans les livres, selon le narrateur, ça ne se passe pas ainsi dans la vie, où le Mécano a affaire à des circonstances, des matériaux, des pesanteurs. Dans la

vie surviennent des pannes qui ne figurent pas dans le guide : il faut alors que le Mécano innove, invente. C'est dans le rapport physique et même passionnel du mécanicien avec sa machine que Filice nous fait entrer. On retrouve par moments la Lison de Lantier – le surnom de sa locomotive – dans *La Bête humaine* et ce n'est pas un des moindres mérites de ce livre, en dépit du passage de la vapeur à l'électricité (via le diesel), que de lester de tout son poids, parfois de sa sensualité, la machine avec laquelle le mécanicien est en couple, dont il connaît les rouages et les soupapes, la pesanteur et donc l'inertie quand il faut l'arrêter inopinément (quelqu'un sur la voie, une traversée de sangliers, un oiseau pris dans le pantographe), de nous montrer de quelle manière il faut parfois bricoler pour arrêter une fuite d'air dans le compresseur... Comme travaillait autrefois, dans le récit de Linhart, Demarcy, le vieil ouvrier retoucheur de portières, à son établi, un véritable instrument avec lequel il faisait « corps », qu'il avait « bricolé, confectionné lui-même, modifié, transformé, complété ». Un ouvrier-artisan, à l'opposé de l'ouvrier à la chaîne soumis à la machine et aux gestes répétitifs (« Un coup de pouce, un caoutchouc planté, un coup de pouce, un caoutchouc planté, pouce, caoutchouc, pouce, caoutchouc, un siège fini. J'en place un autre, cadre vide »). Quand le Bureau des méthodes débarquera dans l'atelier et décidera, pour « rationaliser », d'éliminer cet établi atypique, personnel, il désorganisera le travail jusqu'ici sans faute de l'ouvrier, humilié par ces messieurs qui n'ont pas de temps à perdre à l'écouter. L'humiliation, un des éléments principaux que Weil retenait de la « servitude ouvrière », alors que « l'usine pourrait combler l'âme par le puissant sentiment de vie collective » (*La Condition ouvrière*).

C'est cette sorte de joie là qui rayonnait par moments dans le film *La Roue*, d'Abel Gance (1923), récemment restauré et rendu à sa grandeur originelle. Il subjuga Ezra Pound et Fernand Léger parce que le monde des signaux, des pistons, des manomètres advenait à la représentation. Le spectateur ressentait la vitesse et le danger. Mais Gance mettait aussi en scène une tragédie, celle de Sisif, mécanicien d'une locomotive Compound – avec laquelle il essaiera de se donner la mort et dont il accompagnera l'agonie avant d'être, à demi aveugle, relégué sur le train à crémaillère de Saint-Gervais. Il mourra face au mont Blanc, le modèle réduit de sa locomotive entre les mains. Le cinéaste s'était inspiré du roman de Hamp mais s'en était beaucoup éloigné, car Hamp s'efforçait de dépendre un collectif dont les acteurs n'étaient que momentanément individués. Gance retrouvait Zola. Filice – sans la grandiloquence gancienne, mais avec son propre sens de la grandeur, drolatique, distancée, synopée – partage sa vision cosmique, mythologique, épique. Faisant vivre, au-delà de la seule véracité, une vérité qui ouvre au « puissant sentiment de la vie collective ».

(1) Joseph Ponthus, *À la ligne. Feuilles d'usine*, La Table ronde, Paris, 2019 ; Mattia Filice, *Mécane*, POL, Paris, 2023.

(2) Olivia Mokiejewski, *Le Peuple des abattoirs*, Grasset, Paris, 2017 ; Florence Aubenas, *Le Quai de Oustreham*, Éditions de l'Olivier, Paris, 2010 ; Geoffrey Le Guilcher, *Steak Machine*, Éditions Goutte d'or, Paris, 2017.

(3) Pierre Hamp, *Le Rail*, réédition numérique, comme l'ensemble de *La Peine des hommes*, dont il est l'un des volumes.

(4) Lire Éliane Perriguet, « L'odyssée fatale des chemins de fer grecs », *Le Monde diplomatique*, mai 2023.

REVUES N° DE FÉVRIER

□ **CHRONIQUE INTERNATIONALE DE L'IRE.** Comment les syndicats se positionnent sur la question de la transition au changement climatique ? Une réponse pays par pays. (N° 184, décembre, trimestriel, gratuit. – Noisy-le-Grand.)

□ **ÉTUDES.** Quel est l'avenir d'Israël après sa riposte dévastatrice contre le Hamas dans la bande de Gaza : un entretien avec l'historien Élie Barnavi très critique à l'encontre du premier ministre Benjamin Netanyahu, dont il fut pourtant un relais quand il était ambassadeur en France. (N° 4310, décembre, mensuel, 13,50 euros. – Paris.)

□ **RELATIONS.** Un dossier sur la notion de « transmission », envisagée sous un angle anthropologique, religieux, culturel... Également au sommaire : la place croissante du privé dans le système de santé québécois. (N° 823, hiver, trimestriel, 9,95 dollars canadiens. – Montréal, Canada.)

□ **LES DÉBATS DE L'ITS.** Quel avenir pour la gauche en France et dans le monde ? Un rappel : à son congrès de 1971, le Parti socialiste unifié (PSU) dirigé par Michel Rocard s'était rallié à la dictature du prolétariat. (N° 14, décembre, semestriel, 10 euros. – Éditions du Croquant, Vulaines-sur-Seine.)

□ **IMAGINE.** Une enquête sur le rôle économique des sans-papiers en Belgique ; un saisissant reportage photographique dans les mines de Lithium du Chili ; quand l'intelligence artificielle gère notre énergie. (N° 159, hiver, trimestriel, 15 euros. – Liège, Belgique.)

□ **PLEIN DROIT.** Consacré au racisme, le dossier analyse la traque subie par les Subsahariens en Tunisie, les massacres aux frontières de Ceuta et Melilla, la racialisation des rapports sociaux à Mayotte, le droit de la nationalité... (N° 139, décembre, trimestriel, 12 euros. – Paris.)

□ **CAMPAGNES SOLIDAIRES.** La pollution des sols par les microplastiques serait bien plus importante que celle des océans. (N° 400, décembre, mensuel, 6 euros. – Bagnolet.)

□ **SILENCE.** Bailleurs sociaux et collectivités exercent une pression à l'écologie plus forte et intrusive vis-à-vis des classes populaires que vis-à-vis des groupes sociaux dont l'empreinte carbone est bien plus élevée. (N° 528, janvier, mensuel, 5,20 euros. – Lyon.)

□ **FAKIR.** Une enquête sur la grande distribution et ses nombreuses victimes : ses salariés, ses gérants, ses fournisseurs. Quand l'Assemblée nationale se penche sur les accidents du travail. (N° 110, décembre-février, trimestriel, 3 euros. – Amiens.)

□ **L'ÉMANCIPATION SYNDICALE ET PÉDAGOGIQUE.** Rentrée 2024 : pour les personnels de l'éducation, la formation sur le temps de travail est progressivement supprimée, sauf une, visiblement prioritaire : « laïcité et valeurs de la République ». (N° 5, janvier, mensuel, 5 euros. – Périgny.)

□ **COURANT ALTERNATIF.** Quel est le projet de l'extrême droite pour l'école ? Analyse de la crise politique au Sénégal. (N° 336, janvier, mensuel, 5 euros. – Reims.)

□ **ÉTINCELLES.** Un numéro consacré au centième anniversaire de la mort de Lénine, ce « géant de l'histoire » dont se revendique la revue, pour rejeter la « bouillie fangeuse » des médias dominants « à base d'antisovétisme recuit ». (N° 57, janvier, trimestriel, 6,50 euros. – Liévin.)

□ **IMPRECOR.** Un panorama complet sur la guerre qui oppose Israël aux Palestiniens avec une description des effets délétères de la situation d'apartheid imposée par le régime de Tel-Aviv. (N° 715, décembre, mensuel, 5,50 euros. – Paris.)

□ **PARTISAN MAGAZINE.** La résurgence révolutionnaire en Iran symbolisée par le mouvement protestataire des femmes. Avec un état des lieux sur le mouvement syndical iranien. (N° 22, novembre, mensuel, 4 euros. – Saint-Denis.)

□ **ÉCHOS DU MONDE.** Une analyse sur les conséquences catastrophiques pour l'humanité de la crise au Proche-Orient et un dossier critique sur l'extractivisme et ses dégâts. (N° 327, décembre, trimestriel, 6,50 euros. – CCFD-Terre solidaire, Paris.)

□ **LA LETTRE DES ENSEIGNANTS POUR LA PAIX.** Lors de la conférence générale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) en novembre dernier, récit des tensions au sujet de l'inscription à l'ordre du jour d'une recommandation sur la guerre à Gaza, l'accusation par la Russie d'un « génocide linguistique » en Ukraine, etc. (N° 139, bimensuel, 5 euros. – Palaiseau.)

□ **1895.** Revue d'histoire du cinéma. Pour son centième numéro, la revue réaffirme, au fil du rappel de quelques articles majeurs, sa singularité à la fois savante et flâneuse, qu'illustreront les « images-pensées » de Jean-Michel Alberola. (N° 100, automne 2023, trois numéros par an, 20 euros. – Paris.)

□ **BRASERO.** Revue de contre-histoire. Rythmée par une précieuse iconographie, cette livraison a souvent le charme de l'inattendu. Parcours de la science-fiction soviétique, retour sur John Ruskin, découverte de Lucie Cousturier, peintre proche de Félix Fénéon... (N° 3, novembre, parution annuelle, 22 euros. – L'Échappée, Paris.)

Retrouvez, sur notre site Internet, une sélection plus étoffée de revues : www.monde-diplomatique.fr/revues

Au parloir avec Julian Assange

PAR CHARLES GLASS *

Il est 14h30 ce mercredi 13 décembre lorsque Julian Assange fait son entrée dans l'espace visiteurs de la prison de haute sécurité de Belmarsh, dans le sud-est de Londres. Avec son mètre quatre-vingt-huit, sa crinière blanche et sa barbe bien taillée, le lanceur d'alerte et fondateur de WikiLeaks détonne au milieu de la colonne de prisonniers. Plissant les yeux, il scrute la salle à la recherche d'un visage familier parmi la foule d'épouses, de sœurs, de fils et de pères de détenus. Je l'attendais à l'endroit qui m'a été assigné, le point D-3 – un îlot parmi une quarantaine d'autres semblables, formé d'une petite table basse et de trois chaises rembourrées, deux bleues et une rouge, vissées dans un parquet qui rappelle celui d'un terrain de basket. Nos yeux se croisent, nous nous avançons et nous prenons dans les bras. Cela fait six ans que nous ne nous sommes pas vus. Je ne peux m'empêcher de lâcher : « Tu es pâlot. » Avec un sourire espiègle que je lui connais bien, il réplique : « On appelle ça la pâleur du prisonnier. »

Depuis qu'en juin 2012 il a trouvé refuge dans la toute petite ambassade de l'Équateur à Londres, Julian n'a pas mis le nez dehors – hormis pendant une minute quand les policiers l'ont jeté dans leur fourgon. Ici, où il a été écroué le 11 avril 2019, on ne lui laisse pas voir la lumière du jour. Il est enfermé dans sa cellule vingt-trois heures sur vingt-quatre, et son unique heure de « promenade » se déroule entre quatre murs, sous l'œil des gardiens.

Les formalités d'enregistrement et de sécurité commencent au centre d'accueil des visiteurs, un bâtiment de plain-pied séparé de la prison, aussi lugubre qu'une cantine des années 1950 dans une peinture d'Edward Hopper : tables bas de gamme, chaises fatiguées, lumière blafarde, des rangées de casiers vitrés le long des murs. Une dame chaleureuse me propose de prendre un café, puisque je suis en avance. Je me dirige vers une kitchenette rudimentaire où un homme arrose d'eau bouillante un fond de café soluble.

Vingt minutes plus tard, la porte d'un bureau adjacent s'ouvre et la queue pour obtenir les laissez-passer commence à se former. Trois agentes en uniforme sont assises derrière un haut guichet. Quand j'annonce mon nom, la femme qui me fait face consulte son ordinateur : « Vous êtes là pour M. Assange ? » Polie, presque aimable, elle prend les empreintes de mes deux index et me fait signe de regarder la caméra fixée au-dessus de nos têtes pour la photographie.

Avisant les trois ouvrages reliés que j'ai l'intention de donner à Julian, elle m'invite à les présenter à sa voisine. En plus de mon dernier essai, *Soldiers Don't Go Mad* – l'histoire d'un hôpital psychiatrique pour

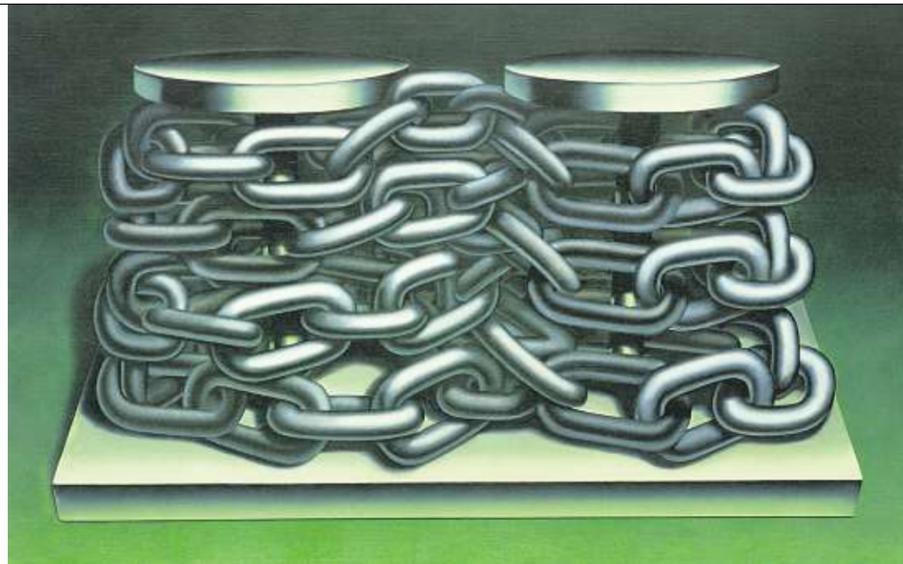
officiers en état de choc pendant la première guerre mondiale –, j'ai apporté le nouveau roman de Sebastian Faulks, *The Seventh Son*, ainsi que *Pegasus : The Story of the World's Most Dangerous Spyware*, une enquête de Laurent Richard et Sandrine Rigaud. Mon interlocutrice découvre la dédicace pour Assange que j'ai inscrite sur la page de titre de mon livre et m'informe qu'il sera impossible de le lui remettre. « Pourquoi cela ? » – la question à ne pas poser dans une prison. Réponse : les ouvrages destinés aux détenus ne doivent porter aucune inscription. Je proteste : ce n'est pas un code secret, juste ma signature sur un livre que j'ai écrit. Cela ne change rien. C'est la règle. Elle me demande d'aller patienter à la cafétéria pendant qu'elle va voir ce qu'il en est pour les deux autres volumes.

Entre-temps, la file des visiteurs s'est allongée. Les nouveaux arrivants sont essentiellement des femmes, certaines accompagnées de bébés ou d'enfants en bas âge. Bientôt, l'agent me rappelle et m'apprend qu'Assange ne peut recevoir aucun livre tant qu'il n'en aura pas retiré de sa cellule. Pour quelle raison ? « *Risque d'incendie* », répond-elle le plus sérieusement du monde.

Muni de mon laissez-passer, un badge marqué « Belmarsh, prison de S[a] M[ajesté] – visiteur social 2199 » autour du cou, je dépose les livres refusés et le contenu de mes poches dans un casier, gardant seulement un peu de liquide – les 25 livres sterling (29 euros) autorisées – pour pouvoir acheter de quoi grignoter à l'intérieur. Je me joins ensuite au cortège des visiteurs et nous traversons une cour pour gagner le bâtiment de la prison. Ce n'est qu'après avoir été de nouveau contrôlés, fouillés, passés aux rayons X et reniflés par un beau golden retriever dressé pour flairer les drogues que nous pénétrons enfin dans la salle où se déroulent les visites.

Nous voici maintenant assis face à face, Julian sur l'un des deux sièges bleus, moi sur le rouge, sous le regard des caméras dissimulées dans des globes de verre au plafond. Ne sachant pas très bien comment entrer en matière, je lui demande s'il aimerait boire ou manger quelque chose en montrant le petit snack-bar un peu plus loin. Veut-il m'accompagner pour choisir ce qui lui ferait plaisir ? Impossible, me dit-il. C'est interdit. Je note donc sa commande – deux chocolats chauds, un sandwich fromage-cornichons, un Snickers – et vais attendre mon tour devant le stand tenu bénévolement par des membres des Samaritains de Bexley & Dartford. Plus de sandwiches, annonce l'homme derrière le comptoir. Il ne me reste qu'à faire mon choix entre une variété de cochoneries : chips, barres chocolatées, sodas, muffins...

Quand je rejoins notre table avec mon plateau, je note que Julian a changé de siège. Les chaises bleues sont réservées aux visiteurs, et un gardien lui a ordonné de s'asseoir où il faut. Je lui demande pourquoi on ne trouve que de la malbouffe ici. Il sourit : si je voyais ce



KONRAD KLAPHECK. – « Confession », 1989

qu'on leur sert en détention pour 2 livres sterling par jour et par détenu ! Porridge au petit déjeuner, soupe claire au déjeuner, et pas grand-chose d'autre au dîner.

Julian s'était imaginé qu'en prison on prenait ses repas tous ensemble sur de longues tables, comme dans les films. À Belmarsh, les gardiens poussent la nourriture à l'intérieur des cellules et les détenus mangent seuls. Difficile de se faire des amis dans ces conditions. À l'exception d'un vieux monsieur qui a déjà passé sept ans derrière ces barreaux, Julian, avec ses quatre ans et demi, est le plus ancien résident. Il me parle des suicides à répétition, dont un pas plus tard que la nuit précédente.

Je m'excuse de ne pas avoir de livres pour lui : à ce qu'on m'a dit, il aurait dépassé sa limite. D'un air amusé, il m'explique le fin mot de l'histoire. Les premiers mois, il avait droit à environ une douzaine de livres. Puis le plafond est passé à quinze. Il a continué à en réclamer davantage. À combien en est-il aujourd'hui ? « Deux cent trente-deux. » C'est à mon tour de sourire.

Et qu'est devenue la radio obtenue de haute lutte pendant sa première année d'incarcération ? Il l'a toujours, mais elle ne marche plus : la fiche est cassée. D'après le règlement, chaque détenu a droit à un poste de radio acheté au magasin de la prison, mais la direction prétendait qu'il n'y en avait aucun de disponible pour Assange. Apprenant cela, je lui avais fait parvenir une radio, qui m'avait été retournée, puis un livre décrivant comment en fabriquer une, qui m'était également revenu. Au bout de quelques mois, j'ai appelé à la rescousse l'un des plus connus des anciens otages britanniques du Hezbollah. Cet homme déclarait publiquement que le fait d'avoir pu écouter la British Broadcasting Corporation (BBC) sur une radio fournie par ses ravisseurs lui avait évité de devenir fou. Je l'ai prié d'écrire au directeur de la prison. Si la presse révélait que Belmarsh privait Assange d'un privilège que même le Hezbollah ne refusait pas à ses otages, cela ferait mauvais effet. Ainsi Julian a-t-il fini par avoir sa radio. Voudrait-il que j'insiste auprès de l'administration pour la faire réparer ? Non, me dit-il, cela risquerait de lui attirer des ennuis inutilement.

Comment fait-il alors pour rester à la page, lui qui n'a jamais pu se passer d'informations ? La prison l'autorise à lire des articles imprimés, et des amis lui écrivent. Quand j'observe que, avec les guerres en Ukraine et à Gaza, la période serait propice à de nouvelles révélations de WikiLeaks, Julian s'assombrit. Malheureusement, son organisation n'a plus la même capacité qu'avant à mettre au jour les crimes de guerre et les scandales de corruption. Le tarissement des financements, son propre emprisonnement et la surveillance du gouvernement américain découragent les lanceurs d'alerte potentiels. Et il craint que les autres médias ne soient pas disposés à prendre le relais.

Belmarsh, contrairement à beaucoup d'autres établissements pénitentiaires, ne propose ni programmes de formation, ni activités de groupe du type pratique musicale, sportive ou publication d'un magazine interne. Bien que les quelque sept cents résidents soient en détention provisoire dans l'attente de leur procès ou du résultat de leur appel, ils sont soumis à un régime strictement punitif. C'est parce qu'ils relèvent de la catégorie A – les personnes accusées de terrorisme, de meurtre ou de violences sexuelles, qui « présentent la plus sérieuse menace pour la population, les forces de police ou la sécurité nationale ».

L'heure de visite touche à sa fin. Nous nous levons et nous étireons. Tandis que les familles regagnent la sortie, les prisonniers restent assis. Dans un moment, je serai à l'air libre ; lui aura retrouvé sa cellule. En dehors de ces visites occasionnelles, toutes ses journées sont identiques : l'exiguïté, la solitude, les livres, les souvenirs – et l'espoir de voir aboutir sa dernière procédure en appel contre l'extradition et l'emprisonnement à vie aux États-Unis.

(Traduit de l'anglais par Élise Roy.)

Les 20 et 21 février 2024, la Haute Cour du Royaume-Uni décidera si Julian Assange peut encore faire appel ou s'il peut être extradé immédiatement vers les États-Unis où il risque 175 ans de prison, au titre de la loi contre l'espionnage, pour avoir dénoncé les crimes de guerre commis par les États-Unis lors des conflits en Afghanistan en Irak.

SOMMAIRE

PAGE 2 :	L'amour d'une même terre. – Courrier des lecteurs. – Coupures de presse.
PAGE 3 :	Comment fut inventé l'astronome, par IRÉNÉE RÉGNAULD ET ARNAUD SAINT-MARTIN .
PAGE 4 :	La Colombie, usine à mercenaires, par HERNANDO CALVO OSPINA .
PAGE 5 :	Comme avant, la violence en plus, par ANNE-DOMINIQUE CORREA .
PAGES 6 ET 7 :	Comment l'Afrique du Sud défend une cause universelle, par ANNE-CÉCILE ROBERT . – Un continent divisé face à Tel-Aviv, par ALHADI BOUBA NOUHO .

PAGES 8 ET 9 :	Les Juifs américains, Israël et la politique des États-Unis, par ERIC ALTERMAN .
PAGES 10 ET 11 :	Le journalisme français, un danger public, suite de l'article de SERGE HALIMI ET PIERRE RIMBERT .
PAGE 12 :	Le vol du vote thaïlandais, par EUGÉNIE MÉRIEAU .
PAGES 13 À 18 :	DOSSIER. LA SANTÉ À LA CASSE : Et surtout, l'égalité, par GRÉGORY RZEPSKI . – Pourquoi des médicaments essentiels viennent à manquer, par ARIANE DENOYEL . – Soignants suspendus, autopsie d'une erreur, suite de l'article d' ALEXANDRE FAUQUETTE ET FRÉDÉRIC PIERRU . – Les petits soldats de l'hôpital-entreprise, par SELIM DERKAOU . – Étrangers et précaires... mais médecins, par ÉVA THIÉBAUD .
PAGE 19 :	Uber fera-t-il sa loi à Bruxelles ?, par ANNE DUFRESNE .

PAGES 20 ET 21 :	À Jacques Delors, le grand marché unique européen reconnaissant, par FRANÇOIS RUFFIN .
PAGES 22 ET 23 :	Le droit international du plus fort, par PERRY ANDERSON .
PAGES 24 À 26 :	LES LIVRES DU MOIS : « Le Fils du père », de Victor del Árbol, par HUBERT PROLONGEAU . – Utopies au concret, par EVELYNE PIEILLER . – « Le Puma », de Jean Stafford, par JEAN-PHILIPPE ROSSIGNOL . – Cristallisations de la créolité, par ALIOCHA WALD LASOWSKI . – Les archives du sol, par MICHEL GALY . – Les chants soufis de l'amour, par JEAN-LOUIS MINGALON . – Des bonnes ondes ?, par JEAN-CHRISTOPHE SERVANT . – Dans les revues.
PAGE 27 :	Les styles du travail, par FRANÇOIS ALBERA .